

# OEUVRES COMPLÈTES

DU BIENHEUREUX

# A.-M. DE LIGUORI,

ÉVÊQUE DE SAINTE-AGATHE DES GOTHS,

TRADUITES DE L'ITALIEN EN FRANÇAIS ET MISES EN ORDRE,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES,

sous la direction

DE MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOUSQUET.

OUVRAGE DÉDIÉ A MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

—  
TOME NEUVIÈME.

—  
OEUVRES ASCÉTIQUES.

LA RELIGIEUSE SANCTIFIÉE, SECONDE PARTIE. — RÈGLE POUR LE MONASTÈRE  
DE SAINTE MARIE, REGINA COELI, ETC.



PARIS,

PAUL MELLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

PARENT-DESBARRES,

RUE CASSETTE, 23.

|| LAGNY FRÈRES,

RUE BOURBON-LE-CHATEAU, 1.

1843.





# *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2011.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



**OEUVRES COMPLÈTES**

**DU BIENHEUREUX**

**A.-M. DE LIGUORI.**

ALSC-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BEIJING-MANDARIN.

# LA RELIGIEUSE

## SANCTIFIÉE.

---

---

### CHAPITRE XVI.

Du silence, de la solitude et de la présence de Dieu.

Un pieux auteur a dit : *Parùm orat, qui tantùm orat, dùm genu flectit* ; on prie peu, quand on se borne à prier à genoux, soit au chœur, soit dans sa cellule. La religieuse, pour se conformer aux obligations de son état, doit tenir son âme continuellement unie à Dieu ; mais, pour parvenir à cette union, il faut prier sans relâche, et, pour l'obtenir, il existe trois moyens, savoir : le silence, la solitude et la présence de Dieu. Tels furent les moyens que l'ange révéla à saint Arsène, quand il lui dit : *Si vis salvus esse, fuge, tace et quiesce*. Si vous voulez vous sauver, fuyez vers la solitude, observez le silence, et reposez-vous en Dieu, en ayant le soin de vous tenir toujours en sa présence. Nous allons parler séparément de chacun de ces moyens.

---

#### § I<sup>er</sup>.

Du silence.

I. D'abord le silence est un grand moyen pour nous exciter à être des esprits d'oraison, et pour nous disposer à nous unir continuellement avec Dieu. On trouve difficilement une âme spirituelle qui parle beaucoup. Tous les esprits d'oraison sont les amis du silence, que l'on nomme le gardien de l'innocence, le défenseur contre les tenta-

tions et la source de la prière ; car, avec le silence, on conserve la piété, et par le silence, surgissent dans le cœur toutes les bonnes pensées : Saint Bernard écrit : *Silentium et à strepitu quies cogit celestia meditari* (Ep. LXXIII). Le silence et le repos, dit le saint, forcent en quelque sorte l'âme à penser à Dieu et aux biens éternels. Aussi les saints cherchaient-ils les montagnes, les grottes et les déserts, pour y trouver ce silence et fuir loin des tracas du monde, où Dieu n'est pas, comme l'a dit Elie : *Non in commotione Dominus* (III. Reg., xix, 2). Le moine Théodose garda le silence pendant trente-cinq ans ; saint Jean Silenciaire, qui d'évêque se fit moine, l'observa pendant quarante-sept ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort : enfin tous les saints, même ceux qui ne furent pas solitaires, ont été les amis du silence.

II. Oh ! que de biens procure le silence ! Le prophète dit : *Erit cultus justitiæ silentium* (Isa., xxxii, 17). Le silence entretiendra la justice dans l'âme : Puisque, d'un côté, le silence nous délivre de beaucoup de péchés, en détruisant la source des querelles, des murmures, des ressentiments, de la curiosité, et que, d'un autre côté, il nous fait acquérir beaucoup de vertus. Elle exerce bien l'humilité cette religieuse, qui, tandis que les autres parlent, écoute modestement et garde le silence ! Elle exerce bien la mortification, si, voulant raconter quelque histoire, ou lâcher quelque plaisanterie en rapport avec la conversation, elle s'en abstient ! Elle exerce bien la mansuétude, si, se voyant reprendre ou injurier à tort, elle ne répond pas ! Aussi le même prophète Isaïe dit-il : *In silentio et spe erit fortitudo vestra* (iii, 15). Votre force sera dans le silence et dans l'espérance, car, par le silence nous évitons les occasions de pécher, et par l'espérance nous obtenons la divine protection pour bien vivre.

III. Ils sont, au contraire, innombrables les dangers qui naissent de la démangeaison de parler. D'abord, comme le silence entretient la piété, l'abus des paroles la fait perdre. Que l'esprit soit autant qu'on le voudra recueilli dans la prière, si après il se répand en paroles, soudain il se trouvera distrait et dissipé comme s'il n'eût par fait oraison. Quand on ouvre la bouche d'un four chaud, la chaleur s'en évapore à l'instant. *Cave à multiloquio*, remarquait saint Dorothée, *hoc enim sanctas cogitationes extinguit* (Serm. xx). Fuyez la loquacité, car elle chasse de



l'esprit les saintes pensées et le recueillement avec Dieu. Le bienheureux Joseph Calasanze disait, en parlant de ces religieux qui ne peuvent s'empêcher de s'enquérir des nouvelles du monde : Le religieux curieux donne à penser qu'il s'oublie lui-même. C'est une règle certaine, toute personne qui parle beaucoup avec les hommes parle peu avec Dieu ; et Dieu, par la même raison, parle peu avec elle ; car il a dit : Je la conduirai dans la solitude, et je parlerai à son cœur : *Ducam eam in solitudinem, et loquor ad cor ejus* (Ose., II, 14). Ainsi donc, si l'âme veut que Dieu lui parle, il est nécessaire qu'elle cherche la solitude ; mais cette solitude ne se trouvera jamais chez les religieuses qui n'aiment pas le silence. Si nous savons nous taire, nous trouverons la solitude, disait la vénérable Marguerite de la Croix. Et comment le Seigneur peut-il jamais daigner parler à cette religieuse, qui, en recherchant la conversation des créatures, prouve que la conversation divine ne peut suffire pour la satisfaire ?

IV. Le Saint-Esprit nous avertit, en outre, qu'en parlant beaucoup on ne manque jamais de commettre quelque faute : *In multiloquio non deerit peccatum* (Prov., X, 10). Tel croira, tandis qu'il parle ou qu'il tire son discours en longueur sans nécessité, n'avoir commis aucune faute, qui, s'il s'examine bien ensuite, se trouvera coupable de murmure, ou d'immodestie, ou de curiosité, ou au moins de paroles superflues. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait : *Une religieuse ne doit parler que par nécessité ;* car les religieuses surtout sont tenues de rendre compte de leurs paroles oiseuses, compte que devront rendre au reste tous les autres, comme l'observe notre Sauveur : *Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii* (Matth., XII, 56). Je vous le dis en vérité, les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole oiseuse qu'ils auront prononcée. Mais que dis-je *coupable* ? Quand nous parlons beaucoup, pour le plus souvent nous nous trouverons mille fois coupables. Saint Jacques nomme la langue le mal universel, *universitas iniquitatis* (II, 6). Parce que, comme le remarque un savant auteur, la plus grande partie des péchés vient d'avoir parlé, ou d'avoir entendu parler. Hélas ! combien verrons-nous de religieuses, au jour du jugement, damnées pour n'avoir pas fait cas du si-

lence! Et le plus malheureux encore, c'est que la religieuse qui se dissipe dans ses entretiens avec les créatures et par l'abondance de ses paroles, ne pourra jamais voir ses défants et ira ainsi de mal en pis. *Vir linguosus non dirigetur in terrâ* (Ps. cxxxix, 12). L'homme qui parle beaucoup cheminera sans guide, et commettra ainsi mille erreurs, sans nul espoir de les réparer. Certaine religieuse ne peut vivre sans parler du matin au soir, elle veut savoir tout ce qui se passe à l'intérieur et hors du couvent; elle recueille les nouvelles de toutes les autres, et puis dit : *Mais quel mal ai-je fait?* Je vous réponds : Ma sœur, cessez les causeries, tâchez de vous recueillir un peu, et puis vous verrez combien de fautes vous avez commises par votre loquacité.

V. Le bienheureux Joseph Calasanze disait : *Un religieux dissipé fait la joie du démon.* Et rien n'est plus vrai, car un tel religieux, ou une telle religieuse, par sa dissipation, non-seulement se nuit à lui-même, mais en courant dans les cellules et à travers les cloîtres pour chercher avec qui causer, et en parlant à haute voix dans tous les lieux, sans respect ni pour le chœur, ni pour la sacristie, il s'oppose même au bien des autres. Saint Ambroise raconte (Lib. 5 ad Virg.) qu'un prêtre en oraison ayant été troublé par les cris d'un grand nombre de grenouilles, leur ordonna de se taire et qu'elles obéirent aussitôt; d'où le saint docteur prend occasion de dire : *Silebunt igitur paludes, homines non silebunt?* Ainsi les bêtes se tairont par respect pour la prière, et les hommes ne se tairont pas? Elles ne se tairont pas, ajouterai-je, les religieuses entrées dans un monastère pour devenir saintes, pour observer la règle, et pour se maintenir dans un saint recueillement, mais elles feront l'office du démon, en troublant celles qui veulent prier et se tenir unies à Dieu? Un auteur nomme avec raison ces récluses verbeuses, *les démons familiers des couvents*, qui y causent un grand ravage.

Vi. Saint Ignace de Loyola, pour connaître s'il y avait de la piété ou non dans un monastère, donnait pour règle certaine de s'assurer si on y observait le silence. Un couvent où l'on parle toujours est l'image de l'enfer; car, le silence en étant banni, on y verra des disputes continues, des murmures, des plaintes, des inimitiés parti

euilières, des factions et des troubles ; au contraire, un couvent où l'on aime le silence est l'image du paradis, il excite à la piété, non-seulement ceux qui y demeurent, mais encore les étrangers. On raconte du père Pérez, carme déchaussé, qu'étant encore séculier, il entra un jour dans un couvent de cette réforme, et fut si édifié et si touché du silence que l'on observait dans cette maison, qu'il quitta le monde et fut s'y retirer. Aussi le Père Noël, de la compagnie de Jésus, disait que pour réformer une maison religieuse il fallait y établir la règle du silence ; de sorte que chacun, disait-il, puisse être bien recueilli et bien comprendre son intérêt. C'est pour cela encore, dit Gerson, que les saints fondateurs d'ordres ont, avec tant de soin, ordonné et recommandé le silence à leurs religieux, car ils savaient combien il importe de l'observer pour conserver l'esprit de religion. Saint Basile, parmi les articles de ses règles pour les religieuses, en écrivit non-seulement un, mais un grand nombre, tous concernant le silence. Saint Benoît ordonna à ses moines de garder un silence absolu : *Omni tempore debent silentio studere monachi* (ch. 42).

VII. L'expérience prouve que dans les couvents où l'on observe le silence, on y conserve scrupuleusement l'observance des règles ; au contraire, dans ceux où le silence est mal observé, il y règne peu de ferveur. C'est encore la raison pour laquelle peu de religieuses deviennent saintes, parce que peu aiment le silence. Dans un grand nombre de couvents on retrouve bien, parmi les autres règles, la règle du silence écrite et recommandée ; mais les religieuses savent à peine ce qu'est le silence ; aussi les malheureuses vivent dans la dissipation, sans piété et sans inquiétude. Mais ne pensez pas, ma chère sœur, que l'inobservance des autres vous excuse et vous exempte de la règle du silence à laquelle vous êtes tenue. C'est aussi ce que disait la bienheureuse Claire de Montfaucon : *Durant les heures du silence on parle difficilement sans péché*. Une religieuse s'excusera en disant qu'elle a parfois besoin de parler pour ne se pas voir accablée par la tristesse : mais comment un péché contre la règle du silence pourra-t-il la soulager ? Sachons nous persuader que quand nous sommes tristes, toutes les créatures de la terre et du ciel ne peuvent nous consoler, Dieu seul

console ; mais comment Dieu voudra-t-il nous consoler dans le temps même où nous l'offensons ? Du moins, quand la nécessité de parler se présente durant le temps du silence, obtenez-en la permission. Une autre ensuite ne va pas chercher les occasions, mais toutes les fois qu'elles se présentent, elle se laisse entraîner, par les autres sœurs qui veulent parler, à violer le silence. Cette condescendance ne pourra certes pas l'excuser de sa faute. Il faut donc se faire violence, s'en aller ou se taire, et parfois faire entendre que c'est une heure de silence, en plaçant son doigt sur sa bouche.

VIII. Et même, hors le temps du silence, tâchez de l'observer, si vous voulez rester unie à Dieu et exempte de défauts ; car on ne pèche jamais plus facilement qu'en parlant. *Qui custodit os suum, custodit animam suam* ; celui qui prend soin de sa langue, prend soin de son âme, dit le sage (Prov., XIII, 3). Et saint Jacques écrit que l'homme qui ne pèche pas par sa langue est un homme parfait : *Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir* (Jac., III, 2). Ce sera donc la même chose d'être une religieuse silencieuse, ou une sainte religieuse, puisqu'en observant le silence, elle sera exacte aux règles, elle aimera la prière, la lecture, les visites au saint sacrement. Oh ! combien elle se rend chère à Dieu la religieuse qui aime le silence ! surtout si elle sait se mortifier par le silence dans certaines occasions extraordinaires, par exemple quand elle se sent fatiguée par une longue solitude, quand il lui arrive un événement, soit très-heureux, soit très-malheureux, et qu'elle éprouve fortement le désir de le communiquer. Au contraire, la religieuse qui se répand en paroles, pour le plus souvent sera dissipée, abandonnera facilement ses prières et les autres exercices de dévotion, et ainsi perdra peu à peu l'amour de Dieu. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait : *La religieuse qui n'aime pas le silence ne peut trouver le plaisir dans les choses célestes.* Et après cela, la malheureuse s'abandonnera bientôt aux divertissements de la terre, et ainsi il ne lui restera plus autre chose que le nom et l'habit de religieuse.

IX. Il faut cependant faire observer que, dans les couvents, la vertu du silence ne consiste pas à toujours se taire, mais à se taire quand il n'est pas utile de parler. Aussi, Salomon dit-il qu'il est un temps pour se taire et un temps pour

parler : *Tempus tacendi, et tempus loquendi* (Eccl., III, 7). Mais saint Grégoire de Nisse remarque que le temps de se taire est mis avant celui de parler, car c'est en se taisant qu'on apprend à parler : *Per silentium disci quod postea proferatur*. Mais quel est, pour les religieuses qui veulent devenir saintes, le temps de parler et celui de se taire ? Le temps de se taire est celui où l'on n'a pas besoin de parler. Le temps de parler est quand la nécessité ou la charité les y oblige. C'est la belle règle que nous donne saint Jean Chrysostome : *Tunc solùm loquendum est quandò plus profici quàm silentium*. On ne doit parler que lorsqu'il est plus utile de parler que de se taire. Il ajoute : *Aut tace aut dic meliora silentio* ; tais-toi ou dis des choses plus profitables que le silence. Plût à Dieu que nous pussions dire à l'heure de la mort ce que disait un moine appelé Pambon (Père Rodriguez, part. II, tract. II, c. 8), qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais dit un mot qu'il se fût repenti d'avoir prononcé. Dans un sens contraire, saint Arsène disait que souvent il s'était repenti d'avoir parlé, mais jamais de s'être tu. *Me sæpè pœnituit dixisse, nunquàm tacuisse*. Saint Ephrem donnait cet avertissement à ses religieux : *Cum Deo multis, cum hominibus paucis loquere*. Parle beaucoup avec Dieu et peu avec les hommes. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait la même chose : *Une véritable servante de Jésus-Christ supporte tout, elle travaille beaucoup et parle peu*.

X. D'après tout ce que nous venons de dire, on doit conclure combien toute religieuse qui veut rester unie à Dieu doit fuir le parloir ; l'air que l'on respire dans le chœur et dans les cellules est le plus salubre, mais le plus malsain, c'est celui de la grille. Le parloir est un lieu de distractions, d'inquiétudes et de tentations, disait sainte Marie Madeleine de Pazzi. Un jour, la vénérable sœur Marie Villani força le démon à dire dans quel lieu du couvent il gagnait davantage. Il répondit : Dans le chœur, dans le dortoir et dans le réfectoire, je gagne et je perds aussi ; mais au parloir, tout est gain pour moi, car ce lieu m'appartient entièrement. La vénérable sœur Philippine Cervina avait raison d'appeler le parloir, lieu empesté, où l'on contracte facilement la peste du péché. Saint Bernardin de Siègne raconte qu'une religieuse, ayant entendu dans le parloir un mot indécent, tomba misérable-

ment dans un péché grave. Sainte Fabronia, qui mourut pour la foi à l'âge de dix-neuf ans, fut bien plus heureuse, mais aussi elle ne se laissa jamais voir à la grille par les séculiers, hommes ni femmes. Sainte Thérèse apparut, après sa mort, à l'une de ses filles, et lui dit que toute religieuse qui veut être grande amie de Dieu doit être ennemie de la grille. Plût à Dieu que dans tous les couvents, comme on le voit dans quelques-uns seulement, les grilles fussent de fer troué ! Un saint auteur dit à ce sujet, que l'abbesse d'un couvent, ayant fait faire la grille très-étroite, le démon la tordit de rage, et la roula avec fracas dans les corridors. L'abbesse la fit poser ainsi défigurée, afin que les religieuses sussent que comme cette grille déplaisait à l'enfer, elle devait plaire à Dieu. Mais qu'elles seront sévèrement punies, les abbesses qui laissent des grilles larges, ou ne surveillent pas les conversations des religieuses avec les séculiers ! Sainte Thérèse dit, dans une de ses lettres (P. 1, let. 26) : « Les grilles sont les portes du ciel quand elles sont fermées ; elles sont des portes de danger (pour ne pas dire de l'enfer), quand sont ouvertes. » Elle ajoutait : « Un couvent de religieuses, où la liberté règne, est un navire qui, en s'accommodant à leur faiblesse, les mène bientôt à l'enfer. »

XI. Oh ! quel progrès ferait, dans l'amour de Dieu, la religieuse qui n'irait jamais à la grille ! (Voyez le c. x, § 1, n° 5.) Du moins, ô ma sœur ! quand vous descendez au parloir, comportez-vous en bonne religieuse ; en causant avec les séculiers, non-seulement vous devez éviter toute expression affectueuse, mais encore vous devez être sérieuse et retenue dans toutes vos paroles. Sainte Marie Madeleine de Pazzi voulait que ses religieuses fussent *sauvages comme des cerfs*. La vénérable Hyacinthe Narescotti disait que *la politesse des religieuses consiste à être impolies, surtout au sujet du discours trop long*. Et ceci doit s'appliquer même aux discours de piété, lorsqu'ils sont trop longs. La mère Sœur Anne de Jésus, carmélite déchaussée, disait : *On acquiert plus de spiritualité dans le chœur ou dans sa cellule, que dans le parloir, quelque longs que soient les entretiens*. Portez un profond respect à vos confesseurs et à vos directeurs ; mais ne vous entretenez avec eux que lorsque c'est indispensable, et dans ce cas-

là même, soyez brève. Si parfois vous entendez dire dans le parloir quelque parole indécente, fuyez, ou du moins baissez les yeux, ou encore changez de discours ou ne répondez pas. *Un jour que deux femmes parlaient d'un mariage, dans le couvent de la sœur Séraphine de Capri, la tourière entendit la voix de la défunte fondatrice qui disait : Chassez, chassez ces femmes.* Evitez autant que possible de parler sur des sujets mondains. Sainte Françoise Romaine reçut un jour un soufflet de la main d'un ange, parce qu'elle avait écouté avec plaisir deux dames qui parlaient de choses mondaines. Observez le silence avec vos sœurs, dans le monastère, car l'occasion de le rompre s'y présente plus souvent. L'abbé Jean disait : « Qui veut tenir sa langue captive, doit boucher ses oreilles pour ne pas entendre de nouvelles. » Fuyez l'approche des religieuses bavardes, et imposez-vous chaque jour quelques heures de silence, et passez-les dans votre cellule ou dans un autre lieu solitaire, pour n'avoir pas l'occasion de parler.

XII. Quand vous êtes forcée de parler, pesez bien vos paroles, selon l'avis du Saint-Esprit : *Verbis tuis facito stateram* (Eccl., xxi, 28). Mets tes paroles dans la balance, et pèse-les avant de les lâcher. Saint-Bernard disait : *Bis ad limam veniant verba, quàm semel ad linguam* (in 8, Punc. Perf.). Avant d'abandonner vos paroles à votre langue, passez-les deux fois à la lime de la réflexion, afin de taire ce qu'il n'est pas bon de dire. Saint François de Sales disait que pour parler sans défaut, il faudrait avoir des boutons à la bouche, afin qu'avant de parler ont eût le temps de réfléchir à ce qu'on va dire. Quand vous avez à parler, considérez : 1<sup>o</sup> Si ce que vous allez dire peut offenser la charité, la modestie ou l'observance ; 2<sup>o</sup> considérez le but pour lequel vous parlez, car, parfois, on dit de bonnes choses avec une mauvaise intention ; 3<sup>o</sup> considérez à qui vous parlez, si c'est à vos supérieures, à vos compagnes ou à vos inférieures, si c'est en présence de quelques séculiers ou de quelques novices qui, peut-être, seraient scandalisés de ce que vous dites ; 4<sup>o</sup> considérez le temps où vous parlez, si c'est dans le temps du silence ou du repos ; 5<sup>o</sup> considérez le lieu où vous parlez, si c'est dans le chœur, dans la sacristie, à la porte ou au parloir ; 6<sup>o</sup> ayez soin de parler avec simplicité et sans affectation ;

avec *humilité*, sans expression d'orgueil ni de vanité ; avec *douceur*, sans jamais prendre un air d'impatience ou de mépris ; avec *modération*, ne répondant jamais la première aux questions qui seront faites, surtout si vous êtes plus jeune que les autres ; avec *modestie*, en n'interrompant jamais vos sœurs quand elles parlent ; en vous abstenant de toute parole mondaine, de tout geste indécent, de tous éclats de rire ; en parlant à voix basse, car, dit saint Bonaventure, c'est un grand défaut dans une religieuse que de parler haut, surtout pendant la nuit. Si vous êtes supérieure et que vous ayez quelque religieuse à réprimander, faites-le sans élever la voix, sans quoi votre inférieure apprendra de vous à parler avec impatience, et vos réprimandes seront sans fruit.

XIII. A l'heure de la récréation, parlez quand les autres gardent le silence, et entamez toujours quelque sujet pieux. *Loquamur Dominum Jesum* (dit saint Ambroise), *ipsum semper loquamur* (In Ps. xxxi). *Parlons de Jésus-Christ, parlons-en toujours.* Et quel autre sujet peut plaire davantage à une religieuse, que de parler de son époux bien-aimé ? Quand on aime quelqu'un, on ne peut parler que de lui. Celle qui parle peu de Jésus-Christ prouve qu'elle l'aime peu. Au contraire, celles qui en parlent plus souvent sont plus ferventes et plus amoureuses. Sainte Thérèse disait : *Jésus-Christ est toujours présent aux conversations des serviteurs de Dieu.* Le père Gisolphe raconte, dans la vie du vénérable père Antoine de Colellis, que le père Constantin Rossi, maître des novices, vit un jour deux de ses jeunes élèves (le père Antoine Torrès et Don Philippe Orilia), qui causaient avec un jeune homme d'une beauté éclatante. Le maître fut étonné que ses deux disciples parlassent sans permission avec un étranger, et leur demanda qui il était. Ils soutinrent qu'ils n'avaient pas vu d'étranger. Mais comme ils lui dirent qu'ils parlaient alors de Jésus-Christ, le maître comprit que c'était le Sauveur lui-même, qui s'était montré entre eux deux.

XIV. Du reste, hors le temps des récréations et hors de quelques occasions extraordinaires, comme de secourir quelque malade, ou de consoler quelque sœur plongée dans le trouble, il est mieux de se taire. Une religieuse de l'ordre de sainte Thérèse, disait : *Il vaut mieux parler*



*avec Dieu, que parler de Dieu.* Mais si l'obéissance ou la charité vous obligent à parler avec vos semblables, tâchez de trouver des loisirs où vous puissiez réparer les pertes que vous ont causées ces entretiens. Le Saint-Esprit a dit : *Particula boni doni non te prætereat* (Eccl., I, 14). Donnez à Dieu les moindres parcelles de votre temps, si vous ne pouvez pas lui en consacrer davantage dans la journée. Abrégez la conversation autant que possible, et sous quelque bon prétexte. Les bonnes religieuses ne cherchent pas de prétextes pour prolonger les entretiens ; elles en cherchent pour les abréger. Le temps ne nous est pas accordé pour le perdre inutilement, mais pour être consacré à Dieu et à l'acquisition de mérites pour la vie éternelle. Saint Bernard de Sienne disait : Qu'une minute vaut autant que Dieu, parce que, dans l'espace d'une minute, nous pouvons acquérir son amitié, ou au moins quelques nouveaux degrés de grâce.

---

## PRIÈRE.

Bénie soit, ô mon Dieu, la patience avec laquelle vous m'avez supportée ! Vous m'avez laissé le temps de vous aimer, et je l'ai employé à vous offenser et à vous déplaire. S'il me fallait mourir maintenant, quelle ne serait pas ma douleur, en pensant que je suis depuis longtemps au monde, et que je n'ai encore rien fait pour vous ! Seigneur, je vous remercie de me laisser le temps de réparer ma négligence. Aidez-moi, Jésus, par les mérites de votre passion ; je ne veux plus vivre que pour vous et pour votre amour. Je ne sais pas combien il me reste de vie, mais dussé-je encore exister mille ans, je passerais tout ce temps à vous aimer. Je vous aime, ô mon souverain bien ! et j'espère vous aimer éternellement. Je ne veux plus être ingrate, je ne veux plus résister à votre amour, qui depuis si longtemps me crie d'être toute à vous. Attendrai-je que vous m'abandonniez, et que vous ne m'appeliez plus ? O Marie, ma mère, secourez-moi ! priez pour moi, et obtenez-moi la grâce de persévérer dans cette bonne résolution et d'être fidèle à Dieu.

## § II.

De l'amour de la solitude et de la fuite de l'oisiveté.

I. Toutes les âmes qui aiment Dieu aiment la solitude, car c'est dans la solitude qu'on s'entretient le plus familièrement avec lui; c'est là qu'on est le plus libre des affaires et des pensées du monde. Saint Jérôme s'écriait : *O solitudo! in qua Deus cum suis familiariter loquitur et conversatur.* Heureuse solitude où Dieu parle familièrement et en toute confiance et amour avec les âmes qui lui sont chères! Dieu ne parle pas à la grille, au belvédér, où les religieuses perdent leur temps à rire et à babiller. Le Seigneur ne se plaît pas dans l'agitation. *Non in commotione Dominus.* Où fait-il entendre sa voix? Je conduirai l'âme sainte dans la solitude, et je lui parlerai au cœur. *Ducam eum in solitudinem, et loquar ad cor ejus* (Os., II, 14). Il se fait entendre dans la solitude, où il enflamme nos cœurs de son saint amour. Mon âme, dit l'épouse des Cantiques, s'est comme fondue, lorsque mon bien-aimé a parlé. *Anima mea liquefacta est ut dilectus meus locutus est* (Cant. v, 6). Saint Eucher raconte (Ep. ad S. Hilar.), qu'un homme qui désirait devenir saint demanda à un serviteur de Dieu ce qu'il devait faire pour trouver Dieu. Celui-ci le conduisit dans un lieu solitaire, et lui dit : C'est ici qu'on trouve Dieu; voulant par là lui faire comprendre que ce n'est pas au milieu du tumulte du monde, mais dans la solitude qu'on peut trouver Dieu.

II. On conserve facilement la vertu dans la solitude, et on la perd aussi facilement dans les conversations du monde, parce que là on ne connaît pas Dieu, on y fait peu de cas de son amour et des biens qu'il accorde à ceux qui laissent tout pour lui. Saint Bernard disait qu'il avait beaucoup plus appris dans les forêts que dans les bibliothèques et les écoles. Les saints se retiraient pour cela dans les grottes, sur les montagnes et dans les déserts pour fuir le tumulte des cités et la multitude. *Lætabitur deserta et in via et exultabit solitudo, et florebit quasi lilium;*

*germinans germinabit; ipsi videbunt gloriam Domini et decorem Dei nostri* (1. s., xxxv, 2). La solitude est une source perpétuelle de joie pour ceux qui l'aiment, elle est blanche d'innocence comme les lis et porte tous les fruits de la vertu. Ces âmes heureuses seront appelées à contempler Dieu dans toute sa gloire et son infinie beauté. Il est certain que, pour être uni à Dieu, il faut avoir présent à l'esprit l'idée de Dieu et des biens immenses qu'il réserve à ceux qui l'aiment. Mais quand nous vivons avec les hommes, ils effacent de nos cœurs les idées spirituelles et pieuses. Toute religieuse qui aime à causer avec les créatures, à recevoir des lettres et des visites, à lire les journaux et à parler des choses du monde, n'est pas une bonne religieuse. Chaque fois qu'elle s'entretiendra sans nécessité avec des étrangers, elle fera des pertes en spiritualité.

III. Il n'est personne plus digne de compassion qu'une religieuse qui aime le monde, et qui, ne pouvant l'aller trouver, le fait venir à elle, et passe la plus grande partie de la journée au parloir, à des conversations vaines, ou s'amuse avec ses sœurs, en critiquant, en plaisantant et en s'informant de tout ce qui se passe dans le pays. Ainsi, une épouse de Jésus-Christ, qui ne devrait aimer qu'à s'entretenir avec son Dieu, osera trouver sa consolation à s'en distraire avec les gens du monde, au risque de gagner la peste de leurs maximes et de leur langage. C'est donc ainsi qu'elle emploiera ce temps que Dieu lui a donné pour se rendre sainte? Oh Dieu! comment cette malheureuse peut-elle perdre ainsi ce temps, ces moments que les saints auraient voulu acheter au prix de leur sang? Hélas! quand elle sera au lit de la mort, qu'elle voudrait payer cher un jour, une heure qu'elle perd maintenant facilement! Une religieuse, au moment de la mort, disait : Que ne me reste-t-il encore quelques heures pour les consacrer à Dieu! Mais elle désirait le temps quand il était fini pour elle.

IV. O ma sœur! Dieu, dans sa bonté, vous a délivrée des dangers du monde, et vous a donné la force de le quitter; pourquoi vous exposez-vous aux mêmes dangers que vous avez fuis? *Evasimus semel*, dit Tertullien, *hactenus periculosus nos non inferamus*. Nous avons échappé aux orages du monde, où tant d'autres se perdent, ne

nous y exposons pas, de crainte de nous y perdre aussi. Une religieuse, qui veut se rendre sainte, doit oublier le monde et s'en faire oublier, elle doit faire son possible pour ne pas le voir et n'en être pas vue. La bienheureuse Claire de Montfaucon parlait à son frère même, le voile baissé ; son abbessc lui dit qu'il lui était permis de le relever, puisque c'était son frère, mais elle répondit : O ma mère ! puisqu'on ne parle qu'avec la langue, permettez que ma figure reste cachée. Sœur Françoise Farnèse disait : O mes sœurs ! nous nous sommes renfermées dans ces murs, non pour voir et pour être vues, mais pour nous soustraire aux regards des créatures. Plus nous nous cacherons d'elles, plus Jésus-Christ se découvrira à nous.

V. Les mondains fuient la solitude et avec raison, car, dans la solitude, les remords de la conscience se font sentir davantage ; ils aiment le bruit, ils se mêlent à la foule, afin que tout ce tumulte étouffe la voix du remords. Aimer la société et le commerce des hommes, dénote dans une religieuse une conscience troublée. Celle qui a la conscience tranquille aime la solitude, et, quand elle en est arrachée, elle s'agite comme un poisson hors de l'eau. L'homme naturellement aime la société, mais y a-t-il de plus belle société que celle de Dieu ? Non, il n'est ni amer, ni ennuyeux de fuir les créatures pour nous entretenir avec notre créateur. Le sage l'a dit : Sa conversation n'a pas d'amertume, et son entretien n'apporte pas l'ennui ; au contraire, il est plein de joie et d'allégresse. *Non enim habet amaritudinem conversatio illius, nec tedium convictus illius, sed lætitiã et gaudium* (Sap., VIII, 16). Le vénérable père Caraffa, général de la compagnie de Jésus, disait qu'il ne désirait rien en ce monde, mais que s'il avait pu désirer quelque chose, ç'aurait été une grotte, un morceau de pain, et un livre spirituel pour vivre ainsi toujours retiré du monde.

VI. Il est faux que la vie solitaire soit triste : elle est un avant-goût de la vie des élus qui chantent éternellement les louanges de Dieu. Saint Jérôme dit, qu'ayant quitté Rome, il alla chercher la solitude dans la grotte de Bethléem, et puis il écrivait : Cette solitude est mon paradis. *Solitudo mihi paradus est* (Ep. IV ad Rustic.). Dans leur solitude, les saints ne sont pas seuls. Nun

*quam*, disait saint Bernard, *minus solus quam cum solus*, c'est-à-dire : Je ne suis jamais moins seul que lorsque je suis seul ; car alors Dieu me tient compagnie, sa compagnie est plus douce que celle de toutes les créatures. Les saints semblent tristes, mais ils ne le sont pas ; ils jouissent d'une paix inaltérable. L'apôtre a dit : Avec les dehors de la tristesse, nous possédons toujours la joie. *Quasi tristes, semper autem gaudentes* (II. Cor., vi, 19). Isaïe a dit la même chose : Le Seigneur consolera Sion, et la consolera de toutes ses ruines ; il changera ses déserts en des lieux de délices, et sa solitude en un jardin du Seigneur. On y verra partout la joie et l'allégresse, on y entendra l'action de grâce et les cantiques de louanges. *Consolabitur Dominus Sion et consolabitur omnis ruina ejus, et ponet desertum ejus quasi delicias et solitudinem ejus quasi hortum Domini; gaudium et lætitia invenietur in eo gratiarum actio et vox laudis* (Is., LI, 5). Le Seigneur consolera les âmes retirées, et leur rendra au centuple tous les plaisirs temporels qu'elles auront quittés ; il changera leur solitude en un jardin de délices ; là régneront toujours la paix et l'allégresse, et l'écho ne répétera que les louanges de Dieu. Le cardinal Pétrucci le dit d'un solitaire : « Il semble triste, et il est plein de joie ; il foule la terre, mais il habite les cieux. Il ne désire rien, car son sein est une source de tous les trésors. Il semble agité et en proie à l'orage, et cependant il est au port. »

VII. O ma sœur ! pour trouver cette solitude, vous n'avez pas besoin de vous isoler dans une grotte ou dans un désert. Vous pouvez la trouver dans le monastère même ; fuyez la grille, évitez la société de vos compagnes, fréquentez le chœur, aimez votre cellule et restez-y toujours, à moins que l'obéissance ou la charité ne vous appellent ailleurs. Vous trouverez ainsi la solitude que vous cherchez. David la trouva dans le sein même de sa cour : Je me suis éloigné par la fuite, disait-il, et j'ai demeuré dans la solitude. *Ecce elongavi fugiens, et mansi in solitudine* (Ps. LIV, 8). Saint Philippe de Néri ayant désiré se retirer dans un désert, Dieu lui ordonna de rester à Rome. Les religieuses qui veulent être ses épouses doivent être un jardin fermé qui ne s'ouvre qu'à lui seul. *Hortus conclusus, soror mea sponsa* (Cant., IV, 12). Gilibert

remarque : *Hortus nescit esse qui non vult esse conclusus* (Ib.). Toute religieuse qui n'est pas fermée, ne peut être le jardin de Jésus-Christ, c'est-à-dire que celles qui ne ferment pas leur cœur aux choses du monde n'y conservent pas le Seigneur.

VIII. Restez solitaire, dit saint Bernard, retirez-vous, non de corps, mais d'intention. *Sede ergò solitarius, secede non corpore, sed intentione*. Même pendant vos occupations journalières avec vos sœurs, et dans vos récréations, tâchez de ne pas sortir de votre solitude, c'est-à-dire d'être toujours unie à Dieu ; si vous ne pouvez pas vous éloigner de corps, éloignez-vous par la pensée, par l'intention et par l'affection, et soyez toute à Dieu. Quand vous êtes forcée de converser avec les hommes, faites comme une jeune fille qui, habituée à rester toujours renfermée dans sa chambre, n'ose aller dans la rue à cause du froid qu'il y fait et du bruit qu'on y entend. Ainsi font les religieuses saintes, lorsque leurs emplois les mettent en rapport avec les autres ; elles souffrent une espèce de martyr, tremblantes qu'elles sont de commettre quelque péché, et tâchent de se délivrer le plus tôt possible de leur affaire.

IX. Quand les occupations extérieures sont trop prolongées, il est impossible qu'on n'y commette pas quelque péché. Quand les saints apôtres étaient occupés à convertir les pécheurs, Jésus-Christ leur recommandait de se retirer de temps en temps dans un lieu solitaire pour reposer leur cœur. Il leur disait : *Venite seorsum in desertum locum et requiescite pusillum* (Marc., vi, 51). Car, dans les affaires extérieures, même spirituelles, l'âme contracte de l'inquiétude, de la tiédeur ou de l'imperfection. Le repos lui est donc nécessaire pour se guérir des défauts qu'elle a contractés, et réparer ses forces. On ne doit pas être toujours dans la solitude, mais on doit toujours la désirer, ou du moins l'aimer quand on ne peut pas l'avoir. *Solitudo*, dit saint Laurent Justinien, *semper amanda est, tenenda verò non semper* (De casto connub., c. vi). Lorsqu'une religieuse est tirée de sa retraite par devoir ou par charité, elle doit la quitter sans murmure, car ce serait un péché que de trop l'aimer ; en traitant avec les hommes, elle ne doit pas chercher à s'amuser de leurs

discours, mais seulement de faire un acte d'obéissance ou une œuvre de charité; mais sitôt que ces affaires sont finies, elle peut rentrer dans sa retraite.

X. Nous n'avons encore parlé que de la solitude du corps; venons-en à celle de l'âme qui est plus nécessaire. Car, dit saint Grégoire, *quid prodest solitudo corporis si solitudo defuerit cordis* (lib. xxx mor., c. 12). A quoi sert la solitude du corps quand celle de l'âme manque? c'est-à-dire: Que sert d'avoir le corps dans un désert, si l'âme est dans le monde? Une âme détachée des choses de la terre, dit saint Pierre Chrysologue, trouve la solitude même dans les rues des cités: *In plateis et in triviis sum pictas habet secretum* (Serm. ix). Que sert de rester en silence dans le chœur ou dans sa cellule si l'on nourrit dans son âme l'amour des créatures dont le bourdonnement empêche la voix de Dieu d'y être entendue. Je répète ici ce que Dieu dit une fois à sainte Thérèse: « Oh! que je parlerais volontiers à vos âmes; mais le monde y fait tant de bruit qu'on n'y peut distinguer ma voix! Que ne vous éloignez-vous du monde! » La solitude du cœur consiste donc à chasser du cœur tout sentiment qui n'est par pour Dieu, et à chercher dans toutes nos actions à plaire à Dieu. Dites avec David: *Quid mihi est in cælo? et à te quid volui super terram?... Deus cordis mei et pars mea Deus in æternum* (Ps. LXXII, xxv, 26). Mon Dieu qu'y a-t-il dans le ciel ou sur la terre qui puisse vous valoir? Dieu de mon cœur, vous êtes ma seule richesse. Pour être vraiment seul de cœur, il faut répéter souvent: Mon Dieu, je ne veux que vous et rien de plus.

XI. Une religieuse se plaint de ne pas trouver Dieu, mais qu'elle apprenne ce que dit sainte Thérèse: *Détache ton cœur de toutes les choses; cherche Dieu, et tu le trouveras*. Nous ne pouvons chercher ni trouver Dieu, si nous ne le connaissons. Et comment connaître Dieu et ses beautés, si l'on est attaché aux créatures. Remplissez de boue un vase de cristal, les rayons du soleil n'y pénétreront pas. De même la lumière divine ne passe pas à travers un cœur rempli d'ambition et de vices. Le Seigneur a dit: *Soyez dans le repos, et considérez que je suis votre Dieu. Vacate et videte quoniam ego sum Deus* (Ps. XLV, 10). Quiconque veut voir Dieu, doit vider son cœur de la boue qui l'emplit, et le fermer à tous sentiments mon-

dains. Jésus-Christ en a parlé sous la métaphore d'une porte close : *Cùm oraveris, intra in cubiculum tuum, et, clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito* (Matth. vi, 16). Quand tu fais ta prière, entre dans ta chambre, fermes-en la porte, et prie ton Père; c'est-à-dire que pour nous unir à Dieu il faut nous retirer dans notre cœur, c'est la chambre dont parle le Seigneur (selon saint Augustin), et en fermer l'entrée à toutes les passions humaines.

XII. Jérémie a dit : *Sedebit solitarius et tacebit quia levabit se super se* (Thre., III, 28). L'âme solitaire, c'est-à-dire détachée, où les passions humaines n'élèvent pas leur voix, s'enlace à Dieu par une chaîne de saints désirs, d'offrandes de soi-même, d'actes de résignation et d'amour; elle volera par-dessus les choses créées, et rira des mondains qui suent pour acquérir quelques biens périssables, qu'elle estime trop peu, pour mériter d'être aimés par un cœur qui n'a été créé que pour aimer un bien infini, qui est Dieu. De là, Petrucci disait, dans ses vers, en parlant d'un cœur tout consacré à l'amour divin : Que plus la science du monde s'étend, plus il devient grand lui-même.

XIII. On n'entend pas par solitude l'inaction et la paresse, Dieu veut que ses épouses soient solitaires, mais non oisives. Quelques religieuses vivent dans la retraite, livrées à l'indolence, faisant des lectures vaines, gardant un silence inutile; mais, dit saint Basile, elles en rendront compte à Dieu. *Reddent rationem pro otioso silentio*. La solitude oisive est celle des bêtes; la solitude de l'étude ou des affaires est celle des gens du monde; la solitude religieuse n'est pas oisive ni inutile, elle est féconde en œuvres et sainte. Les religieuses doivent résider dans leur cellule comme les abeilles dans leurs petites cases, où elles font toujours du miel; c'est-à-dire qu'elles doivent toujours s'occuper à prier, à lire des livres pieux, ou à un travail de mains qui n'empêche pas d'élever son cœur à Dieu. Saint Jean Chrysostome a dit : *Solitudinem non facit esse solum* (in Ps. cxi). La solitude ne porte pas l'âme à être seule dans l'oisiveté, mais à s'élever à Dieu. Il y avait dans un couvent de saint François un moine oisif qui ne faisait que courir par la maison d'une cellule à l'autre; le saint l'appelait *frère Mouche*. Dieu veuille qu'il n'y ait pas dans les couvents de ces *religieuses mouches*,



qui vont toujours guettant, épiant, furetant, demandant qui est à la grille, qui est au confessionnal, qui va, qui vient. Elles mériteraient d'être chassées comme les mouches, ou du moins renfermées dans un cachot pour ne pas être importunes aux autres.

XIV. On dit communément que l'oisiveté est la mère de tous les vices, et c'est fondé sur cet oracle de l'Esprit-Saint : L'oisiveté a enseigné toute malice. *Omniem malitiam docuit otiositas* (Ecc., xxxiii, 29). Le bienheureux Joseph de Calasanze disait : Le démon va à la chasse des moines oisifs. Saint Bonaventure remarque que, tandis qu'un moine occupé est assailli d'une tentation, le moine fainéant en a mille. La cellule est pour les religieuses un lieu de réunion entre elles et Dieu, mais le bienheureux Joseph de Calasanze dit qu'elles se servent bien mal de leurs cellules, lorsqu'elles ne s'y entretiennent pas avec Dieu, ou qu'elles n'y travaillent pas pour lui. On ne peut pas toujours prier ; il est donc nécessaire que les religieuses s'occupent aussi aux travaux de l'aiguille. La femme forte est vantée par Salomon, parce qu'elle filait la laine et le lin. *Quæsiuit lanam et linum et operata est consilio manuum suarum* (Prov., xxxi, 15). Saint Jérôme commande à la vierge Démétriede d'avoir toujours sa quenouille au côté. *Habeto lanam semper in manibus*. Toutes les femmes saintes se sont toujours livrées au travail. Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, quoique infirme et malade, partageait les fatigues de toutes les officières, tantôt à la cuisine, tantôt au réfectoire ; tantôt elle balayait, tantôt elle tirait de l'eau ; elle lavait tant de linge à elle seule, qu'une fois les os de sa main en furent disloqués. L'auteur de sa vie dit qu'elle travaillait plus que quatre converses ensemble.

XV. C'est une erreur de croire que les fatigues nuisent à la santé du corps, car au contraire elles contribuent à la conserver. C'est pour cela que les converses se portent beaucoup mieux que les choristes. Le plus souvent ce n'est pas la crainte de tomber malade qui vous fait refuser au travail, c'est la crainte de vous fatiguer. Mais regardez le crucifix. Sœur Françoise de Saint-Ange se plaignait un jour à Jésus crucifié de ce que ses mains étaient toutes déchirées par le travail ; Jésus lui répondit : *Regarde mes mains, et puis va te lamenter*. De plus le travail sert

aussi à nous distraire des ennuis de la solitude et des tentations qui nous assiègent. Saint Antoine abbé, étant un jour assailli de pensées déshonnêtes et très-ennuyé de sa solitude, ne savait que faire pour trouver du soulagement ; alors un ange lui apparut, et le conduisit dans un petit jardin, où il prit une pioche, bêcha la terre, puis se mit à prier, et bêcha et pria tour à tour. Le saint apprit ainsi ce qu'il devait faire pour adoucir les ennuis de sa solitude et pour repousser les tentations. On ne peut pas toujours travailler, et aussi on ne peut pas toujours prier, car on risquerait d'en perdre la tête. C'est pour cela que sainte Thérèse qui, après sa mort, apparut à une religieuse, l'exhorta à ne jamais cesser de s'exercer à des travaux manuels, sous prétexte de s'occuper plus saintement ; et elle ajoutait que ces exercices sont très-utiles au salut éternel.

XVI. D'ailleurs, les travaux manuels, quand on s'y livre sans inquiétude et sans passion, n'empêchent pas de faire oraison. Sœur Marguerite de la Croix, archiduchesse d'Autriche, se chargeait des emplois les plus fatigants du monastère, et disait qu'ils sont non-seulement utiles, mais nécessaires aux religieuses, parce qu'ils n'empêchent pas l'âme de s'élever à Dieu. On dit que saint Bernard, voyant un moine qui priait en travaillant, lui dit : Continue, ô mon frère, à faire comme tu fais, car une telle conduite t'exemptera même du purgatoire. Saint Bernard suivait pour lui-même cette règle, comme nous l'apprend l'auteur de sa vie (Lib. III, c. 4). *Totus exteriùs laborabat et totus interiùs Deo vacabat*. Non-seulement il travaillait extérieurement des mains, mais son âme était en même temps toute recueillie en Dieu. C'est ainsi que doit faire toute religieuse ; tandis qu'elle travaille des mains, son cœur doit être occupé de Dieu, sans quoi toutes ses fatigues extérieures seront sans aucun profit spirituel, et pleines d'imperfections. L'époux des Cantiques dit à l'âme : *Pone me ut signaculum super cor tuum ; ut signaculum super brachium tuum*. Place-moi sur ton cœur et puis sur ton bras, car si l'on n'a pas Dieu dans son cœur, on ne peut l'avoir sur son bras, c'est-à-dire que l'on ne fait rien qui lui plaise. Sainte Thérèse disait que, lorsque les travaux de la vie active dérivent de l'amour de Dieu, ils sont la perfection suprême.

XVII. Elles se trompent donc, ces religieuses qui veulent toujours être dans la solitude et ne jamais s'occuper d'exercices extérieurs; mais elles se trompent aussi, celles qui volontairement se chargent de tant d'affaires qu'il ne leur reste pas assez de temps pour s'entretenir avec Dieu. *Fili, ne multi sint actus tui, et si dives fueris non eris immunis à delicto* (Ecc., ix, 10). Mon fils, dit le Seigneur, ne te mêle pas de tant de choses, car si tu veux les faire toutes, tu ne pourras éviter de commettre quelque péché. Il y a des religieuses qui, lorsqu'elles entreprennent quelque travail, s'y appliquent tant qu'elles ne peuvent penser à autre chose. Faites vos affaires avec diligence, mais tranquillement, afin que votre âme, de temps en temps, puisse s'élever vers Dieu. Vous devez travailler, mais comme une religieuse, et non comme fait une marchande qui sue nuit et jour pour amasser de l'argent. Pourquoi cet argent? Pour tenir table ouverte, pour vous bien parer ou pour satisfaire vos caprices. Travaillez, mais en religieuse; occupez-vous d'abord des affaires de l'âme, et puis de celles du corps, livrez-vous aux exercices extérieurs dans le seul but d'obéir, de servir la communauté, ou de fuir l'oisiveté, mais toujours sans avidité, sans inquiétude, qui vous empêche d'être à Dieu. Saint Antonin disait que dans toutes nos occupations extérieures, quelque pressées qu'elles soient, nous devons toujours nous réserver un instant pour nous recueillir et parler au Seigneur. Elevons souvent notre âme à Dieu, en commençant et en continuant le travail, par des actes d'amour, d'offrande, de résignation ou de prière. Si, par exemple, vous brodez ou vous cousez, que ne faites-vous à chaque point un acte d'amour ou d'offrande de vous-même? Je conclus que les religieuses ferventes acquièrent de la piété dans tout ce qu'elles font, et s'unissent davantage à Dieu, et que les négligentes tissent des toiles d'araignée, car elles travaillent pour un but terrestre et perdent leurs peines.

## PRIÈRE.

O mon Jésus ! faites que je vous aime pendant toute ma vie ! Je maudis le jour où j'ai aimé les créatures ; dorénavant, je ne veux aimer que vous. Je vous prie de me donner la force de me détacher de tout ce qui me sépare de vous. Faites que mon cœur ne songe qu'à vous comme à l'unique objet qui est digne d'être aimé. Vous êtes venu dans ce monde pour habiter nos cœurs, que vous avez rachetés au prix de votre sang. Que mon cœur vous appartienne donc tout entier ; possédez-le, Seigneur, éclairez-moi, enflammez-moi, et préparez-moi à faire toutes vos volontés. O Jésus ! mon bien suprême, je vous aime et vous estime par-dessus tout. Je me donne à vous tout entière, faites que je vous serve toujours, non par crainte, mais par amour. Votre majesté doit nous faire trembler, mais votre honte mérite d'être aimée. Marie, ma mère et mon refuge, faites que je sois toute à Jésus-Christ.

---

## § III.

De la présence de Dieu.

I. Les maîtres de la vie spirituelle appellent, avec raison, l'exercice de la présence de Dieu, la base de cette vie spirituelle qui consiste en trois choses : dans la fuite des péchés, dans la pratique de la vertu, et dans l'union avec Dieu. Or, la présence de Dieu produit ces trois effets ; elle délivre l'âme du péché, elle la conduit à la pratique de la vertu, et l'unit à Dieu par le lien du saint amour.

1. Quant à la fuite du péché, qui est le premier effet, il n'est pas de moyen plus efficace, pour dompter les passions, pour résister aux tentations, et éviter ainsi le péché, que de penser à la présence de Dieu. Le docteur Angélique dit : *Si Dominum præsentem cogitaremus, via aut nunquam peccaremus* (Op. LVIII, c. 2). Si nous pensions toujours que Dieu nous voit, nous ne ferions jamais rien

qui déplût à ses yeux. Saint Jérôme a dit que le souvenir de la présence de Dieu ferme l'entrée au péché : *Memoria Dei excludit omnia peccata* (In. iv, Ez.). En effet, les hommes n'osent pas transgresser les ordres de leurs supérieurs, de leurs parents et de leurs rois, en leur présence ; comment oseraient-ils enfreindre les lois divines s'ils pensaient que Dieu les voit ? Saint Ambroise raconte qu'un page d'Alexandre le Grand, ayant eu main un flambeau allumé, tandis qu'Alexandre faisait un sacrifice, se laissa brûler la main plutôt que de le laisser tomber. Le saint ajoute : *Tanta in puero disciplina reverentia ut naturam vinceret* (Lib. III, de Virg.). Si le respect dû aux princes porta ce jeune homme à braver la douleur, combien l'idée de la présence de Dieu ne nous aidera-t-elle pas à vaincre les tentations et à souffrir toutes les peines, plutôt que de lui manquer de respect sous ses propres yeux.

II. Tous les péchés des hommes viennent de ce qu'ils oublient que Dieu est présent partout. Nous ne nous perdons, disait sainte Thérèse, que parce que nous croyons que Dieu est loin de nous. David, avant elle, l'avait dit. *Non est Deus in conspectu ejus ; inquinates sunt viæ illius in omni tempore* (Ps. x, 5, secund. Hehr.). Le pécheur oublie que Dieu le voit, et c'est pour cela qu'il l'offense en tout temps. L'abbé Dioclès ajoutait : (Ap. Pal., c. 9). *Qui distrait sa mémoire de la présence de Dieu devient brute ou démon.* Car aussitôt on est assailli de désirs charnels et diaboliques, auxquels on n'a pas la force de résister.

IV. Les saints pleins de l'idée que Dieu les voyait, ont fait face aux attaques de tous leurs ennemis. Cette pensée donna à la chaste Suzanne la force de repousser les vieillards qui la tentèrent et la menacèrent de la mort. *Melius est, dit-elle, mihi absque opere incidere in manus vestras quàm peccare in conspectu Domini.* (Dan., XIII, 25). Il vaut mieux tomber entre vos mains, et mourir sans péché, que de pécher en la présence de Dieu. Cette pensée convertit une mauvaise femme qui eut l'effronterie de tenter saint Ephrem d'impudicité. Le saint lui dit que si elle voulait pécher avec lui, il fallait qu'elle allât sur la place publique. Comment, dit-elle alors, faire cela en présence de tant de monde ? Le saint reprit : Comment le faire en la présence de Dieu qui nous voit partout ? La

pauvre pécheresse, à ces mots, fondit en larmes, et se traînant à terre demanda pardon au saint et le pria de la mettre dans la voie du salut. Saint Ephrem la mit dans un couvent, où elle vécut saintement pleurant ses péchés jusqu'à la mort (Métaph. in vit. S. Ephr.). La même chose advint à l'abbé Paphnuce. Il fut tenté un jour par une courtisane nommée Taïs, qui lui dit que personne ne les voyait, excepté Dieu. Eh! quoi, dit ce saint, tu sais que Dieu te voit, et tu veux pécher? Taïs, effrayée par ces paroles, se repentit de ses fautes, et faisant un paquet des habits et des bijoux qu'elle avait gagnés à son infâme métier, elle les brûla sur une place publique, et puis se retira dans un couvent, où elle jeûna au pain et à l'eau pendant trois années, adressant seulement à Dieu ces paroles: *Quia plasmásti me, miserere mei*. Dieu qui m'as créée, aie pitié de moi. Au bout de ces trois années elle termina sa vie par une sainte mort. Paul, disciple de saint Antoine, abbé, apprit par révélation qu'elle avait été placée au ciel sur un grand trône de gloire (Sabell., lib. v, exemp., c. 2).

V. Voilà combien le souvenir de la présence de Dieu est utile pour fuir le péché. Prions toujours le Seigneur, comme faisait Job: *Pone me juxta te, et cujusvis manus pugnet contra me* (Job., xvii, 5). Seigneur, mettez-moi devant vous, rappelez-moi toujours que vous me voyez, et puis que mes ennemis paraissent, je ne les craindrai pas. Saint Jean Chrysostome fait cette remarque: *Si ita nos ipsos disposuerimus, nihil mali cogitabimus, nihil mali dicemus, nihil mali faciemus* (Hom. viii., ad Phil., 2). Si nous nous croyions toujours en la présence de Dieu, nous ne dirions rien, nous ne penserions, nous ne ferions rien de mal, car nous serions arrêtés par l'idée qu'il sait toutes nos pensées, qu'il entend nos paroles, qu'il voit toutes nos actions.

VI. Quant au second effet qui est la pratique de la vertu, la présence de Dieu est encore un grand moyen pour y arriver. Oh! avec combien de courage se battent les soldats en présence de leur roi! La seule pensée que leur prince est là pour les punir ou les récompenser leur communique un courage et des forces surnaturels. De même, quand une religieuse est sous les yeux de sa supérieure, avec quelle ferveur elle fait l'oraison; avec

quelle modestie elle parle à ses sœurs, avec quelle attention elle exécute les ordres qu'on lui donne ! Si les religieuses pensaient que Dieu voit tout ce qu'elles font, elles feraient tout bien et pour une fin convenable. Saint Basile dit que si l'on était en présence d'un roi et d'un paysan, on ferait tous ses efforts pour contenter le roi sans faire attention à ce que désirerait le paysan ; de même celui qui croit être en la présence de Dieu ne songe pas à contenter les créatures, il ne cherche qu'à plaire à Dieu.

VII. Enfin, pour le troisième effet de la présence de Dieu, qui est l'union de l'âme avec son Dieu, la règle infaillible que nous pouvons établir, c'est que l'amour doit toujours augmenter en présence de l'objet aimé. Cela arrive parmi les hommes, quoique une plus grande assiduité fasse connaître leurs défauts. Combien notre amour pour Dieu ne serait-il pas ardent si nous le voyions toujours devant nous, puisque plus nous conversons avec lui, plus il nous découvre sa beauté et son amabilité. L'oraison du matin et du soir ne suffit pas pour nous tenir toujours unis à Dieu. Saint Jean Chrysostome dit qu'aussitôt qu'on ôte du feu l'eau bouillante, elle se refroidit. Qu'ainsi il faut toujours nous tenir en la présence de Dieu pour être toujours fervents. Saint Bernard raconte que lorsque, dans les premiers temps de sa conversion, il se trouvait inquiet ou qu'il tombait dans la tiédeur, il lui suffisait, pour ranimer sa ferveur, de se rappeler quelque saint personnage mort ou éloigné de lui : *Ad solam defuncti seu absentis memoriam stabat spiritus*. Il est donc bien utile aux âmes qui aiment Dieu de se souvenir qu'il est présent et qu'il leur demande leur amour ? David disait que le souvenir de Dieu le remplissait de joie et de consolation : *Memor fui Dei, et delectatus sum* (Ps. LXXVI, 2). Quelque triste que soit une âme, si elle aime Dieu, son seul souvenir la console. Les âmes amoureuses de Dieu sont toujours tranquilles, parce que, dans tous leurs malheurs, dans toutes leurs actions, elles agissent dans l'idée de la présence de Dieu, semblables au tournesol qui se tourne sans cesse vers le soleil. *Le fidèle amant*, disait sainte Thérèse, se souvient toujours de l'objet aimé.

VIII. Venons-en à la pratique de l'exercice de la présence de Dieu. Cet exercice consiste dans l'opération de l'esprit et de la volonté : l'opération de l'esprit, c'est de

croire Dieu présent; celle de la volonté, c'est de s'unir à lui par des actes d'abaissement, d'adoration et d'amour, dont nous parlerons plus loin. Quant à l'esprit, la présence de Dieu se pratique de quatre manières. Premièrement, en croyant le Sauveur présent dans tous les lieux où nous sommes. Nous pouvons nous le représenter, tantôt dans un mystère, tantôt dans un autre, par exemple dans l'étable de Bethléem, voyageant en Egypte, travaillant dans la boutique de son père, flagellé, couronné d'épines ou crucifié. Sainte Thérèse trouvait ce moyen très-efficace; cependant ce n'est pas le meilleur, d'abord parce que Jésus-Christ, en qualité d'Homme-Dieu, n'est présent en nous que par la communion, ou que lorsque nous sommes devant le saint Sacrement. D'ailleurs, cette manière pourrait nous fatiguer l'imagination et nous tourner la tête; il suffit donc que nous le voyions confusément, *qu'il nous écoute et nous regarde, comme à travers un nuage, sans chercher à nous retracer sa figure, son air, sa couleur, etc.*

IX. Le second moyen, qui est plus sûr et plus excellent, consiste à voir Dieu par les yeux de la foi, à le croire partout présent, et occupé à regarder ce que nous faisons. Qu'importe que nous ne le voyions pas avec les yeux de la chair? Nous ne voyons pas l'air, et cependant nous savons qu'il nous environne, que nous y vivons, et sans cela nous ne pourrions vivre. De même nous ne voyons pas Dieu, mais la foi nous enseigne qu'il est toujours présent: *Numquid non cœlum et terram ego impleo?* (Jer., xxiii, 24.) N'est-ce pas moi dont la présence remplit le ciel et la terre? Comme une éponge au milieu des mers est pressée par les eaux, ainsi Dieu nous enveloppe; en Dieu nous vivons, en Dieu nous agissons. *In ipso vivimus, movemur et sumus* (Act. Ap., xvii, 18). Dieu, dit saint Augustin, observe chacune de nos pensées et de nos paroles, comme si nous étions le seul être de l'univers. Il prend note de tout et l'écrit sur un livre pour nous en demander compte un jour, et nous donner la récompense ou le châtiment mérité. Ce second moyen de la divine présence ne fatigue pas l'esprit, car il suffit, pour l'exercer, de ranimer notre foi et de dire: *Mon Dieu, je crois fermement que vous êtes ici présent.* On peut y ajouter des actes d'amour et de résignation ou de rectitude d'intention.



X. Le troisième moyen de conserver le souvenir de la présence de Dieu, c'est de le reconnaître dans ses créatures qui ont toutes reçu de lui l'être et la force de nous servir. Dieu est dans le feu pour nous chauffer, dans l'eau pour nous désaltérer, dans le soleil pour nous éclairer, dans le pain pour nous nourrir, dans la laine pour nous couvrir, et dans tout ce qu'il a créé. Quand nous voyons un bel arbre, une belle fleur, souvenons-nous que là brille un rayon de la beauté de Dieu qui lui donne la vie. Si nous traitons avec un homme saint et docte, souvenons-nous que c'est Dieu qui lui communique quelques parcelles de sa sainteté et de sa science. Quand nous entendons de la musique, quand nous aspirons une douce odeur, quand nous mangeons ou que nous buvons quelque chose qui nous plaît, ressouvenons-nous que c'est Dieu qui nous envoie cette harmonie et ces parfums, ces mots, cette liqueur, pour nous porter à penser aux délices éternelles du paradis.

XI. Habitons-nous à voir Dieu dans tous les objets; faisons-lui des actes de remerciement et d'amour, et songeons qu'il n'a fait tant de belles créatures qu'afin que nous l'aimions. *Disce amare*, disait saint Augustin, *in facturâ factorem, ne teneat te quod ab illo factum est et amittas eum à quo et ipse factus es* (In ps. xix). Apprends, dit-il, à aimer ton créateur dans la créature, et ne voue pas d'amour aux choses créées, car tu dois le consacrer tout à celui qui t'a créé toi-même. Ainsi faisait le saint : par la vue des créatures il s'élevait à Dieu. Il disait souvent : Le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment me crient que je dois vous aimer. *Celum et terra et omnia mihi dicunt, ut amente*. En voyant le ciel, les étoiles, les champs et les montagnes, il lui semblait que tous lui disaient : Augustin, aime Dieu, car il ne nous a créés que pour que tu l'aimes. Sainte Thérèse, également en contemplant la campagne, la mer, les ruisseaux, les collines, croyait les entendre lui reprocher son ingratitude envers Dieu. Quand sainte Marie Madeleine de Pazzi avait dans les mains quelque fleur ou quelque fruit, elle se sentait ravie par l'amour divin : Dieu a donc pensé de toute éternité à créer ces fleurs et ces fruits, disait-elle, pour me prouver combien il m'aime ! On raconte encore que Saint Simon de Sales, errant dans la campagne, frappait de son bâton les fleurs

et l'herbe, et leur disait : C'en est assez, taisez-vous ; vous me reprochez de ne pas aimer ce Dieu qui ne vous a faites si belles que pour que je l'aime ; et je ne l'aime pas. Mais je vous comprends, ne me faites plus de reproches. Taisez-vous.

XII. Le quatrième moyen, et le plus parfait, c'est de considérer Dieu en nous-mêmes. Nous n'avons pas besoin de monter au ciel pour trouver Dieu. Recueillons-nous en nous-mêmes, et nous le trouverons. Sainte Thérèse disait : « Je ne sais pas ce que c'est que de faire oraison comme il faut ; Dieu ne m'a enseigné d'autre manière de le prier que de me recueillir. » Dieu est en nous autrement que dans les autres créatures ; il est en nous comme dans un temple, dit l'apôtre : ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu habite en nous. *Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis* (I. Cor., III, 16). Le Sauveur dit qu'il entre dans les âmes qui l'aiment avec son Père et le Saint-Esprit, pour y résider à jamais : *Si quis diligit me, Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus* (Jo., XIV, 25).

XIII. Les rois de la terre ont leurs magnifiques palais, et cela n'empêche pas qu'ils ont aussi leurs appartements particuliers, où ils habitent le plus souvent. Dieu est partout ; sa présence remplit le ciel et la terre, mais il demeure avec plus de plaisir dans nos âmes, il s'y étend comme dans un jardin fleuri ; j'habiterai en eux. *Inhabitabo in illis*, a-t-il dit par la bouche de l'apôtre, et je marcherai au milieu d'eux, et je serai leur Dieu, *et ambulabo inter eos et ero illorum Deus* (II. Cor., VI, 16). C'est là qu'il veut que nous l'aimions et que nous le priions, car il ne vient en nous que pour entendre nos demandes, pour recevoir l'expression de notre tendresse, pour nous défendre, nous éclairer, nous gouverner, nous communiquer ses dons et nous aider à faire notre salut. Tâchons donc de ranimer notre foi par cette vérité, et de nous anéantir en pensant qu'une grandeur si sublime s'abaisse jusqu'à nous ; puis nous nous élèverons par des actes de confiance, d'amour, d'offrande, de remerciement de ses dons et de ses faveurs ; nous nous plairons à considérer sa gloire, à lui demander conseil dans nos doutes, et nous serons fiers de posséder en nous un bien immense qu'au-

cune créature ne peut nous enlever, et qui ne nous quitte que lorsque nous le chassons volontairement.

XIV. C'était là la petite cellule que sainte Catherine de Sienne s'était bâtie en elle-même, et où elle se retirait souvent pour s'entretenir amoureusement avec Dieu; elle se dédommageait ainsi de la persécution de ses parents, qui lui avaient défendu de se renfermer dans sa chambre pour prier. Elle avait encore un avantage, c'est qu'elle pouvait sans cesse rester retirée dans sa cellule, tandis qu'elle était souvent forcée de sortir de sa chambre. Sainte Thérèse disait : « Ceux qui peuvent ainsi se retirer dans ce paradis de leur âme, où réside celui qui les a créés, je crois qu'ils sont sur le bon chemin, car ils font beaucoup de lieues par heure. » Par cet exercice de la présence de Dieu, les saints parvinrent à acquérir le trésor de leur mérite. Le Prophète roi faisait ainsi. *Providebam Dominum in conspectu meo semper* (Ps. xv, 8). Je tâchais de voir toujours Dieu, observant mes actions. Le bienheureux Henri Luzon s'appliquait avec tant de soin à ce saint exercice, qu'il n'agissait qu'en la présence de Dieu, et que toujours il parlait avec Dieu. Sainte Gertrude y était tellement habituée que le Seigneur dit à sainte Mathilde : Gertrude marche toujours sous mes yeux, elle cherche toujours à faire ma volonté, et fait toutes ses actions pour ma plus grande gloire (Lib. I, S. Ger., c. 11). Sainte Thérèse faisait de même; dans toutes ses occupations, elle avait toujours l'œil fixé sur le Seigneur, son bien-aimé.

XV. Si vous me demandez combien de fois par jour vous devez vous souvenir de la présence de Dieu, je vous réponde, avec saint Bernard, que vous devez le faire à chaque minute; car, comme il ne se passe pas de minute que nous ne jouissions de ses dons, nous ne devons pas en passer une sans l'en remercier et nous souvenir de lui. Si quelqu'un savait que son roi pense toujours à lui et à son bonheur, quand même cette sollicitude royale ne lui servirait à rien, cependant il ne pourrait s'empêcher de penser à lui et de l'aimer entièrement. Il est certain que Dieu pense sans cesse à vous et vous enrichit sans cesse de ses lumières, de ses secours, de ses visites. N'est-ce donc pas une ingratitude que de l'oublier? Souvenez-vous toujours, ou le plus souvent possible, de la

présence de Dieu. Voici l'avis que donna le Seigneur à Abraham : *Ambula coram me, et esto perfectus* (Gen., xvii, 1). Marche toujours en ma présence, et tu seras parfait. Tobie dit à son fils : *Omnibus diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum* (Tob., iv, 6). Mon fils, pendant toute ta vie, aie Dieu devant les yeux. Cet exercice de la présence divine fut recommandé par saint Dorothee à saint Dosithée, son disciple, qui lui demandait ce qu'il devait faire pour devenir saint. *Cogita*, lui dit-il, *semper Deum tibi præsentem*. Pense que Dieu est toujours présent, et qu'il te voit. Saint Dorothee dit que son disciple suivit si bien son conseil, qu'en toutes ses occupations, et dans ses maladies, il n'oublia jamais le Seigneur. Ainsi, après avoir été soldat débauché et joueur, il parvint, dans l'espace de cinq ans, à une telle sainteté, qu'après sa mort on le vit dans le ciel au milieu des plus saints anachorètes.

XVI. Le père Joseph Auchieta, qui, par le moyen de la présence de Dieu, parvint à un si haut degré de sainteté et de perfection, disait que rien ne peut nous distraire de ce saint exercice, excepté le peu d'attention que nous y mettons. Le prophète Michée a dit : *Indicabo tibi, ô homo! quid sit tibi bonum et quid Dominus requirat à te utique sollicitum ambulare cum Deo tuo* (Mich., vi, 8). O homme ! je vais t'indiquer ton bien et ce que le Seigneur exige de toi, il veut que tu aies soin de faire toutes les actions en sa présence, car ainsi tout sera bien fait. Saint Grégoire de Nazianze a dit : *Nec enim tam sæpè spiritum ducere quàm Dei meminisse debemus* (Orat. de cura. paup.). Souvenons-nous de Dieu autant de fois que nous respirons ; en faisant ainsi, nous ferons tout bien. Un autre pieux auteur dit que la méditation peut se laisser dans quelques occasions, comme en cas de maladie, ou d'affaires pressantes, mais on doit toujours pratiquer l'exercice de la présence de Dieu, par le moyen d'actes de piété, d'intention droite, d'offrande et autres dont il sera question plus bas.

XVII. Jusqu'ici nous avons parlé des opérations de l'esprit, parlons maintenant de l'application de la volonté à l'exercice de la présence divine. C'est le bonheur et le partage seulement des élus que d'avoir toujours les yeux sur Dieu ; car, dans cette vie mortelle, il est moralement impossible de l'avoir toujours et sans interruption présent

à la pensée ; mais au moins nous devons tâcher de l'avoir présent à la pensée autant que possible, et cela sans effort et avec paix. Il y a trois moyens pour faciliter l'application de la volonté à cet exercice : 1<sup>o</sup> C'est d'élever le cœur à Dieu, par de courtes mais ferventes oraisons jaculatoires, qui sont des actes d'amour envers Dieu, que l'on peut faire en tout lieu et en tout temps, quand on marche, quand on travaille, quand on mange, quand on s'amuse. Ces actes peuvent être de remerciement, de désir, de résignation, d'offrande, d'amour, de prière, d'abaissement, de confiance, etc. Qui vous empêche de dire dans toutes vos occupations : « Mon Dieu, je ne veux que vous seul. Je ne désire que d'être toute à vous, faites de moi et de mes biens tout ce qu'il vous plaira : je me donne toute à vous. Je vous aime plus que moi-même. Je ne veux que ce que vous voulez. Je renonce à tout pour l'amour de vous. Je vous remercie des grâces que vous m'avez accordées. Aidez-moi, ayez pitié de moi, donnez-moi votre saint amour. Seigneur, je serais à cette heure peut-être plongée dans l'enfer. Je me complais dans votre félicité. Je voudrais que tout le monde vous aimât. Ne permettez pas que je me sépare de vous. Je me confie en vous. Quand pourrai-je vous voir et vous aimer face à face. Que tout ce que je fais et que je souffre soit pour vous. Que votre volonté soit faite. » Les anciens pères faisaient grand cas de ces courtes oraisons, plus propres à conserver la présence de Dieu que les longues oraisons. Saint Jean Chrysostome disait que celui qui répète souvent ces courtes prières ferme la porte aux pensées du démon. *Si crebris precationibus teipsum accendas, non dabis occasionem diabolo et ullum ad suas cogitationes aditum* (Hom. iv).

XVIII. En certains temps surtout, il faut rallumer la foi de la présence divine : 1<sup>o</sup> Le matin, quand nous nous réveillons, en disant : « Mon Dieu, je crois que vous êtes et que vous serez présent dans tous les lieux où j'irai ; protégez-moi partout, et ne permettez pas que je vous offense sous vos yeux. » 2<sup>o</sup> Au commencement de toutes vos actions mentales ou vocales. Le vénérable cardinal Innico Caracciolo disait que celui qui fait l'oraison avec distraction, à coup sûr a fait avec négligence l'acte de foi sur la présence de Dieu. 3<sup>o</sup> Dans vos tentations d'impa-

ience ou d'impudicité ; par exemple, si vous êtes assailli de douleurs aiguës, si vous recevez un affront, ou s'il se présente à vous quelque objet scandaleux, recourez aussitôt à la présence de Dieu, et prenez courage, en pensant qu'il vous regarde. Ainsi faisait David pour vaincre les tentations. *Oculi mei semper ad Dominum, quoniam ipse evellet de laqueo pedes meos* (Ps. xxiv, 15). Je tiendrai les yeux sur Dieu, et il me délivrera des pièges tendus par mes ennemis. Faites de même quand vous serez sur le point d'exercer quelque acte de vertu très-difficile, comme fit la glorieuse Judith, qui, ayant déjà dégainé l'épée et saisi les cheveux d'Holopherne endormi, se tourna vers Dieu et s'écria : Fortifiez-moi, Seigneur, à cette heure. *Confirma me, Domine, in hac hora* (Jud., xiii, 9). Et alors elle lui coupa la tête.

XIX. Le second moyen de conserver la présence de Dieu par les actes de la volonté, c'est de renouveler toujours l'intention de travailler pour Dieu seul, surtout dans les opérations qui peuvent distraire. Au commencement de toutes vos affaires, que vous alliez à table, ou à la récréation, ou au lit, dites : Seigneur, je ne veux pas faire en ceci mon plaisir, mais uniquement votre volonté. En faisant vos occupations, tâchez de renouveler le même acte : *Mon Dieu, que tout soit pour votre gloire*. De cette manière, on conserve la présence de Dieu sans effort d'esprit ; car le désir même de lui plaire est un souvenir de sa présence. Il faut encore déterminer certains signes particuliers pour nous souvenir de la présence de Dieu ; par exemple, quand l'horloge sonne, quand vous regardez le crucifix, quand vous entrez ou que vous sortez de votre cellule. Quelques-unes mettent dans leur chambre quelque signe qui leur rappelle la présence de Dieu.

XX. Le troisième moyen c'est de tâcher, quand vous êtes distraite ou fatiguée de vos travaux, de demander la permission de vous retirer dans la solitude pour vous recueillir en Dieu. Si vous vous évanouissiez de jeûne ou de fatigue, ne prendriez-vous pas quelque calmant pour reprendre des forces ! Vous devez faire de même avec votre âme, quand elle manque de ferveur pour avoir été longtemps à jeûn d'oraisons et de recueillement. Le père Alvarès a dit que l'âme sans oraison est dans un éta

aussi violent que le poisson hors de l'eau ; de sorte que lorsqu'elle a été longtemps dans la distraction, elle doit aller prendre haleine dans la solitude, et s'y recueillir en Dieu par des prières. La vie des élus consiste à voir et à aimer Dieu ; le bonheur d'une âme ici-bas consiste de même à voir et à aimer Dieu, non à face découverte, comme dans le ciel, mais par le moyen de la foi. Cet exercice lui inspire un amour immense et une grande confiance envers son bien-aimé. Qui agit ainsi jouit dans cette vallée de larmes de la vie des élus qui voient toujours Dieu : *Semper vident faciem Patris* (Matth., xviii, 10) et ne cessent de l'aimer. Il méprise toutes les choses terrestres, car il voit qu'elles ne sont que fumée, comparées à Dieu ; il possède dès à présent le bien suprême qui contente le cœur plus que tous les autres.

---

### PRIÈRE.

Mon aimé Jésus, vous m'avez donné tout votre sang, et je refuserais de vous donner tout mon amour ! Non, je m'offre toute à vous, ô mon Rédempteur ! Acceptez-moi, et disposez de moi comme il vous plaira. Mais puisque vous me donnez le désir de votre pur amour, enseignez-moi ce que je dois faire ; je suis prête à tout. Faites que ce cœur qui a été un temps privé de votre amour n'aime et ne désire plus que vous. Faites que ma volonté ne veuille que ce que vous voulez. Malheureuse ! pour suivre ma volonté, j'ai méprisé la vôtre, et je vous ai oublié ! Faites que dorénavant je m'oublie moi-même pour ne plus me souvenir que de vous aimer et de vous plaire. Mon Dieu, le premier des biens, qu'il me déplait d'avoir fait peu de cas de vous par le passé ! Seigneur, pardonnez-moi, attirez-moi toute à vous, et ne permettez pas que j'aime autre chose que vous, J'attends tout de votre bonté et de vos mérites ; ô mon Jésus, je me confie en votre intercession. O Marie, ma reine et ma protectrice, recommandez-moi à votre divin fils qui ne vous refuse jamais rien !

---



---

## CHAPITRE XVII.

### De la lecture spirituelle.

I. La lecture des saints livres est presque aussi nécessaire à la vie spirituelle que l'oraison. Saint Bernard dit que la lecture nous mène à l'oraison et à la pratique des vertus : *Lectio nos ad orationem instruit, ad operationem* (Serm., 1). Il conclut que l'un et l'autre sont les armes avec lesquelles on vainc l'enfer et on gagne le paradis : *Lectio et oratio sunt arma quibus diabolus expugnatur, beatitudo acquiritur* (ib.). Notre père spirituel ne peut pas être toujours auprès de nous pour nous conseiller dans nos opérations et surtout dans nos doutes, mais la lecture supplée à tout, elle nous fournit la lumière et le guide pour fuir les pièges du démon et de notre amour-propre, et pour faire la volonté de Dieu. Saint Anathase disait que tous ceux qui servent le Seigneur avec ferveur s'appliquent à la lecture spirituelle : *Sine legendi studio neminem ad Deum intentum videas*. C'est pour cela que tous les fondateurs ont beaucoup recommandé ce saint exercice à leurs religieux. Saint Benoît ordonna que chacun de ses religieux fît chaque jour une lecture, et qu'il y en eût deux qui allassent voir dans les cellules des autres s'ils observaient cette règle; et il faisait punir ceux qui y manquaient. Mais, le premier de tous, l'Apôtre l'ordonna à saint Timothée : *Attende lectioni* (Tim., iv, 15). Remarquez le mot *attende* qui signifie que, quoique Timothée fût très-occupé, étant évêque, cependant saint Paul voulait qu'il s'appliquât à la lecture des saints livres, non en passant et brièvement, mais avec attention.

II. Autant la lecture des mauvais livres est nuisible, autant celle des bons livres est profitable. Celle-ci a souvent été la cause de la conversion des pécheurs, tandis que celle-là entraîne chaque jour des jeunes gens à leur perte. Le premier auteur des livres de piété est l'esprit de Dieu, tandis que c'est l'esprit du démon qui est l'auteur des livres pernicieux. Souvent il couvre le poison



de ses livres du prétexte d'apprendre à bien parler et à se bien conduire, ou de passer le temps sans ennui. Je trouve qu'il n'y a rien de plus pernicieux pour les religieuses que de lire de mauvais livres. Je n'entends pas seulement par mauvais livres ceux qui parlent d'hérésie, et que le saint-siège a défendus, mais encore tous ceux qui traitent d'amour. Comment celle qui lit des romans, des comédies, des poésies profanes aurait-elle l'esprit de dévotion? Comment serait-elle recueillie dans l'oraison et dans la communion? Faudrait-il l'appeler l'épouse de Jésus-Christ, ou plutôt une mauvaise épouse du monde? Les femmes séculières même qui lisent de tels livres, se perdent.

III. Mais quel mal, dites-vous, peuvent produire les romans et les poésies où il n'y a pas d'expressions impures? Le voici : de telles lectures enflamment les sens, éveillent les passions et pervertissent le cœur, ou le rendent si faible qu'il cède facilement, à la première occasion, à des sentiments impurs. Un sage auteur dit que ces sortes d'ouvrages ont fortement propagé l'hérésie en favorisant le libertinage. Le poison de ces livres entre peu à peu dans l'âme : d'abord il s'empare de l'esprit, ensuite il corrompt la volonté, et enfin il tue l'âme. Le démon n'a peut-être pas de meilleur moyen de perdre une jeune fille que de lui mettre en main ces livres pros crits. Quels ravages fait cette peste quand elle entre dans une communauté. Un seul mauvais livre suffit pour la perdre. O épouse du Seigneur ! si un de ces livres tombe par hasard entre vos mains, jetez-le au feu. Si vous êtes supérieure, jetez-le hors de votre couvent, ou vous rendrez un compte terrible à Dieu.

IV. Quelques livres, sans être dangereux, sont inutiles ; ne les lisez pas, et employez le temps qu'ils vous prendraient en œuvres pieuses. Saint Jérôme écrivit à sainte Eustochium, son élève, que dans sa solitude il lisait souvent Cicéron, et qu'il avait en horreur les livres saints, parce qu'ils étaient mal écrits ; et qu'étant tombé malade, il lui sembla être cité devant le tribunal de Jésus-Christ. Qui es-tu ? lui dit le Seigneur. Il répondit : Je suis chrétien. Tu mens, reprit le souverain juge, tu es cicéronien, et non chrétien, et il commanda aussitôt qu'on le flagellât. Le saint promit dès lors de se corriger.

et étant revenu à lui, il sentit ses épaules toutes meurtries par les coups qu'il avait reçus, et il ne lut plus jamais Cicéron. Il est vrai que parfois dans ces ouvrages il y a de bonnes maximes, mais saint Jérôme a dit : *Non necesse habes aurum in luto quærere* (Ep. ad Fur.). Qu'as-tu besoin de chercher un peu d'or dans tant de boue, puisque tu peux trouver tout or sans boue ? Souvent les livres de théologie morale nuisent aux religieuses, car ils leur inspirent des scrupules inutiles, ou leur apprennent ce qu'elles doivent ignorer. Les livres de théologie mystique pourraient aussi leur être dangereux, en leur donnant envie de faire l'oraison surnaturelle, de laisser les oraisons ordinaires, et leur faire tout perdre pour se livrer à la contemplation, qu'on ne doit essayer que lorsqu'on y est appelé par le Seigneur. Sainte Thérèse apparut après sa mort pour défendre la lecture de ses révélations, disant qu'elle ne s'était pas rendue sainte par les révélations, mais par la pratique de la vertu,

V. Oh ! que de biens produit la lecture des livres saints ! La lecture des mauvais livres nous remplit de sentiments pernicioeux ; au contraire, celle des livres saints nous remplit de bonnes pensées et de bons désirs. Comment être recueilli quand on lit des ouvrages profanes ? comment faire des actes d'amour au Seigneur, quand on a la tête remplie d'images mondaines ? Le moulin écrase le grain qu'on y jette : si le grain est mauvais, la farine sera mauvaise. Que la religieuse qui a lu des livres profanes aille à l'oraison, qu'elle fasse la communion, il est certain qu'au lieu de penser à Dieu, elle ne pensera qu'aux fables qu'elle a lues. Celle, au contraire, qui a lu des livres saints même après l'oraison pense toujours à Dieu. Saint Bernard en expliquant ce passage de saint Jean : Cherchez, et vous trouverez : *Quærite, et invenietis* (xvi, 24), a dit : *Quærite legendo, et invenietis meditando. Lectio quasi cibum ori apponit, meditatio masticat* (S. Ber. Scala cla.). Demandez en lisant, et vous trouverez en méditant ; la lecture porte la nourriture à la bouche, et la méditation la digère.

VI. En second lieu, une âme nourrie de saintes pensées par la lecture a plus de force pour chasser les tentations intérieures. Saint Jérôme disait à Salvine, son élève : *Semper in manibus tuis sit divina lectio, ut cogita-*

*tionum sagitta hujusmodi clypeo repellatur* (Ep. ad Salv.). Tâche d'avoir toujours dans les mains des livres saints, afin qu'ils te servent de bouclier contre le démon. 5° La lecture spirituelle sert encore à nous faire découvrir nos défauts. Saint Bernard écrivit à Demétriade de se servir de la lecture comme d'un miroir : *Lectionem adhibens speculi vice* (Ep. ad Dem.); c'est-à-dire que comme un miroir nous montre les taches qui sont sur notre figure, ainsi les livres saints nous montrent celles qui sont dans notre conscience. *Ibi facta*, dit saint Grégoire, *ibi pulchra nostra cognoscimus, ibi sentimus quantum proficimus* (Mor. lib. II, c. 1). Là nous apercevons nos perles et nos progrès dans la vertu, nous voyons ce qu'il y a de bien ou de mal en nous, et comment nous devons avancer dans la vie spirituelle. 4° Nous recevons dans la lecture spirituelle des lumières et des inspirations divines. Saint Jérôme dit que lorsque nous prions, nous parlons à Dieu et que lorsque nous lisons, c'est Dieu qui nous parle. *Oras? loqueris ad sponsum. Legis? ille tibi loquitur* (Ep., xxii). Saint Ambroise dit : *Illum alloquimur cum oramus, illum audimus cum legimus* (lib. II, de off., c. 20). Dans l'oraison, Dieu écoute nos prières, mais dans la lecture nous entendons la voix de Dieu. Notre directeur ne peut pas toujours être auprès de nous, nous ne pouvons pas toujours entendre des sermons qui nous éclairent et nous guident dans la voie du Seigneur, mais les bons livres y suppléent. Saint Augustin dit que les saints livres sont comme de tendre lettres que Dieu nous envoie pour nous faire connaître les dangers que nous courons et le chemin que nous devons prendre; c'est par eux qu'il nous enflamme d'amour pour lui. Qui désire se sauver doit souvent relire ces lettres du Seigneur.

VII. Que de saints se sont donnés à Dieu après avoir lu quelque livre spirituel! On sait que saint Augustin, après avoir longtemps rampé comme esclave des vices, ayant lu par hasard une épître de saint Paul, se repentit de ses fautes et devint un saint. Saint Ignace de Loyola étant soldat prit un bon livre pour se désennuyer, et commença dès lors à mener une vie sainte. Il devint ensuite le fondateur de la compagnie de Jésus qui a fait tant de bien à l'Eglise. Saint Jean Colombin ayant jeté par hasard les yeux sur un livre saint se sentit ému, et devint un

saint. Saint Augustin raconte (Conf. I. VIII, c. 6) que deux courtisans de l'empereur Théodose étant entrés un jour dans un couvent, l'un d'eux prit la vie de saint Antoine, abbé, qu'il trouva dans une cellule, et fut si touché de cette lecture qu'il quitta le monde; il parvint à convertir son compagnon, et tous deux restèrent dans le couvent. On lit dans les chroniques des carmes déchaussés qu'une dame de Vienne, qui s'était parée pour une fête, la fête n'ayant pas eu lieu, ouvrit de dépit un livre spirituel, et fut si frappée de ce qu'il disait sur la vanité des choses du monde qu'elle se fit religieuse. La duchesse de Montalte se mit un jour à lire les œuvres de sainte Thérèse, et en fut si édifiée qu'elle obtint de son mari la permission d'entrer dans un couvent, et se fit carmélite déchaussée.

VIII. La lecture des livres de piété a été utile aux saints, non-seulement pour se convertir, mais encore pour se conserver et pour avancer pendant toute leur vie dans le chemin de la perfection. Saint Dominique pressait ses livres dans ses bras, en disant avec joie : *Voici mes nourrices*. Les anachorètes, éloignés du commerce du monde, ne passaient les années de leur vie dans les déserts qu'à lire des livres saints. Le grand serviteur de Dieu, Thomas à Kempis, ne se trouvait heureux que lorsqu'il lisait, dans un coin de sa cellule, un livre qui parlât de Dieu. Le père Vincent Carassa disait que la vie la plus douce était de demeurer dans une grotte avec un morceau de pain et un livre spirituel. Saint Philippe de Néri employait tous ses loisirs à lire des livres spirituels et surtout les vies des saints.

IX. Si vous me demandez quel est le meilleur livre pour une religieuse? je réponds: Celui qui excite en votre âme le plus de dévotion et l'élève mieux à Dieu. Sous ce rapport, lisez les œuvres de saint François de Sales, de sainte Thérèse, de Louis de Grenade, du père Rodriguez, de Sangaré, de Nieremberg, de Pinamonti et surtout les Avis aux religieux de Saint-Maur, le Directoire ascétique du père Scaramelli, livre moderne, mais très-savant et et pieux. Généralement parlant, je vous conseille de lire plutôt les livres pieux sur des sujets faciles, et surtout ceux qui traitent de ce qui peut vous mener à la perfection. Lisez souvent les vies des saints, particulièrement des

saints religieux et des saintes religieuses, comme sainte Thérèse, sainte Marie Madeleine de Pazzi, sainte Catherine de Sienne, la bienheureuse Jeanne de Chantal, la sœur Françoise l'arnèse, la sœur Séraphine de Capri, saint Pierre d'Alcantara, saint Jean de la Croix, saint François de Borgia, saint Louis de Gonzague, etc. Lisez encore les vies des saints martyrs, et surtout celles de tant de saintes vierges martyres qui ont donné leurs vies pour Jésus-Christ. Pour cela vous pouvez vous servir très-utilement des œuvres du père Croiset. Oh ! que la lecture des vies des saints vous sera avantageuse ! dans les livres d'instructions on voit ce qu'on doit faire, tandis que dans les vies des saints on voit ce qu'ont fait des femmes et des hommes qui étaient d'os et de chair comme nous. Leur exemple du moins nous humiliera ; en lisant ce qu'ils ont fait, nous aurons honte de nous-mêmes, et nous tâcherons de les imiter.

X. Saint Augustin nous dit de lui-même : *Exempla servorum tuorum congesta in sinum cogitationis nostræ urebant et absumebant torporem nostrum et accendebant nos* (Conf., c. 1). L'exemple de vos serviteurs chassait ma tiédeur et m'embrasait d'amour pour vous. Voici ce que saint Bonaventure nous dit de saint François (Vie, c. 9) : *Ex recordatione sanctorum, tanquam lapidum ignitorum in deificum recalescebat incendium*. Le souvenir des vertus des saints était des pierres brûlantes qui l'enflammaient de l'amour de Dieu. Saint Grégoire raconte (Hom. 45) qu'il y avait à Rome un pauvre appelé Servolo ; il était malade et mendiait pour vivre, il donnait la moitié de ses aumônes aux autres pauvres et achetait avec le reste des livres de dévotion, et comme il ne savait pas lire, il se les faisait lire par ceux qui allaient dans le pauvre réduit où il demeurait. Saint Grégoire ajoute que, par ces lectures, il acquit une sublime patience et une grande connaissance des choses divines. Le saint conclut que, près de mourir, il pria ses amis de lui lire encore ses livres favoris, et qu'avant d'expirer il s'écria : *Taisez-vous, taisez-vous, n'entendez-vous pas le paradis qui retentit de chants et d'harmonie ?* Quand il fut mort, un doux parfum de sainteté se répandit dans la chambre qu'habitait ce pauvre, si riche en mérites devant Dieu.

XI. Mais pour tirer un grand profit de ces lectures, il

faut premièrement, avant de les commencer, nous recommander à Dieu afin qu'il nous éclaire sur tout ce que nous lisons. Dans la lecture spirituelle, comme nous l'avons dit déjà, c'est Dieu même qui nous parle, c'est pourquoi il faut dire avant de prendre le livre : *Loquere, Domine, quia audit servus tuus*. Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute, je vous obéirai en tout ce que vous me demanderez. Il faut, en second lieu, lire non pour s'instruire ou par curiosité, mais uniquement pour nous avancer dans l'amour de Dieu. Lire pour s'instruire n'est pas une lecture spirituelle, c'est une lecture inutile alors pour l'âme; lire par curiosité est encore pire, car quel profit tirer d'un livre qu'on a lu par ce motif et rapidement? Tout le temps dépensé à de pareilles lectures est temps perdu. Saint Grégoire disait : *Multi legunt et à lectione jejuni sunt* (Hom. 10. ad Ez.). Beaucoup de gens lisent, et, quand ils ont lu, se trouvent aussi affamés qu'auparavant, parce qu'ils n'ont lu que par curiosité. Le saint reprit le médecin Théodore, parce qu'il parcourait les livres saints trop légèrement.

XII. Pour que les livres profitent, il faut les lire lentement et avec réflexion. *Nutri*, disait saint Augustin, *animam tuam lectionibus divinis* (lib. de op. mon.). Nourris ton âme de lectures saintes. Pour que la nourriture profite, il faut la bien mâcher et non la dévorer. Pour que les livres saints profitent, il faut les bien mâcher, et peser ce qu'on lit, et en retenir tout ce qui nous est applicable. Saint Ephrem nous conseille de relire ce qui nous frappe davantage : *Non pigeat sapius eundem repetere sensum*. Quand en lisant quelque instruction ou quelque exemple de vertu nous sommes inspirés et que notre cœur est échauffé, arrêtons-nous et élevons notre âme vers Dieu par une aspiration ou une prière. Saint Bernard a dit : *Oratio lectionem interrumpat* (Serm. ad Frat., etc.) Il faut alors interrompre la lecture, et prier tant que dure l'impression du passage qui nous a frappé; nous imiterons en cela l'abeille qui ne passe à une seconde fleur que quand elle a épuisé tout le suc de la première. Peu importe que le temps de la lecture s'écoule et finisse, la méditation est alors bien plus profitable. Parfois la lecture d'une seule ligne profite plus que celle d'une page entière. Quand la lecture est finie, choisissons le sentiment le

plus pieux que nous y avons trouvé et emportons-le avec nous comme une fleur qu'on cueille en un jardin.

---

## PRIÈRE.

Seigneur, je vous remercie des secours que vous m'avez donnés pour me rendre sainte et m'attirer à vous. Quand viendra le jour où je serai délivrée de tout lien terrestre et unie à jamais à vous qui m'aimez tant. J'attends tout de votre miséricorde infinie. Seigneur, je ne vous serai plus aussi ingrate que je l'ai été par le passé. *Cor mundum crea in me, Domine.* Seigneur, donnez-moi un cœur pur qui ne pense qu'à vous être agréable. Le désir que vous m'en inspirez me fait croire que je ne suis pas dans votre disgrâce. Mon Dieu, je crois en vous et je m'immolerais cent fois pour cette croyance. J'espère en vous, Seigneur, je vous aime, je renonce à tout pour vous, j'embrasse toute sorte de peines et toutes les croix que vous m'enverrez. Je vous ai offensé, mais je m'en repens. Je ne désire plus que votre grâce et votre amour. Aidez-moi, mon Dieu, ayez pitié de moi. Vierge sainte, aidez-moi de vos prières qui obtiennent de Dieu tout ce qu'elles demandent. Recommandez-moi à votre Fils, ne m'oubliez pas.

---

## CHAPITRE XVIII.

De la fréquentation de la confession et de la communion.

### § I<sup>er</sup>.

De la confession.

I. Il n'est pas question ici des confessions des personnes souillées de péchés mortels (cependant nous parlerons

des confessions sacrilèges), mais des confessions des âmes timorées, qui aiment la perfection et se purifient avec soin de leurs péchés véniels. Césaire raconte (Lib. XI, c. 58.) qu'un bon prêtre commanda de la part de Dieu à un démon, qui lui était apparu, de dire ce qui lui nuisait le plus. Le démon répondit que c'était la fréquente confession. Jésus-Christ dit une fois à sainte Brigitte que celui qui veut conserver la dévotion doit se confesser souvent, et s'accuser de tous les défauts qu'il commet en servant Dieu (Ap. Blos. mon. spir., c. 5). Cassien (Coll. I, c. 5) dit que toute âme qui aspire à la perfection doit tâcher d'avoir une conscience pure, parce que c'est par elle qu'on acquiert l'amour de Dieu, qui n'est accordé qu'aux âmes pures. La pureté des hommes en cette vie ne consiste pas à être exempts de tout défaut, parce que, excepté Jésus-Christ et sa divine mère, personne n'en est exempt ici-bas. Nous commettons tous beaucoup de fautes, dit saint Jacques. *In multis offendimus omnes* (Jac., III, 2). Elle consiste en deux choses : 1° à ne jamais commettre de faute volontaire, quelque légère qu'elle soit ; 2° à s'en purifier aussitôt qu'on l'a commise.

II. Ce sont là les deux effets que produit la fréquente confession. Par elle on lave son âme de toutes ses taches. Saint Jean Climaque raconte (Gradu. 4.) qu'un jeune homme, voulant finir une vie de débauche, se fit moine. L'abbé, avant de le recevoir, lui dit qu'il exigeait qu'il se confessât en public. Le jeune homme obéit : tandis qu'il avouait toutes ses fautes aux moines, un d'entre eux vit un vieillard vénérable qui effaçait d'un livre les péchés du jeune homme, à mesure qu'il les confessait, de sorte que, quand la confession fut finie, tous les péchés du pénitent se trouvèrent effacés. Ce qui arriva à ce jeune homme arrive à nous tous, quand nous nous confessons.

III. Par la confession, on efface les péchés de l'âme et on lui donne la force de ne plus les recommencer. Le docteur angélique disait (III. p., q. 85. a. 2) que la pénitence détruit le péché commis et l'empêche de reparaitre. Saint Bernard raconte, dans la vie de sainte Malachie, qu'il y avait une femme qui s'impatientait continuellement, et que sainte Malachie, ayant appris d'elle qu'elle ne s'était jamais confessée de ce défaut, l'engagea à en faire une entière confession. Saint Bernard ajoute



qu'après la confession cette femme devint si calme et si douce qu'elle ne se fût fâchée d'aucun mauvais traitement qu'elle eût reçu. Beaucoup de saints avaient coutume de se confesser chaque jour : ainsi faisaient sainte Catherin de Sienne, sainte Brigitte, la bienheureuse Collette, saint Charles Borromée, saint Ignace de Loyola et plusieurs autres ; saint François de Borgia se confessait jusqu'à deux fois par jour. Si les personnes du monde n'osent se montrer avec une tache sur la figure, il n'est pas étonnant que les saints ne veuillent pas se montrer à Dieu avec des taches dans l'âme. Je ne prétends pas obliger les religieuses à se confesser chaque fois qu'elles communient, mais il est bon qu'elles se confessent deux fois, ou au moins une fois par semaine, en outre quand elles ont commis une faute volontaire.

IV. On sait qu'il faut trois choses pour que la confession soit bonne : 1<sup>o</sup> l'examen de conscience ; 2<sup>o</sup> la douleur des péchés, et 3<sup>o</sup> le ferme propos. 1<sup>o</sup> L'examen de conscience : dès qu'on fréquente les sacrements, il est inutile de se fatiguer à trouver tous les péchés véniels qu'on a commis ; il vaut mieux chercher la cause de sa tiédeur, et de son amour pour le monde. Je dis ceci pour ces religieuses qui vont se confesser la tête remplie de ce qu'elles ont entendu à la grille, et répètent toujours les mêmes péchés sans douleur, sans désir de se corriger. Ceux qui se confessent souvent ne sont pas longtemps à faire leur examen, et s'ils avaient commis quelque péché mortel ils l'apercevraient au premier coup d'œil. Quant aux péchés véniels volontaires, on les sent tout de suite ; pour les autres, on peut n'en parler qu'en général ayant soin d'accuser les plus graves, et ceux qui pourraient nous empêcher d'atteindre à la perfection. Quand on n'a pas de péchés nouveaux à confesser, on peut dire seulement : *Je m'accuse de tous les péchés commis par le passé contre la charité, la chasteté et l'obéissance.* Saint François de Sales a dit à ce propos : « Ne vous tourmentez pas pour vous rappeler vos petits péchés involontaires ; car si vous tombez souvent sans vous en apercevoir, vous vous en relevez de même, » c'est-à-dire par les actes d'amour que font les âmes pieuses.

V. 2<sup>o</sup> La douleur des péchés est nécessaire pour obtenir la rémission de ses péchés. Ce ne sont pas les confes-

sions les plus longues qui sont les meilleures, mais celles où il y a le plus de contrition. La marque d'une bonne confession, dit saint Grégoire, ce ne sont pas les longs discours du pénitent, c'est la douleur qu'il éprouve. Les religieuses qui se confessent souvent et ont horreur même des péchés véniels, ne doivent pas être dans le doute si elles ont ou n'ont pas la contrition ; quelques-unes s'affligent de ce qu'elles ne sentent pas cette contrition ; elles voudraient répandre des larmes chaque fois qu'elles se confessent, mais comme leurs efforts sont vains, elles sont inquiètes sur leurs confessions. Je voudrais leur persuader que la véritable douleur n'est pas dans le sentiment, mais dans la volonté. Tout le mérite des vertus est dans la volonté ; Gerson a dit de la vertu de la foi que quelquefois celui qui veut croire mérite plus que celui qui croit : *Aliquandò non tam meritorium est credere quàm velle credere* (De præp. a. Miss. cons., 5). Saint Thomas a dit : *In contritione est duplex dolor ; unus in ipsâ voluntate qui est essentialiter ipsa contritio quæ nihil aliud est quàm displicentia peccati præteriti, alius dolor est in parte sensitiva qui causatur ex ipso dolore* (Sup. III, p. q. 3, a. 1). La douleur essentielle, nécessaire pour la confession, consiste dans le repentir du péché commis ; cette douleur n'est pas dans la partie sensitive, mais dans la volonté, puisque la douleur sensible est un effet du déplaisir de la volonté ; lequel effet n'est pas toujours en notre pouvoir, parce que la partie inférieure n'obéit pas toujours à la partie supérieure. Quand notre volonté éprouve le repentir du péché commis, la confession est bonne.

VI. Ainsi donc ne vous tourmentez pas pour éprouver cette douleur. Sachez que les actes intérieurs et ceux que l'on fait sans violence sont les meilleurs, car le Saint-Esprit dirige toutes choses avec douceur et tranquillité : *Disponit omnia suaviter* (Sap., VIII, 1). Ezéchias disait : C'est dans la paix que j'éprouve l'amertume la plus amère : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* (Is., 38). Il éprouvait une grande amertume de ses péchés. Mais en paix, si vous devez recevoir l'absolution, voici ce que vous avez à faire : En vous préparant à la confession, demandez à Jésus-Christ et à la sainte Vierge de douleur une véritable contrition de vos péchés, faites ensuite l'examen de votre conscience ; dites alors : « Mon Dieu, je vous aime

par-dessus tout, et j'espère, par le sang de Jésus-Christ, que vous me pardonneriez mes péchés dont je me repens de tout mon cœur, parce qu'ils vous ont offensé. Je les déteste plus que tout autre mal, et j'unis ma douleur à la douleur que mon Jésus en conçut dans le jardin de Gethsémani. Je me propose de ne plus vous offenser avec votre grâce. » Quand vous aurez dit cette prière avec une véritable volonté d'être à Dieu, allez prendre l'absolution sans crainte et sans scrupule. Sainte Thérèse donnait encore une autre marque de véritable contrition : Voyez, disait-elle, si vous avez pris une ferme résolution de ne plus commettre les péchés dont vous vous confessez ; si si vous l'avez prise, il est certain que vous éprouvez une douleur véritable.

VII. 5<sup>e</sup> Le *ferme propos*. Le ferme propos, dans la confession, doit être ferme, universel et efficace pour être utile. 1<sup>o</sup> Il doit être ferme. Quelques personnes disent : Je ne voudrais plus commettre ce péché ni offenser Dieu. *Je voudrais, je voudrais*. Ces mots prouvent que leur ferme propos n'est pas réellement un ferme propos. Pour qu'il le soit, il faut dire résolument : *Je ne veux plus faire ce péché, je ne veux plus offenser Dieu délibérément*. 2<sup>o</sup> Il doit être universel. Le pénitent doit se proposer de fuir tous les péchés sans exception ; cependant, si nous parlons de la validité du sacrement, ceci ne s'applique qu'aux péchés mortels. Quant aux péchés véniels, il faut au moins se proposer d'en éviter une seule espèce. Les personnes plus avancées dans la vie spirituelle doivent se proposer d'éviter tous les péchés véniels volontaires, et se préserver autant que possible des involontaires, puisqu'il est impossible de les éviter tous. 3<sup>o</sup> Il doit être efficace, c'est-à-dire qu'on doit se proposer de ne plus commettre les fautes dont on s'accuse, et de fuir les occasions prochaines d'y retomber. On appelle occasion prochaine, celle qui a fait tomber souvent la personne dans des péchés graves, ou qui, sans motif légitime, a été cause qu'on y en a fait tomber d'autres. Alors il faut absolument se proposer de fuir ces occasions, sans quoi les confessions sont sans valeur, parce que c'est en soi un péché grave que de ne pas vouloir éviter l'occasion prochaine d'un péché grave. Nous avons prouvé

ailleurs (Mor. l. vi, n. 454) que celui qui reçoit l'absolution sans le ferme propos d'éviter l'occasion prochaine du péché commet un nouveau péché mortel, et fait un sacrilège.

VIII. *Mais, dites-vous, si je renvoie cette personne, si je romps cette familiarité avec cette sœur, ce sera un scandale, et tout le couvent en parlera.* Je réponds, chère sœur, qu'au contraire ce sera un scandale si vous ne rompez pas cette occasion, car bien que vos sœurs ne disent rien devant vous, elles savent tout, et derrière vous, elles se répètent tout ce qui en est. *C'est une impolitesse, dites-vous, que de congédier cette personne, c'est une ingratitude, parce qu'elle m'aide et vient à mon secours.* Elle vous aide! Mais à quoi? Elle vous aide à vous éloigner de Dieu, à mener une vie malheureuse en ce monde, et à vous en préparer une encore plus malheureuse dans l'autre. *C'est une impolitesse! une ingratitude!* N'êtes-vous pas ingrate envers Jésus-Christ, de qui vous avez reçu tant de bienfaits? Vous ajoutez : *Je lui ai donné ma parole de ne jamais la quitter.* N'avez-vous pas donné votre parole à Jésus-Christ de n'aimer que lui? N'est-ce pas vous qui dites en entrant en religion : *Nullum præter eum amatorem admittam*; que vous ne vouliez aimer que Dieu seul et n'être aimé que de lui seul? Et maintenant vous trouvez que vous avez donné votre parole à un autre? Ne voyez-vous pas que c'est la passion qui parle en vous et qui vous fait chercher des prétextes pour vous perdre éternellement? Votre époux est blessé au cœur de voir que vous le trahissez. Sainte Ludgarde eut la preuve de ce que j'avance un jour; Jésus-Christ lui apparut, et lui montra son cœur gravement blessé, parce qu'elle était alors malheureusement sous l'esclavage d'une amitié coupable. A cette vue, la sainte se repentit, pleura, et congédia la personne en lui disant : Qu'elle ne pouvait aimer que Jésus-Christ qu'elle avait épousé. Depuis lors, elle n'aima plus que son divin époux, et devint une sainte.

IX. Que tout cela soit dit en passant, car ces occasions prochaines sont rares dans les couvents. La tentation la plus ordinaire des religieuses est celle de ne pas avouer leurs péchés par honte. Si l'une d'entre elles tombe dans

une faute grave, le démon lui ferme la bouche, et lui fait appréhender la honte qu'elle aura en la découvrant. O mon Dieu ! Que de religieuses cette fausse honte à conduites en enfer ! disons mieux, au fond de l'enfer ! Car, par respect humain, pour ne pas donner à leurs sœurs des soupçons, ou de peur de perdre leur estime, elles passent des mois et des années à faire des confessions et des communions sacrilèges. On raconte, dans la Chronique des carmes déchaussés (tom. III, l. 10, c. 54), qu'une jeune fille vertueuse tomba dans un péché d'impureté ; elle se confessa et communia trois fois sans l'avouer, mais à la troisième, elle mourut subitement. Comme on l'avait crue sainte, son corps fut mis à part dans une église de jésuites. Mais à peine les funérailles furent-elles finies, que le confesseur de cette malheureuse fut conduit par deux anges à la sépulture de la défunte, qui, étant sortie de son cercueil et s'étant agenouillée à terre, vomit dans un calice les trois hosties qu'elle avait reçues, et qui s'étaient conservées intactes dans sa poitrine. Alors les anges lui arrachèrent son habit de religieuse, et aussitôt cette misérable, qui présentait un aspect horrible, fut entraînée par deux démons, et ne reparut plus. Comment une âme qui a offensé la divine majesté par un péché grave, et qui mériterait l'enfer et une honte éternelle, recule-t-elle devant la honte momentanée de se confesser à un seul prêtre. Si elle veut éviter l'enfer, elle doit surmonter cette honte, car ce n'est qu'ainsi qu'elle obtiendra son pardon. Quiconque a méprisé Dieu doit s'humilier et se confondre. Adélaïde, la pécheresse, fit au démon une réponse admirable. Etant appelée par le Seigneur à changer de vie, elle se convertit et résolut aussitôt de faire une bonne confession. Lorsqu'elle allait à l'église, le démon lui représenta combien elle aurait à rougir, à révéler tant de péchés honteux. Il lui dit : *Adélaïde, où vas-tu ?* Mais elle lui répondit avec courage : *Vilaine bête, tu me demandes où je vais ? Je vais me confondre et te confondre.*

**X.** Outre la honte, le démon inspire souvent de folles craintes. *Mais, dites-vous, mon confesseur me grondera en entendant ce péché.* Pourquoi donc ? Si vous étiez confesseur et que votre pénitente vous révélât ses misères, espérant que vous la relèverez de sa chute, la gronderiez-

vous? Comment pouvez-vous croire que votre confesseur, qui est obligé d'user de douceur avec tous ses pénitents, vous adressera des reproches, des injures, si vous lui dites votre péché? *Mais mon confesseur se scandalisera et me prendra en horreur pour toujours.* Cela n'est pas vrai. Il s'édifiera, au contraire, de vous voir assez sincère pour avouer toutes vos fautes, malgré la honte qu'elles vous inspirent. N'en a-t-il pas entendu de semblables aux vôtres, ou même de plus graves? Plût à Dieu que vous fussiez la seule qui l'eût offensé! Votre confesseur vous estimera davantage, et tâchera de vous aider par égard pour la confiance que vous lui avez témoignée. Je veux m'en confesser, ajoutez-vous, mais je veux attendre le confesseur extraordinaire, et, en attendant, vous voulez vivre dans la disgrâce de Dieu? Vous restez dans le danger de vous perdre pour toujours? Vous consentez à être dans un enfer continuels par les remords de conscience qui déchirent votre âme, et qui vous empêchent d'avoir un moment de repos, ni jour, ni nuit, plutôt que de dire à votre confesseur : *Mon père, je suis malheureusement tombée en un péché grave, mais je ne veux pas me désespérer pour cela.* Vous dites : Je me confesserai à l'extraordinaire, et, en attendant, à ce péché vous ajoutez des sacrilèges, vous changez en poison le remède que Jésus-Christ, par son sang, vous avait préparé dans la confession? *Je me confesserai plus tard.* Et si vous mourez de mort subite, comme il arrive si souvent aujourd'hui, quel sera votre sort pour toute l'éternité?

XI. *Mais je n'ai pas confiance en mon confesseur.* Prenez-en un autre, demandez des conseils à celui d'une de vos compagnes. Adressez-vous à l'évêque, s'il le faut; mais quand même vous n'en auriez que le vôtre: si vous aviez une plaie dangereuse, ne vous feriez-vous pas soigner par un chirurgien, votre pudeur dût-elle en rougir? Pourquoi donc n'avoueriez-vous pas vos péchés à votre père spirituel, puisqu'en les cachant vous courez risque d'être condamnée à l'enfer? Faites bien attention ici qu'il ne vous suffit pas de dire : Mon père, je m'accuse de tous les péchés dont Dieu me reconnaît coupable. Si vous ne déclarez positivement votre péché, votre conscience sera toujours chargée, et ces paroles ne vous empêcheront pas de vous perdre à jamais.

**XII.** Allons, prenez courage, et surmontez cette mauvaise honte que le démon vous fait trouver si grande ; il vous suffira de commencer à vous faire connaître, et aussitôt toutes vos appréhensions se dissiperont. Sachez qu'après avoir avoué toutes vos fautes, vous vous trouverez plus contente que si on vous avait fait reine de toute la terre. Recommandez-vous à la vierge Marie, et elle vous obtiendra la force de vaincre votre répugnance. Si vous n'osez faire votre accusation, dites à votre confesseur : *Mon père, j'ai besoin de votre secours, j'ai un péché sur la conscience, et je crains de le confesser.* Il trouvera alors le moyen de chasser de sa tanière cette bête féroce qui vous dévore ; il vous nommera le péché, et il suffira que vous répondiez oui ou non. Ou bien écrivez-le sur un morceau de papier, et donnez-le lui à lire, et puis dites : Je m'accuse du péché que vous avez lu ; par ce moyen bien facile, vous serez délivrée de l'enfer temporel et de l'enfer éternel, et vous rentrerez dans la grâce de Dieu. Plus vous vous ferez violence pour vous vaincre, plus Dieu vous récompensera. Le révérend père Paul Ségnéri le jeune raconte (Murat, vie de ce P.) qu'une religieuse fit tant d'efforts pour avouer à son confesseur des péchés de sa jeunesse, qu'elle s'évanouit. Mais le Seigneur lui accorda en récompense le don de la componction et un si grand amour, qu'elle avança rapidement, par ses pénitences, dans la voie de la perfection, et qu'elle mourut en odeur de sainteté.

**XIII.** Je ne veux cependant pas que tout ce que je viens de dire vous tourmente. Cela ne s'applique qu'à ceux qui ont commis des péchés graves, et ne les confessent pas par honte. Du reste, si vous avez quelques doutes, si vous craignez de n'avoir pas bien accusé quelques péchés, et que vous vouliez les accuser de nouveau pour la tranquillité de votre âme, vous ferez bien. Mais, si vous êtes scrupuleuse, ce n'est pas pour vous que je parle ; on ne conseille pas aux âmes scrupuleuses de revenir sur leurs confessions. Il est bon que vous connaissiez les sentiments des théologiens sur ce point ; ils vous délivreront de beaucoup d'inquiétudes et vous donneront la paix : 1° C'est un sentiment très-probable, et admis par beaucoup de docteurs, qu'on n'est pas obligé de confesser les péchés graves, douteux, lorsqu'on doute

s'il y a eu pleine advertance, ou si le consentement est parfait et délibéré. Ils avertissent seulement qu'à l'heure de la mort, on est obligé de faire un acte de contrition, dans le cas où ce péché douteux fût vraiment grave, ou bien de recevoir le sacrement de pénitence, sans cependant accuser ce péché douteux, puisqu'il suffit de présenter une matière certaine à l'absolution, ne fût-ce que des péchés véniels (1). Ceci même ne s'applique qu'à la personne qui, depuis ce péché douteux commis, n'aurait pas reçu l'absolution sacramentelle. En outre, et avec beaucoup de raison, plusieurs graves théologiens disent qu'une personne qui a mené une vie très-servente, pendant très-longtemps, si elle vient à douter si elle a commis ou non un péché grave, doit être très-certaine de n'avoir pas perdu la grâce de Dieu, parce qu'il est impossible qu'une volonté, ancrée dans les bons principes, se relâche tout à coup, et tombe en péché mortel sans s'en apercevoir clairement, puisque le péché mortel est si hideux qu'il ne peut entrer dans une âme qui l'a en horreur, pendant longtemps, sans se faire connaître bien positivement. 2<sup>o</sup> S'il est certain que le péché mortel a été commis, mais que l'on doute s'il a été confessé ou non, alors, disent les docteurs, si le doute est négatif, c'est-à-dire si on n'a pas raison de penser qu'il a été confessé, il faut absolument le confesser; mais quand on a raison de croire ou qu'on a une persuasion fondée que le péché a été confessé, le sentiment commun est qu'on n'est pas obligé de le confesser de nouveau. De là les docteurs déduisent communément que celui qui a fait une confession générale ou des confessions particulières, avec l'attention voulue, si ensuite il vient à douter s'il a accusé un péché ou une circonstance de péché, il n'est pas tenu à l'accuser de nouveau, parce qu'il doit penser prudemment qu'il l'a déjà accusé, comme il y était obligé (Voy. ma théolog. 477). Quoique certaines actions naturelles dussent nous procurer de la honte, il ne s'ensuit pas que nous devions les accuser. Il est inutile, par exemple, de

---

(1) Malgré toute ma vénération pour le bienheureux Liguori, j'engage à préférer le parti certain au parti probable; à l'instant de la mort surtout, on doit agir ainsi. *(Note du Traducteur.)*



se confesser de certaines choses peu décentes de son enfance, qui ont été faites sans connaissance de la malice qu'elles renferment; et, quoiqu'on les ait faites en cachette, ce n'est pas une preuve qu'on en connaissait la malice; ainsi nous ne sommes pas obligés à nous en confesser en particulier, à moins que nous nous souvenions que nous en connaissions réellement la malice, ou que nous doutions de la gravité de la faute. Il suffira, dans ce cas, de dire à Dieu dans le fond de notre conscience : Seigneur, si je me croyais obligé à m'en confesser, je le ferais promptement; dussé-je en éprouver beaucoup de confusion.

XIV. Je dis tout ceci pour rassurer quelques religieuses qui pourraient craindre de n'avoir pas expliqué tous leurs doutes à leur confesseur. Du reste, il est bon de les découvrir au directeur, au moins pour s'humilier; cependant j'excepte les scrupuleuses qui ne doivent entrer dans aucune explication, comme nous le dirons bientôt. Le plus essentiel, c'est que chaque religieuse découvre à son directeur ses passions, ses attaches, les causes de ses tentations, afin qu'il puisse les déraciner et les empêcher de revenir. Il sera très-utile encore pour quelques-uns de confesser aussi les tentations les plus humiliantes, telles que celles contre la chasteté. Saint Philippe de Néri disait : *La tentation découverte est à moitié vaincue*. Il en est d'autres auxquelles il faut défendre de se confesser sur cette matière, lorsqu'elles ne sont pas certaines d'avoir commis de fautes. Ce sont ces âmes timides à qui un examen plus approfondi pourrait enflammer l'imagination, et causer de nouvelles tentations qui les tourmenteraient. En tout ceci, obéissez à votre confesseur et faites ce qu'il vous ordonnera. Je n'exige de vous que d'être franche et sincère avec lui. Si vous êtes tentée et que vous ayez fait une mauvaise action, ne vous contentez pas de dire que vous avez eu de mauvaises pensées. Quand vous découvrez vos défauts, n'alléguez pas d'excuses pour les défendre. Celui qui allègue des excuses, prouve qu'il a peu de douleur de ses fautes. Quelques personnes peignent la tentation si forte, l'occasion si dangereuse qu'elles se blanchissent de leur péché. Mais ne faites pas ainsi : confessez vos péchés, et n'allez pas chercher comment et pourquoi vous les avez commis.

**XV. Fuyez les discours inutiles.** Que sert de raconter à votre confesseur toutes vos querelles avec vos sœurs, de vous plaindre de vos douleurs, de vos maladies ; sans toutes ces vaines paroles, un quart d'heure vous suffirait pour vous confesser, car vous ne devez vous confesser que pour vous défaire de quelque vice habituel, et faire des progrès dans la perfection. Quelques-unes répètent sans cesse en se confessant : Je m'accuse de n'avoir pas assez aimé Dieu, de n'avoir pas fait mon devoir, de ne pas avoir aimé mon prochain. N'est-ce pas là un temps perdu ? Abstenez-vous surtout d'employer à l'égard de votre confesseur des expressions tendres, qui sont souvent nuisibles. Sainte Catherine de Bologne disait : Les religieuses doivent regarder leurs pères spirituels comme leurs bienfaiteurs, mais elles ne doivent leur montrer aucun attachement. C'est pourquoi la sainte voulait que ses religieuses ne parlassent avec leurs confesseurs que de leurs consciences, et que si elles les aimaient, elles les recommandassent à Dieu, car leur cœur étant tout à Dieu, il ne doit concevoir d'amour pour aucune créature. Sainte Thérèse ajoute : Lorsqu'une religieuse a dit ses péchés, reçu l'absolution et demandé quelque conseil à son confesseur, elle doit le quitter aussitôt, car, dans un entretien spirituel trop prolongé, parfois il se glisse des paroles tendres et dangereuses. Sainte Catherine de Sienne disait : Les religieuses ne doivent pas tenir de propos inutiles avec leur confesseur, elles doivent l'interrompre si c'est lui qui commence. Par ce moyen, vous ne serez pas troublée de la perte de votre confesseur s'il vous quitte. Lorsqu'il parle de choses spirituelles, écoutez-le avec attention, ne faites pas comme celles qui, dans ce cas-là, parlent d'autre chose. Saint François de Sales disait qu'il faut faire grand cas des paroles de notre confesseur pendant la confession, car alors il tient la place de Dieu, qui l'éclaire, et lui inspire de nous dire ce qui nous est le plus avantageux.

**XVI.** Quelques religieuses vivent sans directeur, disant que les règles et leur supérieure suffisent pour les guider. Mais le directeur est nécessaire pour les diriger dans leurs exercices intérieurs et même extérieurs. Il est vrai, dit saint Grégoire, que quelques saints n'ont eu d'autre guide que Dieu, mais de tels exemples, dit le

docteur, doivent être admirés et non imités, car pour ne pas être le disciple d'un homme, on tombe soi-même dans l'erreur; *veneranda sunt, non imitanda, nedum se quisque discipulus hominis esse despiciat, magister erroris fiat* (Dial., l. 1, c. 1). La vertu tient le milieu. L'indiscrétion et la paresse sont également vicieuses dans la vie spirituelle; le directeur est chargé de corriger ou de modérer l'une ou l'autre. Sa direction est donc nécessaire. Si vous ne trouvez pas le directeur capable de vous gouverner, Dieu vous en tiendra lieu; mais ne le refusez pas quand vous le trouvez, car Dieu pourrait alors punir votre témérité en vous laissant tomber dans des péchés graves. Dieu pourrait lui-même nous guider, mais, pour nous humilier, il veut que nous nous soumettions à la volonté de ses ministres. Cassien (Col., II, c. 5) raconte qu'un solitaire étant tourmenté par la faim, refusa quelques fruits qu'on lui offrit, disant qu'il espérait que Dieu lui-même fournirait à ses besoins; mais il mourut d'inanition. On demandera peut-être pourquoi Dieu, qui envoya, pendant tant d'années, le pain à saint Paul par le moyen d'un corbeau, ne voulut pas secourir ce solitaire? Parce que saint Paul n'avait pas de quoi manger. tandis que ce solitaire ne voulut pas profiter de la nourriture qui lui était offerte. Ceci s'applique aussi à la nourriture de l'âme. Il ne mérite donc pas d'être guidé par Dieu, celui qui refuse de se soumettre à la conduite de ses ministres.

**XVII.** Le choix d'un père spirituel ne doit pas être fait au hasard; il faut prendre celui qu'on croit le plus doux, le plus expérimenté, et surtout avoir soin que ce soit un homme d'oraison, et qui tende à la perfection. Le tonneau ne peut donner d'autre vin que celui qu'il renferme. Sainte Thérèse a dit (Fond., c. 5): *Si un directeur n'est pas homme d'oraison, peu importe sa science.* Quand on l'a choisi, il ne faut le quitter qu'avec de justes raisons. S'il est rigide, ce n'est pas une raison de le quitter, il faut, au contraire, s'y attacher davantage. Saint Louis, roi de France, écrivit cette instruction pour son fils, héritier de son royaume: « Mon fils, choisis un confesseur qui puisse t'instruire, et te reprendre quand il faut.» Il n'y a pas de pire confesseur que celui qui ne vous reprend pas, et qui s'apitoyant trop sur vos fautes,

vous accoutume à les regarder comme peu importantes. Oma sœur, si votre confesseur vous mène par un sentier étroit et vous mortifie avec rigueur, attachez-vous à lui et ne le quittez jamais.

XVIII. Obéissez à votre confesseur, et faites tout ce qu'il vous prescrit, quelque bonne que soit la chose que vous voudriez faire sans son avis. On raconte, dans les vies des Pères du désert, qu'un jeune moine, contre l'avis de son confesseur, quitta le couvent pour aller mener une vie solitaire dans les déserts. Qu'arriva-t-il ? Il alla un jour voir ses parents, il oublia chez eux le désert, et rentra dans le monde. Vous m'objecterez peut-être que parfois votre directeur vous a donné des conseils que d'autres directeurs ont désapprouvés. Je réponds d'abord que vous ne pouvez pas avoir mal fait en obéissant ; mais savez-vous pourquoi vous avez été mal guidée ? Parce que vous n'avez obéi qu'en partie, et Dieu n'est pas obligé de soutenir une obéissance aussi défectueuse. Mais confiez-vous à votre guide, obéissez-lui en tout, et vous ne vous tromperez jamais. Si votre confesseur n'a pas toute la science nécessaire, Dieu y suppléera, car toute âme qui désire devenir sainte et qui se confie en Dieu ne sera pas trompée.

XIX. Celles qui n'ont pas de directeur particulier, et qui se font guider par leur confesseur, ne peuvent se tromper. La sœur Paule Centurion disait : Pour moi, tous les confesseurs me sont égaux, car tous savent bien appliquer le sang de *Jésus-Christ à la guérison des plaies de l'âme*. Il suffit que lorsque vous prenez un nouveau confesseur, vous lui donniez une idée générale de l'état de votre conscience. Celles qui veulent se rendre saintes, et qui n'aspirent qu'à être à Dieu, se contentent des confesseurs que leur supérieure leur assigne. Il ne faut qu'un peu de bonne volonté, et le courage de se refuser tout ce qu'on désire pour plaire à Dieu. La vénérable sœur Ursule Benincasa disait à ses religieuses : Mes sœurs, soyez convaincues que vos directeurs ne vous rendront pas saintes si vous ne mortifiez votre volonté et vos passions.

## PRIÈRE.

Oh ! mon Jésus, vous avez sacrifié votre sang pour me forcer à vous aimer, et je ne vous ai payé que par des ingraturités. Que de fois, pour suivre mes goûts, je vous ai tourné le dos et j'ai perdu votre grâce ! Je savais qu'en péchant je vous déplaisais, et pourtant j'ai péché ! Mon bien-aimé Rédempteur, pardonnez-moi, par le sang que vous avez répandu pour moi. *Te ergo quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.* Je me repens de tout mon cœur d'avoir offensé votre bonté infinie. Seigneur, augmentez mon repentir, inspirez-moi une douleur si vive de mes péchés, qu'elle dure jusqu'à ma mort. Si j'étais morte dans le péché, je ne pourrais plus vous aimer. Puisque vous me donnez le temps de vous aimer, je veux vous aimer et n'aimer que vous. Je vous aime de tout mon cœur, je vous consacre toutes mes volontés. Accordez-moi la grâce de vous aimer toujours, et faites de moi ce qu'il vous plaira, je suis prête à tout. Faites que, dans toutes mes tentations, je recoure à vous. Marie, ma mère, obtenez-moi la grâce de recourir toujours à Dieu dans mes tentations, et à vous qui pouvez tout auprès de Dieu.

## § II.

## Des scrupules.

I. Le scrupule n'est qu'une vaine crainte de pécher, née de fausses appréhensions sans fondement. Ces scrupules sont utiles dans les premiers temps de notre conversion, car une âme sortie depuis peu du péché a besoin de se purifier souvent ; or, c'est là l'effet des scrupules. Ils la rendent humble, de sorte que, ne se fiant plus à elle-même, elle se confie entièrement à son directeur. Saint François de Sales a dit : La crainte qui engendre des scrupules chez ceux qui viennent de sortir

du péché, est le présage d'une conscience pure. Les scrupules, au contraire, sont nuisibles dans celui qui tend à la perfection, et qui s'est donné à Dieu depuis longtemps. *Ces âmes-là, disait sainte Thérèse, sont folles, car elles finiront, avec leurs scrupules, par ne plus oser faire un pas dans la voie de la perfection.* Saint François de Sales a dit la même chose : *Soyez exacts, mais ne vous inquiétez pas, car les inquiétudes vous empêcheront d'avancer dans les voies de la perfection.*

II. Il faut faire une distinction pour les consciences scrupuleuses. Quelques religieuses se vantent d'être exemptes de scrupule, elles auraient honte d'être accusées de ce défaut, et, pour cela, elles mènent une vie large, elles font des cadeaux et en reçoivent; elles font peu de cas des règles, elles laissent leurs yeux, leur langue, leurs oreilles, voir, dire et entendre ce qui leur plaît; elles rougiraient de se mortifier; c'est pour elles affectation que de parler bas, de tenir les yeux baissés. Elles peuvent se vanter d'avoir la conscience large, car elles sont imparfaites pour ne pas dire relâchées. Plût à Dieu qu'elles fussent scrupuleuses! Mais qu'elles tremblent d'être comme ces brebis dont parle David, qui, en suivant les mauvais exemples, vont se précipiter dans l'enfer. *Sicut oves in inferno positi sunt* (Ps. XLVIII). Ne pas vouloir perdre son temps au parloir ou au belveder, on ne pas vouloir parler dans le chœur, ne pas vouloir faire un mensonge, quelque petit qu'il soit, ce ne sont pas là les marques d'une conscience scrupuleuse, mais bien d'une conscience délicate, comme doit l'être celle d'une religieuse.

III. Les marques d'une âme scrupuleuse, les voici : 1° Craindre dans ses confessions, de n'avoir pas de véritable douleur; 2° craindre de pécher dans les moindres choses, comme de faire un jugement téméraire ou de céder aux mauvaises pensées; 3° être inconstante dans ses doutes, croyant une même action tantôt licite et tantôt illicite; 4° de ne pas s'en rapporter à l'avis de son confesseur, etc. Du reste, c'est au confesseur à décider si l'on est scrupuleux ou non, parce que les pénitents scrupuleux croient que leurs scrupules sont de véritables péchés. Ils sont dans l'ombre, et ne voient pas leur conscience, mais leur confesseur qui est dehors la voit; c'est

pourquoi le pénitent doit suivre ses conseils. Mais s'il veut décider lui-même, plus il voudra se tranquilliser, plus il se troublera, et il se mettra même en danger de se perdre.

IV. Quant aux âmes qui tendent à la perfection, c'est le démon qui les remplit de scrupules, afin que, pour s'en délivrer, elles quittent le bon chemin ou s'abandonnent au désespoir, et tombent en enfer. A combien d'âmes cela est arrivé ! Un auteur moderne raconte (Scaramelli, dir. asc., tr. II, n° 458) qu'il connut deux personnes scrupuleuses dont l'une se donna un coup de couteau, et l'autre se tua d'un coup de pistolet. Je connais une autre personne qui, tourmentée par ses scrupules, se jeta plusieurs fois par la fenêtre, mais sans se tuer, et qui une fois voulut se noyer dans un puits; elle ne s'arrêta que par le conseil qu'on lui donna. On pourrait citer mille exemples semblables. Le moins que fait le démon, c'est d'inquiéter ces âmes, pour les empêcher de s'approcher de la sainte table, et de dire leur office. Enfin, s'il peut y réussir, il leur fait perdre la tête, ou au moins il leur rend la vie spirituelle odieuse; il les détourne de l'oraison et de la fréquentation des sacrements. Il leur fait perdre peu à peu la grâce et l'amour de Dieu, et, par ce moyen, elles passent des scrupules au relâchement et bientôt aux péchés véritables. Les théologiens disent que lorsqu'une âme se soumet à son confesseur, en agissant en pleine liberté, et qu'elle surmonte ses scrupules, elle fait son devoir, et que par une conduite différente, elle tomberait dans le péché, car alors on ne fait aucun progrès dans la vertu, on s'expose à perdre la santé, sa tête, et à tomber du relâchement dans le vice.

V. Les maîtres de la vie spirituelle indiquent plusieurs remèdes pour les scrupules, mais ils s'accordent à dire que le meilleur, c'est de s'en rapporter à son père spirituel, et de lui obéir aveuglément. Saint Philippe de Néri disait qu'il n'y a rien de plus dangereux dans les affaires de conscience, que de se gouverner d'après son idée. Une âme scrupuleuse qui n'obéit pas à son directeur est perdue. Saint Jean de la Croix a dit : C'est orgueil que de ne pas s'en rapporter à ce que dit le confesseur, c'est un manque de foi (Tom. III, Traité des Epines, coll. 4, § 2, n° 8). En effet, Jésus-Christ a déclaré que celui qui obéit aux prêtres obéit à lui-même, et que celui qui les méprise

le méprise lui-même : *Qui vos audit me audit, qui vos spernit me, spernit* (Matth., 16). Saint Jean de la Croix dit, au nom du Seigneur, à un pénitent qui ne lui obéissait pas : *En désobéissant à ton confesseur tu me désobéis ; qui le méprise me méprise*. En obéissant à son père spirituel on ne se trompe jamais. Saint Bernard dit que, pourvu que l'homme qui tient la place de Dieu n'ordonne pas de choses qui puissent évidemment déplaire à Dieu, on doit lui obéir, comme si c'était Dieu lui-même. *Quidquid vice Dei præcepit homo, quod non sit tamen certum displicere Deo, haud secus omninò accipiendum est quàm si præcipiat Deus* (De Disc. et præc., c. 11).

VI. Le bienheureux Henri Suson disait que Dieu ne nous demande pas compte de ce que nous faisons par obéissance. Saint Philippe de Néri disait à ses pénitents : « Que ceux qui doivent avancer dans la voie du Seigneur se soumettent à un confesseur éclairé, et lui obéissent comme à Dieu. Ceux qui font ainsi s'exemptent de rendre compte à Dieu de ce qu'ils font. » Le seul adoucissement qu'on puisse apporter au sort d'un aveugle, c'est de lui donner un guide qui le conduise dans la rue. Une âme que ses scrupules ont jetée dans les ténèbres doit se laisser conduire par le guide que Dieu lui a donné. *Je dis que Dieu lui a donné*, parce que toute âme scrupuleuse ne doit communiquer ses douleurs qu'à son confesseur, car un autre pourrait lui donner des décisions qui ne seraient pas conformes à celles de son confesseur, et la voilà tombée dans de nouveaux doutes, dans de nouvelles inquiétudes.

VII. Obéissez, ô ma sœur ! à votre directeur, et ne craignez pas de vous tromper. Ainsi ont fait les saints, et ils ont réussi. Sainte Catherine de Bologne était assaillie de scrupules, cependant elle obéissait à son confesseur ; parfois elle craignait de communier, mais à un signe de son confesseur, elle venait recevoir la sainte hostie. Un jour Jésus-Christ lui apparut, et lui dit qu'en obéissant ainsi elle lui faisait grand plaisir. Notre Sauveur apparut aussi à la bienheureuse Etienne Sonziau, dominicaine, et lui dit : Puisque tu as remis ta volonté aux mains de ton confesseur, qui est mon représentant, tout ce que tu demanderas te sera accordé. Elle répondit : Seigneur, je ne veux que vous. Saint Paulin ayant



informé saint Augustin de ses doutes, celui-ci lui répondit en ces mots : *Confer ea cum aliquo cordis medico, et quod per illum tibi loquentem Dominus aperuerit scribe mihi* (Ep. ad Paul, 20). Instruis de tes doutes un médecin de l'âme, et fais-moi savoir ce que Dieu t'apprendra par sa bouche. Saint Augustin était convaincu que les confesseurs étaient les interprètes de la volonté divine. Saint Antonin raconte (P. 1, tit. 3, c. x, § 10) qu'un dominicain, très-scrupuleux, vit apparaître un de ses amis morts, qui lui dit : *Consule discretos et acquiesce eis* ; consulte les sages, et suis leurs avis. Le même saint rapporte qu'un disciple de saint Bernard ne disait plus la messe par scrupule, et qu'il alla trouver son maître qui se contenta de lui dire : *Vas, et dis la messe en ma conscience*. Le religieux obéit, et dès lors il fut délivré de tous ses scrupules.

VIII. Ne dites pas : *Si j'avais saint Bernard pour confesseur, j'obéirais aveuglément, mais mon confesseur n'est pas saint Bernard*. Il n'est pas saint Bernard ? Mais il est plus que saint Bernard, car il tient la place de Dieu. Écoutez encore Gerson : *Quisquis ità dicis, erras ; non enim te commisisti in manibus hominis quia litteratus est, sed quia tibi est præpositus. Quamobrem obedias illi non ut hominì, sed ut Deo* (De præp. ad miss.). Vous qui parlez ainsi, vous êtes dans l'erreur, car vous ne vous êtes pas confiée à un homme, parce qu'il est docte, mais parce que Dieu vous l'a donné pour guide. Obéissez-lui, non comme à un homme, mais comme à Dieu lui-même. Saint Ignace de Loyola était tellement assailli de scrupules dans les premiers temps de sa conversion, qu'il ne trouvait plus de repos ni de paix, mais comme il avait foi en ces paroles de Jésus-Christ : *Qui vos écoute m'écoute, qui vos audit me audit*, il adressa avec confiance à Dieu ces mots : *Seigneur, montrez-moi la route que je dois suivre, vous m'enverriez un chien pour guide que je lui obéirais*. En effet, il fut obéissant à tous ses directeurs, et aussi il fut délivré de ses scrupules, et devint, dans la suite, un excellent maître pour les autres. Sainte Thérèse disait : « Prenez un confesseur avec une entière confiance aux paroles du Seigneur : *Qui vos audit me audit*. Le Seigneur aime tant la soumission qu'il vous aidera, et vous rendra conforme à sa sainte volonté. » (Fond., c. 18). Si, lorsque Jésus-Christ vous aidera, il vous demande

compte de ce que vous avez fait par ordre de votre confesseur, répondez : *Seigneur, j'ai fait cela pour obéir au directeur que vous m'avez choisi.* Alors il ne vous condamnera pas. Le père Jacques Alvarez (Lib. I, par. III, c. 12) a dit que, quand même le confesseur se tromperait, le pénitent ne se trompe pas en lui obéissant. Que vous importe qu'il ne soit pas assez docte ? Il suffit qu'il soit approuvé par son évêque. Il tient pour vous la place de Dieu, et vous faites bien de lui obéir.

IX. *Mais, dites-vous, je ne suis pas scrupuleuse, mes craintes sont fondées.* Je réponds : Aucun fou ne se croit fou, et sa folie consiste à ne pas la connaître. Je vous dis également, vous êtes scrupuleuse parce que vous ne voyez pas combien sont vains vos scrupules ; car si vous saviez qu'ils sont vains, vous vous en débarrasseriez. Tranquillisez-vous et obéissez à votre confesseur, qui connaît bien votre conscience. *Mon confesseur est bon, ajoutez-vous, mais je ne sais m'exprimer ; c'est pour cela qu'il ne comprend pas l'état de mon âme.* Vous vous faites mille scrupules hors de propos, et vous ne vous en faites pas de traiter votre confesseur d'ignorant, de sacrilège ! Je m'explique : Quand vous lui avez découvert vos doutes, il était obligé de vous interroger et de prononcer en conséquence ; de sorte que, s'il ne vous a pas comprise et qu'il ait mal prononcé, c'est, d'après vous, l'effet de son ignorance ou de sa négligence. Dans la crainte qu'il ait mal jugé vos scrupules, vous le regardez comme ignorant ou comme sacrilège, et vous ne vous faites pas scrupule de ce faux jugement ? Le savant évêque Sperelli dit un jour à une religieuse, qui accusait son confesseur d'hérésie, parce qu'il pensait que ses péchés n'étaient pas des péchés : « Dites, ma sœur, dans quelle université avez-vous étudié la théologie, vous qui en savez plus long que votre confesseur ? Allez filer, je vous en prie, et ne parlez plus ainsi. »

X. Je ne vous répondrai pas comme cet évêque, mais je vous exhorte à vous en tenir à tout ce que dira votre confesseur. Quand il vous dit : *Je ne veux pas en savoir davantage, laissez-vous, et allez communier, etc.* Obéissez-lui et croyez qu'il vous a comprise. Obéissez sans demander pourquoi, abandonnez-vous à ses conseils, car plus vous demanderez pourquoi, plus vous vous embarras-

serez. Ne réfléchissez jamais sur les ordres de votre confesseur. Les scrupules sont comme la poix : plus on la manie, plus on est englué ; plus on réfléchit, plus on s'embrouille. Souvenez-vous de ce que disait saint François de Sales : *Quand votre père spirituel a dit que vous êtes dans le bon chemin, croyez-le. Le mieux, c'est de marcher à tâtons sous la garde de Dieu, dans les ténèbres de la vie.* Il disait encore : *Jamais une âme obéissante n'est perdue.* Songez qu'en obéissant à votre confesseur, vous obéirez à Dieu, obéissez donc sans écouter vos scrupules. *Mais, dites-vous, si je me damne en obéissant, qui me tirera de l'enfer ?* Cela n'est pas possible, car l'obéissance mène au paradis, et jamais à l'enfer.

XI. Venons-en à la pratique. Ordinairement les scrupules sont de deux sortes. D'abord, la crainte de ne pas s'être bien confessé par le passé. Ensuite, la crainte de commettre un péché dans tout ce qu'on fait. Les religieuses scrupuleuses répètent sans cesse leurs anciennes confessions, mais elles ne font qu'augmenter leurs scrupules, craignant d'avoir oublié quelques péchés ou de s'être mal exprimées. La confession générale est certainement très-utile à qui n'en a pas encore fait. Elle sert à humilier l'âme par l'aspect de ses péchés réunis en masse sous ses yeux. Elle nous inspire un profond remords de notre ingratitude envers Dieu, et nous fait prendre de fermes résolutions pour l'avenir. Elle fait connaître à notre confesseur les vertus qui nous manquent, les vices où nous retombons le plus souvent, et le met à même de nous en indiquer le remède. Mais quand on a fait une fois sa confession générale, il n'est pas nécessaire de la recommencer, et si, après l'avoir faite, on s'aperçoit qu'on a oublié quelque péché, on n'est obligé à s'en accuser que lorsqu'il est grave, et que l'on n'est pas certain de l'avoir déjà dit dans les confessions précédentes.

XII. *Mais, dites-vous, si mon péché est grave et que je ne l'aie pas confessé, serai-je sauvée ?* Oui, vous serez sauvée, car, dit saint Thomas avec les autres docteurs, si après un examen convenablement exact et attentif, on oublie quelque péché mortel, on en est absous indirectement. Il est vrai que si on est sûr de ne l'avoir jamais accusé, il faut le confesser, mais si on croit prudemment l'avoir dit, on n'est pas obligé d'en parler. De plus, les âmes

scrupuleuses ne doivent accuser un péché passé que lorsqu'elles sont certaines qu'il est mortel, et qu'elles ne l'ont jamais confessé, car la répétition de ces fautes passées pourrait les conduire à leur ruine, en les faisant tomber dans le désespoir. Lorsque la pénitente se trouve indécise et incapable de dire si elle a confessé ou non ce péché, le confesseur peut la dispenser de le dire, puisque, dans des cas moins graves que celui-ci, l'intégrité de la confession n'est pas requise d'après le sentiment commun des théologiens. Je conclus donc que la confession générale est profitable à beaucoup, mais qu'elle est dangereuse pour les âmes scrupuleuses. C'est pour cela que les bons directeurs ne leur permettent jamais de parler du passé. Le seul remède à leurs craintes, c'est d'obéir et de se taire. Quand elles veulent parler de leurs anciens péchés, il faut leur imposer silence, sans quoi elles n'auraient plus de paix.

XIII. Quant aux confessions ordinaires, il n'est pas nécessaire que les religieuses qui tendent à la perfection se confessent chaque fois qu'elles communient, il suffit qu'elles reçoivent l'absolution deux, trois fois par semaine, et lorsqu'elles commettent quelque péché véniel volontaire. Saint François de Sales dit que, même dans ce dernier cas, on peut communier sans se confesser, car, selon le concile de Trente, les actes de contrition ou d'amour peuvent suppléer à la confession. J'ai lu qu'un jour sainte Mathilde ne pouvant pas se confesser de certaines petites fautes, fit un acte de contrition et communia. Jésus-Christ lui parla ensuite et lui dit qu'elle avait bien fait. Un docte ecclésiastique disait que parfois la communion sans confession est plus profitable pour ceux qui viennent de commettre de légers péchés, car alors ils répètent tant d'actes de contrition qu'ils reçoivent la communion avec plus d'humilité.

XIV. Quant à la seconde espèce d'âmes scrupuleuses, celles qui croient pécher sans cesse, ou consentir à toutes les mauvaises pensées qui leur passent par la tête, il faut remarquer que le sentiment et le consentement ne sont pas la même chose. Les mouvements des sens ne sont pas des péchés, quand la volonté les réprime. On ne doit pas s'effrayer de ce qu'on y a donné occasion soi-même, lorsque c'était pour un bien temporel ou spirituel. Pour que le péché soit mortel, il faut qu'on le commette avec

pleine connaissance d'esprit et avec parfait consentement de la volonté. Quand l'une ou l'autre de ces deux conditions manquent, le péché n'est pas grave. Nous avons déjà dit que, dans le doute, les âmes scrupuleuses doivent croire qu'elles n'ont pas péché, lorsqu'elles ne peuvent l'affirmer absolument. Les âmes timides, qui craignent d'avoir consenti à de mauvaises pensées, ne doivent pas s'accuser de leurs tentations, par exemple, de haine, d'incrédulité ou d'impureté, car, en réfléchissant à ces tentations, elles enflamment leur imagination et les jettent de nouveau dans la crainte d'avoir consenti. Ces âmes ne doivent s'accuser de ces tentations qu'en général, et dire : Je m'accuse de toutes les négligences que j'ai commises en chassant les mauvaises pensées ; et rien de plus.

XV. Les saints docteurs (saint Antonin, Navarre, Suarez et autres) accordent communément deux privilèges aux âmes scrupuleuses dans cette matière ; 1<sup>o</sup> qu'elles ne pèchent pas en agissant contre leurs scrupules quand elles le font par obéissance. Il est inutile que chaque fois elles produisent une intention actuelle de bien faire ; il suffit, pour s'exempter de toute faute, qu'elles agissent en vertu d'une intention virtuelle déjà formée, de mépriser leurs scrupules. Ce n'est pas là agir dans un doute pratique ; agir avec doute pratique s'il y a péché, ou avec la crainte de pécher n'est pas du tout la même chose. Gerson enseigne que le doute est pratique lorsqu'on s'est formé la conscience, c'est-à-dire, lorsqu'après avoir examiné les circonstances, on trouve que l'on ne peut, à cause de ce doute, agir sans péché. Mais quand l'esprit est incertain, qu'il chancelle dans ses doutes et ne sait où s'appuyer, et que l'âme veut toujours être agréable à Dieu ; alors, dit Gerson, ce n'est plus un doute pratique, c'est une frayeur vaine, un scrupule à mépriser. *Conscientia formata est, quando post discussionem et deliberationem ex definitivâ sententiâ rationis judicatur aliquid faciendum aut vitandum, et contra eum agere est peccatum. Timor verò seu scrupulus conscientiæ est quando mens inter dubia vacillat, nesciens ad quid potius teneatur ; non tamen vellet omittere quod sciret esse placitum divinæ voluntati ; et iste timor quam fieri potest, abjiciendus et extinguendus* (Tract. de Cons. Scrup.). Quand on est résolu à

Je ne pas vouloir offenser Dieu et qu'on agit dans le but de surmonter ses scrupules, on ne pèche pas, quand même on agirait avec crainte et sans penser dans le moment aux préceptes de son directeur.

XVI. Le second privilège des âmes scrupuleuses consiste en ce que, après l'action, elles doivent croire qu'elles n'ont pas consenti à leurs mauvaises pensées si elles ne sont pas certaines d'avoir réellement donné un plein consentement au péché dont elles connaissaient toute la malice. Quand elles en doutent, leur doute même prouve qu'elles n'ont pas accédé à la tentation par leur volonté, car sans cela elles ne douteraient pas. Si leur confesseur leur ordonne de ne pas confesser de tels doutes, elles doivent lui obéir. Je désapprouve la condescendance de ces confesseurs qui prêtent l'oreille facilement aux doutes des âmes scrupuleuses, car à force de tourner et de retourner leur conscience, ces âmes s'inquiètent et se rendent incapable de marcher dans la voie de Dieu. Ce que je viens de dire s'adresse uniquement aux confesseurs, et leur enseigne à régler la conscience de leurs pénitentes. Celles-ci ne doivent qu'obéir à leurs confesseurs. J'ai écrit tout ceci, afin que si une religieuse scrupuleuse reçoit l'ordre d'aller à la communion sans avoir été entendue sur tous ses doutes, lorsqu'elle est certaine de ne pas avoir commis une faute grave, ou sans absolution, après avoir été entendue, elle ne cherche pas des excuses contre son confesseur et ne prétende pas lui en remontrer; son devoir est d'obéir en aveugle sans même demander la raison de ce qu'on lui commande.

XVII. *Mais, dites-vous, je veux agir avec la certitude que je ne déplais pas à Dieu.* La plus grande certitude de lui plaire, c'est d'obéir à votre directeur et de surmonter votre scrupule. Fussiez-vous au lit de la mort, vous seriez encore obligée à lui obéir si vous ne vouliez pas tomber dans les pièges du démon. Vous ne devez vous faire scrupule que d'agir contre les ordres de votre directeur, car, si vous agissez selon vos craintes vaines, vous n'avancerez pas dans la voie du Seigneur, et vous vous mettez en danger de perdre votre âme ou au moins la raison, ce qui, à coup sûr, est un péché. Le démon ne vous souffle tant de scrupules, qu'afin que vous vous relâchiez, que vous viviez dans une angoisse continuelle,

où l'enfer trouve toujours son profit. Saint Louis de Gonzague disait : Le démon trouve toujours du poisson dans l'eau trouble.

XVIII. Si vous voulez aller droit et avec assurance, obéissez ponctuellement à tous les ordres de votre directeur. Priez-le de vous donner des règles non-seulement particulières, mais mêmes générales. Je dis *générales*; par exemple, pour surmonter vos scrupules sans en tenir compte, toutes les fois que vous voyez clairement que ce ne sont pas des fautes graves; pour ne vous confesser que des péchés que vous croyez mortels et que vous êtes certaine de n'avoir jamais confessés; pour communier toutes les fois que vous n'avez pas sur la conscience de faute bien grave; pour ne pas recommencer votre office ou une partie à moins d'une certitude de l'avoir omis, et autres règles semblables qu'on indique aux âmes scrupuleuses, car elles ne se régleraient pas sur les décisions que leur a données leur confesseur dans des cas particuliers, et qui doivent être appliquées en thèse générale, disant que le second cas n'est pas semblable au premier, et resteraient toujours dans le trouble et l'agitation.

XIX. Je termine en répétant toujours : Obéissez, obéissez, et, par charité, ne traitez pas Dieu de tyran. Il est vrai qu'il hait le péché, mais il ne hait pas les âmes qui se repentent de leurs péchés, et aimeraient mieux mourir mille fois que d'en commettre encore. Si vous portiez à une créature l'amour que vous portez à Dieu, croyez-vous qu'elle ne vous aimerait pas? Pourquoi votre Dieu serait-il moins bon que sa créature? Oh! qu'il est bon avec les âmes de bonne volonté. *Quàm bonus*, dit David, *Israël Deus his qui recto sunt corde* (Ps. LXXII, 1). Il ne peut que recevoir avec bonté ceux qui le cherchent. *Bonus est Dominus animæ quærenti illum* (Thren., III, 25). Dieu dit un jour à sainte Marguerite de Cortone : *Marguerite, tu me cherches? Moi aussi je te cherche, et avec bien plus de désir de te trouver.* Dieu vous dit la même chose; si vous l'aimez et si vous le cherchez, jetez-vous dans ses bras, comme vous y exhorte le psalmiste; remettez-lui le soin de votre salut, et il vous délivrera de toutes vos inquiétudes : *Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet; non dabit in æternum fluctuationem justo* (Ps. LIV, 22). Obéissez et chassez vos craintes.

Jésus dit à la même sainte que ses scrupules l'empêchaient d'avancer dans son saint amour. N'allez pas vous arrêter avec Dieu pour des minuties; pourquoi voulez-vous qu'il se mette en colère contre vous, à la moindre petite faute que vous faites, quand vous l'aimez de cœur. Sainte Thérèse disait : « Mes filles, souvenez-vous que Dieu ne fait pas attention à toutes ces bagatelles, comme vous le pensez; ne laissez pas rétrécir votre cœur, car vous pourriez par là perdre beaucoup de bien. Ayez l'intention droite et la résolution de ne jamais l'offenser. » Obéissez donc, je vous le répète, obéissez à votre père spirituel, car en obéissant vous n'aurez rien à craindre. Songez toujours à ce que disait saint Philippe de Néri à ses pénitents : « Ayez confiance en votre confesseur, car Dieu ne permettra pas qu'il se trompe; obéir à la volonté des autres est un moyen assuré de rompre les filets du démon; mais rien n'est plus dangereux que de vouloir se gouverner d'après sa tête. » Demandez donc toujours, dans vos prières, la grâce d'obéir à la volonté d'autrui. En faisant ainsi, vous vous sauverez, et vous deviendrez sainte.

---

## PRIÈRE.

Parce que je vous aime, ô mon Jésus, la seule crainte qui m'accable dans les troubles de ma conscience, c'est de vous perdre, vous qui êtes mon bien infini. Il y eut un temps, hélas! que n'a-t-il jamais existé! où je ne vous aimais pas et ne me souciais pas d'être aimée de vous! ô mon doux Rédempteur! je ne veux plus vous déplaire. Vous savez que je veux vous aimer, ne m'abandonnez pas, Seigneur. Si par le passé je vous ai offensé, je regrette plus les offenses que je vous ai faites, que si j'avais perdu mes biens, mes parents et la vie. Vous êtes mort pour moi; je vous confie mon âme, je la recommande à votre amour. *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Vous m'aimez, je m'abandonne donc à vos soins paternels, et j'espère ne pas tomber dans votre disgrâce. *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum*



Seigneur, je vous aime, je vous aimerai toujours. Je le répète, et j'espère le répéter à l'heure de ma mort, et pendant toute l'éternité : Jésus, je vous aime, et je veux vous aimer toujours. Marie, mère de miséricorde, aidez-moi, ayez pitié de moi.

---

### § III.

#### DE LA COMMUNION.

De la communion spirituelle et des visites au saint Sacrement.

I. Le plus grand et le plus excellent de tous les sacrements, c'est le sacrement de l'autel. Les autres contiennent les dons de Dieu, mais celui de l'eucharistie contient Dieului-même. Le docteur Angélique dit (III. p. q. 73, a. 3) que les autres sacrements n'ont été institués par Jésus-Christ que pour préparer les hommes à recevoir ou à administrer la sainte Eucharistie, qui est, comme dit le Saint, la consommation de la vie spirituelle, parce que de ce sacrement dépend la perfection de notre âme. La perfection consiste à nous unir à Dieu, et le moyen le plus sûr pour nous unir à Dieu, c'est la communion, par laquelle notre âme devient une seule et même chose avec Jésus-Christ. *Qui manducat meam carnem in me manet et ego in eo* (Jean, 6). Ce qui fait dire à saint Jean Chrysostome : *Corpus suum in nos contemperavit, ut unumquid simus* (Hom. 61). Jésus-Christ a mis son corps sous la forme du pain, pour ne faire qu'une même chose avec notre âme. Saint Cyrille d'Alexandrie ajoute que celui qui communie s'unit avec Jésus-Christ, comme s'unissent ensemble deux morceaux de cire fondus. *Ut unumquid ex utrisque factum videatur* (S. Cyr, l. x, in Jo., c. 13). Le Sauveur institua ce sacrement en forme de pain, pour nous faire comprendre que de même que notre nourriture se change en notre sang, ainsi ce pain céleste devient une même chose avec nous, mais cependant avec cette différence que la nourriture terrestre

prend notre nature, tandis que c'est nous qui prenons celle de Jésus-Christ, comme le dit Rupert : *Comedite, et eritis vos gratiâ quod ego sum naturâ* (In Exod., I. III, c. 12). Nourrissez-vous de moi, et vous serez par grâce ce que je suis par essence. Il dit à saint Augustin : *Non ego in te, sed tu mutaberis in me*. Ce n'est pas moi qui me changerai en vous, mais c'est vous qui vous changerez en moi.

II. Le premier et le principal effet de ce sacrement est de conserver en nous la vie de la grâce. Il est appelé pain, parce qu'ainsi que le pain terrestre conserve la vie du corps, le pain céleste conserve la vie de l'âme, qui est la grâce de Dieu. L'Eucharistie, dit le concile de Trente, est une médecine qui préserve des fautes graves et purifie des péchés véniels : *Antidotum quo liberamur à culpis quotidianis, et à peccatis mortalibus præservamur* (Trid., Sess. XIII, c. 2). Ce sacrement est comme un ruisseau d'eau fraîche, qui éteint l'ardeur des passions. Si donc vous êtes dévoré de passions, approchez-vous de la communion, et elles mourront ou s'apaiseront. Saint Bernard disait : *Si quis vestrum non tam sæpè non tam acerbos sentit iracundiæ motus, invidiæ, luxuriæ, gratias agat corpori Domini, quoniam virtus sacramenti operatur in eo* (Serm. de bapt. in cœnâ Dom.). Si quelqu'un d'entre vous n'éprouve plus aussi souvent, ni avec autant de véhémence qu'auparavant, des mouvements de colère, d'envie ou de luxure, qu'il en rende grâce au saint Sacrement, qui opère en lui ce bon effet. La communion, disait le docteur Angélique, nous donne la force de repousser les attaques du démon : *Repellit omnem dæmonum impugnationem* (S. Thom., III, p. q. 79, a. 1). Saint Jean Chrysostome dit que lorsque nous communions, les démons s'enfuient et les anges viennent nous soutenir. De plus, ce sacrement met une paix profonde dans notre âme; il nous porte à la vertu, et nous rend plus facile la voie de la perfection.

III. La communion répand surtout en nous l'amour de Dieu, nous dit saint Thomas, Jésus-Christ proteste qu'il n'est venu dans ce monde que pour embrâser nos cœurs du feu de son amour. *Ignem veni mittere in terram et quid volo, nisi ut accendatur* (Luc., XII, 49). Mais, disait le vénérable père don François Olympe, théatin, le Sei-

gneur ne pouvait mieux nous engager à l'aimer qu'en se donnant à nous tout entier. Saint Jean a dit de ce sacrement : Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce monde à son père, comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin. *Sciens Jesus quia venit hora ejus, ut transeat ex hoc mundo ad Patrem, cum dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos* (Jean, XIII, 1). *In finem dilexit* est interprété ainsi : Il nous aima à l'excès. Le concile de Trente a dit que Jésus a mis, dans ce sacrement, tous les trésors de l'amour qu'il porte aux hommes : *Divitias divini sui erga homines amoris velut effudit* (Sess. XIII, cap. 2). Saint Thomas appelait la sainte Communion le sacrement de l'amour : *Sacramentum amoris* (Op. XXXVIII, c. 25); saint Bernard, le sacrement des amours : *Sacramentum amorum*. Sainte Marie Madeleine de Pazzi appelait les jours de la communion jours d'amour; elle disait que lorsqu'on a communié, on peut dire ce que disait Jésus sur la croix : Tout est consommé : *Consummatum est*; c'est-à-dire : Après s'être donné tout entier à moi, Dieu n'a plus rien à me donner, et je n'ai plus rien à désirer.

IV. D'après cela, que désirer de plus, sinon de recevoir Jésus, le plus souvent possible, dans la communion? Dans les premiers siècles, les fidèles communiaient tous les jours, comme nous l'apprend saint Luc. Ils persévéraient aussi tous les jours dans le temple, unis de cœur et d'esprit entre eux, et rompant le pain dans les maisons *Quotidiè quoque perdurantes unanimiter in templo et frangentes circa domos panem* (Act. II, 46). Dans la traduction syriaque, on lit *frangentes manu benedictum*, au lieu de *frangentes panem*; ce qui indique plus clairement le pain consacré. Du reste, les saints interprètes entendent communément, par ce pain, la sainte Eucharistie. De là saint Thomas n'hésite pas à affirmer que tous les chrétiens d'alors recevaient la communion toutes les fois qu'ils assistaient à la messe, comme l'atteste saint Denis l'arçopagite (Hier. Ecc., c. 15). Saint Jérôme dit que, de son temps, cette pieuse coutume régnait encore en Espagne et à Rome. Dans la suite des temps, la piété des fidèles se refroidit, et se refroidit à tel point que le pape Fabien ordonna que tous les chrétiens feraient la communion au moins trois fois par an : à Pâques, à la Pentecôte et à

Noël. Enfin Innocent III, voyant toujours augmenter cette froideur, se contenta de prescrire par an au moins une communion, fixée à la fête de Pâques, sous peine, pour les transgresseurs, de ne pouvoir entrer dans l'Eglise. Ce décret fut confirmé par le concile de Trente (Sess. XIII, c. 9). Cela n'empêche pas que la communion fréquente ne soit très-louable; cela prouve seulement que la ferveur des premiers chrétiens s'est refroidie de siècle en siècle dans l'Eglise.

V. Quant à la pratique d'aujourd'hui, je sais que les sentiments des Pères de la vie spirituelle diffèrent sur la plus ou moins fréquente communion. Pour moi, je suis de l'avis de ceux qui recommandent la fréquente communion, car tel me semble être aussi le sentiment des saints Pères et de l'Eglise, comme l'a prouvé le savant père Petau, contre le trop sévère Arnaud. Voici ce qu'en disent quelques saints Pères : Saint Basile écrivit à un de ses amis qu'il éprouvait une grande consolation de voir que tous les fidèles de son diocèse de Césarée communiaient au moins quatre fois par semaine. Saint Augustin a dit quelque part : Je ne loue ni ne blâme ceux qui font la communion tous les jours. *Quotidiè eucharistiæ communionem percipere nec laudo nec reprehendo* (De Eccl. dog.). Un savant remarque là-dessus que saint Augustin parle ainsi, parce que en Afrique on ne connaissait pas l'usage de la communion fréquente, et que plusieurs le désapprouvaient. Du reste, dans un autre endroit, ce saint l'approuve, et y exhorte par ces mots : C'est un pain quotidien, prenez-le tous les jours, afin qu'il vous soit utile tous les jours. *Iste panis quotidianus est; accipe quotidie ut quotidie tibi prosit* (De verb. Dom., Serm. XXVIII). Saint Antonin raconte à ce sujet, qu'une fois un supérieur gronda sainte Catherine de Sienne, parce qu'elle communiait chaque jour, disant que saint Augustin ne la blâmait ni ne l'approuvait. Si saint Augustin ne me blâme pas, lui répondit la sainte, pourquoi me blâmez-vous ? Quant au sentiment de l'Eglise, on trouve dans le concile de Trente (Sess., XXII, c. 6), qu'il désirerait que tous les fidèles communiasent chaque fois qu'ils assistent à la messe. De plus, dans un décret très-connu de la sacrée Congrégation du Concile, donné le 22 février de l'année 1679, et approuvé par Innocent XI, on assure,

entre autres choses, que l'usage de la communion fréquente et même de tous les jours a été de tous temps approuvé dans l'église par les Pères de la vie spirituelle, et on y insinue que les évêques doivent rendre des actions de grâces à Dieu, quand cette dévotion est en vigueur dans quelques parties de leurs diocèses, qu'ils doivent l'alimenter, et enfin on y défend, tant aux évêques qu'aux curés, de limiter à leurs inférieurs les jours de communion dans la semaine, parce que c'est à la sagesse des confesseurs à les régler.

VI. On lit, dans la vie de sainte Marguerite de Cortone, que le Seigneur lui dit qu'il récompenserait son confesseur de l'avoir engagée à communier souvent. On lit encore, dans la vie du vénérable père Torrès, qu'il apparut après sa mort à quelqu'un, et qu'il lui dit que Dieu avait augmenté sa gloire dans le ciel, parce qu'il avait permis à ses pénitentes la fréquente communion. Le Seigneur dit ces paroles une fois à la vénérable Prudentienne Zagnoni, religieuse au couvent de sainte Claire, à Bologne : *Si tu fais la communion fréquente, j'oublierai toutes tes ingrattitudes.* Louis de Blois (Mon. spir., c. 6, § 1) raconte que Jésus-Christ, se plaignant des religieuses qui détournent les autres de communier souvent, dit à sainte Gertrude : Je fais mes délices d'être avec les enfants des hommes, et comme c'est pour eux que j'ai institué le sacrement de l'autel, celui qui détourne les âmes de la communion me prive de mes délices. De là, le père Jean d'Avila disait que ceux qui blâment la communion fréquente font l'office du démon, qui hait ce sacrement, parce qu'il nous excite à la ferveur qui nous fait avancer l'œuvre de notre perfection.

VII. Mais pour en venir à quelque chose de plus particulier, il est hors de doute, nous dit saint Thomas (3, p. q. LXXX, a. 10), que la communion fréquente et même quotidienne est très-utile en elle-même, mais elle ne convient qu'à ceux qui y sont préparés. Saint Augustin, après avoir dit : Communiez tous les jours, et la communion vous sera utile tous les jours : *Accipe quotidie, ut quotidie tibi prosit*, ajoute : *Sic vive, ut quotidie merearis accipere* (Serm. xxviii) ; mais vivez de manière à ce que vous méritiez de communier chaque jour. Ceux qui commettraient des péchés véniels volontaires, qui diraient

des mensonges, s'habilleraient avec vanité, conserveraient des rancunes, ou feraient d'autres péchés qui seraient des obstacles à leur perfection, sans vouloir s'en corriger; ceux-là, ce qu'on peut faire de plus pour eux, c'est de leur permettre la communion tous les huit jours, afin qu'ils acquièrent la force de résister aux tentations, et de ne pas tomber dans des péchés graves. Quant à moi, j'aurais peine à accorder la communion fréquente à une personne qui voudrait persévérer dans un défaut qui, sans être clairement péché véniel, serait un obstacle à la perfection, et dénoterait peu d'humilité ou peu d'obéissance. Du reste, si elle n'a pas d'affection au péché véniel, si elle ne le commet pas volontairement, si elle s'applique à l'oraison et à la mortification de ses passions et de ses sens, son confesseur peut lui permettre de communier jusqu'à trois, quatre, cinq fois par semaine. Quand l'âme est parvenue à un certain degré de perfection, qu'elle fait plusieurs heures d'oraison. et en outre, comme dit saint François de Sales (Introduit. 20), qu'elle a réprimé la plupart de ses mauvais penchans, elle peut communier chaque jour, dit le saint, car c'est là, selon saint Prosper, la seule perfection où puisse atteindre la fragilité humaine. J'ajoute ce que dit saint Thomas : *Si aliquis experientiâ comperisset ex quotidianâ communionem augeri amoris fervorem et non minui reverentiam, talis debet quotidie communicare* (In. IV. Sent., dist. 2, q. 3, a. 1, sol. 1). Celui qui a fait l'heureuse expérience, nous dit le saint docteur, que la communion de chaque jour augmente sa ferveur et son amour pour Dieu sans diminuer le respect qu'il doit porter au saint Sacrement, celui-là doit continuer chaque jour. Ainsi, le confesseur, pour régler la communion plus ou moins fréquente, doit surtout faire attention au profit qu'en retirent ses pénitents. Il est dit, dans le décret cité plus haut, et approuvé par Innocent XI, que la fréquence de la communion doit être laissée à la sagesse des confesseurs, qui, après avoir examiné la pureté de conscience et le fruit qu'on en retire, en prescriront à leurs pénitents ce qu'ils croiront être le plus utile à leur salut. *Frequens accessus (ad eucharistiam) confessorum judicio est relinquendus qui ex conscientiarum puritate et frequentia fructu quod prospiciunt eorum salutem profuturum ad illos præscribere debent.*

VIII. Ce n'est pas à vous de juger si vous devez communier plus souvent ou plus rarement, c'est l'affaire de votre directeur ; mais vous devez savoir que c'est à vous de vous bien préparer, afin que votre directeur vous trouve digne de communier souvent. Il y a deux sortes de préparations pour la communion : la préparation *éloignée*, et la préparation *prochaine*. La préparation éloignée consiste à se détacher des créatures. Saint Augustin dit sur le psaume 151 : Si un grand personnage devait venir chez vous et que vous sussiez qu'il y a dans votre maison des choses qui lui feront horreur, ne les éloigneriez-vous pas ? Devant recevoir Jésus-Christ vous devez balayer de votre âme tous les sentiments terrestres qui pourraient lui déplaire. Pour communier souvent il faut donc vider son cœur de la boue qu'il contient. Dieu dit un jour à sainte Gertrude : *Je n'exige de toi que de venir me recevoir vide de toi-même*. Pour la préparation prochaine, il convient que, dès la veille, vous vous disposiez à la communion par des actes d'amour et de désir. Le matin, quand vous vous réveillez, pensez que vous devez ce jour-là recevoir Jésus-Christ, et aussitôt, par un soupir amoureux, invitez l'époux de votre âme à venir prendre possession de vous. Immédiatement avant la sainte communion, quoique vous ayez fait auparavant votre oraison, vous devez ranimer dans votre cœur la foi, l'humilité et le désir.

IX. 1° *La foi*, en pensant quel est celui que vous allez recevoir. Si la foi ne nous l'assurait pas, qui pourrait croire qu'un Dieu veut devenir la nourriture de sa créature ? Mais l'Eglise, dans plusieurs conciles, et surtout dans le concile de Trente (Sess. XIII, can. 1.), nous a fait un devoir de croire que dans l'hostie consacrée, réside réellement Jésus-Christ vivant et véritable. On dit un jour à saint Louis, roi de France, de venir voir, dans la Sainte-Chapelle, Jésus-Christ qui s'était rendu sensible sous la forme d'un petit enfant, entre les mains du prêtre, après la consécration ; le roi répondit : *Qu'il aille le voir, celui qui ne croit pas par la foi, moi je le crois plus fermement que si je le voyais de mes propres yeux* ; et il ne voulut pas quitter son palais. 2° *L'humilité*, en pensant que vous, pauvre créature, vous allez recevoir votre Dieu dans votre bouche et dans votre estomac. Le père Segnéri disait que l'acte le plus naturel de celui qui communie doit être l'étonnement ;

il doit dire : *Quoi ! un Dieu en moi.* Que dirait un berger, s'il voyait un roi partager sa chaumière ? Et vous, qui possédez le roi du ciel dans votre sein, dites-lui du moins : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon cœur. *Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum.* Joignez à l'humilité un acte de repentir et puis un acte d'espérance, pleine de confiance que Jésus-Christ viendra vous enrichir de ses grâces. Le *désir* ; ce pain céleste doit être mangé avec faim. Plus on le reçoit avec désir, plus il est profitable. Saint François de Sales disait qu'on ne doit recevoir que par amour celui qui se donne à nous par amour. Dieu dit un jour à sainte Mathilde : *Quand tu communies, désire de m'aimer autant que les saints, car alors j'accepterai ton amour comme tu voudrais qu'il fût.* Avant de communier, demandez-vous seulement : *Qui vient, chez qui il vient, et pourquoi il vient.* C'est un Dieu infini qui vient, il vient chez une pauvre pécheresse, il vient pour en être aimé.

X. Après la communion, tâchez de vous entretenir le plus longtemps possible avec Jésus-Christ. Le père Avila disait, qu'après la communion, le temps est précieux parce qu'on peut acquérir des trésors de grâce. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait : « Le temps qui s'écoule après la communion, est le plus précieux de notre vie et le plus favorable pour s'entretenir avec Dieu et s'enflammer de son divin amour. Alors nous n'avons besoin ni de maître, ni de livres, parce que Jésus-Christ lui-même nous enseigne comment nous devons l'aimer. » Sainte Thérèse disait également : « Après la communion, songeons à nos intérêts ; Dieu paye bien son loyer si on lui fait bon accueil. » La même sainte a dit que Jésus-Christ siège dans notre âme après la communion, comme sur un trône de grâce, et qu'il semble nous dire comme à l'aveugle-né de l'Évangile : *Quid vis ut tibi faciam ?* Que veux-tu de moi ? Je ne suis venu que pour l'accorder les grâces que tu me demanderas. Gaëtan, Suarez, Gonet, Valence, Lugo et autres auteurs graves disent que tant que se conservent en nous les espèces sacramentelles, et que nous restons unis à Jésus-Christ par des actes affectueux, autant de temps nous pouvons augmenter en amour divin, puisque ce pain céleste produit dans l'âme l'effet que produit dans le corps le pain terrestre, qui, plus il y



demeure, plus il le nourrit et le fortifie. Beaucoup de religieuses communient souvent, mais elles en tirent peu de profit, parce qu'elles ne s'entretiennent pas avec Jésus-Christ. Notre Seigneur dit un jour à sainte Marguerite de Cortonne : *Je traite les hommes comme ils me traitent.* Quand vous communiez, si vous n'êtes pas forcée à faire autre chose par l'obéissance ou par la charité, entretenez-vous avec Jésus-Christ au moins une demi-heure, je dis une demi-heure, car le temps convenable devrait être une heure. Ne cessez de produire alors des actes de remerciement, d'amour, de repentir, d'offrande de vous-même et de vos biens, mais surtout demandez à Jésus-Christ la persévérance et son saint amour. C'est là s'occuper de ses intérêts, comme disait sainte Thérèse : Si vous êtes aride, lisez quelque livre de dévotion. Tout le saint jour de la communion vous devez être recueillie en Dieu. Saint Louis de Gonzague employait en actions de grâces les trois jours qui suivaient la communion. Plus vous communiez souvent, plus vous devez être recueillie et unie au Seigneur.

XI. Mais que dire de ces religieuses qui ont la faculté de communier souvent et qui négligent de le faire, malgré les bons exemples qu'elles ont sous les yeux. Écoutez les excuses qu'elles allèguent. *Je ne communie pas souvent, parce que je n'en suis pas digne.* Si cette raison était bonne, il faudrait ne jamais communier, car saint Ambroise disait : *Qui non meretur quotidie accipere non meretur post annum accipere* (Lib. v, De sacr., c. 4) ; celui qui n'est pas digne de communier aujourd'hui ne le sera pas dans un an. Qui donc est digne de la communion ? Jésus-Christ, qui était Dieu et homme, a été seul digne de communier, car Dieu seul était digne de recevoir un Dieu. Vous dites que vous ne vous en croyez pas digne ; mais ignorez-vous que moins vous communiez, moins vous en êtes digne, car plus vous vous éloignez de la communion, plus vos défauts augmentent. Une sainte dominicaine disait : « Je voudrais communier trois fois pas jour, précisément parce que je m'en connais indigne, car la communion fréquente m'en rendrait moins indigne. » Cassien demande quelle est la plus humble de deux personnes dont l'une communie souvent et l'autre rarement ? Il répond que c'est la première, car se sachant plus malade, elle prend plus souvent le remède de ses maux. Saint

Thomas dit que Dieu aime ceux qui, par humilité et par crainte, s'abstiennent de le recevoir, mais qu'il aime davantage ceux qui le reçoivent par amour et dévouement. *Amor tamen et spes ad quæ semper Scriptura nos provocat, præferuntur timori* (III. p. q. 8, a. 10 ad 3).

XII. *Je ne sais, dites-vous, si je suis en grâce avec Dieu.* Mais pour savoir si vous êtes en grâce avec Dieu, et pour communier, attendez-vous qu'un ange vienne exprès du ciel pour vous le dire ? Ne suffit-il pas que votre confesseur vous le dise. Vous devez plutôt croire aux paroles du ministre de Dieu qu'à celles de tous les anges du ciel, car si les anges vous parlaient, vous pourriez craindre d'être trompée ; mais quand c'est le représentant de Dieu même qui vous parle, vous êtes sûre de la vérité de ses paroles. Quand votre père spirituel veut que vous communiez, gardez-vous bien de refuser par scrupule, car il n'y a pas de désobéissance plus pernicieuse que celle de se soustraire à la communion, car cela prouve qu'on manque d'humilité.

XIII. *Je n'ose communier souvent, parce que je retombe toujours dans le péché, et que je ne parviens pas à m'en préserver.* J'ai répondu à cette objection au n° VII. J'ai dit que si vos péchés sont volontaires, et que vous ne vouliez pas vous en défaire, je ne vous conseille pas de communier souvent. Mais si vous ne commettez pas de péchés véniels volontaires, et que vous désiriez avancer dans la perfection, obéissez à votre confesseur et ne faites plus de difficultés. Plus vous êtes malade, plus vous devez désirer le remède que vous offre la communion. Parce que je pêche toujours, dit saint Ambroise, je dois toujours prendre mon remède. *Qui semper peccor, debeo semper habere medicinam* (Lib. de sacr., c. 6). Quand un mur penche, on y met un appui, non pour qu'il se relève, mais pour qu'il ne tombe pas. Vous dites que vous ne vous corrigez pas de vos défauts, mais si vous ne communiez pas, vous en corrigerez-vous ? Non ; vous les augmenterez. Le père de Grenade disait : *Qui désire guérir de ses maladies ne doit pas se refuser ce baume suprême.* Rien qu'en disant : *Ce matin j'ai communie, et demain je dois communier*, on se rend plus attentif à fuir le péché. Le sacrement lui-même éclaire et fortifie l'âme. Les théologiens disent que la communion apporte plus de grâces que

les autres sacrements , parce qu'elle contient l'auteur de la grâce. Quand un prince fait un présent de sa main, il est plus agréable que celui qu'il nous envoie par un tiers.

XIV. *Mais je suis distraite, froide, sans dévotion.* Qu'entendez-vous par dévotion ? Est-ce la ferveur sensible ? Elle n'est pas nécessaire. Il suffit que vous ayez une volonté ferme de faire tout ce qui peut plaire à Dieu. C'est là la véritable ferveur que Dieu exige de vous. Quand même vous n'auriez pas cette ferveur, vous devez communier pour l'obtenir. Gerson dit que celle qui s'abstient de la communion, parce qu'elle n'a pas de ferveur, est comme celle qui, ayant froid, ne veut pas s'approcher du feu. Saint Laurent Justinien a dit que ce sacrement opère parfois, sans que nous nous en apercevions. Et saint Bonaventure : « Fussiez-vous tiède et sans dévotion, communiez toujours et confiez-vous en la miséricorde de Dieu, car plus vous êtes malade , plus vous avez besoin de médecin. » *Licet tepidè, accede fiducialiter, quia quò magis æger, magis indiges medico* (De perf. Rel., c. 21). Ne croyez pas que plus vous communiez rarement, plus vous êtes fervente. Celui qui mange rarement mange avec plus d'appétit, mais avec moins de profit ; en communiant rarement, vous ressentirez plus de dévotion, mais vous profiterez moins. Ne vous occupez pas si votre dévotion est plus ou moins sensible ; ne songez qu'à communier pour vous unir plus étroitement à Dieu. Soyez persuadée qu'en communiant dans ce but, vous en retirerez plus de fruit.

XV. *Je néglige de communier souvent pour ne pas être raillée par les autres, qui, me voyant si pleine de défauts, ont raison de me railler.* Quand vous communiez du contentement de votre directeur, et dans le but d'avancer dans l'amour de Dieu, ou d'éviter le péché, communiez et laissez dire les autres. J'ai déjà rapporté que le père Avila disait que celui qui blâme ceux qui communient souvent fait l'office du démon. Et vous prêteriez l'oreille aux plaisanteries de vos compagnes ? Saint François de Sales a dit (Introd., c. 21) : « Si on vous demande pourquoi vous communiez souvent, répondez que deux sortes de gens doivent souvent communier : les parfaits et les imparfaits. Les parfaits pour rester dans la perfection, et les imparfaits pour y parvenir. Les forts pour ne pas devenir faibles, et les faibles pour devenir forts. Les ma-

lades pour guérir, et les bien portants pour ne pas tomber malades. Vous, imparfaite, faible et malade, vous avez besoin de communier souvent.» Le saint ajoute : « Communiez le plus souvent que vous pourrez, avec la permission de votre père spirituel, et sachez que les lièvres ne deviennent blancs que parce qu'ils mangent la neige : de même, à force de manger la pureté dans la sainte communion, vous deviendrez pure.» Sainte Françoise de Rome entendit le démon qui lui disait un jour qu'elle communiait : *Comment oses-tu recevoir l'agneau sans tache, toi qui es souillée de péchés ?* La sainte chassa le démon, et lui cracha au visage. Après quoi, la sainte Vierge lui apparut et la loua de ce qu'elle avait fait, ajoutant que nos défauts sont une raison de plus pour que nous communions ; car ce sacrement est un baume pour toutes nos plaies. Le catéchisme romain (de Euch., p. 11, n° 52) dit que la communion nous purifie de nos péchés véniels, ou bien, comme dit saint Thomas (III, p. ix. 79, a. 4), avec le commun des docteurs : La communion excite en nous les actes d'amour divin, par lesquels nous sont remis nos péchés véniels.

XVI. *Mais je n'ai pas le temps de me préparer à la communion comme je devrais.* Je réponds : Si vous employez votre temps en affaires et en discours inutiles, cette excuse est nulle, mais si le temps vous manque, à cause de votre office ou d'autres occupations prescrites par l'obéissance, sachez que si vous remplissez ces emplois avec le désir de plaire à Dieu, ils serviront de préparation à la communion ; vous devez vous souvenir d'avoir lu déjà ailleurs que sainte Marie Madeleine de Pazzi, se trouvant un jour à faire le pain, au moment où elle entendit sonner la communion, elle tomba en extase, et alla dans cet état à la sainte table, les mains encore pleines de pâte. Elle disait à ses sœurs : *Offrez à Dieu, comme préparation, toutes vos actions. Faites-les avec intention de lui plaire, et communiquez.* Ne négligez donc jamais la communion pour n'avoir pas eu le temps de vous y préparer, si ce temps vous l'avez employé à soigner les malades, ou à toute autre œuvre de charité. Tâchez seulement de fuir, autant que possible, les discours inutiles, et quand vous prévoyez que le matin du lendemain, vous ne pourrez pas vous préparer convenablement, tâchez d'y pourvoir dès la veille, par la lecture de quelque livre pieux, et par

les actes que vous auriez fait plus tard, ou bien levez-vous de meilleure heure, pour consacrer quelques instants à ce saint exercice.

**XVII.** *Mais mon confesseur n'est pas porté à me faire communier souvent.* Si votre confesseur ne le permet pas, obéissez-lui. Suppléez par les communions spirituelles aux autres, et dites à Jésus-Christ : *Seigneur, je voudrais vous recevoir plus souvent, mais l'obéissance s'y oppose,* alors le Seigneur se contentera de votre bon désir, et bénira votre obéissance. Mais si votre confesseur ne vous laisse pas communier plus souvent, parce que vous ne lui en demandez pas la permission, vous pouvez la lui demander sans vous écarter des principes de la perfection, car il ne vous l'accordera qu'autant qu'il vous en verra un désir vif, ardent. Cette nourriture divine comme je l'ai dit, doit être reçue avec faim pour profiter, et elle ne profite pas aux âmes tièdes. Vous ne la demandez pas souvent, et alors votre confesseur vous croyant tiède, ne vous la donne que rarement. Faites comme sainte Catherine de Sienne, qui, lorsque son confesseur lui refusait la communion, s'écriait : *Mon Père, donnez à mon âme sa nourriture.* Si vous éprouviez cette sainte faim, le Seigneur vous traiterait autrement; mais comme il vous voit tiède, il ne consent pas à ce que vous communiiez souvent.

**XVIII.** Oh! que de progrès, comme nous le prouve l'expérience, fait dans l'amour de Dieu celle qui, avec la permission de son confesseur, fait la fréquente communion! Oh! que Dieu l'attire admirablement bien à son saint amour! Souvent il ne lui en témoigne pas sa joie et la laisse sans consolation sensible, mais c'est pour l'humilier. Sainte Thérèse dit que le meilleur remède à l'aridité, c'est la fréquente communion. Qu'on dise ce qu'on voudra, les couvents les plus observants sont ceux où la fréquente communion est le plus en usage, et les religieuses les plus exemplaires sont celles qui communient le plus souvent.

**XIX.** Eh mon Dieu! à quoi servent tant d'excuses frivoles? Si une religieuse communie rarement, c'est qu'elle le veut bien; c'est qu'elle ne veut pas être forcée à se détacher des créatures et à réprimer ses goûts. Elle sait que la communion fréquente ne peut pas aller avec les

conversations du parloir, avec les amitiés particulières, avec la vanité, l'attachement à sa propre estime, la gourmandise, et avec mille autres imperfections; c'est pour cela qu'elle communie rarement. Elle n'ose affronter les reproches que lui fait Jésus-Christ sur sa vie déréglée. Elle ne le reçoit si rarement que pour vivre plus librement. N'est-ce pas là votre portait, ô ma sœur! Si vous êtes de la sorte, je ne vous conseille pas de recevoir Jésus-Christ, car vous l'aimez peu, et vous ne désirez pas de l'aimer. Mais prenez garde : cette tiédeur obstinée vous entraînera dans l'abîme. Sortez de cet état malheureux; consacrez à Dieu la vie qui vous reste, qui sera peut-être très-courte; réformez-vous et communiez plus souvent. Si votre confesseur vous le permet, communiez sans scrupule et laissez dire les autres. Au moment de mourir, vous vous réjouirez d'avoir communié souvent. Sainte Marie Madeleine de Pazzi vit une fois une de ses compagnes en purgatoire, parce qu'elle avait perdu une communion par sa faute; et elle pleurait quand une de ses sœurs manquait la communion par négligence. Vous ne pouvez rien faire de plus agréable à Jésus-Christ que de le recevoir à la sainte table. La raison en est que la perfection consiste à s'unir étroitement à Dieu, et que ce n'est que par la communion qu'on obtient cette union intime. La même sainte Marie Madeleine disait : *Je voudrais plutôt mourir que de manquer une communion permise par l'obéissance.* Nous allons parler maintenant de la communion spirituelle, si souvent mise en usage par les saints.

#### DE LA COMMUNION SPIRITUELLE.

XX. La communion spirituelle, dit saint Thomas (3. p. q. lxxx, a. 1. ad 3), consiste en un désir ardent de recevoir Jésus-Christ. Le concile de Trente (Sess. XIII, c. 8), recommande cette communion à tous les fidèles. Dieu a plusieurs fois dit aux âmes saintes qu'il aime beaucoup ceux qui le reçoivent ainsi. Un jour Jésus-Christ apparut à la sœur Paule Maresca, fondatrice du couvent de sainte Catherine de Sienne, à Naples (Voyez sa vie), et lui montra un vase d'or et un d'argent, et lui dit qu'il conservait ses communions sacramentelles dans le vase d'or, et ses communions spirituelles dans

le vase d'argent. Il dit une autre fois à la vénérable Jeanne de la Croix que, chaque fois qu'elle faisait de communions spirituellement, il lui accordait une grâce presque semblable à celles des communions sacramentelles. Le père Nider, dominicain, raconte (Formic. l. 1. c. 4), qu'un bon ouvrier désirait communier souvent mais que comme ce n'était pas l'usage dans son pays, il communiait spirituellement ; dans ce but, il se confessait d'abord, faisait sa méditation, entendait la messe, se préparait à la communion, et ouvrait la bouche, comme pour recevoir la sainte hostie. L'auteur raconte qu'en ouvrant la bouche, il sentait passer l'hostie sur ses lèvres et qu'il éprouvait dans son cœur un bonheur indicible. Un jour, pour s'assurer du fait, il porta son doigt à sa bouche, et l'hostie resta attachée à son doigt ; alors il la remit à sa place et l'avalait. Ainsi Dieu récompensait les bons désirs de son serviteur.

XXI. Le P. Fabri, jésuite, dit que la communion spirituelle nous prépare à la communion sacramentelle. C'est pour cela que les saints la faisaient souvent. La bienheureuse Angèle de la Croix disait : *Si mon confesseur ne m'avait appris cette manière de communier, je n'aurais pu vivre.* Elle faisait cent communions spirituelles par jour et cent par nuit. Est-ce possible, direz-vous ? Ecoutez saint Augustin. *Da amantem et senti quod dico* (Trac. 26, in Jo.). Trouvez une âme qui n'aime que Jésus-Christ, et cela sera possible. Il est facile de communier spirituellement plusieurs fois par jour, parce que le jeûne ni le prêtre ne sont pas nécessaires. La bienheureuse Jeanne de la Croix disait : O mon Sauveur, quelle belle manière de communier que celle-là ! Je ne suis pas regardée, je ne donne pas d'embarras à mon père spirituel, et je ne dépends que de vous, qui me nourrissez dans la solitude, et parlez à mon cœur.

XXII. Tâchez de faire souvent la communion spirituelle. Quand vous priez, quand vous visitez le saint Sacrement, quand vous entendez la messe, quand le prêtre communique, communiez spirituellement. Faites alors un acte de foi, en croyant que Jésus-Christ réside dans le sacrement, un acte d'amour, en vous repentant de vos péchés, un acte de désir, en invitant Jésus-Christ à descendre dans votre âme, et enfin remerciez-le, comme si vous

l'aviez reçu. Dites ainsi : « Je crois, ô mon Rédempteur, que vous êtes vivant dans le sacrement. Je vous aime de tout mon cœur, et parce que je vous aime, je me repens de vous avoir offensé. Descendez dans mon âme, je me donne toute à vous, faites que je ne me sépare jamais de vous. » De cette manière, vous pouvez faire autant de communions spirituelles que vous voudrez.

#### DES VISITES AU SAINT SACREMENT.

XXIII. C'est une chose très-profitable à ceux qui aiment Jésus-Christ, que de le visiter souvent sur l'autel. La sainte Église a institué une fête spéciale de ce sacrement, non-seulement pour honorer la communion, mais pour honorer le séjour amoureux que Jésus-Christ y fait nuit et jour. Notre bon Rédempteur, dit le père Nieremberg, est resté sur la terre pour servir de nourriture à notre âme, et pour s'offrir sans cesse devant nos yeux sur l'autel, pour nous rappeler l'amour qu'il nous a porté. « Aucune langue ne pourrait exprimer, disait saint Pierre d'Alcantara, la grandeur de l'amour que Dieu porte aux âmes en état de grâce ; aussi, au moment de quitter ce monde, craignant que son absence ne le fit oublier, ce tendre époux nous laissa pour souvenir ce divin Sacrement, où il s'est chargé lui-même de nous retracer la mémoire de ses bienfaits. »

XXIV. Quand le Sauveur quitta ce monde, il ne nous abandonna pas ; il se fixa parmi nous dans l'Eucharistie. C'est ce qu'il apprit à ses disciples : Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles : *Ecce vobiscum sum usquè ad consummationem seculi* (Mat. xxviii, 20). Saint Pierre d'Alcantara a dit : L'époux divin voulut laisser à son épouse une compagnie pendant son absence : il lui donna le saint Sacrement où il demeure lui-même, et où il est la meilleure compagnie qu'il pouvait lui laisser.

XXV. Sainte Thérèse disait : « Il n'est pas permis à tout le monde de parler aux rois ; tout ce qu'un sujet peut espérer, c'est de lui faire parler par un tiers ; elle ajoute : Mais pour parler à vous, roi de gloire, il n'est pas besoin d'un tiers, vous donnez audience à tout le monde dans le saint Sacrement. Tous ceux qui vous veulent



vous trouvent, et peuvent parler tête à tête. Avant de parvenir à parler à un roi, que de peine il faut se donner ! Les rois ne donnent audience à leurs sujets que quelques fois par an. Mais vous, Seigneur, vous donnez audience à tous, et toutes les fois que nous le voulons.» Afin de nous encourager à nous approcher de lui avec confiance, dit encore cette sainte, il s'est caché sous les espèces du pain, nous cachant ainsi sa majesté, pour ne pas nous effrayer. Combien de mépris Jésus-Christ n'a-t-il pas dû souffrir, dans ce sacrement, de la part des infidèles, des hérétiques et des pécheurs, pour rester parmi nous ! Que de fois on l'a foulé aux pieds, on l'a donné en pâture aux bêtes, on l'a jeté dans les égouts ! Il prévoyait tous ces outrages, cependant il n'a pas voulu nous priver de sa présence. Beaucoup de pèlerins entreprennent de grands voyages pour aller visiter la maison de Laurette, où Jésus-Christ a habité, ou la terre sainte, où il naquit, vécut et mourut. Mais le père Avila disait avec raison que le sanctuaire le plus saint et qui lui inspirait le plus de piété, c'est le sanctuaire de nos églises où réside le saint Sacrement. Car Jésus-Christ y a toujours demeuré, et y demeure encore, vivant et véritable. La plus grande joie des saints était de prier devant le saint Sacrement. Saint François Xavier (sa vie, l. vi, ch. 5), après avoir soigné les malades toute la journée, passait la nuit devant le saint Sacrement, et lorsque le sommeil l'oppressait, il se couchait sur les marches de l'autel, et, après quelques instants de repos, il reprenait ses entretiens avec Jésus-Christ. Saint François Régis, après avoir prêché et confessé tout le jour, se reposait la nuit, en priant devant le saint Sacrement ; et quand l'église était fermée, il s'agenouillait devant la porte, pour adorer, du moins de loin, son bien-aimé Seigneur. Le vénérable père Alvarez, quand il ne pouvait entrer dans l'église, tenait les yeux tournés du côté où était le saint Sacrement. Ainsi les saints ont trouvé leur paradis sur terre dans le saint Sacrement. C'est ce que sainte Thérèse dit un jour, dans une apparition à une de ses religieuses : « Les habitants du ciel et ceux de la terre, lui dit-elle, doivent avoir la même pureté et les mêmes sentiments d'amour ; nous, en jouissant, et vous, en souffrant, et ce que nous faisons dans le ciel, pour

l'essence divine, vous devez le faire sur terre pour le saint Sacrement » (Rib., l. 3). Et, en vérité, quel plus grand paradis pour une âme qui aime Jésus-Christ que de pouvoir lui déclarer l'amour qu'elle lui porte, de s'offrir à lui, de désirer de le voir à découvert pour l'aimer davantage.

**XXVI.** Ce Paradis sur la terre est surtout pour les religieuses. Il est vrai que Jésus-Christ réside dans le saint Sacrement pour tous, mais il y est surtout pour ses épouses, qui le possèdent nuit et jour, dans leur demeure même. Quand Jésus-Christ naquit, les Mages quittèrent leurs palais et errèrent longtemps en Palestine, demandant partout où il était, *dicentes : Ubi est qui natus est rex Judæorum* (Mat. 2). Les séculiers doivent sortir de leur asile pour trouver Jésus-Christ, et l'aller trouver dans l'église qui n'est ouverte que le jour ; mais les religieuses n'ont pas besoin de sortir de chez elles, il est toujours dans leur couvent, elles peuvent le trouver à toute heure, le matin et le soir. Qu'ils se trouvent heureux, ces sujets que leur roi admet dans son palais ! Vous êtes une de ces âmes heureuses, vous qui avez été admise dans le palais du roi du ciel, et qui pouvez vous entretenir avec lui nuit et jour ! La vénérable Marie de Jésus, fondatrice d'un couvent à Toulouse, disait qu'elle remerciait Dieu de deux choses : d'abord, de ce que, par son vœu d'obéissance, elle était toute à Dieu, ensuite parce qu'elle habitait auprès de Jésus dans le saint Sacrement. Profitez de cet exemple. Les religieuses devraient être comme des papillons qui voltigent sans cesse autour de la lumière ; leurs cœurs devraient brûler d'amour continuellement, auprès du saint Sacrement, beaucoup mieux que ne brûlent les lampes de l'autel.

**XXVII.** Mais, hélas ! C'est ce dont le Sauveur a tant à se plaindre, et c'est ce dont il se plaignit un jour qu'il apparut à la sœur Marie Alacoque ; en lui montrant son cœur enflammé, il lui dit : Voilà ce cœur qui a tant aimé les hommes, qui n'a rien épargné, et qui s'est consumé pour leur prouver son amour. Mais je ne reçois qu'ingratitude et mépris de la plupart dans ce Sacrement de mon amour. » Puis il fit encore cette plainte plus amère : « Mais ce qui me déplaît le plus, c'est que ces cœurs ingrats sont des cœurs qui me sont sacrés. » En parlant

ainsi, il désignait les religieux et les religieuses qui font peu de cas du bonheur qu'ils ont d'habiter dans la même maison que Jésus-Christ même, et qui en tirent peu de profit. Si le saint Sacrement ne devait rester qu'une fois par an dans l'église, tout le monde s'empresserait d'aller lui faire amoureusement sa cour. Mais comme, par bonté, et pour vous voir plus souvent en sa présence, il réside toujours près de vous, ce motif vous porte à le laisser seul, et à le visiter bien rarement.

**XXVIII.** Si par le passé vous avez été négligente, dorénavant sachez apprécier le précieux trésor que vous possédez dans le saint Sacrement. Sœur Anne de la Croix, auparavant comtesse de Féria, étant restée veuve à l'âge de vingt-quatre ans, se fit religieuse au couvent de sainte Claire de Montilla; elle se fit loger dans une cellule, d'où l'on apercevait le saint Sacrement, et y demeurait nuit et jour. Comme on lui demanda pourquoi elle restait si longtemps devant le saint Sacrement, elle répondit : J'y voudrais rester toute l'éternité. Que fait-on devant Jésus au saint Sacrement? On remercie, on aime, on demande.

1<sup>o</sup> On *remercie*. Combien on remercie un parent qui vient nous voir de loin! Combien ne doit-on pas remercier Jésus-Christ qui descend du ciel pour s'entretenir avec nous! Quand vous allez le visiter, ravivez la foi, adorez votre époux dans le Sacrement, et remerciez-le d'être venu sur l'autel pour l'amour de vous.

2<sup>o</sup> On *aime*. Lorsque saint Philippe de Néri, malade, vit entrer le saint viatique dans la chambre, il s'écria : *Voici mon amour!* Dites la même chose quand vous priez devant le tabernacle, et songez que votre époux, renfermé dans cette prison, brûle d'amour pour vous. Sainte Catherine de Sienne vit un jour Jésus-Christ dans le ciboir, éclatant de mille feux, et s'étonnait que tous les cœurs ne s'embrassassent pas d'amour pour lui. Lorsque vous êtes en sa présence, si vous voulez lui plaire, faites plusieurs actes d'amour, et offrez-vous à lui.

3<sup>o</sup> On *demande*. Le bienheureux Henri Suzon disait que Jésus, dans le saint Sacrement, exauce plus facilement les prières de ceux qui le visitent, et leur dispense ses grâces plus abondamment. Le père Alvarez vit un jour dans le saint Sacrement Jésus lui-même, les mains pleines de grâces, mais ne sachant sur qui les répandre, car personne ne les lui

demandait. Vous dites que vous ne pouvez rester longtemps en la présence de Jésus-Christ, parce que vous ne savez que lui dire. Que ne lui demandez-vous les grâces dont vous avez besoin ? Priez-le de vous donner la force de résister aux tentations, de vous corriger de vos défauts habituels, de vous délivrer de la passion qui vous enchaîne et vous retient loin de lui. Priez-le de vous aider à supporter le mépris et la douleur avec patience, d'augmenter dans votre cœur son divin amour, et de vous rendre soumise à sa volonté. Quand vous êtes affligée pour avoir commis quelque péché, allez lui demander pardon dans le saint Sacrement, et il vous tranquillisera. Quand vous recevez quelque affront, allez le lui offrir, et il vous le fera supporter avec résignation. Si toutes les religieuses faisaient ainsi, elles deviendraient toutes saintes. Du moins, ô ma sœur ! suivez mes conseils, rendez-vous ainsi sainte.

---

### PRIÈRE.

Je vous adore, ô mon Jésus, dans le saint Sacrement de l'autel ; c'est vous qui êtes mort pour moi sur la croix, et qui pour moi vous renfermez dans le saint ciboir comme dans une prison d'amour. Vous m'avez choisie entre tant de vierges, plus pures que moi, pour partager votre demeure, vous m'avez délivrée des pièges du monde, et appelée à vous tenir compagnie dans le couvent, d'où j'espère aller vous contempler face à face dans le ciel. Vous me nourrissez de votre chair, afin de m'unir inséparablement à vous. Je vous remercie, Seigneur, de toutes ces grâces, et j'espère aller vous en remercier pendant toute l'éternité. Je dis avec sainte Thérèse : Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur : *Misericordias Domini in æternum cantabo*. Oui, Jésus, mon époux, je l'espère par vos mérites. Je me trouve plus heureuse d'avoir quitté le monde pour l'amour de vous, que si j'étais reine de la terre. Je regrette de vous avoir déjà tant de fois offensé dans votre demeure, d'où je mériterais d'être chassée. Jésus, pardonnez-moi ; je ne

veux plus m'éloigner de vos pieds, votre présence me donnera la force de repousser les tentations; je veux communier souvent, afin de m'unir plus étroitement à vous. Je vous aime, Seigneur, je veux rester sans cesse agenouillée devant vous à vous adorer. Nous ne nous séparerons jamais, ô mon Rédempteur, pendant ce temps, dans ce monastère, et pendant l'éternité, dans le ciel. Marie, priez pour moi, et obtenez-moi un vif amour pour le saint Sacrement.

## CHAPITRE XIX.

### De la pureté d'intention.

I. La pureté d'intention consiste à n'agir que dans le but de plaire à Dieu. Selon que l'intention est bonne ou mauvaise, l'action est agréable ou désagréable à Dieu. Votre œil est la lampe de votre cœur, nous dit le Seigneur. Si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux; mais si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux. *Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit; si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit* (Matth. vi, 22 et 25). Les saints pères entendent par œil, l'intention, et par corps, l'action. Jésus-Christ nous apprend donc que si notre intention est simple et ne tend qu'à lui plaire, l'action sera éclatante de pureté; si l'intention a un but peu louable, l'action sera mauvaise. La sainte simplicité ne cherche qu'à plaire à Dieu. La bonne intention est l'âme de nos actions et les rend bonnes aux yeux des hommes. Plus on se fatigue à un ouvrage, plus il a de prix; mais, aux yeux de Dieu, l'œuvre n'a de prix qu'autant que l'intention est bonne. Car, dit l'Écriture, les hommes ne considèrent que le travail du corps, tandis que Dieu considère celui de l'âme, c'est-à-dire l'intention qui dirige nos actions : *Homo enim videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur eos* (I. Reg. xvi, 7). Qu'y a-t-il de plus beau que de souffrir le martyr pour la foi? Saint Paul ?

dit : *Et si tradidero corpus meum, ita ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest* (I. Cor., XIII, 5). Je donnerais mon corps aux flammes que ce ne serait pas un acte louable, s'il n'était fait pour Dieu. Les saints pères disent que ce ne sont pas les tourments qui font un martyr, mais l'intention dans laquelle il souffre. *Martyrem non facit pœna, sed causa.*

II. Le prophète royal disait : *Holocausta medullata offeram tibi* (Ps. LXV, 15). Seigneur, je veux vous offrir des sacrifices avec la moëlle. Quelques personnes offrent à Dieu des sacrifices sans moëlle, c'est-à-dire sans bonne intention, c'est pourquoi Dieu les refuse. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait : *Dieu paye nos actions au poids de la pureté, selon que notre intention de lui plaire est plus ou moins pure.* Saint Augustin a dit : *Non valdè attendas, quid homo faciat, sed quid, dum facit, aspiciat.* Ne considérez pas l'action que vous faites, mais le but pour lequel vous la faites; car, dit saint Ambroise, vous ferez autant de bien que vous aurez l'intention d'en faire : *Tantum facis quantum intendis.* On trouve ce passage dans les saints Cantiques : *Quelle est celle qui s'élève du désert, comme une fumée qui monte pleine de parfum de myrrhe, d'encens, et de toutes sortes de poudres de senteur. Quæ est ista quæ ascendit per desertum, sicut virgula sumi ex aromatibus myrrhæ, et thuris, et universi pulveris pigmentarii?* (Cant., III, 6.) La myrrhe, c'est la mortification, l'encens, c'est la prière, et la poudre épicee, ce sont toutes les vertus. L'épouse de Jésus-Christ doit être ornée de toutes ces précieuses qualités.

III. Nous avons dans l'Évangile deux exemples qui prouvent l'effet d'une bonne intention; les voici : Premièrement, saint Luc raconte (III, 43) qu'un jour que le Sauveur marchait entouré d'une grande foule, une femme qui était sujette à des pertes de sang parvint jusqu'à lui et toucha le bord de sa robe. Qui m'a touché : *Quis me tetigit*, dit Jésus-Christ. Les disciples lui répondirent : La foule vous écrase, Seigneur, et vous demandez qui vous touche! Mais le Seigneur ne voulait pas parler de l'attouchement matériel, mais de la dévotion avec laquelle cette femme avait touché sa robe. Aussi saint Augustin a dit : *Tangit Christum fides paucorum, premit eum turba multorum* (De verb. Dom., serm. 8). Beaucoup pressent

Jésus-Christ, mais peu le touchent. Beaucoup de religieuses travaillent, suent, pour augmenter les richesses de leur couvent, et rendre les fêtes plus pompeuses, mais leur intention n'est pas pure; elles pressent Jésus-Christ et ne le touchent pas. L'autre exemple est celui de la veuve qui avait déposé deux petites pièces de monnaie dans le tronc du temple où d'autres avaient jeté de grandes sommes d'argent. Le Sauveur, en parlant de cette femme, dit cette parole remarquable : Je vous dis, en vérité, que cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres : *Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit* (Marc., xii, 41). Saint Cyprien remarque que le Seigneur parla ainsi, parce qu'il fait moins attention à l'action que l'on fait qu'à l'intention dans laquelle on la fait.

IV. Venons à la pratique. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait à ses novices : *Dans tous vos exercices, ne vous recherchez jamais vous-mêmes.* Une religieuse qui n'agit que par vanité, fait comme celui qui, d'après le prophète Aggée, met son argent dans un sac troué : *Et qui mercedes congregavit, misit eas in sacculum pertusum* (Aggæi i, 6); c'est-à-dire qu'il perd tout. Le Seigneur a dit : Soyez attentifs à ne pas faire vos œuvres de justice devant les hommes, pour qu'ils voyent vos bonnes actions. *Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus ut videant opera vestra bona* (Matth., vi). N'agissez pas uniquement pour recueillir des éloges, car, lorsque vous viendrez me demander votre récompense, je vous répondrai : Vous l'avez déjà reçue : *Recepisti mercedem tuam.* Surius raconte, dans la vie de saint Pacôme, qu'un moine avait fait deux nattes, au lieu d'une qui lui était commandée; il les montra au saint qui dit aux autres moines : Voyez, ce frère a travaillé et s'est fatigué jusqu'à la nuit, et il a offert sa fatigue au démon.

V. Mais voyons à quels signes on peut connaître qu'une action est faite pour Dieu. Le premier, c'est lorsque, vos projets ne réussissant pas, vous ne vous en désolerez pas et restez aussi tranquille que s'ils avaient réussi. Vous avez fait votre action pour Dieu; voyant donc que Dieu ne la veut pas, vous ne la voulez pas non plus; sachant qu'il se contente de l'intention, et que le succès n'y fait rien. Le second signe, c'est si vous vous réjouissez autant

de ce qui est fait par les autres que si c'était fait par vous-même ; car, ne désirant que la gloire de Dieu, vous ne cherchez pas par quel moyen il a opéré. Le troisième, c'est lorsque vous n'avez de préférence pour aucun emploi, et que tous vous semblent bons, dès que c'est la volonté de Dieu que vous les remplissiez. La quatrième, c'est lorsque vous n'ambitionnez ni éloges ni remerciements, et que si on vous querelle, si on vous fait des reproches, vous conservez une tranquillité imperturbable en pensant que vous n'avez agi que pour plaire à Dieu.

VI. Si on vous comble d'éloges sur votre travail, et que la vanité vous excite à vous enorgueillir, ne vous tourmentez pas pour la chasser par des actes d'humilité, mais contentez-vous de lui dire, comme vous l'enseigne le père Jean d'Avila : *Tu es arrivée trop tard, car déjà j'ai donné mon action à Dieu.* Da reste, quand vous faites une œuvre vertueuse, telle que d'observer les règles, de vous mortifier, d'aider les converses, ne craignez pas d'être louée et regardée, car Dieu aime que les autres voient nos bonnes œuvres, afin que notre exemple les porte à nous imiter, et à lui rendre gloire : *Sic luceat, a-t-il dit, lux vestra coràm hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est* (Matth., v, 16). La seule chose importante, c'est l'intention. Quand la vanité veut se glisser dans nos cœurs, disons au démon, comme saint Bernard lorsqu'il était tenté en prêchant : *Nec propter te cœpi, nec propter te desinam* : Je n'ai pas commencé pour toi, je ne finirai pas pour toi ; je ne prêche que pour plaire à Dieu. Saint François Xavier dit que ceux qui savent qu'ils ont mérité l'enfer par leurs péchés, doivent regarder les éloges qu'on leur donne comme des injures. Sainte Thérèse a dit : Quand nous ne travaillons que pour plaire à Dieu, il nous donne la force de résister à la vaine gloire.

VII. Notre intention, dans les actes de vertu que nous pratiquons, peut être bonne de trois manières : 1° Quand nous les faisons pour obtenir de Dieu des biens temporels, comme de faire des aumônes, de faire dire des messes, de jeûner pour être délivrés d'une maladie, d'une calomnie ou d'une autre peine temporelle. Cette intention est bonne, pourvu qu'on soit résigné à la volonté de Dieu, mais c'est la moins parfaite, parce que son



objet ne passe pas la terre ; 2<sup>o</sup> quand nous faisons le bien pour satisfaire à la justice de Dieu, pour les peines que nous avons méritées par nos péchés, ou pour lui demander les biens spirituels, comme la pratique de la vertu, l'augmentation de nos mérites, et une plus grande gloire dans le ciel. Cette intention est beaucoup meilleure que la première. Mais la plus parfaite est la troisième, lorsque dans nos actions nous ne cherchons que la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa sainte volonté. Cette intention est encore la plus méritoire, car plus nous nous oublierons nous-mêmes, dans nos bonnes actions, plus Dieu se souviendra de nous et nous comblera de plus de grâces, comme il le dit un jour à sainte Catherine de Sienne : *Ma fille, pense à moi, et je penserai à toi* ; c'est-à-dire pense seulement à m'être agréable, et moi je me chargerai de te faire avancer en vertu, de te faire vaincre tes ennemis, de te faire faire des progrès en perfection, et de te donner une grande gloire dans le ciel. C'est précisément ce que disait l'épouse des Cantiques : Je suis à mon bien-aimé, et son cœur se tourne vers moi. *Ego dilecto meo, et ad me conversio ejus* (Cant., vii, 10).

VIII. Un frère dominicain, voyageant en Palestine avec saint Louis, roi de France, vit une femme qui portait un vase d'eau dans une main, et dans l'autre un flambeau allumé ; le moine lui ayant demandé pourquoi elle portait ce vase et ce flambeau, elle répondit : Avec cette eau je voudrais éteindre l'enfer, et avec ce flambeau brûler le paradis, afin qu'on ne servit plus le Seigneur ni par crainte de l'enfer ni par envie du paradis, mais seulement par amour, et pour lui plaire. C'est là l'amour des élus, qui, selon saint Thomas, ne sont heureux que de la félicité de Dieu (Opus. 65). C'est pour cela qu'on leur dit, à leur entrée dans le ciel : Entrez dans la joie de votre Seigneur. *Intra in gaudium Domini tui* (Matth., xxvi, 21). Saint Bernard dit qu'une âme ne travaille avec perfection que lorsqu'elle s'oublie tellement elle-même qu'elle ne travaille pas pour que Dieu se complaise en elle, mais seulement pour qu'il agrée son travail. *Operatur non ut ipsa Deo placeat, sed quia Deo placet quod operatur*. Le saint alors priait Dieu ainsi : *Amem te propter te* : Seigneur, je ne vous aime que pour vous.

IX. « Les épouses de Jésus-christ, dit saint François

de Sales, ne se purifient pas pour être pures, elles ne se parent pas pour être belles, mais uniquement pour plaire à leur époux ; et la confiance qu'elles ont en sa bonté les empêche de craindre de n'être pas assez belles, et fait qu'elles se contentent d'une douce et fidèle préparation, faite de bon cœur. Imitons le divin Sauveur, qui dit simplement : Mon père, je remets mon âme entre vos mains : *In manus tuas commendo spiritum meum*. Et alors nous n'aurons plus qu'à mourir d'amour pour le Seigneur, après n'avoir vécu que de la vie de Jésus-Christ, en lui disant toujours : Qu'il en soit ainsi, Seigneur, puisque cela vous plaît ainsi. » Remarquez qu'il vaut mieux travailler pour faire la volonté de Dieu que pour accroître sa gloire, car ainsi nous éviterons les pièges de notre amour-propre, qui, sous prétexte de nous faire chercher la gloire de Dieu, nous fait faire souvent notre volonté ; mais, quand nous ne désirons faire que la volonté de Dieu, nous ne pouvons pas nous tromper ; sachons que faire la volonté de Dieu, c'est la plus grande gloire que nous puissions lui procurer. Le Sauveur ne vécut que pour remplir la volonté de son divin Père, comme il l'assura plusieurs fois : Je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé : *Non quero voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me* (Jo., v, 50). Je fais toujours tout ce qui peut lui plaire : *Ego quæ placita sunt ei, facio semper* (Jo., viii, 29). On dit avec raison que Jésus-Christ avait bien fait tout : *Bene omnia fecit* (Marc., vii, 37). Avons-nous à faire autre chose que de plaire à Dieu ? *Si dignus fueris, dit saint Jean Chrysostome, agere aliquid quod Deo placet, aliam præter id mercedem requiris?* (L. II, de comp. cord.) Si tu es jugée digne de faire quelque chose qui peut plaire à Dieu, quelle plus grande récompense peux-tu prétendre ? N'en est-ce pas une assez grande pour toi, pauvre créature, que de faire plaisir à Dieu ?

X. Soyons persuadés que Dieu ne demande pas beaucoup, et qu'il se contente du peu que nous lui donnons dans une intention bonne. *Si non habet, dit saint Augustin, arca quod donet, habet cor et voluntas* (In Ps. 103). Si ton coffre-fort est vide, et si tu ne peux rien donner à Dieu, donne-lui ton cœur et ta volonté. *Pone me, dit le Seigneur, ut signaculum super cor tuum, ut signaculum*

*super brachium tuum* (Cant., viii, 6). Mets-moi comme un signe sur ton cœur et sur ton bras, c'est-à-dire n'agis et ne pense que pour moi. Une âme qui n'agit que pour lui plaire devient sa sœur et son épouse, il lui fait au cœur une blessure d'amour, qui le portera à l'aimer toujours. C'est ce qu'il lui dit dans l'épouse des Cantiques : Vous avez blessé mon cœur, ma sœur, mon épouse, vous avez blessé mon cœur par un de vos yeux. *Vulnerasti cor meum, soror mea, sponsa, vulnerasti cor meum in unum oculorum tuorum* (Cant., iv, 9). Le seul œil désigne le but fixe qu'a toute âme fidèle de ne faire que la volonté de Dieu, de ne prier, de ne communier que pour plaire à Dieu, de n'obéir à ses supérieurs que pour obéir à Dieu, comme dit l'Apôtre : Servant vos maîtres avec affection, regardant en eux le Seigneur et non les hommes : *Servientes sicut Domino et non hominibus* (Ephes., vi, 7). L'Apôtre a dit ailleurs : Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou quelque autre chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu : *Sivè ergò manducatis, sivè bibitis, sivè aliquid facitis, omnia in gloriâ Dei facite* (I. Cor., x, 31). La vénérable Béatrix de l'Incarnation, première fille de sainte Thérèse, a dit : *Rien ne peut payer la moindre chose faite pour Dieu*. Car tout ce qu'on fait pour plaire à Dieu est un acte d'amour divin, qui reçoit une récompense éternelle. De là le père Rodriguez a dit, que la pureté d'intention est une alchimie céleste, qui change le plomb en or; car les actions les plus ordinaires, comme manger, boire, dormir, travailler, se reposer, deviennent or de charité, lorsqu'elles sont faites pour Dieu. Sainte Marie Madeleine de Pazzi croyait que ceux qui n'agissent qu'avec une intention pure iront droit au paradis, sans toucher au purgatoire.

XI. O épouse du Seigneur! dès l'heure de votre réveil, offrez à Dieu toutes les actions que vous ferez dans la journée, en les unissant à celles du Sauveur, pour qu'elles soient plus agréables à Dieu. En faisant vos oraisons, en allant à la messe, en travaillant, en mangeant, en vous récréant, dites toujours : *Seigneur, je ne veux faire en ceci que votre volonté*. Le père saint Jure rapporte (Erar. ecc., t. iv. c. 4) qu'un ermite, avant de commencer aucune affaire, levait les yeux au ciel et s'arrêtait immobile. Comme on lui demanda ce qu'il faisait alors, il répondit :

*L'assure mon coup.* Il faisait comme le chasseur qui vise sa proie avant de la tirer ; il visait à Dieu pour l'action qu'il allait faire, c'est-à-dire qu'il ne voulait la faire que dans l'intention de lui être agréable. Quand sainte Marie Madeleine de Pazzi trouvait quelque sœur occupée, elle lui demandait : *Ma sœur, dans quel but faites-vous ceci ?* Quand la religieuse ne répondait pas tout de suite pour Dieu, elle la grondait. Si l'obéissance vous impose quelque travail, ne vous plaignez pas de ne pouvoir employer ce temps à prier. Le père Alvarès, étant un jour tout affairé, et désirant être libre pour aller prier, entendit Dieu qui lui disait : Quoique tu ne sois pas avec moi, qu'il te suffise que je me serve de toi.

XII. Celui qui n'agit que pour Dieu, trouvera ses jours pleins, comme dit le sage : *Et dies pleni invenientur in eis* (Sap., iv, 15). Les jours pleins sont ceux que l'on emploie à servir Dieu ; les jours qu'on n'emploie pas pour Dieu sont vides. David a dit que les pécheurs ne vivent pas la moitié de leur vie : *Viri sanguinum et dolosi non dimidiabunt dies suos* (Ps. lrv, 24). Un saint religieux franciscain (Chron., part. III, l. viii, c. 2), à qui on demandait depuis combien de temps il était en religion, répondit : Il y a soixante-quinze ans que je porte cet habit, mais depuis combien d'années je suis véritablement religieux, je l'ignore ; pour moi, je n'ose pas dire l'avoir été un seul instant. Plût à Dieu que ce que dit ce religieux par humilité, beaucoup de religieuses pussent le dire avec vérité. Saint Eusèbe disait : *Illum diem vixisse te computa qui puritatis habuit lucem* (Hom. ad Mon.). Crois n'avoir vécu que le jour où tu as agi avec pureté d'intention, c'est-à-dire pour plaire à Dieu. Examinez vos actions, ô ma sœur, et voyez si elles sont pures de toute vanité, de tout amour-propre, et, si vous n'en trouvez pas de faites avec cette perfection, faites-les à l'avenir, et alors vous entendrez, à l'heure de votre mort, le Seigneur vous dire : *Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam* (Matth., xxv, 21). Réjouis-toi, ô ma servante ! tu m'as été fidèle dans de petites choses, et tu n'as agi que pour me plaire ; je t'en récompenserai dans ma gloire par un prix infini.

## PRIÈRE.

O mon Jésus, quand cesserai-je de vous être ingrate ? Quand commencerai-je à vous aimer tout de bon ? Oh ! bonté infinie, si méprisée dans le monde ! misérable que je suis, me voilà du nombre de celles qui vous ont offensé ! Mais je ne veux pas mourir dans le péché : Seigneur, faites que je sois toute à vous avant que la mort m'atteigne. Accordez-moi votre amour, mais un amour ardent qui me fasse oublier toutes les créatures pour ne me souvenir que de vous ; un amour fort, qui me fasse surmonter tous les obstacles pour vous plaire ; un amour perpétuel qui ne s'éteigne jamais. Je vous aime, ô mon Rédempteur, et j'espère dans le sang que vous avez répandu pour moi, j'espère aussi dans votre intercession, ô Marie ! ma mère, mon refuge et mon appui !

## CHAPITRE XX.

## De la prière.

I. J'ai déjà parlé de la prière, dans mes autres œuvres spirituelles, comme dans les *Visites au saint Sacrement*, dans la *Préparation à la mort*, et dans un ouvrage à part, intitulé : *Le grand moyen de la Prière*, où j'ai traité, dans la première partie, de l'importance de la prière, pour être sauvé. Je ne ferai donc ici que résumer mes réflexions principales sur ce sujet. D'abord, je traiterai de la nécessité de la prière : ensuite, de son efficacité auprès de Dieu, et enfin de la manière dont on doit prier.

II. Et d'abord, quant à la nécessité de la prière, il faut savoir que nous ne pouvons rien faire de bien sans les grâces actuelles de Dieu. Mais Dieu dit qu'il ne les accorde qu'à celui qui les lui demande : *Petite, et dabitur vobis* (Matth., VII, 7). Demandez, et vous obtiendrez. Qui ne demande pas, dit sainte Thérèse, n'obtient pas. La prière est nécessaire ; de nécessité de précepte. Il faut toujours

prier : *Oportet semper orare* (Luc., xviii, 5). Priez pour que vous ne succombiez pas à la tentation : *Orate ut non intretis in tentationem* (Marc., xiv, 38). Demandez et vous recevrez : *Petite et accipietis* (Jo., xvi, 24), voilà ce que dit Jésus-Christ. Ces mots : *Il faut, priez, demandez : Oportet, orate, petite*, comme disent communément les docteurs avec saint Thomas, emportent avec eux un précepte rigoureux, qui oblige chacun, sous peine de péché grave. Tout homme, nous dit le docteur Angélique, est tenu à la prière, par cela seul qu'il est obligé d'acquérir des biens spirituels qu'on ne peut jamais obtenir qu'en les demandant. *Ad orationem quilibet homo tenetur, ex hoc ipso, quòd tenetur ad bona spiritualia procuranda, quæ procurari non possunt, nisi petantur* (In iv sent., dist. xv. a. 1, qu. 5). Tout homme est obligé de prier, surtout en trois cas différents : 1<sup>o</sup> quand il est dans le péché ; 2<sup>o</sup> quand il se trouve en danger de mort ; 3<sup>o</sup> quand il est assailli par quelque forte tentation. Les théologiens enseignent ordinairement que si l'on restait un mois ou deux sans prier (Voyez Lessius de just. et jure, lib. II, c. 57, n<sup>o</sup> 9), on ne pourrait être excusé de péché mortel. La prière est non-seulement de nécessité de précepte, mais encore comme l'enseignent saint Basile, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, Clément d'Alexandrie et autres, elle est de nécessité de moyens, c'est-à-dire que, sans prier, il est impossible que nous conservions la grâce et que nous nous sauvions. Il est absolument impossible, nous dit saint Jean Chrysostome, que, sans le secours de la prière, nous vivions dans la pratique de la vertu. *Simpliciter impossibile est, absque deprecationis præsidio, cum virtute degere* (L. I de orando Deum). Lessius dit que ce sentiment doit être regardé comme un point de foi : d'après les textes de l'Écriture, dit-il positivement, il est de foi que la prière, dans les adultes, est nécessaire pour le salut. *Fide tenendum est orationem adultis ad salutem esse necessariam, ut colligitur ex Scripturis* (Loc. cit.).

III. Saint Thomas a dit la même chose (III. p. q. 3, a. 5). Après le baptême, la prière continuelle est nécessaire à l'homme pour entrer dans le ciel. *Post baptismum autem necessaria est homini jugis oratio ad hoc quòd cælum introeat*. Car bien que le baptême efface nos péchés, cependant il nous reste à vaincre les tentations, et nous ne

pouvons les surmonter que par la prière. Aussi le même saint dit ailleurs (1, 2, 109, a. 10) : Après avoir été justifié par la grâce, chaque homme doit encore demander le don de persévérance, pour être préservé du mal jusqu'à la fin de sa vie : *Postquàm aliquis est justificatus per gratiam, necesse habet à Deo petere perseverentiæ donum, ut scilicet custodiatur à malo usque ad finem vitæ.* Pour comprendre ceci, il faut savoir : 1<sup>o</sup> que sans l'aide de Dieu, nous ne pouvons éviter longtemps le péché mortel, car nos ennemis sont si nombreux et nous sommes si faibles, que, sans les secours spéciaux de Dieu, nous ne pourrions leur résister. Ceci est encore un article de foi, car le concile de Trente l'a déclaré expressément (Sess. vi, de Justif. can. 22) : Si quelqu'un dit que l'homme justifié peut persévérer dans cette justice reçue, sans un secours particulier de Dieu, ou qu'avec ce secours, il ne peut pas y persévérer, qu'il soit anathème. *Si quis dixerit justificatum, vel sine speciali auxilio Dei in acceptâ justitiâ perseverare posse, vel cum eo non posse, anathema sit.* 2<sup>o</sup> Ce secours spécial pour persévérer dans la grâce, Dieu au moins, ordinairement parlant, ne l'envoie qu'à celui qui le demande. *Constat*, dit saint Augustin, *alia Deum dare, etiam non orantibus sicut initium, fidei alia non nisi orantibus præparasse sicut in finem perseverantiam* (de Dono persev., c. 16). Le saint Docteur, dit qu'excepté les premières grâces, telles que la vocation à la foi ou la pénitence, toutes les autres, et spécialement la persévérance finale, Dieu ne les donne qu'à celui qui la demande.

IV. D'après tout ce que je viens de dire, on a dû voir combien la prière est nécessaire pour faire son salut. Les damnés ne se sont damnés que parce qu'ils n'ont pas prié; s'ils avaient prié, ils ne se seraient pas perdus. Tous les saints ne sont devenus saints que par la prière; s'ils n'avaient pas prié, il ne seraient pas devenus saints et ne se seraient pas sauvés. Saint Jean Chrysostome disait : Soyons persuadés que la mort de l'âme vient de ce qu'on ne se jette pas assez souvent aux genoux de Dieu. *Persuasum habeamus quod animæ mors sit non provolvi ad Dei genua* (Lib. 1, de or. Deum). Ne pas prier, c'est perdre la vie de l'âme, c'est-à-dire la grâce de Dieu. Les anciens pères se rassemblèrent une fois pour déterminer quel était l'exercice le plus nécessaire à un chrétien pour

se sauver, et ils conclurent que c'était de répéter sans cesse cette prière de David : *Deus, in adiutorium meum intende : Domine, ad adjuvandum me festina*. Seigneur, aidez-moi tout de suite ; si vous tardez un instant, je tomberai et je perdrai votre grâce. En faisant ainsi, nous serons sauvés certainement, et en négligeant ce moyen, nous nous perdrons certainement aussi.

V. En second lieu, il faut considérer l'efficacité de la prière. Théodoret dit que la prière peut tout : *Oratio, cum sit una, omnia potest*. Qui prie obtient tout ce qu'il désire. Peut-on montrer plus d'amitié à quelqu'un qu'en lui disant : Demande-moi ce qu'il te faut ; je te le donnerai ? Eh bien ! le Seigneur l'a dit à chacun de nous : *Petite, et dabitur vobis* (Luc., xi, 10). Demandez sans réserve : car tout ce que vous voudrez et que vous demanderez vous sera accordé. *Quodcumque volueritis petetis et fiet vobis* (Job., xv, 7). Saint Hilarion dit que la prière est si puissante qu'elle force presque le Seigneur à l'exaucer : *Oratio piè Deo vim insert*. Nous sommes de pauvres mendiants, dit David : *Ego autem mendicus sum et pauper* (Ps. xxxiv, 18). Il ne dépend que de nous d'être riches ; demandons à Dieu ses grâces, et il nous les accordera. David remerciait la miséricorde de Dieu, de n'avoir jamais laissé ses prières sans les exaucer ; *Benedictus Deus qui non amovit orationem meam et misericordiam suam à me* (Ps. lxxv, 20). Saint Augustin fait cette remarque : *Cum videris non à te amotam deprecationem tuam securus esto, quia non est à te amota misericordia Dei*. Quand vous voyez que vous priez, soyez certain que la miséricorde de Dieu ne vous manquera pas. Saint Jean Chrysostome dit que lorsque nous prions, Dieu nous exauce avant même que nos prières soient finies : *Semper obtinetur, etiam dum adhuc oramus*. Dieu même nous le promet : *Adhuc illis loquentibus ego audiam* (Isa., lxxv, 24.) Je les exaucerai tandis qu'ils me prieront.

VI. Voyons en troisième lieu quelles sont les conditions de la prière : 1<sup>o</sup> d'abord il faut prier avec *humilité*. Saint Jacques dit : Dieu résiste aux superbes, et il ne donne sa grâce qu'aux humbles. *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (Jac., iv, 6). Dieu résiste aux prières des superbes et ne les écoute pas ; leur orgueil est un mur impénétrable qui s'élève entre Dieu et eux. L'Ec-



clésiastique dit : *Oratio humiliantis se nubes penetrabit... et non discedet, donec Altissimus aspiciat* (Eccl., xxxv, 21). La prière d'une âme humble, qui se trouve indigne d'être exaucée, pénètre les cieux; elle demeure devant le trône de Dieu jusqu'à ce que Dieu l'ait exaucée. Quand nous demandons une grâce à Dieu, jetons d'abord un coup d'œil sur notre indignité, et sur nos péchés, et alors, nous prosternant à ses pieds avec douleur, implorons de sa miséricorde le secours dont nous avons besoin.

VII. 2<sup>o</sup> Il faut prier avec *confiance*. L'Ecclésiastique dit que jamais personne ne s'est confié en Dieu, et a été rompu. *Nullus speravit in Deo et confusus est.* (Eccle., II, 11). Prions, dit saint Jacques, sans jamais douter de ne pas être exaucés : *Postulet autem in fide nihil hæsitans* (Jac., I, 6). L'apôtre ajoute : *Qui enim hæsitat similis est fluctui maris, qui à vento movetur. Non ergo æstimet homo ille, quòd accipiat aliquid à Domino* (Loc. cit., v, 7). Celui qui prie et doute d'être exaucé est flottant comme le flot de la mer agité par le vent; il est poussé par une pensée, repoussé par une autre, et n'obtient rien du Seigneur. Il est donc nécessaire de se confier en la miséricorde divine, et de prier avec la persuasion qu'on obtiendra. Tout ce que vous demanderez dans vos prières, a dit le Sauveur, croyez qu'il vous sera accordé et que vous le recevrez. *Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis et evenient vobis* (Marc., XI, 24). Saint Augustin dit : Comment craindrions-nous de n'être pas exaucés, puisque Dieu, qui est la vérité même, a promis d'exaucer celui qui le prie. *Quis falli metuat, dum promisit veritas?* (Lib. XXII, De civ. Dei, c. 8). Ce saint dit ailleurs : Dieu nous exhorte plusieurs fois dans l'Écriture à demander; comment nous refuserait-il? *Hortatur ut petas; negabit quod petis?* Cela n'est pas possible, car Dieu en promettant s'est obligé à nous accorder les grâces que nous lui demandons. *Promittendo debitorem se fecit* (De verb. Dom., serm. 2). Mais dites-vous, *je suis une pécheresse; je mérite des châtimens et non des grâces. Je doute d'être exaucée parce que j'en suis indigne.* Saint Thomas vous répond que la prière ne s'appuie pas sur nos mérites, mais sur la miséricorde de Dieu. *Oratio in impetrando non innititur nostris meritis sed soli divinæ misericordiæ* (II, 2, q. 178, a. 2, ad. 1). Jésus Christ a dit : Demandez, et il vous sera donné... car celu

qui demande sera exaucé : *Petite, et dabitur vobis ; omnis enim qui petit accipit* (Luc., xi, 9). Un auteur fait cette remarque : *Omnis, sive justus sive peccator sit*. Le Seigneur a promis d'exaucer tous ceux qui le prient, non-seulement les justes, mais même les pécheurs, pourvu qu'ils prient. Mais notre bon Rédempteur, pour plus grande certitude, a dit ailleurs : En vérité, en vérité je vous le dis, si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera. *Amen, amen dico vobis, si quid petieritis patrem in nomine meo dabit vobis* (Jo., xvi, 26). Comme s'il disait : Pécheurs, vous n'avez aucun mérite pour être exaucés auprès de mon Père ; demandez en mon nom, et il vous accordera tout. Saint Jacques a dit à ce sujet : *Si quis indiget sapientiâ, postulet à Deo qui dat omnibus affluenter nec improperat* (Jac., i, 5). Si quelqu'un de nous, dit cet apôtre, a besoin de science (c'est-à-dire de l'amour divin), qu'il la demande à Dieu, qui dispense ses grâces abondamment. Il ajoute *nec improperat* ; c'est-à-dire que lorsque nous demandons à Dieu ses grâces, il ne nous rejette pas en nous reprochant les offenses que nous lui avons faites, au contraire il les oublie, il nous accueille, il nous exauce.

VIII. 3<sup>o</sup> Il faut prier avec *persévérance*. Saint Hilaire dit qu'on n'obtient la grâce qu'en priant avec persévérance : *Obtinere in solâ precum morâ est* (Can. 6., in Mat.). Dieu exauce les uns à la première, les autres à la seconde ou à la troisième : et comme nous ne savons pas combien de fois il veut que nous priions, nous ne devons jamais cesser de lui demander ses grâces. Quant à la persévérance finale, c'est une grâce, dit le concile de Trente (Sess. vi, c. 13), que nous ne pouvons mériter ; cependant, dit saint Augustin, on la mérite, on l'obtient en priant. *Hoc ergo Dei donum (perseverantiæ) suppliciter emereri potest, id est supplicando impetrari* (De dono persev., c. 6). Mais pour l'obtenir et se sauver, dit saint Thomas, il faut la demander continuellement à Dieu ; *necessaria est homini jugis oratio ad hoc quod cælum introeat* (III, p. q. 11, 39, a. 5). Le Sauveur a dit : Il faut toujours prier et ne jamais se lasser. *Oportet semper orare et non deficere* (Luc., xviii, 1). L'apôtre a dit : Priez sans cesse : *Sinè intermissione orate* (I. Thess., v, 17). Il ne suffit pas, dit le cardinal de Bellarmin, de prier quelquefois ; il faut demander

chaque jour la même grâce qui nous est nécessaire chaque jour. *Quotidiè petenda est, ut quotidiè obtineatur*. Le jour où nous ne la demanderons pas, nous tomberons dans le péché, et nous la perdrons.

IX. Saint Grégoire dit que Dieu veut nous donner la persévérance, mais qu'il veut aussi être importuné et presque forcé par nos prières : *Vult Deus rogari, vult cogi, vult quodam modo importunitate vinci* (S. Greg., in Ps. 6 pœnit.). Le Seigneur a dit encore : Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et on vous ouvrira : *Petite et accipietis; quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis* (Luc., xi, 9). Demandez, demandez sans cesse, surtout lorsque vous éprouvez de fortes tentations, et ne cessez de prier que lorsque vous en serez délivré; répétez alors : *Seigneur, miséricorde; Jésus, aidez-moi, ne permettez pas que je me sépare de vous*. Demandons-lui aussi l'esprit de la prière, c'est-à-dire la grâce de toujours prier, que le Seigneur a promise à la famille de David : Je répandrai sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem l'esprit de grâce et de prière : *Et effundam super domum David et super habitatores Jerusalem spiritum gratiæ et precum* (Zach., xii, 10). Remarquez ces mots : esprit de grâce et de prières, *gratiæ et precum*, c'est que la prière est toujours unie à la grâce que nous demandons : celui qui agit ainsi est sûr de ne jamais tomber dans les filets du démon. *Frustra jacitur rete ante oculos pennatorum* (Prov., i, 17). En vain, dit le sage, on jette le filet près des oiseaux, ils s'envolent et le fuient. Celui qui prie fuit toutes les tentations; par la prière il vole vers Dieu qui l'en délivre. Il n'y a pas d'excuse pour celui qui dit être tombé par faiblesse, car le concile de Trente a dit : *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet et facere quod possis et petere quod non possis, et adjuvat ut possis* (Sess. 11). Dieu ne commande pas des choses impossibles; il nous ordonne de faire ce qui possible à l'homme, avec la grâce ordinaire, et pour ce que nous ne pouvons faire avec la grâce ordinaire, il est prêt à nous accorder des grâces spéciales qui nous sont nécessaires, pourvu que nous les lui demandions.

X. Le Seigneur exauce, il est vrai, celui qui le prie, car il l'a promis; mais aussi il faut faire attention que cette promesse ne doit pas s'entendre des grâces temporelles,

elles que la santé du corps, l'acquisition des biens de la fortune, des honneurs et mille autres choses semblables ; car Dieu les refuse le plus souvent, et surtout lorsqu'il voit qu'elles pourraient nuire au salut de l'âme. *Quid infirmo sit utile*, dit saint Augustin, *magis novit medicus, quàm ægrotus* (Tom. II, c. 212). Ce n'est pas le malade qui connaît ce qui doit lui convenir ; c'est le médecin chargé de sa guérison. Aussi faut-il demander ces grâces temporelles, lorsque nous les désirons, avec la plus grande résignation, et en posant cette condition : si elles sont utiles à notre salut. Autrement si nous les demandons sans cette résignation, le Seigneur ne nous écoutera plus. Mais lorsque vous demandez des grâces spirituelles, faites-le absolument, c'est-à-dire, sans poser de condition et avec le ferme espoir de les obtenir. *Si ergò vos, cum sitis mali* (c'est ainsi que le Seigneur nous invite à demander cette grâce), *nòstis bona data dare filiis vestris, quantò magis Pater vester dabit spiritum bonum petentibus se* (Luc., XI, 15). Si vous qui êtes si méchants, et si pleins d'amour propre, dit le Seigneur, vous ne savez pas refuser ce que vous demandent vos enfants ; combien plus votre Père céleste, qui vous aime bien plus qu'un père, vous accordera le bon esprit, c'est-à-dire toutes les grâces qui réjouissent l'esprit, toutes les fois que vous les lui demanderez.

XI. Oh Dieu ! combien de personnes qui ne demandent dans leurs prières que des grâces temporelles ! Mais non, dit sainte Thérèse, ce n'est pas avec Dieu que l'on doit traiter des affaires de peu d'importance. Demandons les vertus, la lumière divine qui nous fait suivre la volonté suprême ; demandons la douceur, la patience dans les contradictions, la persévérance, l'amour de Dieu, ce bien qui contient en lui seul tous les autres, comme dit saint François de Sales ; demandons la grâce de toujours prier Dieu, et de nous recommander toujours à lui. *Quatuor precibus exaudis*, dit saint Augustin, *si has non exaudis ?* (De civit. Dei, cap. 8). O Seigneur, quelles sont les prières que vous exaucez, si vous n'exaucez pas celles des âmes qui vous plaisent ? Dieu qui est la bonté infinie désire avec tant d'ardeur de nous enrichir de ses dons, que sainte Marie Madeleine de Pazzi disait que lorsque nous lui demandons des grâces, il nous en a pour ainsi dire comme de l'obligation, et qu'il nous remercie, car nous lui fournissons le

moyen de contenter le désir qu'il éprouve de nous faire du bien. Si quelque chose manque, cela manque par nous car nous ne le prions pas. Celui qui demeure dans la pauvreté est donc blâmable ; il le mérite, car il ne veut pas demander à Dieu les grâces dont il a besoin. C'est dans cette pensée que sainte Thérèse disait qu'elle aurait voulu monter sur une montagne, d'où elle pût être entendue de tous les hommes, et leur crier de là : O hommes, priez priez, priez.

XII. Je ne m'étendrai plus là-dessus, car, comme je l'ai déjà dit au commencement, j'en ai beaucoup parlé ailleurs, et surtout dans un ouvrage que j'ai consacré à traiter de la prière (ce petit livre ne coûte pas cher, et l'on peut se le procurer facilement). Je me garderai donc de retomber dans des redites, et d'ennuyer les personnes qui l'ont lu. Du reste, je ne ferais qu'écrire sur ce grand moyen de la prière, car j'observe, d'une part, que les saintes Écritures, le vieux comme le nouveau Testament, nous invitent à chaque page à prier, à demander et à crier, si nous voulons obtenir des grâces : *Clama ad me, et exaudiam te* (Job., xxxiii, 5). *Invoca me, et eruam te* (Ps. xlix, 15). *Petite, et dabitur vobis* (Matth., vii, 7). *Omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis et evenient vobis* (Marc., xi, 24). *Quodcumque volueritis, petite et fiet vobis* (Jo., xv, 7). *Si quid petieritis in nomine meo, hoc faciam* (Jo., xiv, 14). On trouverait encore mille autres passages de ce genre. Je ne puis dire quel est le désir que le Seigneur éprouve de nous accorder ses grâces, et quel est le besoin que nous avons de les demander, si nous les voulons. Les saints pères aussi nous exhortent à prier. Cependant je me plains des prédicateurs, des confesseurs et des écrivains qui ne parlent jamais de ce grand moyen. Il n'y a pas un seul livre quadragésimal, où vous trouviez une instruction sur la prière. Quelquefois à peine en apercevez-vous quelques mots échappés à la plume. Aussi ai-je pris à tâche d'en parler moi-même beaucoup dans tous mes ouvrages, et lorsque je prêche, je ne fais que répéter ces paroles : Priez, priez, si vous voulez vous sauver et devenir saints. Il est vrai que pour parvenir à la sainteté nous avons besoin de toutes les vertus, de la mortification, de l'humilité, de l'obéissance et de la charité surtout. Mais pour acquérir les vertus, il faut mettre

en usage d'autres moyens, tels que la prière, la méditation, la communion, les saintes résolutions. Mais si nous ne prions pas, malgré toutes les méditations, les communions, les bons propos, nous ne serons ni mortifiés, ni humbles, ni obéissants : nous n'aimerons pas Dieu, nous ne résisterons pas aux tentations ; en somme, nous ne ferons rien de bien. C'est pour cela que saint Paul, après avoir énuméré toutes les vertus nécessaires au chrétien, ajoute : *orationi instantes* (Rom., XII, 12), pour nous marquer, ajoute saint Thomas au même endroit, que pour acquérir les vertus qui nous sont nécessaires, il nous faut prier continuellement ; car sans la prière nous n'aurions jamais le secours de Dieu, dont nous avons besoin pour pratiquer les vertus.

XIII. Concluons. Sœur chérie du ciel, si vous voulez donc vous sauver et devenir une sainte, recommandez-vous souvent à Jésus-Christ, à sa divine Mère, à votre ange gardien et à vos saints patrons. Ayez toujours la bouche et votre cœur prêts à dire : O mon Dieu, secourez-moi ; ô mon Dieu, secourez-moi ; Marie, Marie, secourez-moi ; ô mon bon ange, mes saints patrons, secourez-moi. Un grand serviteur de Dieu, un grand missionnaire, mort il y a quelques années à Rome en odeur de sainteté, le père Léonard de Port-Maurice, disait que nous ne devons jamais laisser passer un moment sans dire, ou de bouche ou de cœur au moins : O mon Jésus, miséricorde. Miséricorde, ô mon Jésus ! Ces paroles, ajoutait-il, contiennent tout ensemble, un acte de douleur et un acte de supplication, par lequel nous prions Dieu de ne plus nous laisser pécher. Il raconte encore, dans son bel ouvrage qui a pour titre : Manuel sacré pour les religieuses, qu'il avait connu une personne très-dévote qui répétait si souvent ces paroles : O mon Jésus, miséricorde, que quelquefois elle les avait prononcées trois cents fois dans un quart d'heure. Je vous invite à en faire de même. Répétez, vous aussi, cette même prière, toutes les fois que vous vous en souviendrez, quand vous vous éveillez, quand vous êtes à l'oraison, quand vous communiez ; au travail, à la promenade, à la table, à la récréation, dites toujours : O mon Jésus, miséricorde, ô mon Jésus, miséricorde. En prononçant ces mots, ayez intention de dire : O mon Jésus, par mes péchés je mé-

rite l'enfer, mais, mettant ma confiance en votre miséricorde, j'espère le pardon et la grâce de vous aimer. O mon Jésus, secourez-moi. N'oubliez pas de vous recommander toujours à la divine Mère qui s'appelle elle-même la trésorière et la dispensatrice des grâces divines : aussi est-ce pour cela que saint Bernard nous dit : *Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus, quia quod querit, invenit et frustrari non potest* (Serm. de Aquæductu).

## PRIÈRE.

On devra réciter cette prière tous les jours.

Père éternel, votre Fils nous a promis que vous nous donneriez toutes les grâces que nous vous demandons en son nom. Confiante en vos promesses, au nom et par les mérites de Jésus-Christ, je vous demande quelques grâces, et ce que je demande pour moi accordez-le aussi à tous les hommes. D'abord, je vous demande le pardon de toutes les offenses que je vous ai faites, je m'en repens de tout mon cœur, car j'ai méprisé votre bonté infinie, et je me propose de mourir plutôt mille fois que de vous offenser de nouveau. Ensuite, je vous demande la lumière divine, afin que je puisse connaître la vanité des biens de cette terre et votre grandeur infinie. Puis, je vous demande votre saint amour, afin que mon cœur se détache de toute créature et surtout de moi-même, pour n'aimer que vous et votre sainte volonté. *Tui amoris in corde meo ignem accende.* Donnez-moi encore de la confiance dans les mérites de Jésus-Christ et dans la protection de Marie. Je vous demande enfin la persévérance dans la grâce. Seigneur, vous connaissez déjà ma faiblesse et mes trahisons, après avoir fait cependant tant de promesses ; si vous ne me secourez de votre aide, je perdrai de nouveau votre grâce. O mon Dieu, ne le permettez pas. *Ne permittas me separari à te : Ne permittas me separari à te.* Je me propose, dans toutes mes tentations et dans tous mes besoins, de recourir toujours à vous. Je

suis sûre que toutes les fois que je me recommanderai à vous, vous me prêterez secours; mais ce que je crains, c'est de ne pas songer à recourir à vous, et cette négligence peut-être sera la cause de ma ruine. Ah! Père éternel, par l'amour que vous portez à Jésus-Christ, accordez-moi la grâce de la prière, faites que je vous conjure toujours de me donner votre aide, en répétant sans cesse : O mon Dieu, aidez-moi; ô mon Jésus, miséricorde; Marie, ma mère, secourez-moi. Je me tourne vers vous enfin, ô ma patronne, ô mon espérance! O Marie, vous obtenez de Dieu tout ce que vous demandez. je vous en supplie par l'amour que vous portez à Jésus-Christ, obtenez-moi la sainte persévérance et la grâce de me recommander toujours à vous et à votre Fils.

## CHAPITRE XXI.

De la dévotion à Marie.

I. Quel espoir pour une âme qui se confie dans l'intercession de la Mère de Dieu! *Qui me invenit* (voilà les paroles que l'Eglise lui applique dans les solennités), *inveniet vitam et hauriet salutem à Domino* (Prov., VIII, 56) Celui qui me trouve, s'écrie Marie, par une sincère dévotion, trouvera, lui aussi, la grâce sur cette terre et le bonheur dans l'autre. Saint Anselme ajoute, en s'adressant à Marie : *Virgo benedictissima, sicut impossibile est ut à te aversus et à te despectus salvetur, ita ad te conversus et ad te respectus impossibile est ut pereat* (De excell. Virg. c. 4). Le même saint dit encore, que de même qu'il est impossible de se sauver si l'on n'a pas de dévotion pour Marie, car alors elle ne vous protège pas, de même, par la raison contraire, il est impossible que celui qui se recommande à Marie se damne, puisqu'elle le regarde avec amour. Saint Antonin dit aussi qu'il est de toute nécessité que ceux qui se sont confiés dans le cœur de cette reine se sauvent : *Necessarium est quòd hi, ad quos Maria convertit oculos suos, pro eis advocans, salventur et glori-*



*ficentur* (Part. IV, t. 50). Saint Bonaventure ajoute que ceux qui obtiennent la protection de Marie dans cette vie sont regardés par les bienheureux comme leurs compagnons, et que celui qui porte la marque des serviteurs de Marie, est déjà inscrit sur le livre de vie : *Qui acquirunt gratiam Mariæ, cognoscentur à civibus paradisi, et qui habuerit hunc characterem adnotabitur in libro vitæ* (Saint Bon. in Psalter.). Ainsi, avoir de la dévotion pour Marie, c'est être prédestiné. Le docteur Angélique dit que Marie s'appelle étoile de la mer, car de même que les navigateurs se guident dans le port au moyen de l'étoile, de même aussi les chrétiens se guident vers le ciel au moyen de Marie : *Sicut navigantes ad portum diriguntur per stellam, ita christiani diriguntur ad gloriam per Mariam* (Opusc. 7).

II. S'il arrivait qu'une âme vraiment dévote envers Marie pût se damner (nous dirons plus tard quelles sont ces personnes), ce serait, ou parce que Marie ne pourrait pas les secourir ou parce qu'elle ne voudrait pas. Mais non, dit saint Bernard, *nec facultas ei desesse poterit nec voluntas* (saint Bern., hom. 2, in missus est). Il n'est pas possible qu'un homme qui persévère sincèrement dans la dévotion à Marie se damne, car elle ne manque ni de pouvoir, ni de bonne volonté. Voyons d'abord quelle est la puissance de Marie sur ceux qui lui sont dévoués. Afin d'augmenter notre confiance dans cette grande patronne, l'Eglise nous la fait invoquer sous le nom de vierge puissante. *Potens, ora pro nobis*. Oui, sans doute, car le Dieu de toute puissance lui a communiqué la sienne, comme elle le dit elle-même dans son cantique : *Fecit mihi magna qui potens est* (Luc., 1). C'est ce qui fait dire à saint Théophile, évêque d'Alexandrie : Le Fils trouve son plaisir à être prié par sa Mère, car il veut lui accorder tout ce qu'elle demande, pour récompenser en elle la faveur qu'il en a reçue en se faisant homme dans son sein. Un jour sainte Brigitte (Rev. lib. 1, c. 5) entendit que Jésus s'entretenant avec Marie, lui disait : *Pete quod vis à me; non enim potest esse inanis petitio tua*. O ma mère, demandez-moi ce que vous voudrez, vous savez que je ne puis vous refuser. Puis il ajoutait : *Quia tu mihi nihil negasti in terris, ego nihil tibi negabo in cælis*. Vous ne m'avez rien refusé lorsque j'étais sur la terre, convien-

drait-il que je vous refusasse quelque chose dans le ciel?

III. Mais pourquoi les prières de Marie ont-elles tant de pouvoir sur le cœur de Dieu? C'est parce qu'elle est sa mère. Saint Antoine s'écrie : *Oratio Dei penè habet rationem imperii, undè impossibile est eam non exaudiri* (Part. IV, tit. 15, c. 17, § 14). Les prières de Marie sont des prières de mère; elles sont comme une espèce de commandement, et il est impossible qu'elle ne soit pas exaucée quand elle prie. Le bienheureux Albert le Grand, en parlant de ces paroles que l'Eglise lui adresse, *Monstra te esse matrem*, le commente ainsi : O Marie, montrez que vous êtes mère, commandez à votre Fils, avec l'autorité d'une mère qui a pitié de nous. C'est encore dans le même sens que saint Pierre Damien dit que lorsque Marie va demander quelque grâce à son Fils, en faveur de ceux qui lui sont dévoués, elle ne supplie pas, mais qu'elle commande en certaine façon comme si elle était la maîtresse et non la servante du Seigneur. *Accedit ad aurum illud reconciliationis altare, non rogans, sed imperans; domina, non ancilla* (Serm. 41, de nativ.). Saint Cosme de Jérusalem dit encore que la protection de Marie est toute-puissante. *Omnipotens auxilium tuum, ô Maria*. Oui, dit saint Laurent, Marie est toute-puissante, car il est juste que la mère participe à la toute-puissance du Fils : *Cùm autem eadem sit potestas filii et matris, et omnipotente filio omnipotens mater facta est* (lib. IV, de Laud. 6. Virgin.). Le Fils est tout-puissant de sa nature la mère l'est par la grâce, ce qui revient à dire qu'elle obtient tout ce qu'elle veut par ses prières.

IV. Qu'un homme ait commis péchés sur péchés, dit saint Grégoire de Nicomédie, s'il a recours à Marie, Marie le sauvera par son intercession. *Habes vires insuperabiles ne clementiam tuam super et multitudo peccatorum. Nihil tuæ resistit potentiæ; tuam enim gloriam Creator existima esse propriam* (Orat. de exitu B. Virg.). O mère de Dieu dit ce saint, vous avez une force invincible, puisque votre clémence l'emporte sur le nombre des péchés rien ne peut résister à votre puissance, puisque votre Créateur se glorifie de ce que vous êtes sa mère. Vous pouvez tout, dit aussi saint Pierre Damien, puisque vous pouvez faire espérer le salut à ceux même qui en désespèrent. *Nihil tibi impossibile quæ etiam desperatos in*

*spem salutis potes relevare* (Serm. 1, de Mat. B. Virg.). Ainsi donc, lorsque le démon nous enverra une tentation contre la confiance, tournons-nous vers Marie et disons-lui avec saint Germain : Vous êtes toute-puissante, ô Marie ! pour sauver les pécheurs, et vous n'avez pas besoin d'autre recommandation auprès de Dieu, car vous êtes la mère de la vraie vie (Serm. 5, in dorm. B. V.).

V. En second lieu, voyons quelle est la volonté, et le désir que Marie éprouve de secourir ceux qui lui sont dévoués. A quoi nous servirait, dit saint Bonaventure, la grande puissance de Marie, si elle n'était pas en sollicitude pour nous ? Mais non, ajoute le même saint, soyons assurés que de même que la Vierge est plus puissante auprès de Dieu que les saints eux-mêmes, de même aussi est-elle celle qui songe le plus à notre salut. Qui mieux que vous, ô Marie, parlez pour nous auprès de votre Fils, dit saint Germain (Serm. de Zonâ Virg.) ? Qui mieux que vous nous console dans les afflictions ? Qui prendrait autant de peine que vous pour secourir les pécheurs ? O Marie, votre protection est plus grande que vous ne pouvez le concevoir. Saint André d'Avellin appelait Marie le factotum du Paradis. Mais quelles sont donc les occupations de la Vierge, dans le paradis ? C'est de prier pour nous, et de nous accorder les grâces que nous lui demandons. Elle dit un jour à sainte Brigitte (Rev. lib. 1, cap. 6), on m'appelle la mère de miséricorde, et je la suis en effet, car la miséricorde de Dieu m'a décorée de ce nom. *Ego vocor ab omnibus mater misericordiæ, et verè misericordia Dei misericordem me fecit.* Et cette grande protectrice ne nous a-t-elle pas donné la miséricorde, puisqu'elle veut que nous nous sauvions ? *Ideo, ajouta Marie, miser erit qui ad misericordem, cum possit, non accedit.* Malheureux, dit-elle, malheureux pour l'éternité, celui qui, pouvant se recommander à moi pendant la vie, tandis que je suis bonne envers tous, n'a pas recours à moi et se damne.

VI. Richard de Saint-Victor dit que Marie est si remplie de miséricorde que lorsqu'elle voit des misères, elle tâche d'y porter remède aussitôt, et qu'elle ne peut pas apercevoir quelqu'un dans la nécessité sans le secourir. *Adeo replentur ubera tua misericordiâ, ut alterius miseriæ notitiâ tactâ, lac fundant misericordiæ ; nec possis misérias*

*scire, et non subvenire* (Ricc. de St.-Vic. in cant., cap. 23). C'est ainsi qu'elle l'a pratiqué tant qu'elle a vécu sur cette terre, comme nous le savons d'après ce qui se passa aux noces de Cana en Galilée : Le vin ayant manqué, Marie n'attendit pas qu'on la priaît, mais voyant l'affliction et la rougeur des époux, elle pria son Fils de les consoler, en lui disant : *Vinum non habent*, et obtint que son Fils changeât, par un miracle, l'eau en vin. Si la pitié de Marie, dit saint Bonaventure, était aussi grande envers les affligés, lorsqu'elle était dans ce monde, combien plus doit-elle l'être aujourd'hui qu'étant dans le ciel, elle voit mieux nos misères et sait y mieux compatir. *Magna fuit erga miseros misericordia Mariæ adhuc exsulantis in mundo, sed multò major est regnantis in celo* (in spec. B. V., cap. 8).

VII. Ah ! ne négligeons pas de recourir dans tous nos besoins à cette divine Mère, car elle est toujours prête à aider ceux qui la prient. *Invenies*, dit Richard de Saint-Laurent, *semper paratam auxiliari*. Bernardin de Bussis ajoute que lorsque nous aurons recours à Marie, nous la trouverons les mains pleines de miséricordes et de grâces. *Invenies eam in manibus plenam misericordiâ et liberalitate* (Marial. 1, Serm. 5, de nom. Mar.). Richard de Saint-Victor dit encore que le cœur de Marie a tant de compassion, que recherchant quels sont nos besoins, elle prévient même nos prières, et anticipe les secours avant même que nous les lui demandions; *velociùs occurrit ejus pietas, quàm invocetur, et causas miserorum anticipat* (In cant. 23). Que craignons-nous donc, dit saint Bernard, de ne pas trouver de consolation en recourant à Marie ? Elle n'est pas sévère, elle n'est pas terrible, elle est au contraire toute douce, toute bonne avec ceux qui se recommandent à elle. *Quid ad Mariam accedere trepidat humana fragilitas? nihil austerum in eâ, nihil terribile, tota suavis est*. Et comment ne serait-elle pas bonne envers ceux qui la prient, puisqu'elle-même cherche les malheureux pour les sauver ? Voici comment Marie appelle tout le monde en nous donnant le courage d'espérer toute sorte de biens, si nous recourons à elle : *In me omnis spes vitæ et virtutis; transite ad me omnes* (Eccl., xxiv. 26). Voici ce que dit là-dessus le père Pelbarto : *Vocat omnes, justos et peccatores*. Le démon, dit saint Pierre, tourne toujours autour de nous, cherchant à dévorer

quelqu'un : *Circuit quærens quem devoret*. Cette divine mère, dit Bernardin de Bustis, tourne aussi, mais c'est en cherchant à sauver les âmes. *Ipsa semper circuit quærens quem salvet* (Marial. p. 111, serm. 3). Il lui suffit, pour nous sauver, que nous la priions de nous secourir. Un saint disait un jour : Il ne faut que demander des grâces à Marie pour les obtenir. C'est pour cela que saint Bonaventure écrivait que Marie désire tellement de nous faire du bien et de nous voir sauvés, qu'elle se croit non-seulement offeusée par ceux qui lui font une injure positive, mais encore par ceux qui ne viennent pas lui demander des grâces : *In te, Domine, peccant, non solùm qui tibi injuriam irrogant, sed etiam qui te non rogant* (S. Bon. in spec. Virg.). Puis le même saint ajoutait que lorsqu'il regardait Marie, il était rempli de consolation ; car elle paraissait être la miséricorde elle-même, lui tendant les mains pour le soulager dans ses misères : *Certè, Domina, cùm te aspicio, nihil nisi misericordiam cerno*. Il dit encore que cette bonne maîtresse ne sait pas et n'a jamais su ne pas compatir envers les misérables, et les secourir, lorsqu'ils viennent se recommander à elle : *Ipsa enim non misereri ignorat, et miseris non satisfacere nunquam scivit*. C'est ce que Marie fait sans cesse dans le ciel. Elle demande la miséricorde pour les malheureux. Sainte Brigitte entendit une fois Jésus qui disait à sa mère : *Pete mater, quid vis à me* : O ma mère, demandez-moi ce que vous voulez, et Marie lui répondit : Je ne vous ferai qu'une seule demande : *Misericordiam peto pro miseris* (Rev. lib. 1, cap. 46). C'est comme si elle lui avait dit : O mon Fils, puisque vous m'avez fait mère de miséricorde et la patronne des malheureux, je ne vous demanderai rien, si ce n'est d'avoir pitié d'eux ? Et comme les personnes les plus misérables sont les pécheurs, elle tient toujours ses yeux tournés sur eux, afin de les secourir. David dit que les yeux du Seigneur sont tournés vers les justes. *Oculi Domini super justos* (Ps. 33). Mais la mère de miséricorde, dit Richard de Saint-Laurent, tourne ses regards de compassion sur les justes, comme sur les pécheurs. Ce pieux auteur ajoute qu'elle fait à notre égard ce que fait une mère pour son enfant. Une mère tient ses regards toujours fixés sur son enfant, de crainte qu'il ne tombe ; et si l'enfant vient à tomber, elle court

aussitôt le relever : *Sed oculi dominæ* (ce sont ses propres paroles) *super justos et peccatores, sicuti oculi matris ad puerum, ne cadat; vel si ceciderit, ut sublevet.* Marie a été établie par Dieu avocate universelle de tous les hommes. *Sicut omnium est regina, ita omnium est advocata,* dit l'Idiote. Aussi, dit Denis le Chartreux, est-elle encore avec plus de vérité l'avocate des pécheurs, car ce sont les coupables et non les innocents qui ont besoin de défenseurs. C'est aussi pourquoi Denis l'appelle l'avocate de tous les scélérats qui recourent à elle : *Advocata omnium iniquorum ad se confugientium;* et c'est ce que dit saint Jean Damascène lorsqu'il l'appelle : *Civitatem refugii omnibus confugientibus ad eam* (De dormit. Virg.). Voici comment nous encourage saint Bonaventure : *Respirate ad illum perditum, peccatores, et perducatur vos ad portum* (in Ps. VIII). Pauvres pécheurs qui vous êtes perdus, dit-il, ne désespérez pas, élevez les yeux vers Marie et respirez; ayez confiance dans la compassion de cette bonne mère, car elle vous sauvera du naufrage que vous avez fait, et vous conduira au port du salut. Disons-lui donc avec saint Thomas de Villeneuve : *Eia ergo, advocata nostra, officium tuum imple* : Oui, ô vierge sainte, puisque vous êtes l'avocate des malheureux, secourez-nous, nous qui sommes plus malheureux que les autres. Demandons la grâce, dit saint Bernard, mais demandons-la par l'entremise de Marie : *Quæramus gratiam, et per Mariam quæramus* (Serm. de Aquæd.). Cette grâce que nous avons perdue elle l'a retrouvée, dit Richard de Saint-Laurent; ainsi recourons à elle pour la recouvrer : *Cupientes invenire gratiam, quæramus inventricem gratiæ* (Ricc. de Laud. Virg.). Sachons donc que quand l'archange Gabriel annonça à Marie que Dieu l'avait choisie pour être la mère du Verbe, il lui dit pour l'encourager : *Ne timeas. Maria, invenisti gratiam* (Luc. 1). Mais comment cela se fait-il? Marie ne fut jamais privée de la grâce, elle en fut donc toujours remplie; comment l'Ange a-t-il pu lui dire qu'elle avait retrouvé la grâce? A cela le cardinal Hugon répond que Marie ne retrouva pas la grâce pour elle-même, car elle en avait été toujours en possession, mais qu'elle la retrouva pour nous qui l'avions perdue misérablement; c'est ce qui fait dire à Hugon, que, pour la recouvrer, nous aussi nous devons

nous porter jusqu'auprès de Marie, et lui dire : O bonne patronne, il faut rendre les objets à ceux qui les ont perdus, cette grâce que vous avez trouvée ne vous appartient pas, car vous n'en avez jamais été privée, rendez-la-nous donc. Voici les propres termes de Hugon : *Currant ergò, currant peccatores ad Virginem; qui gratiam amiserant peccando, securè dicant : Redde nobis rem nostram quam invenisti.*

VIII. Oh! si tous les pécheurs recouraient à Marie, avec le désir de se corriger, quel serait celui qui se perdrait? Celui qui ne recourt pas à Marie se perd. Un jour sainte Brigitte entendit que notre Sauveur disait à sa mère : *Etiam diabolo exhiberes misericordiam, si ille humiliter peteret.* Lucifer, l'orgueilleux Lucifer ne s'humiliera jamais assez pour se recommander à Marie; mais s'il pouvait arriver qu'il s'humiliât aux pieds de cette divine mère, et qu'il la priât de le secourir, Marie ne le repousserait pas, et, par son intercession, elle le délivrerait de l'enfer. Jésus, par ces paroles, veut nous faire entendre que Marie sauve tous ceux qui recourent à elle. C'est pour cela que saint Basile l'appelle *publicum valetudinarium*, hôpital public. Les hôpitaux sont pour les malades pauvres, et plus on est pauvre, plus on a de droits pour y entrer; c'est ainsi, disait saint Basile, que Marie est obligée d'accueillir les pécheurs les plus grands, qui vont à elle. Ah! cette grande reine ne déteste aucun pécheur, tout grand qu'il soit, dit saint Bernard, et si le malheureux recourt à elle, elle ne dédaigne pas de lui tendre la main et de l'arracher à sa perte. *Tu peccatorem quantumcumque sædum non horres; si ad te suspiraverit, tu illum à desperationis barathro piâ manu retrahis* (S. Bern., or. pan. ad B. Virg.). Le Seigneur révéla à sainte Catherine de Sienne, que Marie est destinée à prendre les hommes, et à les attirer à elle, surtout lorsque ce sont des pécheurs. *Hæc est à me electa, tanquàm esca dulcissima, ad capiendos homines, potissimùm peccatores* (Apud. Blos. mon. spir.). Marie dit aussi à sainte Brigitte qu'il n'y a pas de pécheur abandonné de Dieu, qui ne se convertisse, lorsqu'il la prie d'accourir à son aide. *Nullus est ità abjectus à Deo qui, si me invocaverit, non revertatur ad Deum et habiturus sit misericordiam* (Rev., lib. 1, cap. 6). Elle lui dit encore que de même que l'aimant

attire le fer, de même aussi elle attire les cœurs les plus purs vers Dieu et vers elle-même. *Sicut magnes attrahit ferrum, sic ego attraho dura corda* (Rev., l. III, cap. 52).

IX. L'Eglise veut que nous appelions cette divine mère, notre espérance, *spes nostra, salve*. L'impie Luther disait qu'il ne pouvait souffrir de voir que l'Eglise nous enseignait à appeler Marie notre espérance. Il dit que nous ne devons mettre notre espérance qu'en Dieu seul, et qu'il maudit ceux qui mettent leur espérance dans les créatures. Oui, sans doute, mais ceci doit s'entendre des circonstances où nous mettons notre confiance dans les créatures, indépendamment de Dieu. Pour nous, espérons dans Marie, comme notre médiatrice auprès de l'Eternel. Dieu, dit saint Bernard, a mis dans la main de Marie tous les trésors qu'il veut nous accorder : *Totius boni plenitudinem*, dit ce saint, *posuit in Mariâ, ut si quid spei in nobis est, si quid salutis, ab illâ noverimus redundare* (Serm. de aquæduct.) Aussi le Seigneur veut-il que nous reconnaissons que tous les biens nous viennent de Marie, car il faut que toutes les grâces qu'il nous accorde passent par les mains de Marie ; c'est pourquoi aussi saint Bernard l'appelait la plus grande confiance et la raison de son espérance : *Hæc maxima mea fiducia, hæc tota ratio spei meæ* (Loco cit.). C'est dans la même pensée que saint Bonaventure appelait Marie le salut de ceux qui l'appellent. *O salus te invocantium*. Aussi suffit-il d'invoquer Marie pour être sauvé, ajoute saint Bonaventure : disons-lui donc souvent avec ce même saint, lorsque nous craignons d'être damnés : *In te, Domina, speravi; non confundar in æternum*. O Marie ! c'est en vous que j'ai mis toute mon espérance, songez donc à me sauver, et à me délivrer de l'enfer. Non, dit saint Anselme, un homme véritablement dévoué à Marie, ne va pas en enfer, car il suffit à cette reine puissante de prier une seule fois, et de dire à son Fils qu'elle veut sauver cette âme : *Æternum vœ non sentiet, pro quo semel oraverit Maria*.

X. J'ai dit qu'un homme véritablement dévoué à Marie ne se damne jamais ; mais, pour éviter toute erreur, voyons ce qu'il faut faire pour être sincèrement dévots à Marie : il faut d'abord avoir le ferme propos de changer de vie et de ne plus offenser Dieu. *Pone finem*, écrivit



saint Grégoire VII à la princesse Mathilde , *in voluntate peccandi, et invenies Mariam promptiorem matre carnali ad te adjuvandum* (Lib. 1, ep. 47). Mettez un terme à la volonté que vous avez de pécher, et je vous promets que vous trouverez Marie bientôt plus prompte à vous secourir amoureusement qu'une mère selon la chair. La Vierge dit un jour elle-même à sainte Brigitte : *Quantumcumque homo peccet, statim parata sum recipere revertentem. Nec attendo quantum peccaverit, sed cum quali intentione redit : nam non dedignor ejus plagas ungere, et sanare, quia vocor et verè sum Mater misericordiæ* (Rev., lib. II, cap. 23). Avis très-utile pour donner de la confiance aux pécheurs. Qu'un homme ait commis toute sorte de crimes, dit Marie, s'il revient à moi, je suis prête à le recevoir dès qu'il revient. Je ne regarde pas les péchés dont il est couvert, je ne jette mes regards que sur l'intention qui le guide vers moi. S'il vient avec la volonté de changer de vie, je ne dédaigne pas de guérir ses blessures, car on m'appelle la mère des miséricordes, et je la suis en effet. Le nom de mère de miséricorde signifie que la miséricorde et la compassion qu'elle éprouve pour nos misères, fait qu'elle nous aime et qu'elle nous porte secours avec plus d'empressement qu'une mère selon la chair. Mais elle déclara un jour à sainte Brigitte qu'elle n'est la mère que de ceux qui veulent se corriger : *Ego sum quasi mater volentium se emendare* (Rev., liv. IV, c. 158). Par la raison contraire, Marie n'est pas la mère des pécheurs obstinés. Si quelqu'un se trouve livré à quelque passion, et s'il n'est pas encore résolu à sortir du péché, si cependant il le désire, qu'il s'adresse à Marie, qu'il la prie de l'aider à secouer les chaînes de l'enfer, et qu'il commence ensuite à résister et à fuir l'occasion ; alors notre bonne mère lui tendra la main et le consolera. C'est ce qu'entendit un jour sainte Brigitte, de la bouche même du Sauveur, qui disait à Marie : *Conanti surgere ad Deum tribuis auxilium, et neminem relinquis vacuum à tuâ consolatione*. Secourez, ô bonne mère, secourez ceux qui s'efforcent de sortir du péché, et ne permettez pas que personne ne vous quitte sans consolation !

XI. En second lieu, pour être dévot à Marie, il faut se ménager sa protection par les prières et par les pratiques

pieuses. Elle prie pour tous, il est vrai, mais elle prie avec plus d'efficacité pour ses serviteurs, pour ceux qui se plaisent à l'honorer. Sachez qu'elle est très-généreuse et qu'elle rend avec usure ce que nous pouvons lui offrir, dit saint André de Crète. *Cùm sit magnificentissima, solet maxima pro minimis reddere* (Orat. 2, de dormit. Virg.). Voyons donc ce que nous pouvons faire pour cette très-honorée mère.

XII. 1. Tous les matins, en vous levant, le soir en vous couchant, récitez trois *Ave* en l'honneur de la pureté de Marie, et ajoutez ensuite ces paroles : Par la vertu de votre conception pure et immaculée, ô Marie ! donnez-moi la pureté du corps et la sainteté de l'âme. Mettez-vous sous son manteau, afin qu'elle vous garde de tout péché pendant le jour et pendant la nuit. De plus, saluez la Vierge, en récitant l'*Ave, Maria*, toutes les fois que l'horloge sonne, toutes les fois que vous entrez dans votre chambre ou que vous en sortez ; quand vous passez devant son image, au commencement et à la fin de vos actions, soit spirituelles, soit temporelles. Bénies sont les actions qui se font entre deux *Ave, Maria*. Lorsque nous saluons Marie avec cette prière qu'elle aime tant, elle nous obtient chaque fois une grâce nouvelle. 2. Ne manquez jamais de réciter tous les jours le rosaire, ou tout au moins cinq dizaines. C'est une dévotion mise en pratique par tous les fidèles, même par les laïques, et les souverains pontifes y ont attaché une quantité d'indulgences. Sachez, cependant, que pour gagner les indulgences du rosaire, il faut les accompagner des considérations sur les mystères, et qu'il faut en outre que vous vous fassiez inscrire sur le catalogue de la confrérie du rosaire. Cette société est établie chez les pères Dominicains, et il faut encore que le chapelet soit béni par l'un d'eux. Il y a des religieuses qui récitent aussi le petit office de la Vierge ; mais récitez au moins le petit office du nom de Marie : cet office n'est composé que de cinq psaumes. Dites trois *Pater* et trois *Ave, Maria* en l'honneur de la très-sainte Trinité, pour la remercier des grâces qu'elle a faites à Marie. La sainte Vierge a révélé un jour que cette dévotion lui plaisait infiniment. 3. Jeûnez le samedi et la veille des fêtes de Marie, au pain et à l'eau, si vous le jugez convenable. Faites du moins un

jeûne commun : contentez-vous d'un seul plat, et abste-  
nez-vous des mets qui vous font plaisir; pratiquez  
quelque mortification le samedi, qui est le jour que  
l'Eglise consacre au culte de Marie. 4. Faites tous les  
jours une visite à votre sainte reine, auprès d'une de ses  
images, de celle à laquelle vous aurez le plus de dévo-  
tion; et demandez-lui la persévérance et l'amour de Jé-  
sus-Christ. 5. Ne laissez passer aucun jour sans lire un  
livre où il soit parlé de Marie, au moins un peu. On trouve  
assez bon nombre de ces ouvrages : la vraie Dévotion en-  
vers la Vierge, par le père Crasset; Dialogue affectueux  
entre Marie et les âmes qui lui sont dévouées, par le père  
Auriemma; le Dévot à Marie, par le père Ségneri; Affec-  
tions à Marie, par le père Nierembergh. Il en est encore  
une foule d'autres que l'on peut lire; c'est encore dans  
cette intention que j'ai composé un petit ouvrage sur la  
Vierge, et que j'ai intitulé les Gloires de Marie, dont on  
a fait plusieurs éditions.

XIII. 6. Faites avec dévotion les neuvaines des fêtes  
de Marie. Voici quelles sont les dévotions que vous  
pourrez pratiquer pendant cette époque : 1° Une demi-  
heure de plus d'oraison; 2° récitez neuf *Ave, Maria* et  
neuf *Gloria Patri*, en l'honneur de la Vierge; faites peu  
de prières vocales, et faites souvent des oraisons jacula-  
toires, des actes d'amour à Jésus et à Marie, comme par  
exemple : Je vous aime, ô mon Jésus! ô Marie, tendre  
mère, je vous aime! Ou bien encore : O Marie, mère de  
Dieu, priez pour nous Jésus votre Fils. De ces actes et de  
ces prières vous pourriez en faire cent, ou au moins cin-  
quante; 3° visitez, à trois différentes reprises, quelque  
image de la Vierge; répétez-lui toujours les actes d'amour  
que nous venons de prescrire, et, en finissant, deman-  
dez-lui une grâce particulière pour votre âme; 4° tâchez,  
pendant la neuvaine, de communiquer le plus souvent  
que vous pourrez avec votre confesseur; 5° pratiquez ces  
jours-là quelque mortification extérieure plus particu-  
lière, la discipline, la chaînette, le jeûne, ou tout au moins  
abstenez-vous à table d'un fruit, d'un plat, et jeûnez au  
pain et à l'eau, si vous le pouvez, la veille de la fête.  
Ensuite, faites encore cet acte de piété : Parmi les fêtes  
de Marie, choisissez-en une à laquelle vous ayez plus de  
dévotion, comme serait l'immaculée Conception, l'An-

nonciation, l'Assomption, ou bien la Compassion, fête à laquelle tous les fidèles doivent avoir de la dévotion. Le jour de la solennité, après votre communion, offrez-vous d'une manière toute particulière à servir Marie, en la choisissant pour votre reine et votre mère, en lui demandant pardon des négligences que vous avez eues à la servir, dans l'année qui s'est écoulée, et en lui promettant de mieux la servir l'année d'après. Ce serait encore une bonne œuvre si, avec la permission de vos supérieurs, vous pouviez faire, dans votre église, une neuvaine publique, une exposition du saint Sacrement, mais sans musique et sans pompe, pas même au jour de la fête; car autrement tout cela se réduit à la fin à un peu de vanité, et trouble la paix du cœur, comme il arrive dans les fêtes qui se font chez les religieuses, où souvent on perd plus qu'on ne gagne.

XIV. 7. Enfin, tâchez de vous mettre souvent sous la protection de Marie. Sachez que, de toutes les dévotions, elle préfère celle qui vous porte à recourir à elle, et à lui demander des grâces. *Beatus homo*, lui fait dire l'Eglise le jour de sa fête, *qui audit me et qui vigilat ad fores meas quotidie* (Prov. viii). Heureux celui qui veille tout le jour à la porte de ma miséricorde. Marie s'appelle mère de miséricorde, à cause du désir qu'elle éprouve de nous faire du bien. Aussi, le plus grand plaisir que nous puissions lui faire, c'est de nous recommander à elle, et de lui demander des grâces. Elle brûle de nous secourir, mais elle veut que nous la priions, comme le lui dit Albert le Grand : *Roganda sum ut velim ; quia, si volo, necesse est fieri*. On doit me prier que je veuille, car, si je veux, ce que je demanderai à mon fils s'accomplira. C'est pour cela que saint Bernard nous dit : *In periculis, in angustiis, in rebus dubiis Mariam invoca* (Hom. ii, sup. missus). Quand vous êtes au moment de pécher, dans vos afflictions, dans vos doutes, appelez Marie, elle vous prêtera son secours. Puis le même saint ajoute : *Non recedat ab ore, non recedat à corde*. Ne prononcez jamais ce nom puissant sans que votre cœur n'éprouve un sentiment de confiance dans son intercession. Saint Bonaventure dit que l'on ne peut pas même prononcer le nom de Marie, sans que celui qui l'a prononcé n'en retire quelque grâce : *Nomen tuum devotè nominari non potest, sine nominantis utilitate* (Spec. B. V.,

cap. 8). Et saint Germain appelle le nom de Marie, le souffle vital. Ce saint ajoute (de Zonâ Virg.) : De même que la respiration, dans un corps, est un signe de vie, de même le nom de Marie, dans la bouche de ceux qui lui sont fidèles, est un signe de vie ; car ce nom a la vertu de donner et de conserver la vie de la grâce. Aussi, faut-il donc tous les jours demander à Dieu la grâce d'augmenter notre confiance, dans le sang de Jésus-Christ et dans l'intercession de Marie.

XV. Si vous aimez Marie, tâchez de la faire aimer d'autrui. Toutes les fois que vous pourrez, insinuez dans le cœur du prochain la dévotion à la Vierge, soit en racontant quelque anecdote pieuse, soit en proposant quelque prière à faire, quelque chose à demander. Cette reine du ciel promet le paradis à ceux dont elle est aimée, faites donc tout ce qui dépendra de vous de la faire aimer de votre prochain. *Qui operantur in me, non peccabunt ; qui elucidant me, vitam æternam habebunt* (In fest. Concept. B. M., Noct. 1). Oh ! quelle consolation pour vous, à l'heure de la mort, d'avoir fait dans votre vie quelque chose pour Marie ! Le père Binetti rapporte (Perf. de N. S., c. 31), qu'assistant un jour aux derniers moments d'un homme qui avait été dévot à Marie, le moribond lui dit : *O mon père ! si vous saviez quelle est la satisfaction que j'éprouve d'avoir servi la sainte mère de Dieu ! Non, mon père, je ne saurais vous l'expliquer.* Tombez donc aux pieds de cette divine mère, remerciez le Seigneur de ce que, parmi toutes les grâces dont il vous a comblé, il vous a donné surtout une dévotion particulière envers sa sainte Mère ; car c'est là une marque éclatante qui vous donne à comprendre que Dieu veut vous sauver. Dites donc à Marie, lorsque vous lui recommandez votre salut éternel, dites-lui avec saint Jean Damascène : O mère de Dieu, si je place ma confiance en vous, je serai sauvé. Si je suis sous votre protection, je ne crains rien, car posséder la grâce de vous être dévoué, c'est avoir une arme de salut que Dieu n'accorde qu'à ceux qu'il a prédestinés (S. Damasc., serm. de Nat., c. 4).

## PRIÈRE.

O Marie, si vous priez pour moi, je serai sauvée ! car vous obtenez par vos prières tout ce que vous voulez. Priez donc pour moi, ô Mère de Dieu, car votre Fils vous entend et vous accorde tout ce que vous lui demandez. Il est vrai que je suis indigne de votre protection ; mais vous n'avez jamais abandonné personne de ceux qui recourent à vous. O Marie ! c'est à vous que je confie mon âme ; c'est à vous de la sauver. Obtenez-moi la persévérance dans la grâce divine et l'amour de votre Fils ; faites aussi que je vous possède. Je vous aime, ô reine puissante, et j'espère que je vous aimerai toujours. Aimez-moi encore, couvrez-moi de votre manteau, ayez pitié de moi, par l'amour que vous avez pour Jésus-Christ, votre fils ; jetez un regard sur la confiance que j'ai en votre miséricorde, et ne laissez pas de m'aider dans tous mes besoins. Je sais que vous ne manquerez pas de me secourir, toutes les fois que je me recommanderai à vous ; mais obtenez-moi d'abord la grâce de recourir toujours à vous dans les tentations, et, quand je serai en danger de perdre Dieu, assistez-moi, surtout à l'heure de ma mort. Faites que j'exhale le dernier soupir en prononçant votre nom et celui de votre Fils ; faites que je dise ces paroles : Jésus. Marie, je vous recommande mon âme.

---

## CHAPITRE XXII.

De l'amour envers Jésus-Christ.

§ I<sup>er</sup>.

De l'obligation pour une religieuse d'aimer Jésus-Christ.

I. Une religieuse ne doit songer en cette vie qu'à aimer Jésus-Christ, son divin époux. Le premier et le principal

commandement que le Seigneur nous a donné est de l'aimer de tout notre cœur : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo* (Deut., VI, 5). Dieu nous aime ; aussi il veut que nous l'aimions à notre tour. C'est pour cela qu'il nous demande notre amour avec tant d'instance, et qu'il désire notre cœur avec tant d'ardeur. *Fili mi, præbe cor tuum mihi* (Prov., XXIII, 26). Que vous demande votre Dieu, dit Moïse, si ce n'est de l'aimer de tout votre cœur ? *Quid Dominus Deus tuus petit à te, nisi ut diligas eum, et servias in toto corde tuo ?* (Deut., X, 12). Et pour récompenser notre amour, il se donne tout entier à nous. *Ego protector tuus sum, et merces tua magna nimis* (Gen., XV, 1). Les rois de la terre donnent à leurs sujets fidèles des pouvoirs, des honneurs, des dignités : mais notre Dieu se donne lui-même à ceux qui le chérissent. Quand nous ne serions par récompensés de notre amour envers Dieu, il devrait nous suffire de savoir que Dieu aime ceux qui l'aiment. *Ego diligentes me diligo* (Prov., VIII, 17). Et il dit encore autre part : *Qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo* (I. Jo., IV, 16). Celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui, Jésus-Christ dit encore : *Qui diligit me, diligetur à Patre meo, et ego diligam eum* (Jo., XIV, 21).

II. Toute notre perfection ne consiste donc que dans l'amour de Dieu, car l'amour est la seule vertu qui nous unisse à Dieu, comme dit saint Augustin : *Caritas est virtus conjungens nos Deo*. Toutes les autres vertus sans la charité ne servent à rien. La charité, au contraire, porte avec elle toutes les autres vertus, car elle est patiente, dit l'Apôtre (I. Cor., XIII, v. 4). Elle est bonne, confiante, elle ne recherche pas les honneurs, elle ne court pas après les plaisirs, mais elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout. L'amour, dit toujours l'Apôtre, est la plénitude de la loi : *Plenitudo legis dilectio* (Rom., XIII, 10). Ce qui faisait dire à saint Augustin : *Ama, et fac quod vis*. Celui qui aime quelqu'un prend garde de ne jamais lui causer la moindre peine, il cherche, au contraire, par toutes sortes de soins à lui complaire ; et celui qui aime déteste comme la mort la plus légère offense envers Dieu, et fait ce qu'il peut pour lui plaire.

III. Sachons ensuite que la charité parfaite consiste à aimer Dieu pour lui-même. Celui qui aime Dieu pour le

bonheur qu'il éprouve, n'a qu'un amour de concupis-  
cence; cet amour n'appartient pas à la charité propre-  
ment dite, il entre dans le domaine de l'espérance. Mais  
celui qui n'aime Dieu, que parce qu'il est la bonté infi-  
nie, celui-là possède l'amour d'amitié, le véritable amour.  
Mais il faut dire ici que l'espérance n'est pas un obstacle  
à la charité parfaite : ce fut l'erreur de l'archevêque de  
Cambrai, qui admettait un état de charité qui excluait  
toute espérance. Pour nous, aimons Dieu, car il le mé-  
rite en lui-même; nous devrions l'aimer, quand bien  
même nous ne devrions pas en retirer une récompense.  
Mais puisqu'il veut nous en donner, et qu'il nous ordonne  
même de l'espérer, nous sommes obligés à l'espérer et à  
la désirer. Désirer le ciel afin de mieux aimer et de le  
posséder, c'est du vrai et du parfait amour, puisque la  
gloire éternelle n'est que la consommation de l'amour. Là,  
l'âme s'oubliant elle-même, dégagée de tout amour-pro-  
pre, aime son Dieu de toutes ses forces, d'un amour pur;  
car les saints, dans le ciel, enivrés de bonheur, se per-  
dent eux-mêmes dans Dieu.

IV. Si nous apprenions qu'il y a un royaume sur la  
terre ou règne un prince, beau, sage, savant, poli, com-  
passant, nous éprouverions de l'amour pour lui, quoi-  
que nous ne recevions aucun bienfait de sa part. Eh  
bien, qu'est-ce que les qualités de ce bon prince, avec  
les qualités de Dieu? Dieu possède toutes les perfections,  
et il les possède à un degré infini : il a tout ce qu'il lui  
faut pour être aimé, il est la bonté infinie, la beauté in-  
finie, la sagesse infinie, la miséricorde infinie. Pour sa  
seule bonté, il mériterait tout notre amour. On raconte,  
dans la vie des pères, qu'il y avait dans le désert deux  
moines qui étaient frères : le démon dit à l'un d'eux que  
son frère était réprouvé; ce bon moine le crut, et s'en  
affligea. Un jour, son frère lui demanda d'où lui venait  
tant de tristesse, celui-ci lui répondit, en lui révélant  
qu'il était damné, à ce qu'il croyait. Mais son frère lui  
répliqua avec humilité : Si le Seigneur le veut ainsi, que  
son saint nom soit béni; mais, malgré cela, je veux l'ai-  
mer dans cette vie autant que je pourrai, car ce n'est pas  
dans la crainte de l'enfer, ni dans l'espoir du paradis que  
je l'aime, c'est seulement parce qu'il mérite d'être aimé.  
La nuit d'après, un ange apparut au moine qui avait été



trompé, et lui dit que son frère était porté sur la liste des élus.

V. Nous devons donc aimer Dieu, parce qu'il le mérite par lui-même. Nous devons tout au moins l'aimer par reconnaissance, en voyant l'amour qu'il nous porte. Si l'on joignait ensemble l'amour de tous les hommes, de tous les anges, de tous les bienheureux, cet amour n'égalerait pas la plus petite partie de celui que Dieu porte à une âme seule. Saint Jean Chrysostome dit que Dieu nous aime, plus que nous ne nous aimons nous-mêmes. Je vous aime de toute éternité, dit Dieu à chacun de nous, c'est par amour que je vous ai tiré du néant, et que je vous ai placé en ce monde : *In caritate perpetuâ dilexite* (Jer., xxxi, 5). Les premières personnes qui nous ont aimés dans ce monde, ce sont nos parents. Mais ils ne nous ont aimés que lorsqu'ils nous ont connus; et Dieu nous aimait avant que nous existassions. Nos pères, nos mères n'existaient pas encore que Dieu nous aimait. Depuis combien de temps, avant la création, Dieu nous aimait-il ? Mille ans, mille siècles ? Ne multiplions ni les ans ni les siècles ; sachons que Dieu nous a aimés de toute éternité : tant que Dieu a été Dieu, il nous a toujours aimés, il nous aime depuis qu'il s'aime lui-même. Que sainte Agnès, cette vierge chaste, avait donc raison de dire : *Ab alio amatore præventa sum!* Quand le monde et les créatures lui demandaient son cœur, elle répondait : O monde, ô créatures, non je ne puis vous aimer ; si mon Dieu a été premier à m'aimer, il est juste que je consacre tout mon amour à lui seul.

VI. Notre Dieu, depuis qu'il est Dieu, nous a donc toujours aimés, et c'est par amour qu'il nous a arrachés du néant. Parmi tant de créatures possibles qu'il pouvait créer et qu'il ne créera pas, il nous a choisis et placés dans ce monde. C'est pour l'amour de nous qu'il a créé tant de belles créatures, les cieux, les planètes, les collines, les mers, les fontaines, et tout ce qui existe en ce monde. Il ne s'est pas contenté seulement de nous donner ces créatures ; son amour n'était pas satisfait, il fallait encore qu'il se donnât lui-même. C'est ce qu'il a fait : *Dilexit nos et tradidit semetipsum pro nobis* (Gal., ii, 20). Il a pris l'occasion de notre chute, par le péché ; le maudit péché nous avait fait perdre la grâce, nous avait fermé

le ciel et rendus esclaves de l'enfer. Le Seigneur pouvait remédier au mal d'une autre manière; mais non, il a préféré venir lui-même sur la terre se faire homme, afin de nous racheter de la mort éternelle, et nous obtenir l'amitié de Dieu, le paradis que nous avons perdu, et étonner le ciel et la terre par un tel prodige d'amour. Qu'il serait étonnant de voir un roi de la terre qui se ferait esclave pour l'amour de son esclave, qui se réduirait à l'état de ver pour l'amour d'un ver! Mais n'est-ce pas infiniment plus étonnant de voir le Fils de Dieu se rabaisser jusqu'à se faire homme pour l'amour de l'homme? *Excinavit semetipsum, formam servi accipiens, et habitu inventus ut homo* (Phil., II, 7). Voir un Dieu revêtu de la chair! *Et verbum caro factum est* (Luc., II).

VII. Mais il est encore plus merveilleux de voir ce que le Fils de Dieu a fait et souffert ensuite, pour l'amour de nous qui ne sommes, hélas! que de misérables vers de terre. Il lui suffisait, pour nous sauver, de répandre une seule goutte de sang, une seule larme, de faire une seule prière, car cette larme ou cette prière, offerte pour notre salut au Père éternel, par un Homme-Dieu, aurait eu une valeur infinie, et aurait pu sauver le monde et tous les mondes ensemble. Mais non, Jésus-Christ voulait non-seulement nous sauver, mais par l'amour immense qu'il nous portait, il voulait aussi gagner notre cœur. C'est pour cela qu'il mena une vie de souffrances et de mépris, et qu'il est mort de la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse de toutes, afin de nous apprendre qu'il nous aimait. *Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis* (Phil., II, 27). Ah! si notre Rédempteur n'eût pas été notre Dieu, mais seulement un de nos amis, un simple mortel, qu'aurait-il pu faire de plus que de nous donner la vie? *Majorem, dit-il, hanc dilectione nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (Jo., xv). Que dites-vous? Croyez-vous que Jésus-Christ est mort pour l'amour de vous? Le croyez-vous? et pouvez-vous penser à aimer un autre objet que Jésus-Christ? Avant l'incarnation du Verbe, dit un auteur, l'homme pouvait douter si Dieu l'aimait avec tendresse, mais après l'incarnation et la mort de Jésus-Christ, comment pourrait-il en douter? Et où pourrait-il trouver plus de tendresse, plus d'amour que dans sa résignation

à souffrir tant de peines, tant de mépris, à mourir enfin sur une croix ? Hélas ! nous nous sommes accoutumés à entendre parler de l'incarnation, de la rédemption, d'un Dieu né dans une étable, flagellé, couronné d'épines, mort sur une croix ! O foi sainte, éclairez-nous, et faites-nous connaître quel amour Dieu a éprouvé pour nous, puisqu'il a été jusqu'à se faire homme, et à mourir sur un gibet infâme !

VIII. Mais ce qui doit nous émerveiller le plus, c'est le désir que Jésus-Christ a eu de souffrir et de mourir pour nous. *Baptismo autem habeo baptizari*. C'est ainsi qu'il parlait dans sa vie, *et quomodo coarctor, usquedum perficiatur !* (Luc., XII, 50.) Je dois être baptisé du baptême de mon propre sang, non pas pour me laver du péché, mais pour laver les hommes des leurs ; et je ne souffre que tant que mes désirs ne sont pas accomplis. Hélas ! pourquoi les hommes n'aiment-ils pas Jésus-Christ ? Pourquoi ne veulent-ils pas penser à l'amour que leur a porté ce divin Rédempteur. Une âme qui réfléchit à cela peut-elle ne pas l'aimer ? *Caritas Christi urget nos* (II. Cor., v, 14.) Saint Paul dit : Qu'une âme qui médite sur l'amour de Jésus-Christ est comme forcée à l'aimer. Lorsque les saints méditaient sur la passion du Sauveur, ils s'abreuyaient d'amour, et l'exprimaient quelquefois en poussant des cris d'étonnement et de tendresse. *Vidimus sapientem præ nimietate amoris infatuatum*, disait saint Laurent Justinien : nous avons vu un Dieu qui s'est rendu fou en quelque sorte, pour nous, tant il nous aime ! Un jour, sainte Marie Madeleine de Pazzi, étant en extase, tenait en ses mains un crucifix, et lui disait qu'il était fou d'amour ; oui, mon Jésus, s'écriait-elle, vous êtes fou d'amour ; je le répéterai, je le dirai sans cesse, vous êtes fou d'amour, ô mon Jésus !

IX. Si la foi ne nous assurait de la vérité du mystère de la rédemption, qui pourrait croire que le Créateur du monde a voulu souffrir tant d'humiliations et mourir pour ses créatures ? Oh Dieu ! si Jésus-Christ n'était pas mort pour nous, quel est celui qui aurait demandé à Dieu de se faire homme, et de mourir afin de nous arracher au péché par sa mort ? Cela n'aurait-il pas été une folie de le penser ? et dans le fait, quand on annonçait aux Gentils la mort de Jésus-Christ, cela ne semblait-il pas une fable ;

ne l'appelaient-ils pas une folie que l'on ne pouvait croire? De là le témoignage de l'Apôtre : *Nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam* (I Cor., I, 23). Oui, dit saint Grégoire, il leur paraissait que c'était une folie de croire que l'auteur de la vie eût voulu mourir pour les hommes : *Stultum visum esse, ut pro hominibus auctor vitæ moreretur* (Hom. VI). Comment pourrions-nous croire, disaient les Gentils, qu'un Dieu qui n'a besoin de personne, un Dieu qui est très-heureux par lui-même, ait voulu descendre sur la terre, revêtir la chair de l'homme et mourir pour ses misérables créatures? Ce serait la même chose, que de croire qu'un Dieu est devenu fou par amour pour les hommes. Il est de foi, cependant, que Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, par amour pour des hommes misérables et ingrats, s'est livré aux tourments, à l'ignominie et même à la mort, *Dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis* (Ephes., III, 2).

X. Pourquoi en a-t-il agi ainsi? Pourquoi? dit saint Augustin, afin que l'homme comprit quelle est l'immensité de l'amour que Dieu a pour lui : *Propterea Christus advenit, ut cognosceret homo, quantum eum diligit Deus*. Et Jésus lui-même avait dit avant : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur?* (Luc., XII, 49.) Je suis venu sur la terre, dit-il, afin d'allumer le feu sacré du divin amour; et je ne désire que de voir les cœurs des hommes brûler de ces flammes bienheureuses. Saint Bernard nous fait considérer Jésus, lorsque, dans le jardin des Oliviers, il fut lié par les soldats comme un criminel. Ce saint s'écrie ensuite, en se tournant vers Jésus garrotté : *Quid tibi, et vinculis?* O mon Jésus, lui dit-il, pourquoi des cordes et des chaînes? Tout cela est pour nous, qui ne sommes que des esclaves et des pécheurs; mais vous, qui êtes le roi du ciel et qui êtes saint! qui donc vous a réduit à jouer le rôle du plus vil et du plus scélérat des malfaiteurs? *Quis hoc fecit? Amor dignitatis nescius; triumphat de Deo amor* (Serm. LXXXIV, in Cant.) Le même saint ajoute : Qui donc a fait cela? C'est votre amour qui ne regarde pas à sa dignité, quand il s'agit pour lui de gagner l'affection de celui qu'il aime. Dieu enfin, dit-il encore, Dieu qui ne peut être vaincu par personne, s'est laissé vaincre par l'amour; l'amour qu'il a pour les

hommes l'a réduit, après lui avoir fait prendre un corps humain, à consumer sa vie divine dans un océan de douleurs et d'opprobres. *Triumphat de Deo amor.*

XI. Dans un autre endroit, le même saint Bernard contemple notre Rédempteur au moment où il est condamné à mort par Pilate; et puis il fait cette demande à Jésus-Christ : *Quid fecisti, innocentissime Salvator, ut sic judicaris ?* dites-moi, ô mon Sauveur, vous qui êtes l'innocence même, quel mal avez-vous fait pour mériter une sentence aussi cruelle, pour qu'on vous attache à une croix ? Ah ! je comprends (c'est toujours le même saint qui parle), la cause de votre mort ; je comprends quel est le crime que vous avez commis, ô mon Jésus ! *Peccatum tuum est amor tuus.* Votre crime, c'est l'amour que vous avez eu pour les hommes : oui, c'est votre amour, ce n'est pas Pilate qui vous a condamné à la mort. Mais, Seigneur, s'écrie le saint homme Job : *Quid est homo, quia magnificas eum ? aut quid apponis erga eum cor tuum* (Job, VII. 17.) ? O mon Dieu, qu'est-ce donc que l'homme, disait-il, pour que vous vous plaisiez tant à l'honorer ? quel bien en avez-vous reçu pour sembler ne vous occuper que de le combler de bienfaits, et pour lui faire connaître l'affection que vous lui portez ? Saint Thomas dit que le Seigneur a aimé l'homme, *quasi homo Dei Deus esset, quasi sine ipso beatus esse non posset* ; comme si l'homme eût été le Dieu de Dieu, comme si Dieu n'eût pas pu être heureux sans que l'homme ne le fût aussi. Dans le fonds, dites-moi, vous, ma chère sœur, si vous aviez été le Dieu de Jésus-Christ, aurait-il pu faire plus pour vous que de vivre aussi péniblement, pendant tant d'années, et de mourir ensuite d'une manière si cruelle ? Si le Rédempteur avait eu à sauver la vie à l'Éternel, son Père aurait-il pu faire quelque chose de plus que ce que qu'il a fait pour vous ? Mais, hélas ! où est notre reconnaissance ? si un de vos esclaves avait souffert pour vous ce qu'a souffert votre époux, pourriez-vous l'oublier et vivre sans l'aimer ? Ah ! chacun de nous, en méditant sur la mort de Jésus-Christ, devrait sans cesse jeter ce cri qui partait d'un cœur enflammé d'amour pour Jésus-Christ, ce cri de saint Pascal : **Mon amour a été crucifié pour moi ! Mon amour a été crucifié pour moi !**

XII. Mais si nous n'avons pas fait ce qui était en notre

pouvoir, Dieu nous en a donné le temps. Jésus est mort pour nous, afin que par son amour, dit saint Paul, il pût gagner notre cœur tout entier : *In hoc Christus mortuus est, ut mortuorum et vivorum dominetur* (Rom. xiv, 9). Notre Sauveur est mort, dit le même apôtre, afin que nous ne vivions plus désormais pour nous-mêmes, mais pour ce Dieu qui a donné sa vie pour nous : *Pro omnibus mortuus est Christus, ut et qui vivunt jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est* (II Cor., v, 25). C'est ainsi que l'ont pratiqué tous les saints eux-mêmes. C'est en en considérant l'amour avec lequel Jésus-Christ s'est livré à la mort pour nous, en réfléchissant au genre de supplice qu'il avait enduré, qu'ils ont cru faire peu de chose que de laisser et de perdre tout ce qui leur appartenait, biens, honneurs, et vie même pour l'amour de lui. Que de personnages illustres, que de rois, que de reines, que d'impératrices ont abandonné leurs richesses, leurs parents, leur patrie, leurs trônes même, pour aller s'enfermer dans un cloître, et vivre seulement pour l'amour de Jésus-Christ. Que de millions de martyrs ont pensé que c'était pour eux un sort meilleur de sacrifier leur vie dans les tourments les plus horribles ! Que de jeunes gens, que de vierges issues de familles distinguées, ont renoncé aux alliances les plus flatteuses, et sont allés au-devant de la mort pleins de joie, afin de récompenser en quelque sorte l'amour d'un Dieu mort pour leur salut ! Et vous, ma chère sœur, demandez-vous ce que vous avez fait pour Jésus-Christ ? Quelle preuve, quelle marque lui avez-vous donnée de l'affection que vous lui portez ? Cependant, ma chère sœur, Jésus est mort pour vous comme pour sainte Lucie, comme pour sainte Agathe, sainte Agnès, comme pour tous les saints.

XIII. Joignez à cela toutes les grâces spéciales qu'il vous a faites, et qu'il a refusées à tant de femmes de votre rang. Que de demoiselles nobles, que de princesses sont nées parmi les infidèles, ou parmi les hérétiques, et qui se perdent misérablement, privées de sacrements, de prédications et de tous les autres secours nécessaires à notre salut. Tandis qu'il vous a accordé la faveur insigne de naître dans le sein de la véritable Eglise. En outre, il vous a fait descendre de parents nobles, afin que vous eussiez plus de moyens de faire votre salut éternel. En-

suite, il vous a choisie pour épouse, parmi une foule de vos compagnes, qui sont restées dans le monde, au milieu des périls du siècle, auxquels il vous a arrachée peut-être contre votre volonté. Il vous a portée dans sa maison, et là il vous a assistée sans cesse, par des lumières, par des cris intérieurs, par des sacrements, par des prédications, par les exemples de vos bonnes sœurs et une infinité d'autres secours, qui vous facilitent le salut. Ajoutez à cela les bontés infinies qu'il a eues pour vous, en vous pardonnant tant de fois les offenses que vous lui avez faites dans le siècle et dans la religion. C'en a été assez que, le repentir dans le cœur, vous ayez demandé le pardon, pour vous pardonner aussitôt; et vous, ingrate, vous l'avez encore offensé, tandis qu'il vous pardonnait de nouveau avec amour. Au lieu de multiplier les châtimens à mesure que vous l'offensiez davantage, il a multiplié les grâces, les lumières, les appels, les tendresses. Voici même qu'au moment où vous lisez ce livre, il vous appelle à son amour, Que pensez-vous? Quelle résolution prenez-vous? Ne résistez donc plus. Qu'attendez-vous? Que le Seigneur ne vous appelle plus à lui et qu'il vous abandonne.

---

### PRIÈRE.

O mon cher Rédempteur, je vois déjà que vous ne m'avez que trop obligée à vous aimer! Mon âme ne vous coûte que trop. Je serais aussi par trop ingrate, si j'aimais tout autre objet que vous, ou même si je n'aimais qu'un peu un Dieu qui m'a donné son sang et sa vie. O mon Jésus, ô mon époux, si vous êtes mort pour moi, qui suis votre très-humble servante, il est bien juste que je meure pour vous, qui êtes mon Seigneur et mon Dieu! J'écarte de mon cœur l'amour de toutes les créatures, et je le consacre tout entier à votre amour. Je vous choisis pour mon unique bien, pour mon unique amour! Je vous aime, ô mon amour, je vous aime! Je le répète et veux toujours le répéter: Je vous aime, mon amour, oui je vous aime! Vous voulez que je vous aime beaucoup, et vous voulez encore que je n'aime que vous. Oui, ô mon

Sauveur, je veux vous contenter, je veux vous aimer beaucoup et je ne veux aimer que vous, ô mon Dieu, mon trésor, mon tout ! Par pitié, secourez-moi, et faites que je vous contente pleinement ! O Marie, ma mère, secourez-moi, vous aussi ; vous êtes la dispensatrice de tous les dons de Dieu, et surtout de celui de l'amour ; eh bien, je vous le demande, et j'espère que vous ne me le refuserez pas.

---

## § II.

Des moyens et des actes d'amour d'une religieuse envers Jésus-Christ.

I. Le Seigneur intime à tous les hommes le précepte de l'aimer, et il veut qu'ils l'aiment de tout leur cœur : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo*. Mais il veut surtout que les religieuses l'aiment de tout leur cœur, car il les a choisies pour ses épouses, et les a, pour cette raison, comblées de lumières et de grâces spéciales, afin qu'elles ne songent qu'à aimer cet aimable époux. Sainte Thérèse disait que c'était une grande grâce, que celle que Dieu faisait aux âmes qu'il appelle à son divin amour. O ma bien chère sœur, vous êtes une de ces âmes fortunées. Mais pour vous engager à aimer votre époux, comme il le désire lui-même, il faut encore que vous ayez recours à certains moyens.

II. Le premier, c'est de désirer avec ardeur d'atteindre à cet amour parfait, jusqu'à ce que votre cœur soit tout à lui. Les désirs ardents sont les ailes avec lesquelles les saints ont volé vers Dieu, pour s'unir à lui amoureuxment. Si vous n'avez pas ce désir, demandez-le à Dieu ; car, sans cela, vous ne pourrez jamais arriver à quelque degré de sainteté que ce soit ; tandis que, au contraire, vous y arriverez bientôt, lorsque vous le posséderez. Sainte Thérèse nous a consigné dans ses ouvrages des pensées très-belles pour l'utilité de ses filles. Elle dit dans un endroit : Nos pensées ne sont véritablement



grandes que lorsque nous en retirons du fruit, et quelque'autre part : Il ne faut pas avilir nos désirs, mais il faut se confier en Dieu ; en faisant quelques efforts, peut-être pourrons-nous peu à peu arriver, avec la grâce, au but où sont parvenus tous les saints. Elle prenait ensuite son expérience à témoin de ce qu'elle n'avait jamais vu une âme lâche faire, dans plusieurs années, le même progrès qu'une âme remplie d'énergie en fait dans peu de jours. Puis elle s'écriait : Le Seigneur aime les désirs, comme si c'étaient des actes. Bien plus, dit saint Grégoire, l'âme qui désire Dieu de tout son cœur, l'a déjà obtenu ; par les mots de tout son cœur, il entend une âme dépouillée des affections terrestres. Passons au second moyen.

III. Le second moyen nécessaire pour aimer Dieu de tout notre cœur, c'est de nous détacher de tout amour qui ne se rapporte pas à Dieu ; il veut posséder notre cœur à lui seul, il ne veut point de rival. Saint Augustin raconte (Lib. 1, de cons., c. 22) qu'après avoir adoré une infinité de divinités, le sénat romain refusa l'adoration au Dieu des chrétiens, sous prétexte que c'était là un Dieu orgueilleux qui ne voulait pas partager les hommages. Mais ce n'est pas sans justice que Dieu exige cela, car il est l'unique et le vrai Dieu. Il est aussi notre unique et notre véritable amant, car il veut, en retour de l'amour qu'il a pour nous, que nous l'aimions aussi de tout notre cœur. Pour aimer Dieu de tout notre cœur, il faut deux choses ; il faut chasser de notre cœur toute affection qui ne se rapporte pas à Dieu. Saint François de Sales disait : Si je savais que dans mon cœur il y eût une seule fibre qui ne fût pas enflammée de l'amour de Dieu, je me l'arracherais. Si le cœur n'est pas vide d'affection terrestre, l'amour de Dieu ne pourra pas y entrer. Oh ! comme le feu divin s'allume, au contraire, et brûle de plus en plus dans un cœur détaché des créatures. Sainte Thérèse disait : Détachez votre cœur des créatures, et cherchez Dieu, vous êtes sûre de le trouver. Le Seigneur ne sait pas se cacher pour ceux qui le cherchent. *Bonus est Dominus animæ quærenti illum* (Thren., v, 25). Il se donne tout entier à celui qui abandonne tout pour l'amour de lui, comme il disait à sainte Thérèse : maintenant que tu es toute à moi, je suis tout à toi. Il vous dit à vous aussi la même chose, si vous vous dépouillez de tout pour être

toute à lui. Le père Ségneri Junior écrivit un jour à une personne : L'amour divin est un voleur chéri, qui nous dépouille de toutes nos affections, jusqu'à ce que nous puissions dire à notre bien-aimé : Et qu'est-ce que je veux Seigneur, si ce n'est vous, vous seul ? Saint François de Sales disait aussi : Le pur amour de Dieu consume tout ce qui n'est pas Dieu pour convertir tout en lui ; car tout ce que l'on fait pour l'amour de Dieu est amour. On lit dans la vie du vénérable père Joseph Caracciolo, théatin ; comme un de ses frères était mort pendant qu'il était chez ses parents, il leur dit : Allons, gardons nos larmes pour une meilleure occasion, pleurons la mort de Jésus-Christ, lui qui est notre père, notre frère, notre époux, et qui est mort pour l'amour de nous. A son exemple, une religieuse devrait réserver toutes ses tendresses et ses affections pour Jésus, son seul époux.

IV. Le bienheureux Joseph Calasanze disait que la vraie religieuse est celle qui peut dire avec vanité : *Deus meus et omnia* ; ô mon Dieu, vous êtes mon tout. Souvenez-vous, ma sœur, que lorsque vous prîtes Jésus-Christ pour époux, vous dites : *Regnum mundi, et omnem ornatum seculi contempsit, propter amorem Jesu-Christi, quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi*. J'ai renoncé au monde, avez-vous dit, et à toutes ses pompes, par amour pour mon époux, mon époux qui est le plus aimable de tous, et dans lequel j'ai placé toutes mes affections et toute mon espérance. Lorsque les créatures cherchent à s'emparer de votre cœur, repoussez-les, en leur disant que vous l'avez déjà donné à Jésus-Christ, et qu'il n'y a plus de place pour elles ; c'est l'amour de Dieu qui fait que le monastère est un monde à l'envers, où l'on estime ce que le monde déteste, où l'on abhorre ce que le monde estime.

V. Par-dessus tout, pour aimer Jésus-Christ de tout notre cœur, il faut que nous fassions abnégation de nous-mêmes, acceptant ce qui déplaît à notre amour-propre, et nous privant de ce qu'il exige. Un jour, sainte Thérèse étant malade, on lui apporta un plat que la sainte refusa. L'infirmière l'engageait à en manger, en lui disant qu'il était bien préparé ; à quoi la sainte répondit : Mais c'est pour cela que je n'en mange pas. Comme sainte Thérèse, nous devrions nous priver des choses qui nous font plai-

sir. Nous devrions détourner les yeux, et ne pas regarder cet objet parce qu'il est beau. Nous devrions nous abstenir de cette récréation parce qu'elle nous plaît; c'est pour cela que nous devrions servir cette sœur, parce qu'elle est ingrate, prendre un remède parce qu'il est mauvais. Voyez comme notre amour-propre veut se mêler jusque dans les choses les plus saintes, et nous fait voir qu'il n'y a rien de bon que lorsque notre satisfaction s'y trouve. Ce même saint disait encore que nous devons aimer la vertu même avec un certain détachement : par exemple, il faut aimer l'oraison, la solitude; mais lorsque nous sommes empêchés de nous y adonner, soit par obéissance, soit par charité, nous ne devons pas nous en inquiéter, mais accepter, au contraire, avec tranquillité tout ce qui nous arrive par la volonté de Dieu, contre notre propre penchant. Le vénérable père Balthazar Alvarez disait encore que le Seigneur commande souvent aux créatures de nous fuir et de nous abandonner, afin que nous revenions à lui; mais avant que les créatures nous quittent, quittons-les nous-mêmes, et courons nous jeter dans les bras de Dieu.

VI. *Justorum autem semita quasi lux splendens procedit et crescit usque ad perfectum diem* (Prov., iv, 18). Le sage dit que la vie des justes croît toujours, jusqu'à ce qu'elle parvienne comme le soleil à sa plus grande hauteur. Or, qui arrive à cette hauteur? Celui qui ne veut que ce que Dieu veut, et ne veut pas ce que Dieu ne veut pas, sans jamais rien préférer avant de connaître le choix du Seigneur. Prions donc comme le père Alvarez qui disait : *Seigneur, faites que je me trouve heureux dans tous les états où me mettra votre sainte volonté. Je ne demande ni plus de plaisirs, ni moins de travaux.* Oh! qu'il est heureux celui qui est détaché du monde, qui en méprise les biens et ne cherche que Dieu! Vivons donc ici-bas comme dans un désert, et disons : *Il n'y a ici que Dieu et moi.* Renouvelez donc chaque jour, ô épouse du Seigneur, vos vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, avec la détermination de ne plus aimer les plaisirs et ne plus écouter votre volonté. Résumez ces vœux en peu de mots, afin de les répéter plus souvent. Dites : Mon Jésus, je renouvelle mes vœux pour votre amour; je me propose, avec votre grâce, de les

observer, et vous prie de m'accorder la grâce de vous être fidèle.

VII. Le troisième moyen d'obtenir un vif amour pour Jésus-Christ, c'est de méditer souvent sa passion. Sainte Marie Madeleine de Pazzi dit que la religieuse ayant été jugée digne d'être l'épouse de Jésus-Christ crucifié pendant toute sa vie, elle doit avoir les yeux tournés vers le crucifix, et ne songer qu'à l'amour que lui a porté son divin époux. Si nous souffrions pour un de nos amis les injures, les coups et l'emprisonnement, qu'il nous serait doux de savoir qu'il pense à nous et qu'il nous en est reconnaissant ! Mais si lorsqu'on lui parle de nous il changeait de discours, qu'il nous serait dur de le voir si ingrat ! Les âmes qui ne pensent pas aux douleurs que Jésus-Christ a souffertes pour elles, lui causent la même peine ; au contraire, il aime ceux qui méditent souvent sa passion. Il me semble qu'un religieux devrait la méditer sans cesse, ou au moins une fois par jour.

VIII. On dirait que Jésus-Christ n'a voulu souffrir mille douleurs différentes que pour fournir aux âmes pieuses différents mystères à méditer. Il se présente à nous suant le sang dans le jardin de Gethsémani, lié par les soldats, vêtu comme un roi de théâtre, couvert de crachats, déchiré par les verges, couronné d'épines, marchant à la mort, la croix sur les épaules, cloué à la croix, le côté ouvert, étendu mort dans un linceul. Mais remarquez qu'il ne faut pas méditer la passion de Jésus-Christ pour en tirer des consolations d'esprit, mais uniquement pour nous exciter à l'aimer, et pour apprendre de lui ce qu'il exige de nous, nous offrant à souffrir toutes sortes de maux pour lui, puisqu'il en a tant souffert pour nous. Le Seigneur révéla à un saint solitaire que rien n'enflamme plus nos cœurs d'amour pour lui que de méditer sa passion.

IX. Le quatrième moyen pour parvenir à l'amour parfait, c'est de s'exercer souvent à des actes d'amour. L'on alimente le feu avec du bois, et l'amour avec et par des actes d'amour. 1<sup>o</sup> Celui qui aime se réjouit du bonheur qui arrive à l'objet de son amour ; c'est là ce qu'on appelle amour de *complaisance*. O ma sœur ! réjouissez-vous souvent de la félicité de votre époux, et trouvez-y plus de bonheur que si c'était vous qui l'éprouvassiez, car

vous devez aimer votre époux plus que vous-même, et ce doit être votre joie de savoir que rien ne manque à votre bien-aimé pour être infiniment heureux. Réjouissez-vous de savoir que des millions d'anges et de saints l'aiment parfaitement dans le ciel. Réjouissez-vous quand vous apprenez qu'il y a ici-bas des âmes qui aiment Jésus-Christ. 2° Celui qui aime désire que son bien-aimé soit aimé de tout le monde, c'est là l'amour de *bienveillance*, que vous devez pratiquer en désirant que Jésus-Christ soit ardemment aimé de toutes les créatures. Parlez donc souvent de son amour avec vos compagnes, afin de l'allumer dans leurs cœurs. Désirez aussi que votre époux soit connu et aimé de tous ceux qui ne le connaissent pas. Votre seule douleur doit être de le voir méprisé de tant de peuples. Ne serait-elle pas cruelle l'épouse qui, voyant son époux baigné dans son sang, passerait à côté sans être émue? Vous devez surtout être affligée des offenses que vous lui avez faites par le passé, et répéter l'acte de contrition qu'on nomme *amour douloureux*.

X. Celui qui aime préfère l'objet aimé à tous les biens de la terre. C'est là l'amour de *préférence*, et c'est celui que Dieu nous demande. Le premier degré de cet amour c'est d'être prêts à perdre tous nos biens plutôt que la grâce de Dieu. Dieu est-il trop exigeant en voulant que nous le préférions aux choses de ce monde? Que sont les choses de ce monde auprès de Dieu? L'empereur Domitien offrit à saint Clément de l'or, de l'argent et des bijoux, s'il voulait adorer les idoles : le saint poussa alors un grand soupir, et pleura de voir Dieu comparé aux choses de la terre. Nous devrions rougir de dire à Dieu : *Seigneur, je vous aime plus que toute chose* : car c'est comme si nous disions à un roi : Sire, je vous préfère à la boue et à l'ordure. Mais il suffit à Dieu que nous l'aimions plus que les créatures, qui sont à ses yeux moins que n'est l'ordure et la boue aux yeux d'un roi. Le père Vincent Caraffa disait que s'il avait possédé le monde, en entendant nommer Dieu il lui serait tombé des mains. Il faut donc être résolu à perdre vie, honneurs, emplois, trésors, plutôt que de perdre Dieu. Il faut dire avec saint Paul : Ni la mort, ni la vie, ni l'enfer, ne pourraient me séparer de Dieu. C'est un grand trésor pour l'âme, dit le père Alvarez, de sentir qu'elle ne peut vivre sans Dieu.

Mais ceux qui aspirent au parfait amour, doivent être prêts non-seulement à mourir, plutôt que de commettre un péché grave et même un péché véniel de propos délibéré, mais encore à préférer le plaisir de Dieu à toutes leurs satisfactions, et à tout souffrir pour lui plaire. Songez, ô ma sœur, que Jésus-Christ a préféré votre salut à sa propre vie, c'est donc le moins que vous préféreriez son plaisir à tous vos plaisirs.

XI. Celui qui aime ne refuse pas, il se réjouit même de souffrir pour l'objet aimé. C'est ce qu'a fait Jésus-Christ : il a souffert pour nous prouver son amour. Qui désire souffrir pour Jésus-Christ embrasse sans plainte toutes les douleurs. Les douleurs aplanissent la voie du ciel, et nous rapprochent de Dieu. Le P. Alvarez disait : *Celui qui se résigne à la volonté divine court la poste, en allant à Dieu.* Tous les revers et les chagrins lui sont des sujets de joie ; tout tourne en bien à ceux qui aiment le Seigneur : *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* (Rom., VIII, 28). Il est certain que tout ce que Dieu fait est pour notre bien. Il dit un jour à sainte Gertrude : *Que j'envoie à l'homme prospérité ou misère, je le fais toujours pour son bien.* Unissez-vous à Dieu, surtout quand vous êtes malade. Obéissez alors à votre médecin et à l'infirmière. Ne demandez rien, et prenez sans dégoût les médecines amères et nauséabondes. Ne vous plaignez de personne, et louez-vous de tout le monde. Résignez-vous à la volonté de Dieu, unissez vos douleurs à celles de Jésus-Christ, disposée même à mourir s'il plaît ainsi à Dieu. Regardez le crucifix, et vous souffrirez moins en songeant combien un Dieu a souffert pour vous. *Votre cher époux*, dit saint François de Sales, *est aussi aimable quand il vous frappe que quand il vous caresse, car il le fait pour votre bien.* Si vous aimez Jésus-Christ, vous devez aimer aussi le mépris, les réprimandes, et prier vos supérieurs de vous traiter sans égard. Saint François de Sales disait que les couvents sont des hôpitaux où l'on va se faire guérir de ses maux. Priez donc vos médecins spirituels de vous ordonner même les remèdes les plus violents pour vous purifier de vos péchés.

XII. 5<sup>o</sup> Qui aime se souvient toujours de l'objet aimé. Qui aime Dieu se souvient de Dieu, et cherche toujours à lui prouver son amour par des oraisons jaculatoires, et

par des soupirs ; c'est là ce qu'on appelle l'amour *aspiratif*. Répétez donc souvent, de nuit et de jour, dans votre cellule ou ailleurs : *Mon Dieu, je ne veux que vous. Je me donne toute à vous. Je veux tout ce que vous voulez. Disposez de moi comme il vous plaira.* Ou bien dites seulement : *Mon Dieu, je vous aime.* Il suffit même que vous poussiez ces soupirs, que vous regardiez le ciel ou le crucifix, et ces actes d'amour sont les meilleurs, parce qu'on peut les faire plus souvent. J'indiquerai plus loin plusieurs actes d'amour pour Jésus-Christ, en faveur de ceux qui sont dans la sécheresse. Je le répète, les meilleurs sont ceux que Dieu nous inspire et qui viennent du fond du cœur.

XIII. Le Seigneur ordonna que le feu brûlât toujours sur ses autels. *Ignis in altari meo semper ardebit* (Lev., VI, 10). Saint Grégoire dit que ces autels sont nos cœurs, où Dieu veut que brûle sans cesse le feu de son amour. C'est pour cela qu'il a dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo* (Deut., VI, 5). Il ajoute : Ces commandements seront gravés dans votre cœur ; vous les méditez assis dans votre maison, et marchant dans le chemin, la nuit et à votre lever ; vous les lierez comme une marque dans votre main ; vous les porterez sur le front entre vos yeux ; vous les écrirez sur le seuil et sur les poteaux de la porte de votre maison. *Eruntque verba hæc in corde tuo, et meditaberis in eis sedens in domo tuâ, et ambulans in itinere, dormiens, atque consurgens. Et ligabis ea quasi signum in manu tuâ, eruntque, et movebuntur ante oculos tuos, scribesque ea in limine, et in ostiis domus tuæ* (Loc. cit., ex vers. 6). Remarquez avec combien de soin le Seigneur recommande qu'on l'aime, il veut qu'on mette ses commandements en pratique par des actes d'amour. Voilà pourquoi les saints docteurs disent qu'il suffit de faire les actes d'espérance et de foi une fois par an, mais qu'on doit faire les actes d'amour une fois par mois au moins, et qu'ils recommandent d'en faire plus souvent.

XIV. Le P. Alvarez appelle les couvents : *Des hôpitaux de cœurs blessés d'amour divin, des fournaises d'amour, où les prières les plus dures sont liquéfiées.* Il en devrait être ainsi. Les religieuses devraient être blessées d'amour ; mais, hélas ! il y en a peu qui le soient. Si Jésus-

Christ pouvait maintenant pleurer et s'affliger, il pleurerait de voir ses épouses l'aimer si peu. O ma sœur ! aimez-le, aimez-le du moins par pitié de le voir si peu aimé, surtout des religieux. Si un grand prince, riche, beau, aimable, voulait épouser une paysanne, laide, sale et grossière, que ne ferait pas celle-ci pour lui ? En peu, tant qu'elle est et qu'il est, combien ne l'aimerait-elle pas ! Comme elle serait attentive à remplir tous ses désirs ; comme elle souffrirait avec joie pour lui donner une preuve d'amour ! S'il était méprisé, elle en pleurerait. Si par hasard elle lui avait causé quelque peine, quelle douleur elle en ressentirait, avec combien d'humilité elle lui demanderait pardon ! Si elle était loin de lui, que les heures lui paraîtraient longues ! Avec quelle reconnaissance elle le presserait dans ses bras, et qu'elle aimerait à lui rappeler son ancienne misère ! Appliquez-vous, ô ma sœur, ce que je viens de dire, car vous êtes une pécheresse, et Jésus-Christ vous a choisie pour son épouse.

XV. Aimez donc votre époux, mais sachez que si vous ne l'aimez de tout votre cœur, il ne sera pas content. Prouvez-lui votre amour, non-seulement par vos sentiments, mais par vos œuvres. Les faux amis disent : Ami, vous êtes maître de tout ce que je possède ; mais ils ne donnent rien. Les vrais amis donnent d'abord ce qu'ils ont de mieux, et puis ils offrent le reste. Toute âme qui a résolu de se consacrer à Dieu se dépouille de tous ses biens, elle soumet sa volonté à la volonté divine, elle se mortifie et supporte en paix l'injure et le mépris. Qu'elle a alors de confiance en Dieu, qu'elle supporte aisément l'adversité, que de fois elle demande à ce Dieu ses secours pour faire tout ce qui peut lui plaire ! Quand des difficultés l'arrêtent : *Il s'agit de Dieu*, dit-elle, *soyons-lui agréable aux dépens de ma vie*. Si elle commet quelque péché, la résolution d'aimer Dieu la console et lui prête de nouvelles forces pour réparer ses fautes. Mais il faut souvent renouveler cette résolution, en communiant, en priant, et dire chaque matin : « Mon Jésus, je me donne toute à vous, je promets de faire tout ce qui vous sera agréable. J'unis mon offrande à celle que vous fîtes vous-même à votre Père. Aidez-moi à vous être fidèle. Votre passion fait toute mon espérance, je me confie en vos mérites,



en vos promesses, en votre amour. Marie, ma mère priez Jésus pour moi, obtenez-moi la sainte persévérance et l'amour de votre divin Fils. »

XVI. O ma sœur, si vous voulez acquérir le trésor de de l'amour de Dieu, demandez-le toujours. Dites : *Jésus faites que je vous aime; Marie, obtenez-moi la grâce d'aimer Dieu.* Dieu vous inspirera alors des sentiments pieux et ajoutera de nouvelles ardeurs à votre amour. Le Seigneur est prodigue de tous ses dons, mais surtout de l'amour, car l'amour est ce qu'il nous demande avec le plus d'instance. Implorons de lui l'amour fort plutôt que l'amour tendre, afin de vaincre le respect humain, les répugnances de l'amour-propre, et faire son plaisir sans aucune réserve. Habituez-vous à plaire à Dieu dans les petites choses, afin d'en venir ensuite aux grandes. Quand vous craignez de ne pouvoir vous vaincre, dites avec confiance : *Omnia possum in eo qui me confortat.* Ce que je ne puis par moi-même, je le ferai avec l'aide de Dieu. Lisez, à la fin de cet ouvrage, le catalogue des actes pieux que doit pratiquer une âme qui veut être toute à Dieu.

XVII. Saint Augustin dit que tout le temps qui n'est pas employé à servir Dieu est un temps perdu. Qu'il nous sera doux, à l'instant de la mort, de pouvoir dire, en haisant le crucifix : *Il a été mon unique amour !* Qu'il est consolant de se dire : *Je scrs Dieu, je suis avec Dieu !* Il faut nous consacrer à Dieu uniquement pour lui plaire, nous oubliant nous-mêmes, et disant avec l'épouse des Cantiques : *Le Roi m'a fait entrer dans le cellier où il met son vin; il a mis en moi son amitié. Soutenez-moi avec des fleurs, fortifiez-moi avec des fruits, parce que je suis anguis d'amour. Introduxit me Rex in cellam vinariam : ordinavit in me caritatem ; sulcite me floribus, stipate me malis, quia amore languo* (Cant., II, 4, 5). Le vin est ici l'emblème de la charité, le vin prive l'homme de l'usage de ses sens et l'enivre ; l'amour du vin rend notre âme insensible à toutes les choses créées, et ne lui laisse d'autre idée que Dieu. Elle demande alors des fleurs de désirs, et des fruits de bonnes œuvres, pour lui conserver la vie qui est l'amour de Dieu. O ma sœur ! vous êtes-vous donnée toute entière à Jésus-Christ ? Résistez-vous encore ? N'a-t-il pas fait assez pour mériter votre amour ?

Jésus-Christ ne s'est-il pas immolé pour vous sur la croix, ne l'avez-vous pas reçu mille fois dans l'hostie sainte ? Que peut-il faire de plus ? attendez-vous qu'il vous punisse de votre ingratitude et vous abandonne ? Cédez enfin, et dites-lui :

---

### PRIÈRE.

Oui, mon bien-aimé Jésus, mon époux, me voici, je ne veux plus résister à votre amour. *Dilectus meus mihi et ego illi*. Vous vous êtes donné tout à moi, je me livre toute à vous. Je mériterais d'être chassée de votre présence, après avoir tant de fois été sourde à votre voix ; mais le désir que vous m'inspirez de me donner à vous me fait espérer que vous ne me refuserez pas. Acceptez-moi par cet amour qui vous porta à mourir sur la croix, pour moi. Si j'étais dans l'enfer, que j'ai mérité, je ne pourrais plus vous aimer. Oui, je ne veux aimer que vous. Et comment ne pas vous aimer, vous qui, pour me sauver, descendîtes dans l'étable de Bethléem, qui mourûtes sur la croix, et qui vous êtes renfermé dans le saint ciboire ? Rappelez-moi toujours ce que vous avez fait pour moi, afin que je ne vous sois plus ingrate. O flammes d'amour, qui brûlâtes Jésus-Christ, emparez-vous de mon cœur, détruisez-y tout attachement pour les créatures ! Je me donne toute à vous, Seigneur ; acceptez-moi, faites que je ne pense qu'à vous plaire, que je ne parle que de vous. J'attends tout de vos mérites. Marie, mon espérance, obtenez-moi la grâce de n'aimer désormais que votre Fils, mon époux, et vous, ma Mère.

---

---

## CHAPITRE XXIII.

Avertissements particuliers sur les fonctions d'abbesse , de vicaire , de maîtresse de novices , de procuratrice , de sacristine , de tourrière , de portière , d'infirmière , de conseillère , et enfin quelques avertissements aux converses.

### AVERTISSEMENTS A L'ABBESSE.

1. Je suppose que vous n'avez pas été élue supérieure par ambition ou par intrigue , mais par la seule volonté de Dieu , sans cela je vous dirais qu'il est impossible que votre administration soit heureuse , car Dieu n'accorde pas ses secours à ceux qu'il n'a pas choisis. Le père Léonard de Port-Maurice raconte qu'une abbesse , à l'instant de sa mort , était tourmentée de mille scrupules sur son administration , quoiqu'elle en eût été chargée malgré elle. Que sera-ce donc de celles qui s'en emparent par intrigue ? Si vous êtes élue du consentement universel des sœurs , soyez certaine que c'est toujours un emploi pénible , que celui que vous allez remplir. Le père Torrès écrivit à une religieuse qu'on venait de proclamer abbesse : « Priez Dieu qu'il vous assiste et qu'il ne vous laisse pas mourir sous le poids accablant d'une croix si lourde , ni martyr sans mérite et sans couronne. » Songez que vous aurez de grands comptes à rendre à Dieu , si , par votre faute , il s'introduit des abus dans le couvent. Le père Doria , carme déchaussé , disait que les moines se sont relâchés plutôt à cause de la *migraïne* qu'à cause de la *goutte* , c'est-à-dire par la faute des chefs plutôt que par celle des sujets. Avant d'entrer en fonctions , remerciez vos sœurs de l'honneur qu'elle vous ont fait ; protestez que si vous avez accepté le titre de supérieure , c'est pour obéir à leur demande , mais que vous ne voulez pas perdre votre âme , et que vous ne tolérerez aucun abus , aucune transgression des règles. Ainsi vous gouvernerez avec plus de liberté d'esprit.

II. Veillez à ce que les abus ne s'introduisent pas dans le couvent, car, une fois entrés, il est difficile de les en faire sortir. Les moindres abus sont dangereux, car, avec le temps, ils grandissent. Ce n'est que peu à peu qu'on s'est soustrait dans les couvents à la règle de pauvreté. Le père François de la Croix, carme déchaussé, raconte qu'une abbesse apparut après sa mort à une de ses amies, et lui dit qu'elle souffrait beaucoup dans le purgatoire, parce qu'elle avait négligé l'observance des règles, et s'était soustraite aux ordres du supérieur. Que d'abbesses iront en enfer pour avoir toléré des abus dans leurs couvents ! L'abbesse doit parcourir le couvent, et voir par elle-même si on exécute les ordres qu'elle a donnés. Que servent les ordres si on ne les exécute pas ? Il vaut mieux en donner peu, et les faire observer, que beaucoup qu'on ne pourrait pas exécuter. Quand l'abbesse n'est pas sévère sur l'observance des règles, les inférieures les méprisent et les enfreignent.

Veillez à ce que chaque officière fasse son devoir, mais ne vous mêlez pas trop de leurs affaires. Abstenez-vous de promulguer de nouvelles lois, car vous vous attireriez la haine générale. Ne songez qu'à faire observer les lois anciennes. Mais s'il y en avait de celles-ci qu'on eût négligées, comme la fréquentation des sacrements, la présence des auditrices du parloir, l'oraison commune, les pénitences du réfectoire et autres semblables, tâchez de les rétablir.

Veillez surtout à ce qu'il n'existe pas d'amitiés intimes entre les religieuses ; si vous ne pouvez les rompre vous-même, invoquez l'aide du supérieur. On se plaindra de vous sans doute, mais laissez dire ; il est de votre devoir de faire le bonheur spirituel de vos inférieures, plutôt que le bonheur temporel. Je vous recommande aussi de défendre aux religieuses de jamais coucher ensemble.

Veillez à ce que les domestiques du couvent ne portent pas aux religieuses des billets inconvenants, qu'ils ne fassent pas des commissions, et, si vous voyez dans leurs mains la preuve qu'ils ont manqué à ce point, chassez-les. Ayez soin qu'il n'entre d'autres hommes que ceux qui sont nécessaires au service du couvent. Le père Barthélemy de Saint-Charles rapporte un décret de la sacrée congrégation (École de vérité, avert. 36. § 11). qui défend

aux hommes d'entrer dans les couvents, à moins que ce soit pour faire des travaux pour lesquels les converses ne sont pas assez fortes (Plaisance, 1614, 6 juin). Il rapporte encore un autre décret, où il est défendu d'introduire dans les couvents des enfants, de quelque âge que ce soit, sous peine des censures contre la violation de la clôture (Naples, 1580, 22 mars). Faites en sorte que les chapitres soient tenus selon la règle, et parlez-y avec force contre les défauts les plus communs, et surtout contre les abus qui s'introduisent dans le couvent. Vous ne devez pas faire un sermon, mais vous devez parler et vous faire bien comprendre.

III. Si vous voulez que les religieuses observent les règles, observez-les vous-même. Le bienheureux Joseph de Calasauze disait : *Malheur à tout supérieur qui détruit par son exemple ce qu'il enseigne par ses paroles.* Une abbesse est placée sur le chandelier : tout le monde a les yeux sur elle. Comment exigerait-elle de ses inférieures l'exactitude à l'oraison, à l'office divin et aux autres exercices, si elle-même y manque ? Elle n'osera pas parler, et, si elle parle, on suivra plutôt son exemple que ses avis. Soyez exacte à vous trouver à tous les exercices, et surtout à l'oraison. Une supérieure a besoin de prier pour elle et pour ses filles. Priez le Seigneur de vous accorder sa lumière, pour bien remplir la charge qui vous a été confiée. Soyez toujours présente à la messe et aux repas, car votre absence causerait de graves désordres. Abstenez-vous de toute singularité dans votre nourriture, dans vos vêtements, dans vos meubles ; ordonnez aux converses de ne pas avoir plus d'égard pour vous que pour les autres, car si vous profitez de votre place pour vivre plus commodément, pour aider vos parents, soyez certaine que vous ferez le scandale et le déshonneur du couvent.

IV. Gouvernez vous-même, et ne déposez pas votre pouvoir en des mains étrangères, car les religieuses n'aiment pas à obéir à une autre, qui n'est pas supérieure. Ne vous en rapportez pas aux avis d'une seule religieuse ; dans les affaires importantes, consultez-en plusieurs, et suivez l'avis de la majorité. Traitez-les toutes avec impartialité ; et, en dispensant les emplois, ne vous laissez pas guider par vos passions : soyez juste, ou vous en rendrez compte à Dieu.

V. Soyez humble et affable avec toutes vos sœurs. La supérieure n'est que la première des servantes. Gouvernez donc avec douceur ; vous ne gagnerez les cœurs des religieuses que par la douceur. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait : *L'amour et la confiance sont les liens qui lient les cœurs des inférieures ; mais ces liens , l'orgueil les brise*. Si vous n'êtes pas affable, les sœurs ne vous confieront pas leurs peines, ne vous demanderont pas les permissions, ne vous informeront pas des désordres du couvent, et votre gouvernement sera malheureux. Il ne suffit pas d'avoir bon cœur ; si vous êtes brusque, tout le monde vous fuira. Il faut donc que vous écoutiez avec bonté toutes les religieuses qui s'adressent à vous ; sans cela, vous ne connaîtrez pas les désordres du couvent, et vous ne pourrez pas y remédier. Si quelqu'une de vos sœurs vous craint, encouragez-la en vous montrant plus affable avec elle.

Quand vous devez assigner les emplois, ou donner quelque occupation, ou défendre quelque chose aux religieuses, abstenez-vous de faire des préceptes d'obéissance, à moins qu'ils ne soient absolument nécessaires ; ne prenez jamais un ton impérieux, et n'élevez jamais la voix. Mais plutôt adressez une prière comme celle-ci : *Faites-moi le plaisir ; je vous prie, ma sœur, de faire ceci ; ayez la bonté, etc.* Tâchez d'être plutôt aimée que crainte, et mesurez les travaux aux forces de l'ouvrier.

Soyez douce en corrigeant. Saint Ambroise a dit : *Plus proficit amica correptio, quàm accusatio turbulenta ; illa pudorem inculit, hæc indignationem movet. Amicum magis te credat quàm inimicum* (lib. VIII, in Luc., c. 18). Une correction amicale est plus profitable qu'un âpre reproche. Celui que vous corrigez doit vous croire son ami, et non son ennemi. Saint Jean Chrysostôme a dit : *Vis fratrem corrigere ? lacryma, exhortare, comprehende pedes, osculari non erubescas, si modò mederi vis* (Hom. IV, ad pop. Ant.). Veux-tu corriger ton frère ? pleure, prie-le, embrasse ses genoux, baise-lui même les pieds s'il le faut, pour sa guérison. Les premières corrections doivent être faites avec douceur et en particulier ; mais quand le péché a été commis publiquement, la correction doit être publique. Alors avertissez la coupable en particulier ; louez ses bonnes qualités, et blâmez ses défauts ; exhor-

tez-la ensuite à ne pas se désoler d'être corrigée en public, et dites-lui que vous êtes forcée à lui faire subir cette épreuve, pour le bon exemple du couvent. Quand la supérieure est douce, elle mène son troupeau avec une houlette de fleurs, et ses brebis la regardent comme leur mère. Soyez respectueuse et charitable envers les vieilles religieuses. *Juvenes plerumquè, dit saint Grégoire, severitas admonitionis ad profectum dirigit, senes verò deprecatio blanda.* Il faut être sévère avec les jeunes; mais avec les anciennes, il faut employer la prière et la douceur; il faut leur dire: *Vous savez combien je vous aime; je vous prie de ne pas manquer à telle ou telle autre règle; nous qui sommes anciennes dans le couvent, nous devons donner l'exemple aux jeunes.*

Parfois il faut attendre des semaines et des mois pour trouver le temps opportun de faire une correction. Parfois il faut fermer les yeux, et feindre de ne pas voir le péché que l'on commet, mais seulement quand ce péché est léger, et qu'il ne se propage pas! Il y en a que Dieu seul peut corriger; alors c'est de s'adresser à lui pour lui demander ses secours. Saint François de Sales a dit, dans une de ses lettres (lib. iv, lett. 7): Il faut avoir des égards pour les vieilles, elles ne ploient pas facilement, elles sont peu flexibles, car les nerfs de leur esprit, comme ceux de leur corps, ont déjà fait leur pli.

Quand les défauts peuvent avoir des suites, qu'ils peuvent nuire aux autres, ou qu'ils enfreignent les règles, alors il faut parler. Si vous gardez le silence pour ne pas perdre l'amitié de certaine religieuse, vous perdrez celle de Dieu. Quand il s'agit de haines violentes, ou de liaisons coupables, il faut y remédier tout de suite, car un moment plus tard le mal sera irréparable. Il faut user de douceur en corrigeant; mais quand la douceur ne peut rien, alors employez la sévérité. *Argue, obsecra, dit l'Apôtre, increpa* (II. Tim. iv, 2). Une supérieure doit avoir un cœur de miel, dans le commerce familial, et un cœur de bronze dans l'extirpation des abus. Saint Augustin dit qu'un supérieur doit employer tour à tour la douceur et la crainte: la douceur avec les humbles, la crainte avec les superbes. Un auteur dit que certains hommes ont le cœur couvert de cuir; il ne sent que lorsqu'il est blessé par le fer. Quand vous n'obtenez rien par la douceur et par la ri-

gueur, employez les pénitences, et infligez-les selon la gravité du péché commis. Saint Bonaventure disait qu'il n'y a d'autre différence, entre les couvents observants et les couvents relâchés, sinon que dans les uns, on ne punit pas les défauts, et qu'on les punit dans les autres. Je vous engage cependant à observer deux choses : d'abord, de n'infliger de punition que lorsqu'elle est absolument nécessaire pour amender la sœur coupable ; les pénitences graves sont comme des fers rougis, qu'on n'emploie qu'en cas de gangrène et de maladie incurable ; ensuite, de ne rien faire avec précipitation et de vous recommander à Dieu avant de rien décider.

Ne punissez jamais, quand vous êtes en colère. Désirez-vous rabattre l'indolence d'une sœur qui vous insulte en face ? Ne la corrigez pas tout de suite, car la colère pourrait vous rendre injuste, et d'un autre côté la colère rend votre inférieure sourde à vos paroles. Si la correction est forte, quand elle est finie, dites à celle qui en est l'objet que vous l'aimez, et que vous ne l'avez corrigée que pour son bien.

Quand on vous apporte des plaintes, ne punissez pas sur l'heure ; écoutez d'abord les parties, examinez bien l'affaire, et, après cela, prononcez. Parfois on se trompe et l'on prend pour des crimes des choses qui ne sont pas même des défauts légers. Il y a certaines supérieures qui prennent feu pour le plaignant, et sans écouter l'accusé, le condamne et le châtie : de là naissent de grands troubles, car souvent il arrive que le fait est tout autre qu'on ne l'a rapporté.

Dieu vous préserve d'avoir jamais l'idée de vous venger de celles de vos sœurs qui se sont opposées à votre nomination ! Gardez-vous de les humilier, ou de les outrager ; honorez-les plutôt, tâchez de vous en faire aimer par votre douceur, et accordez-leur toutes les préférences compatibles avec votre devoir, sans scrupule de conscience. Ainsi vous plairez à Jésus-Christ, et vous édifiez votre couvent.

VI. Quand on vous demande des permissions, n'accordez que celles qui ne peuvent pas introduire ou encourager les abus. Quant à celles qui présenteraient ce danger, refusez-les à toutes sans distinction ; ce serait folie que de perdre son âme pour plaire à quelqu'une. Accordez



sans difficulté toutes les permissions raisonnables qui ne peuvent pas produire de désordre ; car les refuser serait occasionner souvent des transgressions qui deviendraient scandaleuses. Un supérieur a le droit d'accorder des dispenses à la règle pour des cas particuliers, et il est quelquefois nécessaire ou au moins utile d'un user.

VII. Veillez à ce que les religieuses ne manquent ni de nourriture, ni de vêtements. Si votre couvent est pauvre, tâchez que le peu qu'il donne soit bien fait. Saint Antonin dit (III p., tit. 16, c. 1, § 2) : Que tout supérieur qui ne fournit pas à ses inférieurs le nécessaire, quand il le peut, commet un péché grave. Mais qu'ils sont coupables ceux qui, pour peupler leurs églises de statues et de tableaux, font jeûner la communauté. On voit des couvents riches qui manquent de tout ; les religieuses ne pouvant supporter cette privation se procurent le nécessaire par toutes sortes de moyens ; elles négligent la prière et les sacrements pour travailler et vendre, et le couvent tombe en ruine. Soyez plutôt prodigue pour vos religieuses, si vous voulez qu'elles observent les règles. Abstenez-vous de toute nouveauté inutile, ou vous courrez risque de ruiner la maison spirituelle, en arrangeant la maison temporelle. Veillez à ce que les malades soient pourvues de médecines et de linge, et apportez à leur sort tous les adoucissements possibles. Dieu recommanda à sainte Thérèse d'assister les malades avec zèle. Quand une de vos sœurs est malade, allez la voir, faites appeler le médecin, et priez les autres de la soigner pendant sa maladie ; faites-lui de fréquentes visites. Cependant le P. Léonard de Port-Maurice dit que les supérieures doivent être peu condescendantes avec les religieuses difficiles ou hargneuses, qui se plaignent toujours, et se croient toujours malades. Tout ceci est quant au temporel ; venons-en maintenant au spirituel, qui est le point le plus important. Ayez soin qu'on fasse régulièrement et avec dévotion huit ou dix jours de retraite par an, avec un prédicateur habile, et ne regardez pas à la dépense pour vous le procurer ; l'argent employé ainsi vous profitera plus que celui que vous dépensez en musique, en repas, en dorures. Chargez le supérieur de vous choisir ce prédicateur ; et donnez une ou deux fois par an à vos religieuses un confesseur extraordinaire. Ne croyez pas que,

parce qu'elles ne le demandent pas, elles n'en aient pas besoin; souvent celles qui le demandent le moins sont celles qui en ont le plus grand besoin; telle qui paraît vertueuse à son confesseur ordinaire n'est que honteuse: sa conscience est noire, mais elle craint de perdre l'estime de son père qu'elle connaît. Faites donc venir un confesseur extraordinaire, et prévenez-le d'avance sur les péchés généraux de la communauté, afin qu'il sache ce à quoi il doit faire le plus d'attention. Ayez soin aussi qu'on dise la messe dans votre église avec recueillement. Comment des religieuses avides d'entendre plusieurs messes peuvent-elles aimer qu'on les dise avec une si grande précipitation? C'est dans les églises des religieuses qu'on mutilé le plus la messe, parce que les religieuses veulent des messes courtes! Honte et horreur à elles! O vous, qui êtes supérieure, hannissez de votre église ces prêtres sacrilèges qui dévorent la messe plutôt qu'ils ne la méditent. Une seule messe lente est plus profitable que cent dites avec précipitation.

VIII. Parlons un peu maintenant du chant et de la musique. Le chant d'église est une bonne chose parce qu'il célèbre la gloire de Dieu; mais quand les religieuses chantent à coup sûr, la vanité et le démon y ont plus de part que Dieu. Mais quel mal faisons-nous, quand nous chantons, dites-vous? D'abord : 1<sup>o</sup> C'est perdre du temps, car la musique déplaît quand on ne la possède pas parfaitement. C'est : 2<sup>o</sup> Une source de distractions, de trouble et de vanité. Que d'irrévérances ne commet-on pas pendant la semaine sainte, quand les religieuses chantent? Les jeunes gens viennent alors dans les églises, non par dévotion, mais pour entendre la voix de telle ou telle religieuse, et lui donner tout haut à la fin des applaudissements, comme on ferait au spectacle. Les démons répètent ce *bravo*, comme le raconte le père Léonard de Port-Maurice, lorsqu'il nous dit qu'un jour qu'un moine chantait dans l'église, on entendit une voix sépulcrale qui disait : *Bravo ! bravo ! poursuis !* Le moine continua à chanter et la voix à dire *bravo ! bravo !* Mais bientôt après l'église se remplit de fumée et d'une odeur de soufre insupportable. L'on comprit que c'était le démon qui avait applaudi aux chants du moine. Croyez bien qu'une religieuse qui chante seule un chant figuré, donne plutôt des tentations qu'elle n'ins-

pire de la dévotion à ceux qui l'entendent. 3° Le chant leur fait parfois perdre Dieu : elles prennent des leçons de maîtres jeunes, et le démon tire son profit de la familiarité qui en résulte. Ne croyez pas que je parle ainsi, parce que je hais la musique ; je l'ai beaucoup aimée, et m'en suis beaucoup occupé, lorsque j'étais séculier, et plutôt à Dieu que je me fusse appliqué davantage à n'aimer que lui seul ! Je ne désapprouve pas le plein-chant pour les religieuses, ni même le chant figuré en concert. Mais le chant figuré en *solo* doit être défendu dans les couvents. Si dans votre couvent on n'a pas encore introduit le chant figuré, ne l'y introduisez pas ; car il faudrait que vos religieuses prissent leçon des hommes. Si ce chant est permis dans votre couvent, faites tout votre possible pour l'abolir, du moins empêchez que ce soient des jeunes gens qui l'enseignent à vos religieuses. Laissez aux converses le temps nécessaire pour faire leurs oraisons, la communion, etc., ou bien, sans cela, vous serez responsable de leur désobéissance, de leur orgueil, de leur indévotion. Quand vous avez distribué les divers emplois aux sœurs, recommandez-leur de lire les avertissements suivants.

#### AVERTISSEMENTS A LA VICAIRE.

I. Si vous avez été élue vicairie, vous savez que votre titre vous donne une surintendance générale sur toutes les sœurs et surtout sur les converses. Vous devez donc souvent visiter les laboratoires, pour voir si elles remplissent bien leurs devoirs.

II. Soyez affable avec toutes les sœurs, et écoutez toutes celles qui ont à vous parler. Beaucoup de religieuses timides qui craignent de confier leurs affaires à la supérieure, s'adresseront à vous ; quand elles viennent, mettez-les à leur aise, et tâchez de les consoler ou de leur être utile, autant que vous le pourrez. Quand vous ne pouvez les contenter, adressez-vous à la supérieure, dont vous n'êtes que le ministre, et de qui vous devez dépendre dans les choses importantes.

## AVERTISSEMENTS A LA MAITRESSE DES NOVICES.

I. La maîtresse des novices doit avoir beaucoup d'adresse et de prudence, car tout le bien du couvent dépend de l'éducation des novices, qui doivent à leur tour le gouverner. Plusieurs des avertissements donnés à l'abbesse vous conviennent aussi, tels que de donner l'exemple des vertus que vous recommandez à vos élèves, de n'être partielle pour aucune, en la louant ou en lui faisant des cadeaux, de les corriger avec douceur sans vous fâcher, (lisez ce que nous avons dit n° III, IV et V, avert. à l'abbesse). Cependant vous devez être plus rigide à corriger que l'abbesse, et vous ne devez pas laisser le moindre défaut sans punition.

II. Mais il y a deux avertissements particuliers à votre emploi : D'abord, d'être discrète, et de ne pas trop exiger des pauvres jeunes filles novices ; perfectionnez-les peu à peu, selon leur capacité et leurs forces. Ne les traitez pas toutes de même ; soyez douce avec les plus timides, rigide avec les plus hardies. Il y en a de si craintives qu'elles n'osent avouer tous leurs péchés à leurs confesseurs, et de si aimantes, qu'elles courent risque de former une amitié dangereuse. Tâchez de les éloigner de de tous ces écueils, où leur caractère peut les pousser.

III. Le second avertissement, c'est de ne pas permettre que les novices aient de familiarités avec les religieuses, avec les pensionnaires et encore moins entr'elles ; ne les laissez aller nulle part sans vous. Défendez-leur de lire des livres profanes, de s'habiller avec faste ou d'écrire à des personnes suspectes. Le père Léonard de Port-Maurice raconte qu'il y avait dans un couvent une jeune fille qui, ayant lié amitié avec un jeune homme, par lettres, tomba dans un péché de pensée. Elle eut honte de le confesser, et fit beaucoup de sacrilèges. Attaquée d'une grave maladie, elle mourut enfin impénitente. Après sa mort, elle apparut à sa tante, et lui dit : « Voilà, ô ma tante ! celle que vous avez élevée avec tant de soin, la voilà damnée pour n'avoir pas avoué un péché de pensée à son confesseur, et elle disparut. » Répétez donc souvent à vos élèves de s'expliquer clairement à leur confesseur, et de

temps en temps racontez-leur quelque histoire dans le genre de celle que j'ai rapportée plus haut. Rappelez-leur souvent les maximes éternelles, et dites-leur : *Tôt ou tard, il faut mourir. Que deviendrons-nous au jour du jugement? Tout finit. Malheureux qui se damne ! etc.* Recommandez-leur de méditer sur la passion de Jésus-Christ, et de prier sa divine mère, si elles veulent devenir saintes.

IV. Appuyez beaucoup sur l'observance des règles ; c'est là votre principal devoir ; parlez-leur-en souvent , car c'est le seul moyen de devenir sainte dans la vie religieuse.

#### AVERTISSEMENTS A LA PROCURATRICE.

I. Gardez-vous des deux extrêmes : du trop de prodigalité et du trop d'économie dans la dépense. Quant au premier défaut, n'allez pas, pour plaire à quelques sœurs, faire tort au couvent et le ruiner ; quant au second défaut, n'allez pas, pour acquérir le surnom de bonne ménagère, faire souffrir les religieuses. Fournissez-leur le nécessaire ; et, quand il leur manque quelque chose, habits ou médecines, quand elles sont malades, la charité religieuse exige que le couvent leur en fournisse.

II. Gardez-vous de négliger vos exercices de dévotion pour trop veiller aux affaires du ménage. Il est vrai qu'étant forcée de faire les comptes, de recevoir les fermiers, etc., vous ne pouvez vous rendre au chœur ni aux exercices communs. Cependant fuyez les discours inutiles, remettez au lendemain les affaires peu importantes, et employez ce temps à faire vos oraisons et votre examen de conscience. Ni Dieu, ni le couvent n'exigent de vous que vous perdiez la piété pour les affaires temporelles. Gardez-vous bien de vous disputer avec les séculiers pour le prix des marchandises ou des travaux. Quant aux épargnes que vous avez faites, n'allez pas les regarder comme vous appartenant ; car tout ce que vous épargnez avec ou sans défaut est au couvent, et non à vous.

#### AVERTISSEMENTS A LA SACRISTINE.

I. Sachez respecter votre emploi, qui vous met sans cesse

sous les yeux les choses du Seigneur ; les hosties, les ornements, les vases sacrés, les purificateurs, les cierges et les fleurs. Quand vous vous occupez de ces objets, faites-le avec recueillement et en renouvelant l'intention d'honorer le saint Sacrement. Quand vous passez devant l'autel où est la réserve, ne manquez pas de faire une humble révérence.

II. Parlez avec modestie au chapelain, et surtout aux clercs, auxquels vous ne devez parler que des affaires de l'église ; gardez-vous de profaner la roue du tour, sanctifiée par le contact de tant de choses saintes, en la faisant servir à l'envoi de lettres ou de présents.

III. Traitez votre compagne avec charité et respect. Quand elle fait quelque chose contre votre sentiment, ne vous troublez pas, et abstenez-vous de toute parole de colère. Ce que vous pouvez faire seule, sans son secours, faites-le seule. Quand vous ne pouvez pas faire quelque chose seule, priez-la de vous aider, mais toujours en termes de douceur, comme ceux-ci : *Je vous prie, ayez la bonté, veuillez bien, ayez la charité*, et autres semblables.

IV. Ne faites pas ordinairement plus de dépenses que celles qui vous ont précédée dans votre emploi. Je dis ordinairement, parce qu'il ne faut se régler que sur celles qui ont eu une administration sage. Celles qui ont trop dépensé seront condamnées au purgatoire (sinon à l'enfer) ; ne soyez pas de ce nombre. Lisez ce que j'ai dit sur la pauvreté au chapitre ix, § 2, n° vii, et soyez persuadée que vous rendrez à Dieu un compte sévère de tous les abus qui, par votre faute, se seront introduits dans la communauté. Je vous recommande, comme à la procuratrice, de ne pas perdre l'esprit de piété, en vous occupant trop de choses temporelles. Faites tout pour Dieu, et non par vanité, et alors tout ira bien.

#### AVERTISSEMENTS A LA TOURRIÈRE ET A LA PORTIÈRE.

I. Que vous soyez au tour ou à la porte, n'y restez pas oisive ; employez vos loisirs à coudre ou à lire ; recueillez-vous du moins, et regardez quelque sainte image.

Quand vous ouvrez la porte, baissez les yeux, ou vous vous exposerez à mille tentations.

II. Ne restez jamais oisive, mais j'ajoute aussi, ne négligez pas votre fonction d'ouvrir la porte, ou de faire aux religieuses les commissions dont vous êtes chargée. S'il venait quelque personne avec mauvaise intention, vous ne pouvez appeler la religieuse qu'elle demande sans péché, car vous coopéreriez au mal. Dites alors que votre sœur est occupée, et, quant aux lettres de personnes suspectes, refusez-les. On se plaindra de vous, mais peu importe, Dieu vous rendra justice en tout; car il vaudrait mieux vous démettre de votre emploi, que de vous exposer à vous perdre.

III. Faites fermer les portes intérieures et extérieures toujours à la même heure, ne laissez entrer dans le couvent ni petits enfants, ni chiens, ni peintures indécentes. Dans certains monastères, on voit sans cesse sur la porte des séculiers et des religieuses, qui jasant et rient. Tâchez d'éviter de tels scandales, en fermant la porte d'entrée : c'est la fonction de votre emploi.

#### AVERTISSEMENTS A L'INFIRMIÈRE.

I. Votre emploi est très-pénible, mais très-méritoire si vous le remplissez bien. Pour le bien remplir, regardez les malades comme les images de Jésus-Christ, qui a dit que ceux qui soignent les malades lui sont chers : *J'étais malade, et vous m'avez visité. Infirmus eram, et visitasti me* (Matth., xxv, 56). Ayez donc : 1<sup>o</sup> une grande charité en soignant les malades, peu importe que vous perdiez le sermon ou la messe; vous méritez bien davantage en assistant votre sœur. Plaignez-la dans ses douleurs; donnez-lui toutes les douceurs possibles, et, si ce qu'elle demande peut lui être nuisible, consolez-la du moins par vos paroles. Suggérez-lui de temps en temps quelque sentiment pieux; rappelez-lui les douleurs de Jésus-Christ, et lisez-lui quelque livre spirituel, si elle y consent. Gardez-vous de lui rappeler qu'elle a été cause de sa maladie, soit en mangeant trop, soit en demeurant trop longtemps au jardin. Ne soyez jamais impatiente avec elle; n'augmentez pas ses peines par votre

mauvaise humeur. Quand il y a beaucoup de sœurs dans sa cellule, et que son état empire, priez-les de se retirer. Tâchez de lui faire administrer les médicaments à temps; si elle les refuse, rappelez-lui son devoir d'obéir au médecin; si elle résiste, appelez la supérieure ou une autre, pour qu'elle l'engage à obéir.

II. 2<sup>o</sup> Soyez *humble*, et servez avec zèle toutes les sœurs, fût-ce la dernière des converses. C'est là l'œuvre la plus charitable d'une religieuse et d'un chrétien. 3<sup>o</sup> Soyez *patient* à soigner la malade, durant sa maladie, et durant sa convalescence. Les longues maladies lassent les infirmières de peu de piété, mais non pas celles qui aiment beaucoup Jésus-Christ. 4<sup>o</sup> Soyez *douce*, et ne vous fâchez pas lorsqu'une malade, au lieu de vous remercier, se plaint de vous. Souffrez-la, par égard aux douleurs qu'elle éprouve. Il y a des infirmières qui éclatent en murmures lorsqu'on se plaint d'elles; si vous êtes de celles-là, quittez votre emploi, qui ne pourra que vous rendre malheureuse, ainsi que vos malades. Il y avait un jésuite qui, lorsque les malades se plaignaient de lui, disait : *Pardonnez-moi, je suis un sot*, et il les servait toujours avec le même soin et le même zèle. Suivez l'exemple de ce bon frère.

III. Gardez-vous de croire que la malade n'est malade qu'en idée, et gardez-vous aussi de le lui dire. Quand son mal est grave, ne le lui cachez pas; dites-lui : « Ma sœur, votre état n'est pas désespéré, mais vous êtes en danger de mourir; Dieu veut vous appeler à lui. Je sais que vous êtes prête, mais si vous avez quelque scrupule, j'enverrai chercher le confesseur : les sacrements sont utiles à la santé du corps et de l'âme. Nous prions toutes pour votre santé; mais enfin, il faut se soumettre à la volonté de Dieu. » Si la malade se trouble à ces paroles, patience. Il ne faut pas faire avec les religieuses comme avec les séculiers, à qui on cache leur position, jusqu'à ce qu'ils soient à l'agonie; abus déplorables qui en envoient des milliers en enfer! Quand le médecin a dit que la malade va mourir, faites-lui recevoir les derniers sacrements. Une infirmière qui remplit ses devoirs en bonne chrétienne est la joie du couvent et de Dieu.



## AVERTISSEMENTS AUX CONSEILLÈRES.

I. Quand on vous demande votre avis, 1<sup>o</sup> avant de répondre, informez-vous bien de la vérité du fait, et si vous croyez que l'avis que vous avez donné est mauvais, vous êtes obligée à vous rétracter; 2<sup>o</sup> dites librement votre avis, comme vous le diriez devant Dieu, sans égards pour votre supérieure ou vos amies. La règle veut qu'on tienne conseil sur les affaires importantes, afin que chacune donne son avis, pour qu'on puisse choisir le meilleur parti. Mais si vous êtes muette par quelque respect humain, vous voterez pour des contrats désavantageux, pour des châtimens injustes, pour des dépenses inutiles, etc. 3<sup>o</sup> Quand il y a dans le couvent quelque désordre, informez-en la supérieure, pour qu'elle y remédie. Mais remarquez deux choses : d'abord, que lorsque vous avez fait votre devoir, vous ne devez pas vous fâcher, si on ne suit pas votre avis; ensuite, que vous ne devez pas importuner trop souvent la supérieure par vos rapports : vous ne devez lui parler que pour des affaires d'importance.

## AVERTISSEMENTS AUX CONVERSES.

Ce que nous allons dire aux converses s'adresse aussi aux maîtresses chargées de les instruire et de les reprendre. Mais je veux auparavant dire un mot aux choristes, par rapport aux converses. Vous vous plaignez sans cesse, mesdames les choristes, de ce que les converses sont désobéissantes, sans dévotion, qu'elles perdent les objets du couvent, etc.; mais qui est la cause de leurs désordres? Vous seules; vous les occupez toute la journée à faire des sucreries, des petits pâtés, et vous ne leur laissez ni le temps de faire leurs oraisons, ni de fréquenter les sacrements, ni d'entendre la messe; et puis vous dites qu'elles sont imparfaites et peu dévotes. C'est vous qui les empêchez de le devenir. C'est là une cruauté trop commune dans les couvents, et les supérieures en rendront compte à Dieu un jour. Mais venons-en aux converses.

1<sup>o</sup> Vous devez savoir, ma sœur, que l'humilité est le partage de votre état, et que vous ne deviendrez sainte que par l'humilité. Humiliez-vous avec tout le monde, et même avec votre compagne. Humiliez-vous surtout avec les religieuses voilées, et quand elles vous grondent, gardez le silence, et ne leur répondez pas comme à une de vos égales. Si vous étiez restée dans le monde, auriez-vous osé répondre arrogamment à une grande dame? Non; n'oubliez donc pas qui vous fûtes, parce que vous êtes religieuse; ne vous enorgueillissez pas de ce que les autres vous appellent leur sœur, et vous font asseoir à leur table; souvenez-vous que vous êtes leurs servantes, et servez-les avec humilité, ou sans cela vous manquez à vos devoirs.

2<sup>o</sup> Contentez-vous des emplois qu'on vous donne: obéissez sans délai, et ne cherchez pas si vos compagnes se promènent; ne songez qu'à vous. Plus vous travaillerez, plus vous gagnerez avec Dieu. En offrant vos peines à Dieu, vous gagnerez plus que les religieuses mêmes, parce que dans vos travaux vous remplissez directement la volonté de Dieu, et qu'en cela consiste la perfection. Ne dites pas que vous n'êtes pas entrée au couvent pour faire le porte-faix, mais pour servir Dieu, car vous le servez en servant vos sœurs.

3<sup>o</sup> Quand la supérieure ne vous laisse pas le temps de faire vos prières, demandez-le-lui. Visitez alors le saint Sacrement, et entendez la messe; s'il vous reste du loisir, ne l'employez pas à jaser ou à vous promener. Vous devez être avare de vos instants, employez-les tous au service de votre couvent ou de votre maîtresse; sans cela qui la servirait? Pendant vos travaux même, faites des actes d'amour et des prières; répétez sans cesse : *Mon Jésus, miséricorde; mon Dieu, secourez-moi*. Dites l'*Ave, Maria*. Cherchez Dieu et vous le trouverez. Aimez le silence; ne parlez que lorsque c'est indispensable, mais fuyez les querelles et les discours inutiles. Eloignez-vous des sœurs bavardes, et de celles qui murmurent ou parlent immodestement.

4<sup>o</sup> Je vous recommande la sainte pauvreté. Je crois que beaucoup de converses vont en enfer pour avoir violé le vœu de pauvreté, en donnant des objets du couvent à leurs parents. Ayez soin du linge et des meubles, et

quand vos parents viennent en pleurant vous montrer leurs guenilles, dites *charitablement* que vous n'avez rien qui ne soit au couvent, et que vous ne voulez pas vous damner pour eux. Mais si vous voulez leur donner quelque chose, demandez-en la permission à la supérieure. Evitez par là que votre entrée dans un couvent ne soit la cause de votre damnation éternelle.

## CHAPITRE XXIV.

Règlement de vie pour une religieuse qui veut devenir sainte.

### I. Le matin en se levant.

I. Comme l'enfant qui, en s'éveillant, cherche le sein de sa mère, vous devez élever votre cœur vers Dieu, par un acte d'amour, aussitôt que vous entendez le signal du réveil. Offrez-lui toutes vos actions de la journée, et priez-le de vous aider. Selon l'avis que sainte Thérèse donnait à ses religieuses, sautez aussitôt en bas du lit, comme s'il avait pris feu; sans cela vous perdrez, comme on dit, toute la fleur du mérite. Dépêchez-vous de vous habiller, et en vous habillant, répétez quelque prière jaculatoire, comme : *Mon Dieu, je ne veux que vous. Je vous offre tout ce que je ferai ou souffrirai en ce jour. Jésus, miséricorde. Seigneur, aidez-moi toujours; faites que j'accomplisse votre sainte volonté*, etc. Répétez ces prières dans l'intervalle de vos actions, quand vous allez au chœur ou au réfectoire, et ainsi vous amasserez beaucoup de mérites.

II. Dès que vous êtes habillée, jetez-vous aux pieds de votre crucifix, et faites les prières ordinaires du matin, comme actes de remerciement, d'amour, d'offrande de toutes vos actions, et demandez à Jésus la grâce de bien le servir en ce jour.

### II. De l'oraison mentale.

J'ai déjà parlé de l'oraison mentale au chapitre quin-

zième, je vais seulement dire en peu de mots la manière de la faire. Après les trois actes de foi sur la présence de Dieu, d'humilité et de demande des lumières du Saint-Esprit, lisez le point de la méditation ou écoutez-le attentivement, et puis arrêtez-vous à la considération du sentiment qui a fait sur vous le plus d'impression. Produisez ensuite des actes affectueux de remerciement, d'abaissement, de confiance, et surtout des actes de contrition, d'amour et de prière, en demandant à Dieu l'intelligence, le secours, la résignation à sa sainte volonté et à son saint amour. Quand vous êtes aride, priez, et pour cela il vous suffit de dire : *Mon Jésus, miséricorde ! mon Dieu, secourez-moi.* Jetez enfin un coup d'œil sur votre conscience, et s'il y a quelque chose qui puisse déplaire à Dieu, prenez la résolution de vous en corriger. Ne négligez jamais votre oraison du matin et du soir. Si vous ne pouvez pas la faire un jour, comme à l'ordinaire, faites-en au moins un peu ; soyez convaincue que vous ne ferez jamais de progrès dans la perfection, si vous n'aimez beaucoup l'oraison.

### III. De l'office divin.

I. Nous parlerons ici des heures canoniques, dont il n'a pas encore été question. Les hommes devraient sans cesse remercier Dieu de ses bienfaits, et lui demander les grâces nécessaires pour faire leur salut. Mais comme les séculiers sont distraits par leurs affaires, la sainte Eglise veut qu'en son nom et en celui de tous les chrétiens, les prêtres et les religieuses prient Dieu pour tous les hommes, dans l'office divin, qui n'est qu'un mémorial que Dieu nous a laissé pour exaucer nos prières et nous secourir dans nos besoins. Cent prières particulières ne valent pas une seule prière dite dans l'office. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait qu'aucune oraison n'est aussi méritoire que l'office. Quand la sainte entendait la cloche de l'office, elle sautait de joie et courait au chœur, en disant qu'elle allait louer Dieu comme les anges, et lui demander la grâce des pauvres pécheurs. Sainte Catherine éprouvait une telle joie, en disant l'office, qu'elle désirait mourir en psalmodiant, et disait qu'une religieuse

qui n'aurait jamais manqué à l'office pourrait être mise au nombre des saintes.

II. Mais il ne suffit pas de dire l'office, il faut le dire avec componction et recueillement. Si vous le dites sans attention et les yeux loin du livre, ou en y entremêlant des rires et des causeries, le purgatoire vous attend. On raconte que deux religieuses furent condamnées à d'affreux tourments pour avoir dit l'office avec distraction. Une religieuse de Cîteaux, appelée Gertrude, apparut à une de ses sœurs, et lui dit qu'elle était dans le purgatoire, parce qu'elle avait dit l'office sans attention. Saint Antonin dit qu'un moine vit dans le chœur un démon qui mettait beaucoup de choses dans un sac, et qu'il dit qu'il y mettait tous les mots et les syllabes que les religieuses sautaient ou prononçaient mal. Surius raconte, dans la vie de sainte Lutgarde, que Dieu envoya la peste dans un couvent, parce que les religieuses disaient l'office avec précipitation et désordre.

III. L'oraison faite avec soin est comme la fumée de l'encens, elle monte au ciel et en fait descendre les grâces. L'oraison négligée est une fumée empoisonnée qui irrite le Seigneur. Il a dit lui-même à sainte Brigitte, que ceux qui disent l'office sans soin le déshonorent au lieu de l'honorer. Saint Thomas a dit : Celui qui fait oraison avec distraction n'est pas exempt de péché, car il méprise Dieu, comme celui qui étant avec un ami ne fait pas attention à ses paroles (2. 2. q. 85, a. 12).

IV. On raconte, dans la Chronique de Cîteaux, que saint Bernard vit un soir, dans le chœur, des anges qui écrivaient auprès de chaque moine; les uns écrivaient avec de l'or, les autres avec de l'argent, ceux-ci avec de l'encre, ceux-là avec de l'eau, et plusieurs n'écrivaient rien. Dieu fit savoir au saint que les prières écrites en lettres d'or étaient les prières très-ferventes, celles écrites en argent, les peu ferventes, celles écrites avec l'encre, les prières froides, et celles écrites avec l'eau, les prières dites sans attention. Les anges qui n'écrivaient rien, marquaient ceux des moines qui pensaient à toute autre chose qu'à la prière.

V. J'espère, ô ma sœur! que vous n'êtes pas de ces dernières, et que vous chassez, en priant, toute pensée qui pourrait vous distraire. Mais cela ne suffit pas; il faut

que vous disiez l'office avec ferveur, ou sans cela il sera sans mérite pour vous. En entrant au chœur, prenez de l'eau bénite, signez-vous, et adorez le saint Sacrement ; offrez-lui l'office que vous allez dire , implorez son aide, puis mettez-vous à votre place , et figurez-vous que Dieu vous regarde du haut des cieux , écoutant vos prières, et que les anges les lui répètent. Le bienheureux Hermann vit un jour, en effet, à l'heure où les moines disaient matines, les anges qui offraient à Dieu leurs prières dans des encensoirs d'or.

VI. Ne vous irritez pas contre vous-même, quand vous éprouvez des distractions pendant l'office. Dès qu'elles ne sont pas volontaires, elles ne sont pas des péchés. Dieu compatit aux misères de l'homme ; il sait que les pensées nous viennent souvent involontairement, et tout ce qui est involontaire n'est pas péché. Saint Thomas a dit (2. 2. q. 83, a. 83, a. 3, ad 1.) que les âmes ravies par la contemplation ne peuvent longtemps rester élevées dans l'air, et sont bientôt ramenées à terre par le poids de la misérable humanité, qui leur donne des distractions involontaires. Au commencement de chaque psaume, imposez-vous la loi de redoubler d'attention. Or, l'attention est de trois espèces selon les docteurs : attention aux mots, au sens, et à Dieu. L'attention aux mots consiste à les bien prononcer, celle du sens à réfléchir aux mots qu'on prononce, celle de Dieu à l'aimer, à l'adorer, à lui demander ses grâces. Chacune de ces trois attentions suffit pour satisfaire à la loi ; ceux qui disent l'office en faisant attention aux mots, mais sans faire attention au sens ni à Dieu, le disent sans dévotion et sans fruit. Tâchez donc d'accorder vos sentiments avec ceux qui sont exprimés dans le livre. A la vérité, les psaumes ont des passages obscurs, mais il en est généralement qui sont clairs et pleins de sentiments affectueux d'amour, de confiance, de prières, etc.

VII. La meilleure attention, c'est celle qui nous élève à Dieu. C'est pour cela qu'il faut méditer, pendant l'office, sur la passion de Jésus-Christ. Pendant le premier nocturne, méditez, par exemple, sur le lavement de pieds ; pendant le second nocturne, sur l'institution de la sainte Eucharistie ; pendant le troisième, sur la prière dans le jardin ; pendant les *laudes*, sur les mauvais trai-

tements que Jésus-Christ endura dans la maison de Caïphe ; pendant prime , méditez sur la flagellation ; pendant tierce , sur le couronnement d'épines ; pendant sexte , sur la montée du calvaire ; pendant none , sur les trois heures que Jésus passa sur la croix ; à vêpres , sur sa mort ; à complies , sur sa sépulture. Ces méditations ne doivent pas être si profondes , qu'elles vous fatiguent la tête , mais légères , afin de pouvoir entendre en même temps ce qu'on chante dans le chœur. Quand vous dites le *Pater* , réfléchissez à ces mots : *Sanctificetur nomen tuum* , qui signifient : Seigneur , faites-vous connaître et aimer de tous. *Adveniat regnum tuum* , régnez en ce monde par votre grâce , et en l'autre par votre gloire. *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terrâ* , que votre volonté soit faite sur la terre et dans le ciel. Quand vous en êtes au *gloria Patri* , faites des actes de foi , de remerciement , de désir d'honorer Dieu et de souffrir pour sa gloire. Sainte Marie Madeleine de Pazzi penchait la tête chaque fois qu'elle disait le *gloria Patri* , comme pour l'offrir au fer du bourreau , et elle devenait si pâle qu'on l'eût prise pour une morte. Voilà la manière de dire vos prières avec dévotion et avec profit.

VIII. Beaucoup de religieuses regardent l'office comme un fardeau ; celles qui le disent sans dévotion ont raison de l'appeler ainsi , car il est dur de passer deux heures ou une heure et demie à faire une chose qui déplaît. Mais celles qui le disent avec dévotion et le parsèment de prières , le trouvent agréable ; s'il est pour elles un fardeau , c'est , comme nous l'avons dit , le fardeau des ailes qui les soulèvent jusqu'à les unir à Dieu.

IX. Je vais transcrire ici , pour la plus grande satisfaction des religieuses , les privilèges que leur ont accordés les souverains pontifes. 1<sup>o</sup> Clément VII a accordé à tous les religieux malades et aux infirmiers de dire , au lieu de l'office divin , sept psaumes désignés par le supérieur , avec sept *Pater* et deux *Credo*. Martin V a accordé aux religieux convalescents , de satisfaire à l'office en n'en disant qu'une partie , fixée par leur confesseur. Par malade , nous entendons ces infirmes qui cependant ne seraient pas exemptés de l'obligation de dire l'office. De plus , il faut savoir que les privilèges accordés aux religieux s'appliquent en général aux religieuses , lorsqu'il

n'y a pas d'inconvénient de leur nature. 2° Léon X a accordé aux religieux de pouvoir avancer les longs offices, et de réserver les plus courts pour les jours des plus grandes occupations. 3° Innocent IV a accordé aux religieuses de Sainte-Claire, et par suite à toutes les religieuses cloîtrées, puisque les privilèges leur sont communs, le pouvoir de remplacer l'office par les fonctions des converses, pour tout motif raisonnable, comme les scrupules, la fatigue, ou une grande occupation à des affaires utiles, et encore l'ignorance de l'office de choriste, au jugement de la supérieure ou du confesseur. Ces privilèges étant absolus et sans condition, les religieuses peuvent en jouir, même sans la permission de leur supérieure (Voyez Théol. Mor. Tract. xvi, de Hor. can., c. 3, n° 61 et 65).

#### IV. De la Messe.

**I.** Pour entendre la messe avec dévotion, il faut se rappeler que c'est le même sacrifice que celui qui fut offert sur le Calvaire, avec cette différence que le sang fut alors répandu réellement, et qu'il l'est maintenant mystiquement. Si vous aviez été sur le Calvaire, lors de ce grand sacrifice, que de tendresse et de douleur vous auriez éprouvées ! Figurez-vous qu'il se renouvelle sur l'autel, et songez qu'il n'est pas offert par le prêtre seul, mais par tous les assistants, qui tous, jusqu'à un certain point alors, font l'office de prêtre, en s'appliquant les mérites de la passion du Sauveur. Le sacrifice de la messe a été établi pour quatre fins différentes : 1° Pour honorer Dieu ; 2° pour expier nos péchés ; 3° pour remercier Dieu de ses bienfaits ; 4° pour obtenir ses grâces. 1° Par la messe, on offre au Père éternel son Fils homme-Dieu, et on lui rend un honneur plus grand que si on lui offrait les vies de tous les hommes et de tous les anges. 2° Par l'offrande de Jésus-Christ, on donne à Dieu une satisfaction complète pour les péchés de tous les hommes et surtout des assistants. Ainsi, par une messe, on offre à Dieu une expiation plus complète que par toute autre œuvre satisfactoire. Cependant, quoiqu'il soit d'une valeur infinie, Dieu ne l'accepte que d'une manière déterminée, selon la disposition de celui qui l'entend. C'est pour cela qu'il



faut entendre plusieurs messes. 3<sup>o</sup> Dans la messe, on remercie Dieu de tous les bienfaits que l'on a reçus. 4<sup>o</sup> Pendant la messe, nous pouvons obtenir toutes les grâces que nous demanderons pour nous et pour les autres. Nous sommes indignes de recevoir des grâces, mais Jésus-Christ nous a offert le moyen de nous en rendre dignes en les demandant, en son nom, à son divin Père. Jésus Christ s'unit à nous dans la messe, pour prier le Seigneur; prions donc avec confiance, puisque notre Sauveur lui-même appuie nos demandes et prie pour nous.

II. Il faut diviser la messe en quatre parties : 1<sup>o</sup> Depuis le commencement jusqu'à la fin de l'évangile, offrez à Dieu ce sacrifice, et dites : *Mon Dieu, j'adore votre majesté infinie; je voudrais vous honorer comme vous le méritez, mais quel honneur puis-je vous rendre, malheureuse pécheresse que je suis. Je vous offre l'honneur que vous rend Jésus sur cet autel.* 2<sup>o</sup> Depuis l'évangile jusqu'à l'élévation offrez le sacrifice en expiation de vos péchés, et dites : Seigneur je me repens de toutes les peines que je vous ai données, et en expiation de mes péchés, je vous offre votre Fils, qui s'immole une seconde fois sur cet autel; je vous prie, par ses mérites, de me pardonner et de m'accorder la sainte persévérance. 3<sup>o</sup> Depuis l'élévation jusqu'à la communion, offrez Jésus-Christ au Père Eternel en remerciement des grâces qu'il vous a faites. Dites : Seigneur, je ne puis vous prouver ma reconnaissance qu'en vous offrant le sang de Jésus-Christ dans cette messe et dans toutes les messes qu'on célèbre en ce moment, sur la face de la terre. 4<sup>o</sup> Depuis la communion jusqu'à la fin, demandez avec confiance les grâces qui vous sont nécessaires, le repentir de vos péchés, la persévérance et l'amour de Dieu. Recommandez à Dieu vos sœurs, vos parents, tous les pécheurs et les âmes du purgatoire. Je ne vous défends pas de dire vos oraisons vocales pendant la messe, mais ne négligez pas les quatre actes ci-dessus, d'honneur, d'expiation, de remerciement et de prière. Je vous prie d'entendre le plus de messes que vous pourrez, et toute messe entendue de la manière que je vous ai indiquée vous rapportera une ample moisson de mérites. Si vous avez quelque argent de surplus, employez-le à faire dire des messes dans votre église, à votre profit et pour que les religieuses puissent l'ouïr. Mais ne soyez pas de

ces religieuses qui, pour entendre plus de messes, louent les prêtres qui les disent vite, au grand scandale de ceux qui les entendent. Lisez le chapitre précédent, où j'ai traité ce sujet. Quant à la confession et à la communion, il en a été parlé au chapitre XVIII.

#### V. Du réfectoire.

I. Plût à Dieu que les religieuses, par leur intempérance et leur immodestie, ne perdissent pas au réfectoire tout ce qu'elles ont acquis par leurs exercices pieux. Au reste, vous pouvez exercer au réfectoire beaucoup de vertus. 1<sup>o</sup> L'obéissance, en accourant au premier tintement de la cloche, pour vous trouver à la bénédiction de la table. 2<sup>o</sup> La droiture d'intention, en mangeant, non pour satisfaire vos goûts, mais uniquement pour accomplir la volonté de Dieu, qui veut que nous nourrissions notre corps afin de pouvoir le servir en ce monde. Mais avant de dîner, priez le Seigneur de vous accorder la grâce de ne pas outrepasser les règles de la tempérance. 3<sup>o</sup> La mortification, en laissant une partie du mets que vous préférez, ou en vous contentant de ce que donne la communauté, sans demander des plats à part, et sans vous plaindre de ceux qu'on vous sert, qu'ils soient peu ou trop salés, bons ou mauvais. Les jours de neuvaine et le vendredi et le samedi, faites quelque mortification publique, telle que de manger à genoux, ou de baiser les pieds de vos sœurs; si elles se moquent de vous, n'y prenez pas garde; leurs railleries seront pour vous un mérite de plus. 4<sup>o</sup> La modestie des yeux, en les tenant baissés pour ne pas voir ce que mangent les autres. 5<sup>o</sup> Le silence, si nécessaire au réfectoire, pour entendre les lectures qu'on y fait. Qu'il est doux de pouvoir nourrir à la fois son corps et son âme de maximes pieuses! Lisez le chap. 8, § II, sur la gourmandise.

#### VI. De la récréation.

I. Dieu veut que les personnes qui l'aiment prennent de temps en temps quelques divertissements justes. Réjouissez-vous dans le Seigneur, et tressaillez d'allégresse.

*Lætamini in Domino, et exultate justi*, dit David (Ps. LI. 11). Il dit *in Domino*, parce qu'il faut que ce divertissement soit modéré et modeste. *Modéré*, parce que, lorsqu'il est trop long, il est défectueux. Quand le temps fixé par la règle est écoulé, retirez-vous. La bienheureuse Jeanne de Chantal disait : Si je perdais une seule minule, je me regarderais comme une voleuse. Le temps est-il à moi pour que je le perde en vain ? Dieu me l'a donné pour m'en demander compte. La récréation doit être *modeste* c'est-à-dire, 1° que vous vous absteniez de faire votre éloge, de médire, de plaisanter vos compagnes ou de les interrompre ; 2° que vous vous absteniez de parler à haute voix, et de rire à gorge déployée. Saint François de Sales dit qu'il est insensé, celui qui rit dans les affaires sérieuses, et ne rit pas pendant la récréation. Sa disciple la bienheureuse Jeanne de Chantal, disait : Quand je suis avec mes religieuses, je ris pour les inviter à se divertir chose nécessaire pour elles. 3° Abstenez-vous de vous quereller, de parler de choses mondaines, de mariages de bals, de belles toilettes.

II. Je ne prétends pas que vous parliez de choses sérieuses, pendant la récréation ; riez, amusez-vous, parlez de choses gaies, mais soyez recueillie, et faites toujours intérieurement quelque acte d'amour ou quelque prière. Prenez pour sujet de conversation Dieu et le salut, comme faisait saint Louis de Gonzague, qui avait changé le lieu des récréations de son séminaire en un sanctuaire, d'où les jeunes gens sortaient brûlants d'amour divin (Lisez le chap. 8, § 1). Gardez-vous bien surtout de vous grouper avec celles que vous aimez ; allez indifféremment avec tout le monde. Soyez aimable avec toutes, même avec celles qui vous plaisent le moins, et plutôt avec celles qu'avec les autres, comme faisait sainte Thérèse.

III. Mais que dire de ces récréations qu'on se permet dans quelques monastères en temps de carnaval ? Où l'on abolit l'oraison commune, l'office divin, la communion, le silence ; où les religieuses passent la nuit et le jour à danser, à chanter des airs profanes, et même à jouer la comédie ? Où l'on voit alors les épouses de Jésus-Christ, travesties en épouses du monde, et même en hommes ; ridiculement affublées d'une perruque et armées d'une épée. Elles osent paraître en cet état à la grille, à la porte

même, au grand scandale des séculiers. Quelle horreur de voir une religieuse échangeant le voile saint contre un chapeau séculier, et une supérieure le permettant sans remords de conscience ! Sainte Marie Madeleine de Pazzi eut une vision où il lui apparut plusieurs religieuses damnées, pour s'être revêtues d'habits mondains. C'est au carnaval que les religieuses devraient prier plus assidûment Jésus-Christ et lui demander pardon des outrages qu'il reçoit des hommes en ce temps d'ivresse et de délire. Ainsi font celles qui aiment véritablement le Seigneur. Sainte Marie Madeleine de Pazzi passait les nuits entières de carnaval à prier pour les pécheurs. Qu'elle est agréable à Dieu, celle qui le sert lorsque les autres l'abandonnent. Jésus-Christ dit à sainte Gertrude qu'il paye par des grâces particulières les actes saints qu'on lui offre pendant le carnaval. Ce fut pendant ce temps que le Seigneur mit sainte Catherine de Sienne au nombre de ses épouses, parce qu'elle l'avait adoré, lorsque tous les hommes l'oubliaient.

IV. Du moins, si vous voulez vous amuser, amusez-vous en religieuse. Si vous voulez chanter, chantez des cantiques spirituels. Mais abstenez-vous de danser ; pendant que vous tiendrez votre sœur par la main, il vous viendra mille pensées déshonnêtes, milles tentations. Si on vous engage à prendre un rôle dans une pièce, refusez ; car le moindre mal que cela peut vous causer serait de vous priver pendant deux mois de dévotion et de ferveur. Si vous voulez absolument jouer, jouez une petite pièce sacrée ; mais s'il y avait des amours profanes, ou qu'il vous fallût vous habiller en homme, retirez-vous, et ne rougissez pas d'être appelée sotté, bigotte, impolie. *Maledicent illi, et tu benedices* (Ps. cviii, 28). Laissez les autres vous blâmer, Dieu vous louera. Abstenez-vous de regarder les masques, car vous courriez risque d'entendre des paroles impures, et de voir des gestes indécents.

V. Ne négligez jamais de faire chaque jour une lecture spirituelle, et une visite au saint Sacrement (Voyez chap. 17 et 18). Travaillez un peu, et n'oubliez pas de dire votre chapelet (Voyez chap. 16, § 11, n° 13, et 21, n° 12).

## VII. De l'examen de conscience et autres conseils.

I. Les religieuses doivent faire deux examens par jour, l'examen général et l'examen particulier ; le premier le soir, le second le matin. Ce dernier doit être fait sur le défaut habituel dont vous voulez vous corriger. Les épouses du monde passent plusieurs heures devant leur miroir ; vous, passez plusieurs heures devant votre époux pour examiner votre âme. L'examen particulier est court : il consiste seulement à jeter un coup d'œil sur votre conscience et à faire un acte de contrition. L'examen général est beaucoup plus long ; d'abord demandez à Dieu la grâce de connaître tous vos péchés, rappelez-vous ensuite tout ce que vous avez fait dans la journée, et voyez si vous avez commis quelque défaut, tels que de paresse à vous lever ou à obéir aux autres appels de la cloche ; de vanité, d'impatiences, de paroles empreintes de dédain ou de haine, de mensonges, d'intempérance, de distractions volontaires pendant l'office, de regards curieux, de petites médisances, de petites désobéissances, de peu de respect à vos supérieurs, de négligence à chasser les mauvaises pensées, etc. Mais quand vous commettez quelque faute, n'attendez pas au soir pour l'expier, faites aussitôt un acte de contrition, et rentrez dans le calme de votre âme. Consolez-vous d'en éprouver des remords, car c'est signe que vous abhorrez le péché. Malheur à celles que ne tourmentent pas leurs péchés légers ! Elles sont à la veille d'en commettre de graves.

II. Après l'examen, faites les actes de foi, d'espérance, de charité que j'ajoute ici : « Mon Dieu, parce que vous l'avez révélé à la sainte Eglise, je crois tout ce que la sainte Eglise me fait croire. Je crois que vous êtes juste dans vos récompenses, comme dans vos châtimens, que les justes obtiennent le Paradis, et que les méchants sont plongés dans l'enfer. Je crois au mystère de la Sainte-Trinité. Je crois à l'incarnation et à la mort de Jésus-Christ, et à tout ce que croit la sainte Eglise. Confiant en vos promesses, j'attends de vous, par les mérites de Jésus-Christ, et parce que vous êtes bon, puissant et fi-

dèle, le pardon de mes péchés, la sainte persévérance et la gloire du Paradis. Et parce que vous êtes infiniment bon, je me repens des offenses que je vous ai faites, et me propose de mourir plutôt que de vous déplaire encore. Je me propose de recevoir, durant ma vie et à ma mort, les sacrements que vous avez institués pour le salut de mon âme. » Benoît XIV a accordé plusieurs années d'indulgence à celui qui fait ces actes chaque jour, et une indulgence plénière à celui qui les fait pendant un mois.

III. Après ces actes, dites vos oraisons ordinaires à saint Joseph, à votre ange gardien, et à votre saint patron; suivies des litanies de la sainte Vierge, que vous ne devez jamais oublier. Allez ensuite prendre le repos. Le démon tente parfois les religieuses de faire oraison la nuit pour leur faire perdre la journée. Saint François, un soir, ne pouvait dormir, mais ayant fait le signe de la croix, il vit le démon qui se sauvait. *Voyez*, dit-il à son compagnon, *ce démon voulait m'empêcher de dormir afin que je ne pusse pas prier demain*. Dormez donc le temps nécessaire. Après vous être dépouillée avec la plus grande modestie, baisez vos vêtements. Arrosez votre lit d'eau bénite, et avant de vous endormir, dites ces paroles : Seigneur je remets mon âme entre vos mains. *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*. Ayant intention que tous les battements de votre cœur, pendant votre sommeil, soient des actes d'amour, endormez-vous en disant : Mon Jésus, je ne veux que vous et rien de plus.

IV. Ne négligez aucune de vos neuvaines, celles de Noël, de Pentecôte, des sept fêtes de la sainte Vierge, et de votre saint Patron, avec les exercices de piété et de mortification que vous assignera votre directeur. Mais, pendant ces neuvaines, appliquez-vous plutôt à faire des actes d'amour, et des visites au saint Sacrement et à la sainte Vierge, que des oraisons vocales. Réservez-vous de faire un jour de retraite par mois, et employez-le en oraisons, en remerciements à la communion, en lectures spirituelles, observant un rigoureux silence ! Cette retraite vous sera très-utile, pour conserver et augmenter votre ferveur. Outre les exercices spirituels, qu'on fait en commun dans votre couvent, je vous recommande de faire huit ou dix jours d'exercices particuliers par an. J'ai

mis, dans le premier volume, des maximes spirituelles qui vous serviront de sujets de méditation.

V. Les vertus les plus importantes à exercer sont la douceur et l'obéissance. La douceur consiste à supporter le mépris sans le plaindre. Quand on ne peut le supporter, on ne fait pas de progrès dans la voie de Dieu. L'obéissance consiste à exécuter promptement ce qu'ordonnent les règles et les supérieurs. N'écoutez pas celles qui vous proposent des maximes d'insubordination. Sainte Thérèse disait : Si les religieuses étaient rebelles à leurs supérieurs, il vaudrait mieux qu'il n'y eût ni religieuses ni couvents. N'allez pas chercher si votre supérieure, en vous imposant ses ordres, est mue par ses caprices ; car Dieu veut que vous obéissiez aveuglément, et si vous n'obéissiez pas, n'espérez pas devenir parfaite. Je vous ai déjà dit : la sainteté consiste à conformer notre volonté à celle de nos supérieurs.

#### VIII. De la nécessité de la fuite de la mélancolie, et conseil aux religieuses qui se sont faites religieuses malgré elles.

I. Fuyez la mélancolie qui est le ver rongeur de la dévotion, et la source de tous les défauts. Tant que vous serez rêveuse, vous ne ferez rien de bien. Vos oraisons, vos communions, vos lectures seront sans mérite, parce que vous les ferez avec dégoût. Songez que vos distractions et votre tristesse dérivent de ce que vous ne recevez pas avec résignation les croix que Dieu vous envoie. La volonté de Dieu est un baume qui adoucit toutes nos peines (lisez le chapitre 14, n° 8). Vous dites que vous êtes pauvre, malade, persécutée et méprisée ; conformez-vous à la volonté de Dieu ; et vos misères seront des joies pour vous. Si vous dites que vos scrupules vous tourmentent encore plus que vos douleurs, et que vous craignez d'être dans la disgrâce de Dieu, je réponds à cela que votre confesseur vous a sans doute ordonné de tirer un voile sur votre vie passée. Vous détestez, par la grâce de Dieu, vos anciens péchés, et vous aimeriez mieux mourir plutôt que de commettre un seul péché véniel, de propos délibéré. Vous fréquentez les sacrements, et vous désirez d'être toute à Dieu. Ce sont là des signes certains que

Dieu vous aime. Pourquoi donc vous désoler et dire : « Qui sait de quel œil Dieu me regarde, et quelle sera ma mort ? Ai-je confessé tous mes péchés ? Mon confesseur ne se trompe-t-il pas ? Le démon me dit que je suis damnée. » Telles sont les phrases ordinaires des religieuses, O ma sœur ! confiez-vous à la miséricorde de Dieu, et dites : « Seigneur, j'obéis à votre ministre, et j'espère, par votre sang, de me sauver et de ne jamais perdre votre grâce. »

II. Quant aux péchés véniels que vous commettez chaque jour, je me plais à croire que vous n'y avez pas d'attachement, et qu'ils sont involontaires. Détestez-les, et tranquillisez-vous. *Mais, mon père, ce qui me tourmente le plus, c'est la crainte de tomber dans des péchés graves, vaine à la fin par les mauvaises pensées qui m'assiègent* (Voyez le chap. 18, § 2). Je réponds que tant que vous ne serez pas certaine d'être tombée en péché mortel, vous pouvez vous flatter d'être dans la grâce de Dieu. Car une conscience timorée, qui sait ce qu'elle fait, ne cède jamais à la première attaque du démon. Quand votre confesseur vous dit de ne pas faire cas de vos scrupules, et de communier sans les confesser, obéissez et ne croyez pas au démon qui ne vous inspire tous ces doutes que pour vous écarter du chemin de la perfection. Dans vos moments de trouble, dites à Dieu : mon Père, je remets mon cœur entre vos mains. Si c'est votre volonté que mes tourments durent jusqu'à ma mort, j'y consens. Faites que je vous aime et que je ne vous offense plus. Je suis prête à tout souffrir pour vous. » Saint François de Sales dit : Que Dieu aime avec tendresse ceux qui se jettent ainsi dans ses bras paternels, et se livrent aveuglément à sa direction, ce qui ne peut que les mener au ciel, car il ne veut que leur bien.

III. *Mais, dites-vous, je ne serai jamais heureuse, car je suis religieuse par force.* Je réponds : Si vous n'aviez pas la vocation, il ne fallait pas prendre le voile ; si je vous avais connue alors, je vous aurais conseillé de suspendre votre résolution, d'entrer dans le monde, car c'est un gouffre où vous vous seriez inévitablement perdue. D'ailleurs, maintenant, puisque vous êtes dans la demeure de Dieu, que vous êtes l'épouse de Jésus-Christ, de gré ou de force, je ne puis vous plaindre. Plaindriez-vous une per-



sonne qui serait transportée malgré elle d'une ville empestée, ou entourée d'ennemis, dans un lieu où l'air serait sain, et où l'on serait à l'abri de toute attaque.

IV. Maintenant que vous êtes professe, vous ne pouvez plus vous rétracter : vous êtes entrée dans le couvent malgré vous, tâchez du moins d'y rester de bon gré ; sans cela vous mènerez une vie de damnée, et vous souffrirez un double enfer dans ce monde et dans l'autre. Faites de nécessité vertu, comme on dit. Et si le démon vous a fait embrasser cet état pour vous perdre, servez-vous-en pour vous sauver. Quand vous vous serez résignée, vous serez plus heureuse que toutes les princesses du monde. On demanda un jour à saint François de Sales son avis sur une religieuse forcée : « Il est vrai, répondit-il, que si elle n'y avait été forcée par ses parents, elle n'aurait pas laissé le monde. Mais peu importe ; puisque la tyrannie de ses parents lui a été plus utile que ne lui aurait été leur condescendance, elle peut dire : J'aurais perdu ma véritable liberté, si je n'avais pas perdu cette liberté ; » c'est-à-dire qu'elle aurait perdu sa liberté éternelle, qu'elle aurait été l'esclave du démon dans l'autre vie, si elle ne s'était faite l'esclave de Dieu dans celle-ci.

V. *Mais, dites-vous, comment puis-je me trouver heureuse dans un état, où ma vocation ne m'appelait pas.* Mais qu'importe que vous n'ayez pas eu d'abord de vocation pour cet état ? Dieu a permis que vous l'embrassiez pour votre bien, et si, d'abord, il ne vous a pas appelée, il vous appelle à présent. Saint Paul, ermite, se retira dans le désert pour échapper aux persécutions des empereurs, et Dieu l'y retint ; il y resta et devint saint. Quand sainte Thérèse entra au couvent malgré elle, elle a dit que lorsqu'elle sortit de la maison de son père, elle éprouva une douleur si forte que la mort n'est rien en comparaison ; elle ne prit l'habit qu'en pleurant, et cependant elle devint sainte, et fut la réformatrice de l'ordre du Carmel.

VI. La bienheureuse Hyacinthe Marescotti, religieuse de Sainte-Claire, à Viterbe, prit le voile contre son gré ; elle vécut pendant dix ans très-imparfaitement ; mais éclairée un jour par la lumière divine, elle se voua toute

à Dieu, et mena une vie sainte pendant vingt-quatre ans, jusqu'à sa mort. Sœur Marie Bonaventure, religieuse dans le monastère de la Tour-des-Miroirs, entra au convent malgré elle; après quelques années de tiédeur, un jour, elle alla se jeter au pied du père Lancizio, qui prêchait, et lui dit : *Mon Père, je vois ce que Dieu veut de moi, Je veux être sainte, une grande sainte, et sainte sans délai;* et, avec l'aide de Dieu, elle le devint. Après avoir dit ces mots, étouffée de sanglots, noyée de larmes, elle courut se renfermer dans sa cellule, et écrivit au pied du crucifix la protestation suivante : « Je soussignée, Marie Bonaventure, je me donne dès aujourd'hui toute à vous. ô mon Dieu. Je promets de n'aimer que vous, ô mon Jésus. Agréez, ô mon Rédempteur, ce papier baigné de mes pleurs, comme gage de mon amour. Je le place dans la blessure de votre côté, et j'espère, par vos mérites, que vous me pardonnerez mes péchés, et m'accepterez pour votre épouse. Je ne veux plus m'appartenir, je veux être toute, oui, toute à vous. » Faites de même, jurez au pied du crucifix d'être toute à Dieu, et si votre résolution est sincère, Dieu vous tendra la main, et vous élèvera à un sublime degré de sainteté. Votre *malheur* deviendra votre suprême joie, comme à la sœur Marie Bonaventure, qui devint sainte en très-peu de temps, puisqu'elle ne survécut que d'un an à sa conversion. Mais elle mourut riche de mérites, car elle ne s'occupa que de pénitences pendant cette année entière, et mourut les yeux fixés au ciel, et le nom de Jésus-Christ et de Marie, sur les lèvres. On dit qu'après sa mort, on eut des signes certains de la gloire dont elle jouissait. Allons, prenez courage, et puisque Dieu vous appelle maintenant à son saint amour, dites-lui : « Je vous comprends, Seigneur, vous me voulez toute pour vous. Un cœur partagé n'aime pas véritablement. Je vous donne le mien tout entier. »

VII. Mais, pour devenir sainte, faites bien attention qu'il ne suffit pas de le désirer, il faut agir en conséquence. Faites des oraisons un peu plus longues, lisez chaque jour quelques pages d'un livre spirituel; visitez souvent le saint Sacrement; quand vous êtes grondée, humiliez-vous. Quand vous êtes outragée, gardez le silence. Mortifiez votre gourmandise, votre curiosité, votre volonté. Ne vous effrayez pas des difficultés de l'en-

treprise ; commencez, et peu à peu vous arriverez. L'amour-propre a des racines trop profondes en nos cœurs pour que nous puissions l'arracher, tâchons du moins d'en couper les branches, les rejetons. Pour devenir saint, il faut souffrir sans peine, ou on n'obtient rien.

VIVE JÉSUS, NOTRE AMOUR,  
ET MARIE, NOTRE ESPÉRANCE.



# AVIS

SUR LA

## VOCATION RELIGIEUSE.

### § I<sup>er</sup>.

Combien il importe de suivre la vocation à la vie religieuse.

Il est clair que notre salut dépend principalement du choix d'un état. Le père Louis de Grenade appelait le choix d'un état *la maîtresse roue de la vie*. Ainsi, de même que dans une horloge la maîtresse-roue étant endommagée, toute l'horloge est dérangée, de même dans l'ordre de notre salut, la vocation étant manquée, toute la vie est manquée aussi, comme dit saint Grégoire de Nazianze.

Si donc nous voulons assurer notre salut, nous devons dans le choix d'un état, obéir à la vocation divine, dans laquelle seule Dieu nous prépare les secours nécessaires pour nous sauver. Car, comme dit saint Cyprien : Les dons du Saint-Esprit dépendent de la volonté de Dieu, et non de votre caprice : *Ordine suo, non arbitrio nostro, virtus Spiritus sancti ministratur*. C'est pourquoi saint Paul écrit que chacun reçoit de Dieu le don qui lui est propre (I. Cor., VII, 7) : *Unusquisque proprium donum habet ex Deo*; c'est-à-dire, comme l'explique Corneille à Lépide, que Dieu donne à chacun sa vocation, et lui choisi un état dans lequel il veut le sauver. Cela est conforme à l'ordre de la prédestination tracée par le même apôtre. Ceux qu'il a prédestinés, il les a appelés, ceux qu'il a appelés, il les a justifiés et glorifiés. *Quos prædestinavit, hos et vocavit, et quos vocavit, hos et justificavit... illos et glorificavit* (Rom., VIII, 30).

Il est à remarquer que la question de la vocation, dans le monde, est considérée comme peu grave par bien des

gens. Il leur semble qu'il est indifférent de vivre dans l'état où Dieu nous a appelés, ou dans celui que nous avons choisi d'après nos propres idées, et de là tant de vies désordonnées, et tant de damnations. Il est certain, au contraire, que ce choix est le point principal d'où dépend notre conquête de la vie éternelle. A la vocation succède la justification, et la justification est suivie de la glorification, c'est-à-dire de la vie éternelle. Qui rompt cet ordre, cette chaîne du salut, ne se sauvera pas. Malgré les efforts qu'il fera, toutes les peines qu'il prendra, saint Augustin lui adressera ces paroles : Tu cours bien, mais hors du vrai chemin : *Benè curris, sed extra viam* ; c'est-à-dire hors de la voie où Dieu t'avait appelé à marcher pour arriver au salut. Le Seigneur n'accepte pas les sacrifices que nous lui offrons d'après notre propre choix. Il ne regarde ni Caïn ni ses présens : *Ad Caïn et ad munera ejus non respexit*. Aussi prononce-t-il les plus grands châtimens contre ceux qui méprisent ses avertissemens, pour suivre les conseils de leur propre inclination : Malheur à vous, enfans déserteurs, dit-il par la bouche d'Isaïe, qui arrêtez vos conseils sans ma participation, et qui ourdissez la toile sans être animés de mon esprit. *Væ, filii desertores, ut faceretis consilium, et non ex me; et ordiremini telam, et non per spiritum meum* (Isaïe, xxx, 1).

La vocation divine à une vie plus parfaite est une grâce spéciale et précieuse, que Dieu ne fait pas à tous; aussi son indignation doit-elle être extrême contre celui qui la méprise. Combien un prince ne s'estimerait-il pas offensé, si appelant à son service un de ses vassaux, préférablement à un courtisan ou à son favori, le vassal refusait d'obéir? Et Dieu ne ressentirait pas une pareille injure! Ah! il ne la ressent que trop pour lui, et voici sa menace : Malheur à celui qui s'oppose à la volonté de son Créateur : *Væ qui contradicit Fictori suo* (Is., xlv, 9). *Væ* signifie, dans le langage des Ecritures, la perdition éternelle. Son châtimement commencera dès cette vie, par les inquiétudes continuelles qui l'assiégeront. C'est ce que dit Job (ix, 4) : Qui lui a résisté, et a vécu en paix? *Quis restitit ei, et pacem habuit?* Ensuite il sera privé des secours abondants et efficaces qui font vivre saintement. Sur quoi le théologien Habert s'exprime ainsi (de ord., c. 1, § 2) : Ce ne sera que par de grandes difficultés vaincues qu'il

pourra opérer son salut : *Non sinè magnis difficultatibus poterit salutem suam consulere.* Bien difficilement fera-t-il son salut, et, restant comme un membre déplacé du lieu qu'il doit occuper, il ne pourra qu'à grand peine mener une vie régulière. Il restera dans le corps de l'église, comme un membre disloqué du corps humain, qui fait bien quelques-unes de ses fonctions, mais maladroitement et avec souffrance : *Manebitque in corpore Ecclesie, velut membrum in corpore humano suis sedibus motum, quod servire potest, sed ægrè et cum deformitate.* D'où il conclut que, bien qu'absolument parlant il puisse se sauver, cependant ce ne sera que très-difficilement qu'il entrera dans la bonne voie et qu'il obtiendra les moyens de salut : *Licet, absolutè loquendo, salvari possit, difficulter tamen ingrediatur viam, et apprehendet media salutis.* On lit la même opinion dans saint Bernard et saint Léon. Saint Grégoire écrivant à l'empereur Maurice, qui, par un édit, avait défendu à ses soldats de se faire religieux, dit que c'était là une loi injuste, qui fermait à plusieurs la porte du paradis, car beaucoup se seraient sauvés dans la vie religieuse, qui devaient se perdre dans le siècle. On connaît le fait remarquable que raconte le père Lancizio. Dans le collège Romain, était un jeune homme doué de grands talents; faisant ses exercices spirituels il demanda à son confesseur si c'était un péché de ne pas répondre à la vocation qui nous appelle à la vie religieuse. Le confesseur lui répondit qu'en lui ce n'était pas un péché grave, attendu que cette vocation était plutôt un conseil qu'un précepte; mais que c'était mettre en grand péril son salut éternel, comme il était arrivé à tant de chrétiens qui avaient ainsi opéré leur damnation. Là-dessus le jeune homme ne se mit point en peine d'écouter la voix intérieure qui l'appelait. Il s'en alla étudier à Macerata, où bientôt il commença à abandonner l'exercice de l'oraison, et ne s'approcha plus de la sainte table; il se donna enfin à une mauvaise vie. Peu après, sortant une nuit de chez une femme débauchée, il fut frappé à mort par son rival : quelques prêtres accoururent, mais il expira avant leur arrivée et en face du collège; Dieu voulut par là faire connaître le châtement particulier qu'il lui avait préparé, pour avoir méprisé sa vocation. Un autre fait remarquable est celui de la vi-

sion qu'eut un novice, lequel (comme le raconte le père Pinamonti, dans son traité de la *Vocation religieuse*), méditant de quitter la vie religieuse, vit apparaître le Christ lui-même, sur son trône, ordonnant avec courroux que son nom fût rayé du livre de vie; de quoi le novice épouvanté persévéra dans sa vocation. Et combien d'autres exemples ne lisons-nous pas dans les livres! Combien de malheureux jeunes gens ne verrons-nous pas condamnés au jour du jugement pour n'avoir pas obéi à leur vocation?

A de tels chrétiens, comme rebelles à la divine lumière et qui n'ont pas connu la véritable voie, ainsi que le dit le saint Esprit : *Ipsi fuerunt rebelles lumini, nescierunt vias ejus* (Job., xxiv, 13), est justement appliqué le châtement de perdre cette lumière; et comme ils n'ont pas voulu marcher dans la voie à eux indiquée par le Seigneur, ils suivront en aveugles celle qu'ils auront choisie par leur propre mouvement, et iront à leur perte. *En proferam spiritum meum*. Voilà la vocation; mais parce qu'ils l'ont repoussée et qu'ils ont méprisé les avis de Dieu, Dieu ajoute : A mon tour, je rirai de votre perte, je me moquerai de vous lorsque ce que vous craigniez vous arrivera. *Quia vocavi et renuistis... despectistis omne consilium meum... ego quoque in interitu vestro ridebo, et subsannabo, cum vobis id quod timebatis advenerit* (Prov., 1, 24, 25 et 26). Cela signifie que Dieu n'écontera pas la voix de ceux qui auront méprisé la sienne. Saint Augustin dit : *Qui spreverunt voluntatem Dei invitantem, voluntatem Dei sentient vindicantem* (Ad. art. sibi fals. imp.). Ceux qui ont méprisé la volonté de Dieu qui les invitait, éprouveront la volonté de Dieu qui se vengera de leur mépris.

Ainsi donc, quand Dieu nous appelle à l'état de perfection, celui qui veut ne pas mettre en péril son salut éternel, doit obéir et obéir soudain. Autrement il s'entendra adresser par Jésus-Christ le même reproche qu'à ce jeune homme, que le Sauveur invitait à le suivre, et qui répondit : Je vous suivrai, Seigneur, mais auparavant permettez-moi d'aller renoncer à tous les biens que je possède. *Sequar te, Domine; sed permittle mihi primùm renuntiare his quæ domi sunt*. Et Jésus lui dit qu'il n'était pas digne du paradis. Celui qui, après avoir mis la main à



la charrue, regarde derrière lui, n'est pas propre au royaume de Dieu. *Nemo mittens manum ad aratrum et respiciens retrò, aptus est in regno Dei* (S. Luc., ix, 61).

Ces lumières de Dieu sont passagères et non permanentes ; aussi saint Thomas d'Aquin nous dit-il que les inspirations divines pour la vie parfaite doivent être à l'instant suivies : *Quantò citiùs*. Le même saint, dans sa Somme (II. II, q. CLXXXIX, a. 10), pose cette question : S'il est louable d'entrer en religion sans prendre l'avis de plusieurs et sans une longue délibération ? Et il répond affirmativement, disant que si les avis et la réflexion sont bons en affaires douteuses, il n'en est pas de même à l'égard de celle-ci, qui est bien certainement bonne. car elle est conseillée par Jésus-Christ lui-même dans l'Évangile, et que la vie religieuse comporte l'accomplissement des conseils de Jésus-Christ. Chose étonnante ! les hommes du siècle, quand il s'agit de l'entrée d'un chrétien en religion, où il mènera une vie parfaite et plus assurée contre les dangers du monde, prétendent que pour prendre une telle résolution il faut longuement délibérer et ne pas se hâter de l'exécuter, afin de s'assurer si cette vocation vient réellement de Dieu, et non du démon. Mais ils n'ont rien de semblable à opposer à l'acceptation d'une place de magistrature, d'un évêché, où cependant on court tant de dangers de se perdre. Ils ne disent point alors qu'il faut de nombreuses épreuves pour s'assurer que c'est bien là la vocation de Dieu. Mais tel n'est point le langage des saints. Saint Thomas dit que la vocation religieuse, vint-elle du démon, devrait encore être embrassée, comme un conseil excellent, bien donné par un ennemi. Et saint Jean Chrysostome (Hom. XIV, in Matth.), suivi en cela par le même saint Thomas, dit que Dieu, quand il fait de pareils appels, veut que nous n'hésitions pas un seul instant à les suivre : *Talem obedientiam Christus quærit à nobis, ut neque instanti temporis moremur*. Et pourquoi ? Parce que Dieu se plaît tellement à voir un chrétien s'empresser de lui obéir, qu'il ouvre alors sa main puissante et la remplit de bénédictions ; comme aussi le retard dans l'obéissance l'indigne au point qu'il resserre sa main et éloigne sa lumière, de telle sorte que le serviteur tardif éprouvera les plus grandes difficultés à suivre sa vocation, et facile-

ment l'abandonnera. C'est pour cela que saint Jean Chrysostôme dit que, quand le démon ne peut d'abord détourner quelqu'un de la résolution de se consacrer à Dieu, il cherche au moins à lui persuader d'en différer l'exécution, et estime qu'il a gagné beaucoup s'il est parvenu à le faire retarder d'un jour, d'une heure : *Si brevem arripuerit prorogationem*; car, pendant ce jour, pendant cette heure, survenant de nouvelles occasions, un nouveau délai est facilement obtenu; de sorte qu'enfin l'appelé, se trouvant de plus en plus faible et privé de la grâce, finit par céder et abandonner sa vocation. Ah ! combien de fois, par de tels retards, l'ennemi des hommes est parvenu à faire perdre la faveur de la vocation à ceux qui l'avait reçue ! Aussi saint Jérôme exhorte-t-il en ces termes les chrétiens appelés à la vie religieuse à quitter le monde : *Festina, quæso te, et hærenti in solo naviculæ funem magis præscinde, quàm solve*. Ce grand saint veut dire par là que, de même qu'un homme qui se verrait attaché dans une barque prête à être submergée, chercherait à couper ses liens plutôt qu'à les dénouer, ainsi celui qui se trouve au milieu du monde doit chercher à en sortir le plus tôt possible, pour être plus tôt hors des dangers de la perte éternelle, si facile et si fréquente dans le monde.

Écoutons ce qu'écrit saint François de Sales, dans ses œuvres (tom. iv, entretien 17), touchant la vocation religieuse; ses paroles serviront à confirmer tout ce qui vient d'être dit et ce que nous dirons par la suite :

« Pour avoir un signe certain d'une bonne vocation, il n'est pas besoin d'une disposition à la persévérance qui nous soit sensible, mais elle doit être seulement dans la partie la plus élevée de notre esprit. Ainsi il ne faut pas juger une vocation fausse, parce que celui qui y a été appelé n'éprouve plus, même avant d'y être entré, les mêmes mouvements sensibles qu'il avait d'abord, et qu'il sent même une répugnance et un refroidissement tels qu'il est réduit parfois à hésiter et à croire que tout est perdu; c'est assez que sa volonté reste constante à ne pas abandonner la voix divine; c'est assez même qu'il lui reste quelque affection, quelque penchant vers elle. Pour savoir si Dieu veut qu'un chrétien soit consacré à la vie religieuse, il n'est pas besoin d'attendre que Dieu lui

parle lui-même ou qu'il envoie un ange du ciel pour lui signifier sa volonté. Il n'est pas besoin non plus d'un examen de docteurs pour décider si la vocation doit être suivie ou non ; mais il faut répondre au premier mouvement de l'inspiration et l'entretenir, et puis ne pas se livrer au découragement si les dégoûts et les refroidissements arrivent, parce qu'en agissant ainsi Dieu ne manquera pas de faire tout réussir pour sa gloire.

» Il ne faut pas s'inquiéter d'où vient ce premier mouvement ; le Seigneur a plusieurs moyens d'appeler à lui ses serviteurs ; quelquefois il se sert de la prédication, quelquefois de la lecture des bons livres. Les uns sont appelés en entendant les paroles de l'Évangile, comme saint Antoine et saint François ; les autres, au milieu des afflictions et des sollicitudes du monde, y trouvent un motif déterminant de le quitter. Ceux-ci, bien qu'ils viennent à Dieu par le dégoût et la haine du monde, néanmoins peuvent se donner à Dieu avec une volonté franche et entière, et souvent ils deviennent plus parfaits et plus saints que ceux qui ont eu une vocation plus apparente. Le P. Piatti raconte qu'un gentilhomme allant un jour, monté sur un superbe cheval, dans le dessein de faire parade de sa bonne mine devant une femme qu'il courtisait, fut renversé par son cheval dans un lieu fangeux, d'où il se releva tout sale et couvert de boue. Il ressentit une telle confusion de cet accident, que, dans l'instant même, il résolut de se faire religieux, disant : O monde trompeur ! tu t'es joué de moi ; je me jouerai de toi à mon tour ; tu m'en as fait une, je t'en ferai une autre ; car je n'aurai plus de commerce avec toi, et, dès cette heure, je suis résolu à te quitter et à me faire religieux. » Et, en effet, il exécuta sa résolution, et vécut saintement en religion.

## § II.

Moyens de conserver sa vocation.

Nous venons de voir que celui qui veut obéir à sa vo-

cation doit se déterminer à la suivre, mais j'ajoute qu'il doit s'y déterminer le plus promptement possible, s'il veut éviter le danger évident de la perdre. Cependant, s'il était impérieusement forcé de la retarder, il devrait s'attacher, avec le plus grand soin à en conserver la grâce, comme il ferait du bijou le plus précieux.

Il y a trois moyens pour garder sa vocation : *Le secret, l'oraison et le recueillement.*

En premier lieu, généralement parlant, il faut tenir sa vocation secrète à tous, excepté à son père spirituel, parce que, ordinairement, les hommes du monde ne se font pas scrupule de dire aux pauvres jeunes gens appelés à l'état religieux, que, dans tout état, même au milieu du monde, on peut également servir Dieu. Ce sera merveille encore si de pareils propos ne sortent pas quelquefois de la bouche de certains prêtres et même de celle de certains religieux; mais ceux-là se sont faits religieux sans vocation, ou ne savent pas ce que veut dire le mot vocation. Oui, sans doute, celui-là peut partout servir Dieu, qui n'est pas appelé à la religion; mais il n'en est pas de même de celui qui y est appelé. Celui-ci ne pourra, comme nous l'avons dit, que très-difficilement mener une vie régulière, et servir Dieu saintement, si par caprice il veut rester dans le monde.

La vocation doit surtout être cachée aux parents. Ce fut dans le temps l'opinion de Luther, comme le rapporte le cardinal Bellarmin (Contr., tom. 1, de monach., cap. 56, n. 1), que c'était un péché d'entrer en religion sans l'aveu de ses parents, parce que, disait-il, on est obligé de leur obéir en toute chose. Mais cette opinion est communément réprouvée par les conciles et les saints pères. Le X<sup>e</sup> concile de Tolède, au chapitre dernier, dit expressément qu'il est permis aux enfants de se faire religieux, sans le contentement de leurs parents, pourvu qu'ils aient passé l'âge de la puberté. Voici les paroles du concile : Les parents n'ont le droit de faire entrer en religion leurs enfants que jusqu'à l'âge de quatorze ans. Après cet âge, c'est aux enfants à faire leurs vœux, ou avec le consentement des parents ou d'après leur seule dévotion. *Parentibus filios religioni tradere, non amplius quam usque ad decimum quartum eorum ætatis annum, licentia poterit esse. Postea verò, an cum voluntate parentum, an suæ de-*

*vocationis sit solitarium votum, erit filiis licitum religionis assumere cultum.* La même prescription est faite par le concile de Tibur (can. 24), et la même chose est enseignée par saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, saint Thomas et autres, ainsi que par saint Jean Chrysostome, qui dit, en thèse générale, que lorsque les parents s'opposent à ce qui est de la vie spirituelle, il faut cesser de les reconnaître pour tels : *Cùm spiritualia impediunt parentes, nec agnoscendi quidem sunt.* Quelques-uns ajoutent que quand un jeune homme, appelé de Dieu à l'état religieux, peut facilement et avec sûreté obtenir l'assentiment de ses parents, sans crainte de les voir s'opposer à sa vocation, il est convenable qu'il cherche à avoir leur bénédiction. Cette doctrine, en tant que spéculative, peut passer, mais non dans la pratique, où, ordinairement et presque toujours, se présente un si grand danger. Nous avons dû insister sur ce point et l'éclaircir, afin d'ôter à quelques-uns certains scrupules pharisaïques. Il est certain que, dans le choix d'un état, nous ne sommes pas obligés d'obéir à nos parents : Ainsi l'enseignent communément les docteurs, d'accord avec saint Thomas, qui dit (II, 2, qu. 10, art. 5) : Les esclaves ne sont pas tenus d'obéir à leurs maîtres, ni les enfants à leurs parents, quand il est question de contracter mariage, d'entrer en religion, ou d'autre détermination semblable. *Non tenentur nec servi dominis, nec filii parentibus obedire de matrimonio contrahendo, vel virginitate servandâ, vel aliquo alio hujusmodi.* Au sujet du mariage, le père Pinamonti pense autrement dans sa *Vocation religieuse*, et adopte le sentiment du père Sanchez, du père Coninchio, et d'autres, qui tiennent qu'un fils est tenu de prendre le conseil de ses parents, parce que, dans une telle affaire, ils peuvent avoir plus d'expérience qu'un jeune homme, et que, dans cette circonstance, un père se souvient facilement qu'il est père. Mais, quand il s'agit de la vocation religieuse, le même père Pinamonti ajoute sagement qu'un fils n'est pas alors de fait obligé de demander avis à ses parents, parce que ceux-ci n'ont en cela aucune expérience, et qu'au contraire, le plus communément, l'intérêt même qu'ils portent à leurs enfants les change en ennemis. C'est ce que remarque encore saint Thomas (II, 2, qu. 189, art. 10), lorsque, traitant aussi de la vocation religieuse, il dit : Le plus souvent les amis

selon la chair s'opposent au progrès de la vie spirituelle. *Frequenter amici carnales adversantur profectui spirituali.* Ainsi voit-on que les parents préfèrent que leurs enfants se damnent avec eux, que de les laisser se sauver loin d'eux; ce qui fait dire à saint Bernard (Epist. III) : Oh ! dureté d'un père, oh ! cruauté d'une mère, qui trouvent leur consolation dans la mort de leur fils, qui aiment mieux le voir périr avec eux, que de le laisser gagner le royaume des cieux, sans eux. *O durum patrem ! ô sævam matrem ! quorum consolatio mors filii est ; qui malunt nos perire cum eis, quàm regnare sinè eis.* Dieu, dit un grave auteur (*Porrecta*, dans saint Thomas, passage déjà cité), quand il appelle quelqu'un à la vie parfaite, veut qu'il oublie son père, et lui fait entendre ces paroles : Ecoute, ma fille, et considère, et sois attentive; oublie ton peuple, et la maison de ton père. *Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam : obliviscere populum tuum, et domum patris tui* (Psal. XLIV, 11). Donc, ajoute-t-il, il demeure certain que le Seigneur nous avertit par là que celui qu'il appelle ne doit point, dans l'exécution de sa vocation, interroger les conseils de ses parents. *Si Deus vult animam ad se vocatam oblivisci patrem et domum patris, suggerit utique per hoc, quòd vocatus ab ipso ad religionem non debet suorum carnalium domesticorum consilium interponere vocationis executioni.* Saint Cyrille, expliquant les paroles de Jésus-Christ au jeune homme dont il a été parlé plus haut, celui qui ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu : *Nemo mittens manum ad aratrum et respiciens retrò, aptus est regno Dei*, en fait le commentaire (d'après saint Thomas, à l'endroit cité), et dit que celui qui perd le temps à conférer de sa vocation avec ses parents, est dans le même cas que celui que le Seigneur déclarait inapte pour le ciel. *Aspicit retrò, qui dilationem quærit cum propinquis conferendi.* D'où saint Thomas, dans *l'opuscule* (xvii, c. 10), avertit très-expressément les chrétiens appelés à la vie religieuse, de se bien garder de soumettre leur vocation aux conseils et avis de leurs proches : dans cette affaire, commencez par éloigner vos proches selon la chair, car il est dit : Traitez ce point important avec votre ami. Or, vos proches selon la chair ne sont pas en ceci vos amis, mais plutôt vos ennemis, selon la parole du Seigneur : Les ennemis

de l'homme sont ceux de sa maison : *Ab hoc consilio primò quidè amovendi sunt carnis propinqui; dicetur enim : Causam tuam tracta cum amico tuo. Propinqui enim carnis in hoc negotio amici non sunt, sed inimici, juxtà sententiam Domini : Inimici hominis domestici ejus.*

Si donc, dans l'exécution de la vocation, c'est une grande erreur que de requérir le conseil de ses parents, l'erreur serait bien plus forte de vouloir attendre leur consentement, et de leur en faire la demande, puisqu'en cela on court le risque évident de perdre la vocation, étant plus que probable que les parents s'emploieront pour l'empêcher. Et, en effet, lorsque les saints ont été appelés à quitter le monde, ils ont abandonné la maison de leur père sans leur faire connaître leur dessein. Ainsi agirent un saint Thomas d'Aquin, un saint François Xavier, un saint Philippe de Néri, un saint Louis Beltrando. Et nous savons que le Seigneur a témoigné par des miracles qu'il approuvait de pareilles fuites. Saint Pierre d'Alcantara, pendant qu'il se rendait au monastère où il allait se faire religieux, fuyant de la maison de sa mère à laquelle il avait jusque-là obéi en tout depuis la mort de son père, se trouva empêché de continuer son chemin par la rencontre d'un grand fleuve; il se recommanda à Dieu, et tout à coup se trouva transporté sur l'autre rive. De même, saint Stanislas de Kotska s'enfuyant de la maison de son père, sans sa permission, son frère se mit à sa poursuite dans une voiture trainée au grand galop; mais comme il était près de l'atteindre, voilà que les chevaux, quelques coups qu'il leur donnât, se refusèrent obstinément à faire un pas de plus en avant, tellement qu'enfin, se retournant brusquement en arrière vers la ville, ils reprirent leur course en ce sens, à bride abattue. Nous avons encore l'exemple de la bienheureuse Oringa de Valdarno dans la Toscane; promise en mariage à un jeune homme, elle s'enfuit de chez ses parents pour se consacrer à Dieu, mais son chemin venant à être coupé par le fleuve Arno, après une courte prière elle vit les eaux s'ouvrir, et, s'élevant de chaque côté comme deux murs de cristal, lui offrir un passage à pied sec. Ainsi donc, mon frère bien-aimé, si vous êtes appelé de Dieu à quitter le monde, soyez attentif à ne pas laisser apercevoir votre résolution à vos parents, et, vous con-

tentant de la bénédiction de Dieu, hâtez-vous, autant que possible, d'exécuter votre vocation sans qu'ils en soient avertis, si vous ne voulez vous exposer au danger imminent de la perdre, car, comme il a déjà été dit, les parents (et surtout les pères et mères) s'opposent toujours à l'exécution de vocations pareilles, et encore qu'ils soient eux-mêmes pleins de piété, l'intérêt qu'ils portent et la passion leur font tellement voir faux, qu'ils ne se font pas scrupule, sous mille prétextes, d'empêcher de toutes leurs forces la vocation de leur fils. Nous lisons dans la vie du père Paul Ségnéri Junior, que sa mère, bien qu'adonnée à l'oraison, ne négligea pourtant aucun moyen de traverser la vocation de son fils à l'état religieux, où Dieu l'appelait. On lit aussi dans la vie de Mgr Cavalieri, évêque de Troyes, que son père, qui cependant était un homme d'une grande piété, tenta toutes les voies pour empêcher que son fils entrât dans la congrégation des pieux ouvriers (comme il le fit depuis), jusqu'à lui intenter un procès dans les formes, devant le tribunal ecclésiastique. Et combien d'autres pères, bien qu'ils fussent gens de dévotion et d'oraison, se sont vus changés entièrement en pareil cas, et sont devenus comme dominés et possédés par le démon. Tant il est vrai que l'enfer ne paraît en aucune occasion se servir de plus fortes armes que lorsqu'il s'agit d'empêcher l'exécution de la vocation de ceux qui sont appelés par la voix de Dieu à la vie religieuse !

Par le même motif, mettez la plus grande attention à ne pas laisser connaître votre vocation à vos amis, lesquels ne se feraient point scrupule de vous donner des conseils contraires, ou au moins de publier votre secret, dont la connaissance parviendrait ainsi facilement à vos parents.

En second lieu, il ne faut pas oublier que de telles vocations ne peuvent être maintenues que par l'oraison; qui abandonne l'oraison certainement abandonnera sa vocation. Il faut ici pratiquer l'oraison et la pratiquer assidûment, et ainsi, que celui qui se sent appelé ne manque pas de faire chaque matin, à son lever, une heure d'oraison ou au moins une demi-heure (dans sa maison, s'il peut y vaquer sans distraction, ou si non à l'église), et une demi-heure le soir. Qu'il ne manque pas non plus de faire



chaque jour, sans en omettre un seul, la visite au saint Sacrement et à la vierge Marie, pour obtenir la persévérance dans la vocation. Il ne négligera pas non plus de communier une ou deux fois par semaine. Que ses méditations soient presque toujours sur le sujet de la vocation, considérant combien est grande la faveur que Dieu lui a faite en l'appelant à lui; combien il mettra son salut en sûreté en restant fidèle à cette voix de Dieu, et, au contraire, à quel péril de damnation il s'exposerait s'il y était infidèle. Qu'il ait aussi spécialement devant les yeux l'image de la mort, et qu'il considère quel contentement il éprouvera alors d'avoir obéi à Dieu, et, au contraire, quels seraient sa peine et ses remords de mourir dans l'esprit du siècle. A cet effet, on a joint à la fin de cet opuscule quelques considérations, parmi lesquelles peut être choisi le sujet de l'oraison. Il faut aussi que toutes les prières adressées à Jésus et à Marie, surtout après la communion, et dans la visite, tendent à obtenir la persévérance. Dans toutes les oraisons et communions, qu'il renouvelle ainsi le don de lui-même à Dieu : *Me voilà, Seigneur, je ne suis plus à moi, je suis tout à vous. Je me suis déjà donné à vous, je m'y donne encore tout entier. Acceptez-moi, et donnez-moi la force de vous être fidèle, et de me retirer aussi promptement qu'il me sera possible dans votre sainte maison.*

Le troisième moyen consiste dans le *recueillement*, lequel ne peut s'obtenir sans que l'on se retire du commerce et des divertissements du monde. Que faut-il pour perdre d'un seul coup sa vocation, en restant dans le siècle? Un rien. Une journée de dissipation, une parole d'un ami, une passion mal réprimée, un attachement, une crainte irréfléchie, un ennui non surmonté, un rien suffira pour détruire toutes les résolutions de se retirer et de se donner tout à Dieu. Aussi est-il nécessaire de se tenir dans un *recueillement* complet, se détachant de tout ce qui est du monde. La vie entière doit, pendant ce temps, être concentrée dans l'oraison, la fréquentation des sacrements, la maison et l'Eglise. Qui ne fera pas ainsi et se distraira à quelque passe-temps, doit être persuadé qu'il perdra indubitablement sa vocation. Il restera avec le remords de ne l'avoir pas exécutée, mais certainement il ne l'exécutera pas. O combien, par de

telles omissions, ont perdu leur vocation et par suite leur âme !

Celui qui se sent appelé de Dieu à entrer dans une communauté de *stricte observance* (je dis de *stricte observance*, car autrement il vaudrait mieux rester dans le siècle que d'entrer dans un ordre dont les règles seraient relâchées), celui-là, dis-je, doit bien comprendre que la première règle de tout ordre de *stricte observance* est de marcher d'aussi près que possible sur les traces de Jésus-Christ, et de suivre les exemples de sa vie très-sainte, qu'il a passée toute détachée du monde, toute pleine de mortifications, de souffrances et d'humiliations. D'où il suit que celui qui se résout à entrer ainsi en religion doit, en même temps, être résolu à y venir pour souffrir et faire abnégation de lui-même en toute chose, suivant la parole adressée par Jésus à ceux qui veulent se mettre parfaitement à sa suite : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix, et qu'il me suive. *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum et tollat crucem suam et sequatur me* (Matth. xvi, 24). Il faut donc qu'en entrant ainsi en religion on soit affermi solidement dans la résolution de souffrir et de souffrir beaucoup, de telle sorte qu'on ne risque pas plus tard de céder aux tentations, après y être entré, quand on se sentira pressé par les souffrances et les incommodités inséparables de la vie pauvre et mortifiée que l'on mène dans de telles communautés.

Un grand nombre, en entrant dans une communauté de *stricte observance*, ne prennent pas le vrai moyen d'y trouver la paix et d'y acquérir la sainteté, parce qu'ils n'ont d'abord devant les yeux que les avantages qu'ils en espèrent, comme la solitude, le repos, le débarras des querelles de famille, des procès, des sujétions, et enfin l'absence de tous soins relatifs aux besoins de la vie, au logement, à la nourriture, aux vêtements.

Nul doute que chacun de ceux qui embrassent la vie religieuse ne doive à ces institutions une grande obligation pour le débarrasser ainsi de tant de tracas et de peines, et lui donner toutes facilités de servir Dieu en paix, lui procurant en outre tant de secours pour son avancement spirituel, tant de bons exemples de ses compagnons, tant d'avertissements de ses supérieurs qui

veillent sans cesse pour son bien, tant d'exercices pour aller à la vie éternelle. Tout cela est vrai, mais aussi faut-il, pour ne pas perdre de tels avantages, se résoudre à embrasser toutes les souffrances que l'on rencontre dans la vie religieuse, et celui qui ne les recevra pas avec amour ne pourra obtenir cette paix plaine et entière que Dieu n'accorde qu'à ceux qui se sont vaincus pour lui plaire. Je donnerai une manne cachée, dit-il, à celui qui aura vaincu. *Vincenti dabo manna absconditum* (Ap., II, 17). Car la paix que Dieu fait éprouver à ses fidèles serviteurs est intérieure et cachée; aussi n'est-elle point comprise des gens du siècle, qui, voyant la vie mortifiée des religieux, ne se doutent pas qu'ils devraient l'envier, mais au contraire ont compassion d'eux, et les proclament malheureux sur cette terre. *Crucem vident, unctioem non vident*, dit saint Bernard. Ils voient bien les mortifications qu'ils souffrent, mais ils n'aperçoivent pas le contentement que Dieu leur accorde. Il est certain que la vie spirituelle est accompagnée de souffrances, mais, dit sainte Thérèse : *Quand on est résolu à souffrir, il n'y a plus de peine*. Bien plus, les peines elles-mêmes deviennent alors des joies réelles : *Ma fille, le dépôt de mes trésors*, dit un jour le Seigneur à sainte Brigitte, *paraît entouré d'épines, mais à qui surmonte les premières piqûres, il n'offre plus que douceurs*. Et ces délices que Dieu fait goûter aux âmes qu'il chérit, dans l'oraison, dans la communion, dans une sainte retraite; ces lumières, ces saintes ardeurs, cette union étroite avec Dieu, cette paix de la conscience, ces espérances si douces de la vie éternelle, qui peut les comprendre que celui qui les a éprouvées? *Il vaut mieux* disait sainte Thérèse, *une seule goutte des consolations de Dieu, que toutes les consolations et les plaisirs du monde*. Dieu sait bien, même dans cette vallée de larmes, procurer à celui qui souffre, comme des essais de la vie éternelle pour lui en faire éprouver le goût : et en cela se confirme ce que dit David : Vous feignez la fatigue dans vos commandements. *Qui fingis laborem in præcepto* (Ps. cxxiii, 20). Dans la vie spirituelle, le Seigneur, en vous envoyant les peines, les dégoûts, la mort, semble vouloir votre mal : mais dans le fait, il n'en est point ainsi, car la vie spirituelle apporte à celui qui s'est tout entier donné à Dieu, cette paix qui, comme dit saint Paul, surpasse

tous les plaisirs du monde et des mondains, *exsuperat omnem sensum* (Philip., iv, 7). C'est pour cela que nous voyons un pauvre religieux, dans sa pauvre cellule, plus tranquille et plus satisfait que ne le sont tous les rois dans leurs palais. Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. *Gustate et videte, quoniam suavis est Dominus* (Ps., xxxiii, 9). Je le répète, qui ne l'éprouve pas ne peut pas le comprendre.

Mais on doit bien, au contraire, se persuader que l'on ne peut pas parvenir à la jouissance de cette paix véritable, même alors que l'on est entré en religion, si l'on n'est tout dévoué à souffrir, et si on ne dompte sa volonté dans les choses qui répugnent : C'est à celui qui aura vaincu que je donnerai une manne cachée : *Vincenti dabo manna absconditum*. Il est donc indispensable pour celui qui entre dans une communauté de *stricte observance*, d'y entrer avec une pleine résolution de se vaincre en tout, de se détacher de toute inclination, de tout désir qui ne vient pas de Dieu, qui n'est pas pour Dieu. Il doit ainsi se détacher de tout, et principalement de quatre choses : 1<sup>o</sup> des commodités et biens sensibles ; 2<sup>o</sup> des liens de famille ; 3<sup>o</sup> de tout amour-propre ; 4<sup>o</sup> de sa volonté particulière.

Et d'abord des biens sensibles. En religion, depuis l'année du noviciat, outre le vœu de chasteté et d'obéissance, on fait aussi celui de pauvreté, qui consiste en ce que nul ne peut plus posséder rien qui lui soit propre, non pas même une épingle, point d'usufruit, point d'argent ni autre chose de valeur. Il trouvera dans la communauté tout ce dont il aura besoin. Mais le vœu de pauvreté ne suffira pas pour rendre un religieux digne de suivre les traces de Jésus-Christ, s'il n'embrasse avec toute affection l'esprit les incommodités, suites de la pauvreté. La vertu est non dans la pauvreté, mais dans l'amour de la pauvreté. *Non paupertas, sed amor paupertatis virtus est*, dit saint Bernard ; et il veut faire entendre qu'il ne suffit pas pour devenir saint, d'être réellement pauvre, si on n'aime encore les désagréments de la pauvreté. Oh ! combien voudraient être pauvres et semblables à Jésus-Christ ! Beaucoup le veulent, dit le dévôt à Kempis : *Volunt esse pauperes, sed sinè defectu*, mais sans qu'il leur manque aucune chose. Ils voudraient, en un mot, acquérir l'honneur et la récompense de la pauvreté, mais non les incommodités qu'elle entraîne. Et il

est bien entendu que , dans l'état religieux, personne ne doit rechercher les choses superflues, telles que les vêtements de soie, les mets délicats, les meubles de prix et autres objets semblables; et qu'il se bornera à ceux de nécessité, et qui encore lui manqueront. Mais il prouvera qu'il aime la pauvreté, si, lorsqu'il manquera des choses nécessaires, de vêtements, de couverture, de nourriture, il n'en reste pas moins content et sans inquiétude. Et que serait-ce de supporter une pauvreté qui n'entraînerait la privation d'aucune chose nécessaire? Le père Balthasar Alvarez disait que, pour aimer la pauvreté, il fallait aussi aimer les effets de la pauvreté, c'est-à-dire (comme il les spécifiait) le froid, la faim, la soif et le mépris. *Frigus, famen, sitim et contemptum*. En religion, il ne suffit pas de se contenter de ce qu'on vous donne, sans jamais réclamer rien de ce qui peut vous manquer par la négligence ou l'oubli des dispensateurs, ce qui serait une grande faute: il faut encore être disposé à souffrir souvent le manque de choses, toutes pauvres qu'elles sont, que la règle permet. Ainsi, il arrivera par fois qu'on manquera d'habits, de couverture, de linge blanc ou de nourriture, etc.; et chacun devra rester satisfait du peu qui lui sera accordé, sans se plaindre, sans se troubler, même en se voyant privé du nécessaire. Qui n'aurait pas de telles dispositions d'esprit ne doit pas penser à entrer en religion, car c'est un signe évident qu'il n'y est pas appelé ou qu'il n'a pas l'intention d'embrasser l'esprit de l'institution. Celui qui, pour servir Dieu, se rend dans sa sainte maison, dit sainte Thérèse, doit penser qu'il n'y va pas pour être bien traité de Dieu, mais afin de souffrir pour Dieu.

Secondement. L'entrée en religion exige encore qu'on se détache de corps et de cœur de sa famille, car ce détachement complet est une des règles d'observance dont la pratique est souverainement ordonnée, afin de suivre en tout la doctrine de Jésus-Christ qui a dit: Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive, car je suis venu séparer l'homme d'avec le père. *Non veni pacem mittere, sed gladium; veni enim separare hominem adversus patrem suum*, etc. (Matth., x, 34 et 35). Et puis il en donne la raison (v, 36): *Inimici hominis domestici ejus*. C'est surtout, comme on l'a déjà dit plus haut en matière de vocation

religieuse , quand il s'agit d'abandonner le monde, que l'on rencontre pour adversaires ses parents, lesquels, ou par intérêt ou par affection, préfèrent se rendre Dieu ennemi en détournant leurs fils de leur vocation, que de leur donner leur consentement. Oh ! que de parents nous verrons condamner dans la vallée de Josaphat, pour avoir ainsi détourné leurs fils ou leurs neveux de leur vocation ! Et combien de fils damnés également pour avoir perdu leur vocation, et par suite leur âme , en cédant au vœu de leurs parents et au désir de ne pas se séparer d'eux ! De là, ce que Jésus nous enseigne : Celui qui ne hait point son père , ne peut pas être mon disciple : *Qui non odit patrem, etc., non potest meus esse discipulus* (Luc., xiv, 26). Que celui donc qui veut entrer en communauté de parfaite observance , et devenir un véritable disciple de Jésus-Christ, soit résolu à se détacher entièrement de sa famille.

Pour celui qui est déjà entré en religion, qu'il sache bien qu'il n'est pas moins tenu à pratiquer ce parfait détachement. Qu'il sache qu'il ne doit pas mettre le pied dans la maison de ses parents, si ce n'est dans le cas de maladie mortelle de son père ou de sa mère, ou pour une autre nécessité aussi urgente ; et encore doit-il avoir toujours pour cela la permission de son supérieur. Il serait réputé faute grave et scandaleuse en religion, d'aller chez ses parents sans cette permission expresse. Ce serait encore une faute que de solliciter cette permission, et de témoigner le désir de voir ses parents ou de leur parler. Saint Charles Borromée disait , que toutes les fois qu'il allait chez ses parents, il en revenait affecté d'un refroidissement de ferveur. Et ainsi que celui qui va visiter ses parents par sa propre volonté, et non par obéissance positive à ses supérieurs, sache qu'il en reviendra, ou soumis à la tentation ou au moins refroidi. Saint Vincent de Paul ne voulut revoir sa patrie et ses amis , qu'une seule fois, et c'était pour une absolue nécessité. Il disait que l'amour de la patrie et de sa maison était un grand empêchement dans la vie spirituelle. Il racontait que plusieurs, pour être allés dans leurs pays, s'y étaient tellement repris de tendresse pour leurs proches, qu'ils avaient fait comme les mouches qui, une fois embarrassées dans les toiles d'araignées, ne peuvent plus s'en échapper. *Moi-*

*même . ajoutait-il, pour la seule fois que j'y ai été, bien que pour peu de temps, et quoique mon but fût d'ôter à mes parents tout espoir sur moi, néanmoins, au moment du retour, je sentis une si vive douleur de les quitter, que pendant toute la route, je ne cessai de pleurer, et pendant trois mois, je fus obsédé de l'idée de me rendre à leur désir. Enfin Dieu . par sa miséricorde, me délivra de cette tentation.*

Il faut savoir encore que nul ne peut écrire à ses parents ou à ses amis sans la permission du supérieur, et sans qu'il ait vu la lettre. Sans cela, on se rend coupable d'une faute de grand poids, qui, en religion, ne se pardonne pas, mais est punie rigoureusement, car de là pourraient naître mille désordre, causes de ruine pour la communauté. Le nouvel admis, surtout, doit savoir que dans l'année du noviciat cette pratique est encore plus rigoureusement suivie; aussi, pendant ce temps, on ne permet que très-difficilement aux novices de parler ou d'écrire à leurs parents.

Disons en outre que, dans le cas où le sujet tomberait malade, ce serait à lui un notable manquement de demander ou de montrer l'intention d'aller dans sa maison pour se guérir, par le motif qu'il y recevrait de plus grands soins, ou qu'il respirerait l'air natal. Mais l'air de la maison devient presque toujours, toujours même nuisible et pestilentiel pour l'âme d'un religieux; et s'il faut dire plus, celui qui veut aller se faire soigner dans sa maison, pour ne pas aggraver les charges de la communauté par la dépense des remèdes, saura qu'on y est plein de soin et de sollicitude pour les malades. Quant à l'air, les supérieurs aviseront à l'envoyer dans une autre maison, si celui de la maison où il est ne lui paraît pas favorable, et, pour les remèdes, on vendrait la bibliothèque pour les procurer aux malades. Et ainsi le malade ne peut craindre que la providence divine lui manque. Mais si enfin le Seigneur voulait qu'il ne pût guérir, il devrait alors se conformer à la volonté de Dieu, sans parler de sa maison. Pour qui entre en religion, la chose la plus désirable est de mourir quand Dieu le veut, dans la maison de Dieu, assisté de ses frères en religion, et non dans sa maison du monde, au milieu de sa famille.

Troisièmement, il faut enfin se dépouiller de tout amour-propre. Beaucoup se sont résolus à l'abandon de

leur patrie, des commodités de la vie, de leurs parents, mais ils portent toujours la chaîne de l'amour-propre. Le plus grand sacrifice que nous puissions faire à Dieu est l'abandon, non pas seulement de nos biens, des plaisirs de notre maison, mais de nous-mêmes. C'est là le renoncement à soi-même, tant recommandé par Jésus-Christ à ceux qui veulent le suivre. Et, pour renoncer à soi-même, on doit d'abord mettre sous ses pieds tout amour-propre, et de plus désirer et embrasser toutes les humiliations imaginables que l'on peut recevoir dans l'état religieux : par exemple, en se voyant placé dans un poste inférieur à celui d'autres frères, que peut-être on regarde comme valant moins que soi ; ou bien en se voyant laissé sans emploi comme inapte, ou employé dans les services les plus bas et les plus pénibles. On doit alors bien se persuader que, dans la maison de Dieu, les services imposés par l'obéissance sont par cela même les plus hauts et les plus honorables. Dieu défend de rechercher, ou de paraître ambitionner, pour quelque office ou emploi prééminent. Ce serait chose monstrueuse en religion ; le coupable serait noté d'orgueil et d'ambition, et pour cela il aurait à subir une pénitence et des mortifications particulières. Mieux vaudrait peut-être détruire l'institut religieux que d'y introduire cette peste maudite de l'ambition, qui ternit l'éclat des communautés les plus brillantes et des plus belles œuvres de Dieu.

Mais bien plus, il faudra se consoler intérieurement de se voir en dérision et mépris à ses propres compagnons. Je dis *se consoler intérieurement*, parce que, si la chair ne peut y parvenir, le patient ne doit point s'inquiéter de ses vives répugnances, pourvu que l'esprit s'y complaise et s'en réjouisse dans la partie supérieure aux sens.

De même encore, en se voyant repris et mortifié continuellement par tout le monde, non-seulement par ses supérieurs, mais aussi par ses compagnons et ses inférieurs, on devra remercier de cœur et avec un esprit calme ceux qui vous reprennent et usent de charité en vous avertissant. Toute la réponse à leur faire est que l'on se montrera plus attentif à ne pas tomber dans la faute reprochée. Un des plus grands désirs des saints, sur cette terre, a toujours été celui de se voir méprisés pour



l'amour de Jésus-Christ. C'est cela que souhaitait saint Jean de la Croix, lorsque Jésus lui ayant apparu avec sa croix sur l'épaule, et lui ayant dit : Jean que veux-tu de moi ? *Joannes, pete quid vis à me*, saint Jean lui répondit : Seigneur, je veux souffrir et être méprisé pour vous. *Domine, pati et contemni pro te*. Le dernier degré de l'humilité (selon ce qu'enseignent les docteurs et saint François de Sales) est de se complaire dans l'abjection et les humiliations. Et c'est en outre un des plus grands mérites que nous puissions avoir aux yeux de Dieu. Un mépris souffert patiemment pour l'amour de Dieu sera plus méritoire devant lui que mille disciplines et les jeûnes les plus sévères.

Il faut savoir que l'obligation de supporter les mépris est chose inévitable, même au sein des communautés les plus saintes, soit de la part des supérieurs, soit de celle de ses compagnons. Que de mortifications n'ont pas reçues saint Jean François Régis, le vénérable père François de Jérôme, le père Torrès et tant d'autres. Il arrive encore que le Seigneur permet qu'entre les saints il y ait certaines antipathies, sans faute toute fois, ou au moins qu'entre les sujets les plus distingués par leur esprit, il naisse diverses manières de voir opposées, d'où l'on aura à souffrir mille contrariétés. Bien souvent aussi on s'inquiète pour des choses fausses : Dieu lui-même le permet ainsi, afin que ses serviteurs s'exercent à la patience et à l'humilité.

En somme, on profitera peu, en religion, de tous les sacrifices qu'on aura faits, si l'on n'y joint celui de souffrir patiemment les mépris et les contrariétés. Et puis celui qui entre en religion pour se consacrer tout entier à Dieu doit avoir honte de ne pas savoir supporter le mépris, s'il se place en la présence de Jésus-Christ, qui a été rassasié d'opprobres, *saturatus opprobriis*, pour l'amour de nous. Que chacun donc y songe bien, et soit résolu, en entrant en religion, à se complaire dans les abjections, et prêt à en supporter beaucoup, qui ne manqueront pas de lui être imposées ; autrement les impatiences que lui causeraient les contrariétés et les mépris mal supportés pourraient bien le troubler au point de lui faire perdre sa vocation, et l'éloigner de la vie religieuse. Combien en est-il qui, par de telles impatiences, ont perdu leur vo-

cation. Mais à quoi sert à la religion et à Dieu un serviteur qui ne sait pas supporter un mépris pour l'amour de lui ? Et comment peut-il se dire mort, comme il a promis à Jésus-Christ, en entrant en religion, d'être mort à lui-même, si au contraire il reste vivant pour lui, et s'il est susceptible de ressentiment et d'inquiétude, quand il se voit humilié ? Hors de la vie religieuse, hors, tous ces sujets ainsi enchaînés par leur amour-propre ! Il est bien qu'ils se retirent le plus tôt possible, afin de ne pas infecter les autres de leur orgueil contagieux. Dans la vie religieuse chacun doit être mort, et surtout à son amour-propre : autrement il est mieux qu'il n'y entre pas, ou s'il y est entré, qu'il en sorte.

Quatrièmement, il faut en entrant en religion renoncer pleinement à sa propre volonté, et la sacrifier tout entière à la sainte obéissance. Ceci est la chose la plus nécessaire entre toutes. A quoi servirait d'abandonner les aises du monde, ses parents, les honneurs, et de porter en religion l'attachement à sa volonté propre. En cela consiste principalement le renoncement à soi-même, la mort spirituelle, et le don de soi-même à Jésus-Christ. Le don de notre cœur, c'est-à-dire de notre volonté, est celui qu'il agrée le plus, et qu'il exige de ses fils en religion. Sans cela, bien faible sera le mérite de toutes nos mortifications, de toutes les oraisons et de tous les autres sacrifices, si un seul n'est pas accompli, le renoncement entier à notre propre volonté.

Il est certain que c'est là le plus grand mérite que nous puissions avoir devant Dieu, et l'unique voie assurée de lui plaire en toutes choses, si nous pouvons dire avec Jésus, notre Sauveur : *Je fais toujours ce qui peut lui plaire. Ego, quæ placita sunt ei, facio semper* (Jo., VIII, 29). Certainement, celui qui, en religion, n'a aucune volonté propre, peut espérer qu'en toutes ses actions, à l'étude, à l'oraison, à la confession, au repas, à la récréation, au repos, il est agréable à Dieu, puisqu'en religion il n'y a pas pour ainsi dire un mouvement, un soupir qui ne dépende de l'obéissance ou à la règle ou aux ordres des supérieurs.

Les gens du monde, et même certaines personnes adonnées aux choses spirituelles, ne peuvent comprendre tout le mérite de cette vie d'obéissance que l'on mène en

communauté. Il est vrai que, hors de l'état religieux, il y en a beaucoup qui supportent des peines et des travaux, et peut-être plusieurs d'entre eux qui vivent dans une certaine soumission; ils prêchent, ils font des pénitences, ils prient, ils jeûnent, mais, en tout cela, ils laissent leur volonté propre avoir une part, et peut-être la plus grande part. Dieu fasse qu'au jour du jugement ils n'aient pas à gémir et à se plaindre, comme ceux dont parle l'Écriture. Pourquoi avons-nous jeûné, sans que vous nous ayez regardé? Pourquoi avons-nous humilié nos âmes, sans que vous vous en soyez mis en peine? C'est parce que votre propre volonté se trouve au jour de votre jeûne. *Quare jejunavimus, et non aspexisti? humiliavimus animas nostras, et nescisti? Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra* (Is., LVIII, 5). Voici ce que dit saint Bernard : C'est un grand mal que votre propre volonté; elle fait que les bonnes actions cessent d'être de bonnes actions. *Grande malum propria voluntas, quâ fit, ut bona tua tibi bona non sint.* Il est clair, en effet, que, dans de pareils actes, ce n'est pas Dieu seulement que l'on cherche, mais soi-même. Au contraire, celui qui n'agit que par obéissance est sûr qu'en tout il plaît à Dieu. La vénérable mère Marie de Jésus disait que deux choses rendaient précieuse à ses yeux la vie religieuse; l'une, parce que, dans le monastère, elle jouissait sans cesse de la présence et de la compagnie de Jésus-Christ, au saint Sacrement de l'autel; l'autre, parce que là, au moyen de l'obéissance, elle était toute à Dieu, en lui sacrifiant sa propre volonté. Le père Rodriguez raconte qu'après la mort de Dosithée, disciple de saint Dorothee, le Seigneur fit connaître, par révélation, que pendant les cinq années que Dosithée avait vécu sous l'obéissance, bien qu'il eût été constamment dans un état de maladie qui ne lui permettait pas de pratiquer les mêmes austérités que les autres moines, néanmoins, par la vertu de l'obéissance, il avait mérité la même récompense que saint Paul, ermite, et saint Antoine, abbé.

Celui qui veut entrer en religion doit donc se résoudre à se dépouiller entièrement de sa propre volonté et à ne vouloir autre chose que ce que veut la sainte obéissance. Que Dieu garde tout religieux de jamais laisser sortir de sa bouche ces mots : *Je veux* ou *je ne veux pas*. Mais dans

outes les circonstances, lors même que ses supérieurs interrogeraient sur ce qu'il désire, il doit répondre : *Rien autre chose que ce que veut l'obéissance.* Et bien qu'il n'y eût pas de péché évident, il doit obéir en tout ce qui lui est ordonné, aveuglément et sans examen, parce que le soin de délibérer sur les affaires et de résoudre les difficultés ne lui appartient pas, mais à ses supérieurs. Autrement si, tout en obéissant, il ne soumet pas son propre jugement à celui de ses supérieurs, son obéissance ne sera qu'imparfaite. Saint Ignace de Loyola disait : *Que le discernement dans les choses d'obéissance ne convenait pas aux sujets, mais aux supérieurs, et que s'il y a une prudence pour celui qui obéit, c'était d'obéir sans prudence.* Saint Bernard disait : La parfaite obéissance est indiscrete. *Perfecta obedientia est indiscreta* (De vitâ solit.). Et dans un autre endroit : Il est impossible qu'un novice prudent reste longtemps dans la congrégation. *Novitium prudentem in congregatione durare impossibile est*, ajoutant pour motif : C'est au supérieur à examiner, et au sujet à obéir : *Discernere superioris est, subditi obedire.*

Mais pour faire des progrès dans cette vertu de l'obéissance qui passe avant tout, il faut tenir toujours son esprit préparé à exécuter tout ce à quoi on se sent répugner le plus, et d'un autre côté à se voir interdire tout ce qu'on désirerait et que l'on rechercherait. Il arrivera que dans le temps où vous seriez le plus disposé à rester dans la solitude pour vous y livrer à l'oraison et à l'étude ce sera alors qu'on vous emploiera aux affaires du dehors. On sait bien à la vérité que, dans une communauté, la vie solitaire est pratiquée autant que possible, quand on est dans la maison, et, pour cet effet, plusieurs heures sont consacrées au silence ; il y a une retraite de dix jours d'exercices dans un parfait silence, chaque année, et une semblable d'un jour chaque mois ; en outre, une retraite de quinze jours précède la prise d'habit, et une autre pareillement de quinze jours, la profession où sont prononcés les vœux. Néanmoins, si la communauté est de prêtres exerçant le ministère, et appliqués au salut des âmes, le sujet qui y sera continuellement employé par l'obéissance devra se contenter du seul temps des oraisons, et des exercices de la communauté : et souvent même il doit se tenir prêt à abandonner ceux-ci, si l'obé-

dience l'ordonne, sans réplique et sans en être troublé, entendant bien en cela ce qu'entendait et disait sainte Marie Madeleine de Pazzi : *Que les choses qui se font par obéissance sont toutes oraisons.*

Que celui qui sera entré en religion, encore qu'il y ait été réellement appelé, et qu'il ait surmonté toutes les passions et les attachements terrestres, ne s'imagine pas qu'il sera exempt d'autres tentations et épreuves que Dieu lui enverra, tels que dégoûts, doutes, craintes pour l'affermir dans sa vocation. Nous savons que les saints qui ont été le plus attachés à l'accomplissement de leur vocation, n'en ont pas moins éprouvé souvent de grandes perplexités, et il leur semblait qu'ils s'étaient complètement trompés, et qu'ils ne pourraient faire leur salut dans l'état religieux. Ainsi en arriva-t-il à sainte Thérèse, à saint Jean de la Croix, à la vénérable mère de Chantal ; mais par le moyen du recours à Dieu, tous leurs doutes furent dissipés, et ils recouvrèrent la paix. C'est ainsi, au reste, que le Seigneur éprouve ceux qu'il chérit le plus, comme il paraît par ces paroles adressées à Tobie : *Parce que vous étiez agréable à Dieu, il a fallu que la tentation vint vous éprouver. Quia acceptus eras Deo, necesse fuit, ut tentatio probaret te* (Tob., XII, 13). Et dans le Deutér. (XIII, 3) : *Le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il paraisse clairement si vous l'aimez ou non. Tentat vos Dominus Deus vester ut palàm fiat, utrùm diligatis eum, an non.*

Chacun doit donc se préparer en religion à souffrir de ces ténèbres de l'esprit. Il se trouvera quelquefois dans une disposition telle qu'il ne croira plus pouvoir supporter les rigueurs de l'observance, ni retrouver la paix, pas même opérer son salut. Et alors il faut redoubler d'attention et de résolution contre la tentation qui nous affecte de scrupules mal fondés et d'idées d'un plus grand bien spirituel, pour nous faire abandonner notre vocation.

Deux remèdes principaux servent à triompher de ce genre de tentation. Le premier consiste à recourir à l'oraison ; approchez-vous de Dieu, et vous serez éclairé : *Accedite ad Deum, et illuminamini* (Ps. XXXIII, 6). Si vous recourez à Dieu, il est impossible que vous ne parveniez pas à vaincre la tentation, et au contraire, sans ce secours,

il est impossible d'en triompher. Et remarquez que souvent il ne suffira pas de recourir une première fois à Dieu, ou de ne le faire que pendant quelques jours, pour obtenir une pareille victoire. Le Seigneur permettra peut-être que, même après l'oraison, la tentation se continue pendant plus d'une semaine, ou pendant plusieurs mois, ou des années même; mais soyez assurés que celui qui persévère dans le recours à Dieu recevra certainement sa lumière, et restera vainqueur; alors il retrouvera la paix et se sentira d'autant plus affermi dans sa vocation. Tout religieux qui n'aura pas essuyé cette tempête, à l'abri de laquelle nul ne se trouve, ne peut reposer tranquille. Notez de plus que, dans ce temps de ténèbres, il est inutile d'attendre des mouvements de ferveur, et de chercher des motifs de quiétude; car, au milieu de cette obscurité, il n'y a que trouble et confusion. Il ne reste alors rien à faire que d'adresser à Dieu ces paroles : *Seigneur, aidez-moi, Seigneur, aidez-moi*. et de recourir à la protection de Marie, qui est la mère de persévérance, se confiant dans la divine promesse : *Demandez et vous recevrez : Petite et accipietis*. Il est certain que celui qui triomphe dans une pareille épreuve, avec le secours de la grâce divine, retrouvera ensuite double calme, double paix dans sa vocation.

Le second remède, aussi essentiel et nécessaire dans cette sorte de tentation, est d'en communiquer avec ses supérieurs ou son père spirituel dans la communauté; il faut le faire surtout dès les premiers effets de la tentation, et avant qu'elle ait acquis toute sa force. Saint Philippe de Néri disait que quand la tentation est dévoilée, elle est à moitié vaincue. Au contraire il n'y a pas de plus grand danger dans un cas pareil, que de taire la tentation qu'on éprouve aux supérieurs; parce qu'alors, d'une part, Dieu retire sa lumière, pour punir le manque de fidélité du sujet qui se refuse ainsi à manifester son mal, et d'un autre côté la tentation prend force, d'autant que la mine reste plus longtemps sans être éventée. Aussi tient-on pour chose non douteuse que celui qui, éprouvant des tentations contre sa vocation, ne les révèle pas, perdra certainement sa vocation. Comprendons bien qu'en religion les tentations les plus dangereuses que puisse susciter l'enfer, sont celles contraires à la vo-

cation ; car s'il peut triompher par elles, il remporte à la fois plusieurs victoires. Celui, en effet, qui perd sa vocation, une fois sorti de l'état religieux, que pourra-t-il faire dans la voie de Dieu ? Bien que l'ennemi spirituel lui suggère que, hors de la règle religieuse, il aura plus de tranquillité pour opérer le bien, néanmoins il est bien sûr que lorsqu'il sera sorti de la communauté, il restera dans son cœur un remords qui lui ôtera tout repos, et Dieu fasse que ce remords ne l'accompagne pas jusqu'à la mort pour le tourmenter ensuite éternellement dans l'enfer, où il est si facile de tomber (comme je l'ai déjà dit plus haut) quand on a abandonné sa vocation. Il restera de plus si tiède, si peu encouragé pour les bonnes œuvres, qu'à peine aura-t-il la force de lever les yeux vers le ciel. Il ne pourra guère s'empêcher bientôt d'abandonner l'oraison, car il n'y trouvera, chaque fois qu'il y aura recours, qu'un enfer de remords, et entendra les reproches de sa conscience qui lui criera : *Qu'as-tu fait ? Tu as abandonné ton Dieu ! Tu as quitté ta vocation ! Et pourquoi ? Pour obéir à tes propres idées, ou aux vœux de ta famille.* Ce reproche de sa conscience, il le sentira toute sa vie, et principalement à l'article de la mort, quand lui apparaîtra l'éternité, quand, au lieu de mourir dans la maison de Dieu, entouré de ses bons frères en religion, il se trouvera mourant hors de cette religion, et peut-être dans sa maison, au milieu de ces mêmes parents, pour le contentement desquels il se sera dégoûté de Dieu. Que les religieux prient donc sans cesse le Seigneur de les faire plutôt mourir, que de permettre qu'ils tombent dans un pareil malheur, qui se sent bien plus douloureusement à l'article de la mort, alors qu'il n'y a plus de remède à cette funeste erreur. Et c'est là le meilleur sujet de méditation que puisse considérer celui qui éprouve une tentation contre sa vocation, que de penser, dans le temps où cette tentation le travaille, au tourment irremédiable que lui apportera, à l'article de la mort, le remords d'avoir perdu sa vocation, et de mourir par sa faute hors de la religion.

Enfin, j'avertirai celui qui veut entrer en religion qu'il doit être résolu à devenir saint, et à souffrir toutes les peines extérieures et intérieures pour rester fidèle à Dieu, et ne pas abandonner sa vocation. Et s'il ne se sent

pas ferme dans une pareille résolution, je l'engage à ne pas tromper ses supérieurs et lui-même, et à ne pas entrer ; car c'est là un signe qu'il n'est point appelé, ou qu'il ne veut pas correspondre comme il le doit à sa vocation, ce qui serait un mal pire encore. Ainsi, dans une disposition si défavorable, il vaut mieux qu'il reste dehors et qu'il travaille à se mieux disposer, et à acquérir la résolution de se donner tout à Dieu, et à souffrir tout pour Dieu. Autrement, il fera tort à la fois à lui-même et à la religion, car il y a lieu de penser qu'il l'abandonnera bientôt ; et alors, outre qu'il sera discrédité aux yeux du monde, il restera coupable devant Dieu d'une infidélité plus condamnable à la vocation qu'il avait reçue, et perdra l'assurance de pouvoir faire désormais un seul pas dans la vie sainte, et Dieu sait que de disgrâces, que de chutes succéderont à celle-là.

En résumé, quel plus beau spectacle que de voir dans la religion des âmes livrées tout entières à Dieu, vivant au milieu du monde, mais comme hors du monde, sans autre pensée que celle de plaire à Dieu !

Dans l'état religieux, chacun ne doit vivre que pour la vie éternelle. Oh ! quel bonheur pour nous, si nous pouvions utiliser ces quatre jours de vie terrestre, par le sacrifice que nous en ferons à Dieu. Avec quel empressement surtout doivent le faire ceux qui ont déjà perdu, dans le monde, une bonne portion de leur vie. Mettons-nous bien devant les yeux l'éternité, et alors nous serons disposés à tout souffrir avec joie et tranquillité. Rendons grâces à Dieu, qui nous a donné tant de lumières et de secours pour parvenir à l'aimer parfaitement, puisqu'il nous a choisis au milieu de tant de nos semblables pour le servir en religion, en nous faisant le don de son saint amour. Redoublons de zèle pour lui plaire dans l'exercice des vertus, en pensant que peut-être, comme sainte Thérèse le disait à ses filles, nous avons, avec sa grâce, fait la plus grande partie du chemin vers la sainteté, en tournant le dos au monde et à tous ses biens. Le moins nous reste à faire maintenant pour devenir saints. Je suis assuré que Jésus a préparé une place élevée dans le ciel pour ceux qui meurent en religion. Nous sommes, dans cette vie, pauvres, méprisés, traités de fous et d'insensés : mais dans l'autre nous changeons complètement de sort.



Recommandons-nous sans cesse à notre Rédempteur plein d'amour, caché dans le saint Sacrement, et à la très-sainte Marie, puisque, comme religieux, nous devons professer un amour plus particulier à Jésus, dans le sacrement, et à Marie immaculée, et ayons pleine confiance. Jésus-Christ nous a élus pour être les grands de sa cour, comme nous pouvons le conclure évidemment de la protection spéciale qu'il accorde à ses maisons religieuses, et à chaque frère qui en fait partie. Le Seigneur est ma lumière et mon salut : que craindrai-je ? *Domínus illuminatio mea et salus mea, quem timebo?* (Psalm xxvi, 1).

Seigneur, achevez votre ouvrage : faites-nous la grâce d'être entièrement à vous pour votre gloire, en sorte que tous les sujets de vos saintes maisons aient le bonheur de vous complaire jusqu'au jour du jugement, et vous acquièrent un grand nombre d'âmes. *Amen, amen.*

---

# CONSIDÉRATIONS

## POUR CEUX QUI SONT APPELÉS A L'ÉTAT RELIGIEUX.

---

### PREMIÈRE CONSIDÉRATION.

Combien le salut éternel de notre âme est assuré dans la vie religieuse.

Pour comprendre combien est important le salut éternel de notre âme, il suffit d'avoir la foi, et de considérer que nous n'avons qu'une âme, et qu'en la perdant nous perdons tout. Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme? *Quid prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur?* (Matth., xvi, 26.) C'est cette grande maxime de l'Évangile qui déterminait tant de jeunes chrétiens, les uns à se retirer dans des cloîtres, les autres à vivre au désert, d'autres enfin à donner leur vie pour Jésus-Christ dans le martyr. Tous se disaient en effet : Quel bonheur y a-t-il dans la possession du monde entier et de tous les biens qu'il peut offrir, pendant cette vie si courte, si en même temps on se damne et on se rend malheureux pour toute cette vie qui ne doit pas avoir de fin? Tous ces riches, tous ces princes et empereurs qui se trouvent maintenant dans l'enfer, que leur reste-t-il de tout ce qu'ils ont possédé dans le monde, qu'un plus grand tourment, que de plus cuisants regrets? Ils pleurent maintenant, les malheureux; ils s'écrient : *Transierunt omnia illa tanquam umbra* (Sap., v, 9). Tout, en effet, est passé pour eux comme une ombre, comme un songe, et le tourment qui leur est resté dure depuis bien des années et durera toute une éternité.

La figure de ce monde passe : *Præterit figura hujus mundi* (I. Cor., vii, 31). Ce monde est une scène où se passe un drame fort court. Heureux qui sait remplir son

rôle de manière qu'il mérite d'être heureux dans cette vie, qui ne doit point finir. Peu importera alors que, dans ce monde, il ait été pauvre, méprisé, tourmenté, s'il est ensuite heureux, honoré, roi dans le paradis, et cela tant que Dieu sera Dieu. C'est pour cette unique fin que le Seigneur nous a placés dans ce monde et nous fait vivre sur cette terre, non pour y acquérir des biens passagers, mais pour mériter et gagner des biens éternels. *Finem verò vitam æternam* (Rom., vi, 22).

Telle est la fin que devraient avoir en vue tous les hommes qui vivent dans le monde, mais le mal est que, dans ce monde, on ne pense que peu ou point à la vie éternelle. Au milieu des ténèbres de cette autre Egypte, la plupart des hommes ne placent leur étude que dans l'acquisition des honneurs et des jouissances mondaines, et voilà pourquoi il y en a un si grand nombre qui se perdent. La terre est plongée dans une grande désolation, parce qu'il n'est personne qui ait le cœur attentif à Dieu. *Desolatione desolata est omnis terra quia nullus est qui recogitet corde* (Jérém., xii, 11). Qu'il y en a peu qui s'occupent à considérer que la mort viendra terminer cette courte scène, que l'éternité nous attend après! à réfléchir sur tout ce que Dieu a fait pour l'amour de nous! Et de là vient que ces malheureux vivent dans l'aveuglement, éloignés de Dieu, à la manière des bêtes, les yeux constamment baissés vers les choses terrestres, sans aucun recours à Dieu, sans aucun désir de son amour, sans aucune pensée vers l'éternité. Aussi, n'ont-ils à la fin qu'une mort funeste, qui n'est que le commencement d'une mort et d'un malheur éternels : Arrivés là, ils ouvrent enfin les yeux, mais ce n'est que pour pleurer sans espoir et sans retour sur leur folie.

C'est un grand moyen de salut, que celui qu'on trouve dans la vie religieuse, où l'on médite continuellement sur les vérités éternelles. Souvenez-vous de vos fins dernières, dit le Saint-Esprit, et vous ne pécherez pas. *Memorare novissima tua et in æternum non peccabis* (Eccl., vii, 40). Dans toutes les maisons religieuses bien ordonnées, cela se pratique chaque jour et plusieurs fois le jour. Aussi, à la vive lumière qui s'y répand continuellement sur les choses divines, il est moralement impossible de vivre, au moins longtemps, éloigné de Dieu et

sans s'occuper à tenir en règle ses comptes pour l'éternité.

---

## PRIÈRE.

Mon Dieu, et par où pouvais-je être digne de cette faveur miséricordieuse, qui, pendant que vous en laissiez tant d'autres au milieu des dangers du siècle, vous a fait m'appeler à vous, moi qui plus que les autres, vous avais offensé, et méritais davantage d'être privé de votre divine lumière, et de jouir de l'honneur de vivre dans votre sainte maison, avec vos intimes serviteurs? Seigneur, faites que je reconnaisse dignement cette faveur trop grande que j'ai reçue de vous; que dès lors je vous en rends grâce sans cesse, comme je me propose, et j'ai espoir de le faire, d'abord pendant ma vie entière et puis pendant toute l'éternité; et ne permettez pas que je sois en rien ingrat envers vous. Puisque vous avez déjà été si partial pour moi, et m'avez préféré à tant d'autres dans votre amour, il est bien juste que je vous serve avec plus de zèle et d'amour que les autres. Mon Jésus, vous m'avez voulu tout à vous : je me donne à vous tout entier. Acceptez-moi, et conservez-moi désormais comme chose vous appartenant, puisque je ne suis plus à moi. Vous avez commencé votre ouvrage, daignez l'achever. Vous m'avez appelé dans votre maison, parce que vous voulez que je sois sanctifié : Rendez-moi donc tel que vous le souhaitez. Faites-le, Père éternel, pour l'amour de Jésus-Christ, en qui seul je me confie. Je vous aime, grand Dieu, je vous aime, bonté infinie. c'est vous seul que j'aime et que je veux toujours aimer. Marie, ô mon espoir, prêtez-moi votre secours, et obtenez-moi la grâce d'être toujours fidèle et agréable au Seigneur.

## DEUXIÈME CONSIDÉRATION.

## Mort heureuse des religieux.

Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur : *Beati mortui qui in Domino moriuntur* (Apoc., xiv, 13). Et qui peut mieux être au nombre de ces morts heureux qui meurent dans le Seigneur, que les religieux qui, à la fin de leur vie, se trouvent déjà morts au monde, étant déjà détachés du monde et de toutes ses joies, par le moyen des saints vœux.

Considérez, cher frère, combien vous vous trouverez satisfait, si, ayant suivi votre vocation, vous avez le bonheur de mourir dans la maison de Dieu ! Le démon ne manquera pas de vous représenter que, si vous vous retirez dans une sainte maison, peut-être ensuite vous vous repentirez d'avoir abandonné la vôtre, d'avoir quitté votre patrie et frustré votre famille des avantages qu'elle pouvait retirer de vous. Mais dites-vous à vous-même : A l'article de la mort, me repentirai-je ou me féliciterai-je d'avoir suivi ma vocation ? Ainsi, je vous en prie, mettez-vous d'avance à la place d'un moribond, tout près de comparaître au tribunal de Jésus-Christ. Voyez ce que vous désireriez le plus avoir fait, étant réduit à cet état. Sera-ce d'avoir contenté vos parents, d'avoir aidé à la prospérité de votre maison, d'avoir servi votre pays, et de mourir entouré de vos frères, de vos neveux, de vos alliés, après avoir vécu dans votre maison, honoré des fonctions de curé, de chanoine, d'évêque, de ministre, et n'ayant eu pour règle que votre volonté ? Ou bien de mourir dans la maison de Dieu, assisté de vos frères en religion, qui raniment votre courage pour franchir ce grand passage, après avoir vécu de longues années d'une vie religieuse, humilié, mortifié, dépouillé de tous biens, éloigné de vos parents, privé de votre volonté propre, soumis à l'obédience, détaché enfin de toute chose terrestre ; dans cet état enfin qui rend la mort douce et aimable ? Celui qui s'est accoutumé, nous dit saint Bernard.

à se priver des plaisir du monde, ne s'apercevra pas qu'il quitte le monde : *Qui consuevit se delectationibus mundi privare, mundum deserere non sentiet* (Saint Bern., de cons.). Le pape Honorius II, près de mourir, témoignait son regret de n'être pas resté dans son monastère à laver les plats plutôt que d'avoir été pape. Philippe II désirait en mourant d'avoir été laïque dans quelque communauté, occupé à servir Dieu, plutôt que d'avoir été roi. Philippe III, aussi roi d'Espagne, disait à sa mort : O que n'ai-je été simple serviteur de Dieu dans un désert et non monarque; car maintenant je comparerais avec plus de confiance au tribunal de Jésus-Christ.

Quand donc le démon vous tentera pour vous faire abandonner votre vocation, pensez à ce terme de la mort, et supposez-vous près d'arriver à ce moment suprême d'où dépend l'éternité : *A quo pendet æternitas*. C'est ainsi que vous triompherez de toutes les tentations et que vous resterez fidèle à Dieu : et certainement vous ne vous en repentirez pas à l'article de la mort, mais vous en rendrez sans cesse grâces à Dieu, et vivrez et mourrez content. Le frère de saint Bernard, Gérard, mourut en chantant, joyeux de penser qu'il mourait dans la maison de Dieu. Le père Suarez, de la compagnie de Jésus, sentait une si grande douceur et une telle consolation de mourir en religion, qu'il disait : Je ne pensais pas qu'il fût si doux de mourir : *Non putabam tam dulce esse mori*. Un autre saint religieux de la même compagnie, prêt à mourir, se prit à rire, et comme on lui demandait pourquoi il riait, il répondit : Et comment ne rirais-je pas? Jésus-Christ lui-même n'a-t-il pas promis le paradis à celui qui abandonnerait tout pour l'amour de lui? N'est-ce pas lui qui a dit : Celui qui aura abandonné sa maison, ses frères, son père, recevra le centuple, et possédera la vie éternelle : *Qui reliquerit domum suam vel fratres, aut patrem, etc., centuplum accipiet et vitam æternam possidebit?* (Matth. xix, 29.) Or j'ai tout laissé pour Dieu; Dieu est fidèle, il ne peut manquer à sa promesse; ainsi, ajoutait-il, comment ne serais-je pas joyeux, et ne rirais-je pas en me voyant assuré d'être en paradis? Un frère laïque, mort il y a quelques années, disait à ceux qui lui demandaient ce qu'il souhaitait le plus : Je ne désire rien autre chose que de mourir pour m'unir à Dieu. Le

père dom Janvier Sarnelli, peu avant de mourir, parlait à Dieu en ces termes : Seigneur, vous savez que toutes mes actions, que toutes mes pensées ont été pour votre gloire : maintenant je soupire après le moment où je vous verrai face à face, si c'est votre volonté. Puis il dit : Allons je vais me livrer à une douce agonie. Il se mit ensuite à faire de pieux colloques avec Dieu, et peu après il expira paisiblement, avec le sourire sur les lèvres : son corps commença dès lors à rendre une odeur suave, qui, comme l'ont attesté les témoins, remplit pendant plusieurs jours la chambre où il était mort. Saint Bernard avait donc bien raison, en parlant du bonheur de l'état religieux, de s'écrier ! O vie assurée où l'on attend la mort sans crainte, bien plus où on la désire avec bonheur et où on la reçoit avec dévotion ! *O vita segura, ubi absque formidine mors expectatur, imò et exoptatur cum dulcedine et excipitur cum devotione !*

---

### PRIÈRE.

Jésus, mon Sauveur, qui, pour me procurer une bonne mort, avez souffert volontairement une mort si cruelle et si amère. puisque vous m'avez choisi pour suivre de plus près les traces de votre sainte vie, afin de me voir plus étroitement uni à votre cœur plein d'amour, liez-moi, je vous prie, tout à vous par les douces chaînes de votre amour, tellement que je ne puisse plus me séparer de vous. O mon Rédempteur bien-aimé, je désire ardemment de vous être agréable et de correspondre à une si grande grâce ; mais je crains que ma faiblesse m'y rende infidèle. Mon Jésus, ne le permettez pas ; faites-moi mourir, plutôt que je ne pense à vous quitter et que je perde la mémoire de l'affection spéciale que vous avez eue pour moi.

Je vous aime, mon doux Sauveur ! vous êtes et serez toujours le souverain maître de mon cœur et de mon âme. J'abandonne tout, et vous choisissez, vous, pour mon seul trésor, ô pur agneau de Dieu ! ô mon ami le plus tendre ! *Dilectus meus candidus, et rubicundus, electus ex millibus* (Cant., v, 10). Loin de moi les créatures ; mon

unique bien, c'est mon Dieu : lui seul est mon amour, il est mon tout. Je vous aime, mon Jésus, et c'est à vous aimer ainsi que je veux employer tout ce qui me reste de vie, qu'elle soit longue ou courte. Je vous embrasse, je vous presse sur mon cœur, et je désire mourir dans cet embrassement. Je vous demande cette seule grâce et n'en veux pas d'autre, que vous me fassiez vivre dans l'ardeur de votre saint amour, et quand viendra le terme de ma vie, que vous me fassiez expirer en vous répétant un acte d'amour. O vierge Marie immaculée, obtenez-moi cette grâce, je l'espère de vous!

---

### TROISIÈME CONSIDÉRATION.

Compte que devra rendre à Jésus-Christ, au jour du jugement. celui qui n'aura pas obéi à sa vocation.

La grâce de la vocation à l'état religieux n'est point une grâce ordinaire ; elle est au contraire très-rare, et Dieu ne l'accorde qu'à peu d'élus. *Non fecit taliter omni natione* (Ps. cxlvii, 20). O combien est plus grande la grâce d'être appelé à la vie parfaite et à devenir le familier de Dieu dans sa maison, que d'être appelé à régner sur le plus grand royaume de la terre ! Et quelle comparaison y a-t-il entre un règne temporaire et terrestre et un règne éternel dans le ciel ?

Mais plus aura été grande la grâce accordée, plus le Seigneur s'irritera contre celui qui n'y aura pas répondu, et plus aussi sera rigoureux son jugement au jour où il faudra compter. Si un roi appelait un simple pasteur dans son palais, pour le servir à l'égal des nobles de sa cour, quelle serait son indignation si le pasteur le refusait pour garder sa pauvre bergerie et son chétif troupeau ? Dieu connaît parfaitement le prix de ses grâces, et par conséquent il doit châtier avec toute rigueur ceux qui les méprisent. Lui seul est maître, et quand il parle il veut être obéi et obéi de suite ; aussi quand sa lumière appelle une âme à la vie parfaite, si cette âme n'y répond sur-le-champ, il la lui retire et l'abandonne au milieu des



ténèbres. O combien de pauvres âmes nous verrons réprochées au jour du jugement, pour ce seul motif qu'étant appelées à Dieu elles n'ont pas obéi !

Remerciez donc le Seigneur de vous avoir appelé à le suivre; mais tremblez si vous n'y correspondez pas. Lorsque Dieu vous appelle à le servir de plus près, c'est un signe qu'il veut votre salut; mais il veut que vous vous sauviez par la seule voie que lui-même vous a indiquée et choisie. Si vous prétendez vous sauver par celle que vous aurez choisie vous-même, vous serez en grand péril de ne pas vous sauver, parce que, restant dans le siècle quand Dieu vous appelait en religion, le Seigneur ne vous y accordera pas tous les secours efficaces qu'il vous avait préparés, en vivant dans sa maison, et sans lesquels vous ne vous sauverez pas. Mes brebis connaissent ma voix, dit-il : *Oves meæ vocem meam audiunt* (Joan., x, 27). Qui ne veut pas obéir à la voix de Dieu, montre par là qu'il ne fait et ne fera jamais partie de son troupeau, mais qu'il sera condamné avec les boucs dans la vallée de Josaphat.

---

### PRIÈRE.

Seigneur, vous avez usé envers moi d'un tel excès de bonté que vous m'avez choisi parmi un si grand nombre d'autres pour vous servir dans votre maison, au milieu de vos plus intimes serviteurs. Je comprends combien est grande une grâce pareille et combien j'en suis indigne. Me voilà : Je veux correspondre à tant d'amour, je veux vous obéir. Puisque vous avez été si libéral pour moi que de m'appeler quand je ne vous cherchais pas, quand j'étais si ingrat, ne permettez pas que maintenant j'aie envers vous cette autre ingratitude extrême de vous abandonner, vous qui, pour l'amour de moi, avez donné votre sang et votre vie, et cela pour me rejoindre à un monde où par le passé j'ai perdu souvent votre grâce et compromis mon salut. Puisque vous m'avez appelé, donnez-moi la force de vous obéir. J'en ai déjà fait la promesse, je la renouvelle aujourd'hui : mais, sans la grâce de persévérance, je ne pourrais vous rester fidèle. C'est cette grâce que j'implore

de vous, et c'est par vos mérites que j'y prétends et que je l'espère. Donnez-moi le courage de vaincre les passions de la chair par lesquels le démon compte me rendre infidèle. Je vous aime, mon Jésus, je consacre tout à vous. Je vous appartiens déjà et veux vous appartenir toujours. Marie, ma mère et mon espoir, vous êtes la mère de la persévérance : cette grâce ne s'obtient que par vous, obtenez-la moi ; je me confie en vous.

### QUATRIÈME CONSIDÉRATION.

Tourment que souffrira dans l'enfer celui qui se damnera pour avoir perdu sa vocation.

Le remords d'avoir perdu, par sa propre faute, quelque grand bien, ou de s'être causé volontairement quelque grand mal est une peine si forte, que, dans cette vie même, elle cause un tourment insupportable. Or, quel tourment n'aura pas à souffrir ce jeune homme appelé de Dieu, par une faveur singulière, à l'état religieux, lorsqu'il reconnaîtra que s'il avait obéi à Dieu, il aurait acquis une belle place dans le paradis, et qu'au lieu de cela, il se verra plongé dans cette prison de supplices, sans espérance de remède à son éternelle souffrance. Il dira alors : O insensé que j'étais ! je pouvais devenir un saint ; et, si j'avais obéi, maintenant je le serais, tandis que je me suis damné sans remède ! Il ouvrira les yeux alors, le misérable ! pour son plus grand tourment ; et il verra au jour du jugement universel, passer à la droite et être couronnés par les saints ceux qui auront obéi à leur vocation, qui, laissant entièrement le monde, se sont réfugiés dans la maison de Dieu, où lui-même avait aussi été appelé ; et, en même temps, il se verra séparé de la compagnie des bienheureux, et relégué au milieu de cette chiourme innombrable de ces malheureux damnés, en punition de sa désobéissance à la voix de Dieu. Ah ! Certainement alors la pensée de la grâce de la vocation qu'il avait reçue, sera pour lui dans l'enfer même un second enfer.

On sait déjà, et nous en avons présenté plus haut la considération, que celui-là s'expose facilement à une perte aussi redoutable, qui, pour suivre ses propres idées, se détourne de la voix divine qui l'appelle. C'est pourquoi, mon frère, vous qui avez été appelé à vous rendre saint dans la maison de Dieu, voyez à quel extrême péril vous vous exposeriez, si, volontairement, vous veniez à perdre votre vocation. Et cette même vocation dont Dieu vous a gratifié dans son infinie bonté, afin de vous tirer de la foule et de vous placer au nombre des princes élus du paradis, deviendrait, par votre faute, si vous étiez infidèle à Dieu, un enfer à part pour vous. Choisissez donc, puisque Dieu met aujourd'hui le choix dans votre main; choisissez, ou d'être un grand roi dans le paradis, ou un damné plus tourmenté que les autres dans l'enfer.

---

### PRIÈRE.

Non, mon Dieu, non, ne permettez pas que je vous désobéisse et que je vous sois infidèle, je reconnais votre bonté, et vous rends grâce de ce qu'au lieu de détourner de moi votre face, et de me reléguer dans l'enfer que j'ai mérité tant de fois, vous m'appelez à la sainteté et me préparez une belle place dans le paradis. Je comprends que je mériterais un double châtiment si je ne correspondais pas à cette grâce, que tous ne reçoivent pas. Je veux vous obéir. Me voilà : je suis à vous et veux être à vous toujours ! J'embrasse avec joie tous les désagréments, toutes les souffrances même de la vie religieuse à laquelle vous m'invitez. Et que sont ces souffrances en comparaison des souffrances éternelles que j'ai méritées ? J'étais déjà perdu à cause de mes péchés, aujourd'hui je me donne tout à vous. Disposez de moi et de ma vie, selon votre volonté. Acceptez, ô Seigneur, un condamné de l'enfer tel que j'étais, pour vous servir et vous aimer dans cette vie et dans l'autre. Je veux vous aimer désormais, autant que j'avais mérité de me voir destiné à vous haïr dans l'enfer, ô Dieu infiniment aimable ! Ô mon Jésus, vous avez rompu les chaînes par lesquelles le

monde me tenait lié à lui ; vous m'avez délivré de l'esclavage de mes ennemis. Ainsi donc , ô mon amour, je veux vous aimer d'autant plus, et pour l'amour que je vous porte, je veux vous servir et vous obéir toujours. Je vous rendrai toujours grâces , ô Marie, mon avocate , qui m'avez obtenu une telle miséricorde. Soyez-moi en aide, et ne permettez pas que je sois davantage ingrat envers ce Dieu qui m'a tant aimé. Obtenez que je meure, plutôt que de devenir infidèle à cette grâce extrême. C'est mon espoir.

---

### CINQUIÈME CONSIDÉRATION.

De la gloire immense dont les religieux jouiront dans le ciel.

Considérez d'abord ce que dit saint Bernard que le religieux mourant dans sa communauté difficilement peut être damné. De la cellule au ciel , la route est facile, à peine si un seul descend de la cellule en enfer. *Facilis via de cellâ ad cœlum. Vix unquàm aliquis è cellâ in infernum descendit.* Et la raison qu'en apporte ce saint est, *quia vix unquàm nisi prædestinatus in eâ, usque ad mortem persistit* : Parce qu'il est bien difficile qu'un religieux persévère jusqu'à la mort, s'il n'est au nombre des élus du paradis. C'est pour cela que saint Laurent Justinien disait que la vie religieuse est la porte du paradis : *Illius cœlestis civitatis iste est introitus.* Et le même saint ajoutait que les religieux avaient là un signe comme assuré de leur prédestination : *Magnum quippè electionis indicium.*

Considérez en outre que le paradis, comme dit l'Apôtre, est une couronne de justice ; qu'ainsi Dieu, bien qu'il récompense nos bonnes œuvres bien au delà de leur mérite, n'en mesure pas moins la récompense de chacun dans la proportion des bonnes œuvres qu'il a faites : *Reddet unicuique secundum opera sua* (Matth., xvi, 27). Jugez par là de la grandeur de la récompense que Dieu garde dans le ciel aux bons religieux eu égard aux grands mérites qu'ils acquièrent chaque jour. Le religieux sacrifie à Dieu tous ses biens terrestres et se contente de vivre dans la pau-

vreté, sans posséder la moindre chose. Le religieux renonce à tout attachement pour sa famille, ses amis, sa patrie, afin de s'unir plus étroitement à Dieu. Le religieux se mortifie continuellement en toutes choses dont il jouirait dans le monde. Enfin le religieux se donne à Dieu tout entier en faisant le sacrifice de sa propre volonté par le vœu d'obéissance. La chose, sans doute, qui nous soit la plus chère, c'est notre propre volonté, et c'est celle que Dieu réclame de nous avant toute autre. Mon fils, dit-il, donnez-moi votre cœur; le cœur, c'est-à-dire la volonté: *Præbe, fili mi, cor tuum mihi* (Prov., xxvi, 29). Celui qui sert Dieu dans le monde lui donnera bien les choses qu'il possède, mais il ne se donnera pas lui-même: il n'en donne qu'une partie, non le tout; car il donnera son bien par les aumônes, sa nourriture par les jeûnes, son sang par les flagellations, etc.; mais il se réservera toujours sa propre volonté, jeûnant quand il le veut, priant quand il le veut, etc. Au lieu que le religieux offre en don à Dieu sa propre volonté, il se donne ainsi lui-même et se donne tout entier, livrant non-seulement les fruits de l'arbre, mais l'arbre même; et d'après cela, il peut dire avec vérité: Seigneur, après vous avoir donné jusqu'à ma propre volonté, il ne me reste plus rien que je puisse vous donner.

Aussi, en tout ce que le religieux fait par obéissance, il peut être assuré d'agir d'une manière parfaitement conforme à la volonté de Dieu et entièrement méritoire, non-seulement quand il fait l'oraison, quand il confesse ou qu'il prêche, quand il jeûne ou exerce tout autre mortification; mais encore quand il prend son repas, quand il balaye sa cellule, qu'il fait son lit ou qu'il va s'y reposer, même lorsqu'il prend sa récréation, parce que, faisant tout par obéissance, il fait en tout la volonté de Dieu. Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait que tout acte d'obéissance était oraison. C'est ce qui faisait dire également à saint Anselme que, quoi que fissent les religieux (entendant parler de ceux qui n'agissent que d'après l'obéissance), tout leur était méritoire.

Saint Louis de Gonzague disait qu'en religion on voyageait sur un navire à voiles, qui, alors même qu'on ne rame pas, ne laisse pas d'avancer. Oh! combien plus gagnera pour son salut un religieux par l'observation de sa

règle pendant un seul mois, qu'un séculier avec toutes ses pénitences et ses oraisons pendant un an ! Il a été révélé à l'égard de ce disciple de saint Dorothee, appelé Dosithée, que pour les cinq ans qu'il avait passés dans l'obéissance de son maître, il lui avait été accordé dans le ciel une gloire égale à celle de Paul l'ermite et de saint Antoine, abbé, qui tous deux vécurent tant d'années dans le désert. A la vérité, pendant cette vie, les religieux ont beaucoup à souffrir de la gêne d'une observance régulière ; ils marchent et vont en pleurant, dit le Psalmiste : *Euntes ibant et flebant*. Mais quand ils seront appelés dans l'autre vie, ils iront droit au ciel. Ils reviendront avec des transports de joie en portant les gerbes de leur moisson. *Venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos* (Psalm. cxxv, 6). Aussi chanteront-ils alors : *Funes ceciderunt mihi in præclaris : et enim hæreditas mea præclara est mihi* (Psalm. xv, 6). Ces liens étroits qui m'ont attaché au Seigneur sont devenus pour moi d'un prix infini, et la gloire qu'ils m'ont acquise est immense.

---

## PRIÈRE.

Est-il possible, ô mon Dieu, ô mon ami véritable, que vous ayez désiré à un tel point d'être aimé de moi, et que moi, misérable, je n'aie ressenti que de si faibles désirs de vous aimer et de vous plaire ! Et cependant pour quelle autre fin m'auriez-vous favorisé de tant de grâces et m'auriez-vous appelé à vous du milieu du monde ? O mon Jésus, je comprends votre volonté ; vous m'aimez beaucoup, et vous voulez que je vous chérisse de même et que je sois tout à vous, dans cette vie et dans l'autre. Vous voulez que mon amour ne soit point partagé avec les créatures, mais soit tout pour vous seul, vous, unique bien, seul aimable, seul digne d'un amour infini. Ah ! mon Seigneur, mon trésor, mon amour, mon tout, oui je soupire et désire ardemment de vous aimer et de n'aimer uniquement que vous ! Je vous rends grâce de ce désir que vous m'avez donné ; daignez me le conserver et l'accroître toujours ; faites que je vous complaise et

aime autant que vous le désirez sur cette terre, afin que je parvienne ensuite à vous aimer face à face et de toutes mes forces, dans le ciel. C'est tout ce que je vous demande, ô mon Dieu. Je veux vous aimer, oui, mon Dieu, j'en veux vous aimer, et pour votre amour je me livre volontiers à toutes les souffrances. Je veux me rendre saint, non pour jouir beaucoup dans le paradis, mais pour vous plaire beaucoup, mon bien-aimé Seigneur, et pour vous aimer avec ardeur pendant l'éternité. Exaucez-moi, père éternel, pour l'amour de Jésus-Christ. Marie, ma mère, aidez-moi, vous, pour l'amour de ce fils qui naquit de vous : vous êtes tout mon espoir, j'attends tout bien de vous.

## SIXIÈME CONSIDÉRATION.

De la paix dont Dieu fait jouir les bons religieux.

Les promesses de Dieu ne peuvent être vaines. Dieu a dit : Quiconque aura quitté pour mon nom sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère...., ou ses terres, recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle : *Omnia qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem... , aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit* (Matth., XIX, 29) ; c'est-à-dire le centuple sur cette terre même, et la vie éternelle dans le paradis. La paix de l'âme est un bien préférable à tous les royaumes du monde. Et à quoi servirait d'avoir la possession du monde entier, sans la paix intérieure ? Il vaut mieux cent fois n'être que le paysan le plus pauvre de la terre et être content, que d'être le maître du monde et de vivre dans l'inquiétude. Mais qui peut procurer cette paix ? Sera-ce le monde ? Non. La paix est un bien qui ne peut s'obtenir que de Dieu. Seigneur, dit l'Eglise dans ses prières, donnez à vos serviteurs cette paix que le monde ne peut pas donner. *Deus, da servis tuis illam, quam mundus dare non potest, pacem.* C'est pourquoi elle implore de Dieu toute consolation. Or, si Dieu est le seul dispensateur de cette paix, à qui devons-nous penser qu'il l'accordera, si ce n'est à

ceux qui ont tout quitté et se sont détachés de toutes les créatures pour se donner entièrement à leur Créateur? Aussi voit-on vivre plus contents les bons religieux, renfermés dans leurs cellules, bien que mortifiés, méprisés et pauvres, que les grands du monde avec toutes leurs richesses, leurs pompes et les amusements dont ils jouissent.

Sainte Scholastique disait que si les hommes pouvaient comprendre de quelle quiétude jouissaient les bons religieux, le monde entier deviendrait un couvent. Et sainte Marie Madeleine de Pazzi disait que si la chose était bien comprise, on emploierait l'escalade de toutes parts pour entrer dans les couvents. Le cœur humain étant créé pour posséder un bien infini, toutes les créatures ne sauraient le contenter, n'étant que des biens finis et bornés; Dieu seul, qui est un bien infini, peut remplir ses désirs; mettez vos délices dans le Seigneur, et il vous accordera ce que votre cœur demande. *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui* (Psalm. xxxvi, 4). Non, un bon religieux uni à son Dieu ne portera pas envie aux princes de la terre qui possèdent le pouvoir, les richesses et les honneurs; que les riches gardent leurs richesses, dira-t-il avec saint Paulin, que les rois possèdent leurs royaumes; pour moi, Jésus-Christ est mon royaume et toute ma gloire : *Divitias suas habeant sibi divites, regna sua reges : mihi Christus regnum et gloria est*. Il verra les gens du monde se glorifier follement dans leur faste et leur orgueil; pour lui, toujours occupé à se détacher des choses terrestres, pour s'unir toujours plus étroitement à Dieu, il vivra satisfait et dira : Ceux-ci se confient dans leurs chariots, et ceux-là dans leurs chevaux, mais pour nous, nous aurons recours à l'invocation du nom du Seigneur. *Illi in curribus, et hi in equis, nos autem in nomine Domini invocabimus* (Ps. xix, 8). Sainte Thérèse disait qu'une seule goutte des consolations célestes surpassait toutes les délices du monde. Le père Charles de Lorraine (de la maison des princes de Lorraine) s'étant fait religieux, assurait que Dieu, par un instant des joies qu'il lui procurait dans la vie religieuse, lui payait surabondamment tout ce qu'il avait quitté pour lui. Parfois, en effet, ces joies étaient si vives qu'étant seul debout dans sa cellule, il ne pouvait se défendre de se mettre à danser. Le bien-



heureux Séraphin d'Ascoli, frère capucin, disait qu'il ne donnerait pas deux doigts de son cordon pour tous les royaumes de la terre. O quel contentement goûte celui qui, ayant tout abandonné pour Dieu, peut dire avec saint François : *Mon Dieu et mon tout ! Deus meus et omnia !* et se voit par là dégagé de toute servitude mondaine, de toute suggestion du siècle et de toute affection terrestre. Telle est la liberté dont jouissent les enfants de Dieu, comme sont les bons religieux. Il est vrai que, dans les commencements, ce détachement du commerce et des passe-temps du monde, les observances de la communauté et ses règles paraîtront des épines ; mais ces épines, comme l'a dit le Seigneur à sainte Brigitte, pour celui qui en souffrira avec courage et amour les premières piqûres, deviendront toutes des fleurs, des délices du paradis. Il éprouvera sur la terre cette paix qui (comme s'exprime saint Paul) surpassera toutes les satisfactions des sens, toutes les joies des festins, des sociétés et des plaisirs du monde. *Pax Dei quæ excuperat omnem sensum* (Phil., iv, 7). Et quelle paix plus parfaite que de savoir que l'on plaît à Dieu ?

---

### PRIÈRE.

Mon Seigneur, mon Dieu, mon amour, mon tout, je conçois maintenant que vous seul pouvez me rendre heureux dans cette vie et dans l'autre. Mais je ne veux pas vous aimer pour mon propre contentement, je veux vous aimer pour contenter votre cœur divin. Je veux que ma paix, mon unique joie dans cette vie soit d'unir ma volonté à votre volonté sainte, encore que, pour y parvenir, il me fallût souffrir tous les tourments. Vous êtes mon Dieu, moi je suis votre créature. Et que puis-je ambitionner de plus que de plaire à mon Seigneur, à mon Dieu qui a été si partial dans son amour pour moi ? Vous avez, mon Jésus, laissé le ciel pour mener une vie pauvre et mortifiée, par amour pour moi. Je laisse tout pour vivre de votre amour. Mon seul plaisir sera de vous plaire. Je vous aime, ô mon aimable Rédempteur, je vous aime de tout mon être.

Pourvu que vous me conserviez la grâce de vous aimer, traitez-moi comme il vous plaira. Je veux vous contenter autant qu'il me sera possible. O Marie, mère de mon Dieu, protégez-moi ! faites-moi semblable à vous, non dans votre gloire, que je ne peux mériter comme vous ; mais dans la grâce de plaire à Dieu et de suivre sa divine volonté, comme vous l'avez fait.

---

## SEPTIÈME CONSIDÉRATION.

Du mal que cause aux religieux la tiédeur.

Considérez l'état misérable de ce religieux qui, après avoir abandonné sa patrie, ses parents et le monde avec tous ses plaisirs, après s'être donné à Jésus-Christ en lui sacrifiant sa volonté, sa liberté, tout son être, s'expose ensuite aux dangers de la damnation, en se laissant aller à une vie pleine de tiédeur et de négligence. Non, il ne tarde pas à se perdre le religieux qui reste tiède, après avoir été appelé par Dieu dans sa maison pour s'y faire saint. Dieu lui-même a menacé ses pareils de les vomir et de les abandonner, s'ils ne s'amendent : *Sed quia tepidus es, incipiam te evomere* (Ap. III, 16). Saint Ignace de Loyola, voyant un certain frère laïque de sa communauté montrer de la tiédeur dans le service divin, l'appela près de lui un jour et lui dit : Frère, dites-moi, qu'êtes-vous venu faire dans la communauté ? Le frère répond : Je suis venu pour servir Dieu. O mon frère ! répliqua le saint, eh ! qu'avez-vous dit ? Si vous m'aviez répondu que vous étiez venu pour servir un cardinal, un prince de la terre, vous seriez plus excusable, mais vous dites que vous êtes venu servir Dieu, et c'est ainsi que vous le servez ! Le Père Nieremberg dit que certains sont appelés de Dieu à se sauver, en devenant saints, de sorte que s'ils ne font tous leurs efforts pour se sanctifier, et qu'ils cherchent leur salut en restant dans l'imperfection, ils ne se sauvent pas même. Saint Augustin dit aussi que ces hommes indifférents sont ordinairement, pour la plupart, abandonnés de Dieu : *Deus negligentes deserere consuevit*. En quoi

consiste cet abandon ? Il permet qu'après des fautes légères, pour lesquelles ils ont reçu des avertissements dont ils n'ont point fait de cas, ils passent à des fautes graves, jusqu'à perdre la grâce divine et leur vocation. Sainte Thérèse de Jésus vit sa place marquée dans l'enfer, si elle ne s'était détachée d'une affection mondaine, bien que très-légalement coupable. *Qui spernit modica paulatim decidet* (Eccle., xix, 1). Celui qui néglige les petites choses finira par tomber.

Plusieurs veulent bien suivre Jésus-Christ, mais de loin, comme fit saint Pierre, lorsqu'on saisit son maître dans le jardin des Oliviers, ainsi que le rapporte saint Matthieu : *Sequebatur eum à longè* (cap. xxix, 58). Mais en agissant ainsi, il leur arrivera ce qui est arrivé à saint Pierre, plus tard, qui, placé dans une occasion critique, renia Jésus-Christ. Le religieux tiède se contentera du peu qu'il fera pour Dieu ; mais le Seigneur ne s'en contentera pas, après l'avoir appelé à la vie parfaite ; et, en punition de son ingratitude, non-seulement il le privera de ses faveurs spéciales, mais il permettra par fois sa ruine complète. Aussitôt que vous avez dit : C'est assez, vous êtes perdu. *Ubi dixisti sufficit, ibi periisti* (S. Aug.). Le figuier de l'Évangile fut dévoué au feu, seulement parce qu'il ne portait pas de fruits.

Le père Louis du Pont disait : J'ai commis beaucoup de fautes, mais je n'ai point fait la paix avec le péché. Malheur au religieux qui, appelé à la perfection, fait la paix avec le péché. Tant que l'on déteste ses imperfections, il y a espoir de devenir saint ; mais si l'on commet des fautes, et que l'on n'en tienne pas compte, alors saint Bernard assure que tout espoir de sainteté est perdu. « Celui qui sème peu moissonnera peu. » *Qui parvè seminat, parvè et metet* (II. Cor., ix, 6). Les grâces ordinaires ne suffisent pas pour faire un saint, il faut pour cela des grâces extraordinaires ; mais comment Dieu pourrait-il prodiguer ses faveurs à qui travaille négligemment et avec réserve à acquérir son amour ?

De plus, pour devenir saint, il est nécessaire de s'armer de courage et de force, pour vaincre toutes les répugnances ; et ne croyez pas, dit saint Bernard, qui que vous soyez, pouvoir parvenir à la perfection sans vous distinguer des autres, dans la pratique de la vertu.

*Perfectum non potest esse nisi singulare.* Réfléchissez-y, mon frère; pourquoi avez-vous quitté le monde et toutes les choses? Pour vous faire saint. Mais cette vie tiède et pleine de fautes que vous menez, est-ce la voie qui conduit à la sainteté? Sainte Thérèse, pour ranimer le zèle de ses filles, leur répétait : *Mes sœurs, le plus fort est fait, c'est le moins qui vous reste à faire pour vous rendre saintes.* Je vous dirai de même à vous; le plus fort, vous l'avez fait peut-être, vous avez quitté patrie, maison, parents, biens et plaisirs : c'est le moins qui vous reste à faire : faites-le.

---

### PRIÈRE.

O mon Dieu, ne me rejetez pas comme je l'ai trop mérité, car je veux m'amender! Je reconnais que ma vie ainsi pleine de négligence ne peut vous contenter; je vois que c'est moi-même qui par ma tiédeur ferme la porte à ces grâces que vous désireriez me faire. Seigneur, ne m'abandonnez pas encore; mais continuez d'user de pitié pour moi, qui désire me relever d'un état si misérable. Je veux désormais être diligent à dompter mes passions, à suivre vos inspirations au lieu de les abandonner par tiédeur, à remplir avec plus de zèle mes devoirs. Je veux, en un mot, dorénavant faire tout mon possible pour vous plaire, et ne veux négliger rien de ce que je saurai pouvoir vous plaire. Vous, mon Jésus, vous avez été si prodigue de grâces envers moi, vous vous êtes plu à donner votre sang et votre vie pour moi, il est honteux que je me montre si peu reconnaissant envers vous. Ah! vous méritez tout honneur, tout amour, et que l'on supporte avec joie tous les travaux, toutes les souffrances pour vous plaire. Mais, mon Rédempteur, vous connaissez ma faiblesse, aidez moi de votre main puissante. J'ai confiance en vous. Vierge immaculée, ô Marie, vous qui m'avez aidé à sortir du monde, aidez-moi à me vaincre moi-même, à me rendre saint.

## HUITIÈME CONSIDÉRATION.

Combien est chère à Dieu une âme qui se donne toute à lui.

Une seule est ma colombe et ma parfaite amie. *Una est columba, perfecta mea* (Cant., vi, 8). Dieu chérit tous ceux qui l'aiment. *Ego diligentes me diligo* (Prov., viii, 17). Plusieurs cependant se donnent à Dieu, mais en conservant dans leur cœur quelque affection pour les créatures qui les empêche d'être entièrement à Dieu. Or comment Dieu se donnerait-il tout entier à qui partage son amour entre lui et les créatures. Il est juste qu'il use de réserve avec celui qui se montre ainsi réservé dans son amour. Mais, au contraire, il se donne entièrement à ces âmes qui, ayant chassé de leur cœur tout ce qui n'est pas Dieu, ou ne conduit pas à l'aimer, et s'étant données à lui sans réserve, peuvent dire avec vérité : mon Dieu et mon tout ; *Deus meus et omnia*. Sainte Thérèse, tant qu'elle conserva une affection désordonnée, quoique non coupable, pour une certaine personne, ne put point s'entendre dire par Jésus-Christ ces paroles qu'il lui adressa lorsqu'elle se fut délivrée de tout attachement, et dévouée entièrement au divin amour : *Or maintenant vous êtes toute à moi, je suis tout à vous.*

Considérez que le Fils de Dieu n'a point refusé de se donner tout à vous : un enfant nous est né, un fils nous est donné : *Puer natus est nobis; filius datus est nobis* (Isa., ix, 6). Il s'est donné à nous pour l'amour qu'il nous porte. Il nous a aimés, et il s'est livré pour nous. *Dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis* (Eph., v, 2). Donc, conclut saint Jean Chrysostome, si un Dieu s'est donné à toi entièrement et sans réserve : *Totum tibi dedit, nihil sibi reliquit*, il est juste qu'à ton tour, tu te donnes à Dieu tout entier et sans réserve, et que tu lui adresses désormais dans toute l'ardeur du divin amour ce cantique :

JE VEUX ÊTRE TOUJOURS A TOI :  
 A MOI TU T'ES DONNÉ TOI-MÊME,  
 A TOI JE ME DONNE DE MÊME.

Sainte Thérèse révéla à une de ses religieuses, à qui elle apparut après sa mort, que Dieu faisait plus de cas d'une âme unie à lui comme épouse, et qui s'est donnée tout entière, que d'un millier d'âmes tièdes et imparfaites. Ces âmes généreuses et toutes de Dieu vont se réunir au chœur des Séraphins. Le Seigneur lui-même a dit qu'il aime tant une âme toujours tendante à la perfection, qu'il semble n'aimer qu'elle seule parmi les autres : *Una est columba mea, perfecta mea*. C'est ce qui faisait dire au bienheureux Eloy, dans ses exhortations : « Une seule à un seul : » *Una uni*. Par quoi il entendait que cette âme unique que nous avons, nous devons la donner tout entière et sans partage à celui qui seul et uniquement méritait tout amour, de qui dépendait tout notre bonheur, et qui, plus que tous les êtres possibles, était plein d'amour pour nous. *Dimitte omnia et invenies omnia* (Kemp.) : Si vous quittez tout pour Dieu, vous retrouverez tout en Dieu. *O anima*, conclut saint Bernard, *sola esto, ut soli te servas*. Conserve-toi seule et sans te partager par l'attachement aux créatures, afin que tu sois toute à celui-là seul qui mérite un amour infini et que seul tu dois aimer.

---

### PRIÈRE.

« Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui. » *Dilectus meus mihi, et ego illi*. Puis donc, mon Dieu, que vous vous êtes donné tout à moi, je serais trop ingrat de ne pas me donner tout à vous. Et si vous me voulez tout pour vous, me voilà, mon Seigneur, je me donne à vous tout entier. Acceptez-moi dans votre miséricorde, et ne me dédaignez pas. Faites que ce cœur qui, pendant un temps, a aimé les créatures, se porte uniquement à l'amour de votre bonté infinie. *Que ce moi actuel meure à*

*présent*, disait sainte Thérèse, *et qu'en moi vive un autre que moi. Que Dieu vive et me donne la vie ; qu'il règne et que je sois son esclave ; mon âme ne désire pas une autre liberté. Ah ! mon cœur est trop étroit , mon Seigneur tout aimable, il est trop insuffisant à vous aimer, vous digne d'un amour infini. Je commettrais donc la plus énorme injustice, si je voulais le diviser encore pour l'attacher à l'amour d'aucune chose hors de vous. Je vous aime, mon Dieu, par-dessus toute chose. Je vous aime uniquement, et renonce à toutes les créatures pour me donner entièrement à vous, mon Jésus, mon Sauveur, mon Dieu, mon tout. Je dis et veux répéter toujours : « Qu'y a-t-il pour moi dans le ciel, et que désirerai-je sur la terre, si non vous ? O mon Dieu ! vous êtes le Dieu de mon cœur, et mon partage pour toute l'éternité. *Quid mihi est in cœlo ? et à te quid volui super terram ? Deus cordis mei, et pars mea, Deus in æternum* (Psal. LXXII, 25 et 26). Je ne désire rien autre chose dans cette vie et dans l'autre, que de posséder le trésor de votre amour. *Deus cordis mei*. Je ne veux plus que les créatures tiennent la plus petite place dans mon cœur, vous seul devez en être le maître : C'est à vous seul qu'il doit désormais appartenir ; vous seul pouvez être mon bien, mon repos, mon désir, tout mon amour. *Amorem tuû solum cum gratiâ tuâ mihi dones, et dives sum satis*. C'est tout ce que j'espère, et que je vous demande avec saint Ignace : Donnez-moi votre amour et votre grâce, *et dives sum satis*. Très-sainte vierge Marie, faites que je sois fidèle à Dieu, et que je ne révoque plus jamais le don que j'ai fait de moi-même au Seigneur.*

## NEUVIÈME CONSIDÉRATION.

Combien, pour devenir saint, il est nécessaire d'en avoir un ardent désir.

Nul saint n'est parvenu à devenir tel, sans un grand désir d'acquérir la sainteté. Comme aux oiseaux il faut des ailes pour voler, ainsi faut-il aux âmes de saints désirs pour avancer vers la perfection. Pour se rendre saint, il est nécessaire

de se détacher des créatures, de vaincre ses passions, de se vaincre soi-même, d'aimer les croix ; mais pour faire tout cela, on a besoin d'une grande force, et l'on a beaucoup à souffrir. Or, que produit un saint désir ? Saint Laurent Justinien répond : « Il donne des forces, il adoucit la peine. » *Vires subministrat, pœnam exhibet leviozem.* Aussi le même saint ajoute que celui-là a déjà presque vaincu, qui désire ardemment de vaincre. *Magnæ victoriæ pars est vincendi desiderium.* Celui qui veut arriver au sommet d'une haute montagne, n'y parviendra pas s'il n'a un grand désir d'y arriver. C'est ce désir qui lui donnera le courage et la force de supporter la fatigue de la montée, sans cela il restera couché sur le bord, dégoûté et découragé.

Saint Bernard assure que le chemin qu'on peut faire vers la perfection est toujours en proportion du désir qu'on en garde. Et sainte Thérèse dit que Dieu aime ces âmes généreuses, qui ont les désirs les plus ardents. Aussi fait-elle cette exhortation générale : *Que nos pensers soient grands, car de là viendra notre bien. Il ne faut pas laisser abattre nos désirs, mais nous confier en Dieu, qui, nous prêtant peu à peu des forces, nous rendra capables d'arriver au point où, par le secours de sa grâce, sont arrivés les saints.* C'est ainsi que les saints sont parvenus, dans une si courte vie, à un grand degré de perfection et à faire de grandes choses pour Dieu. *Consummatus est in brevi, explevit tempora multa* (Sap., iv, 13). C'est ainsi qu'un saint Louis de Gonzague, dans peu d'années (car il ne vécut pas au delà de vingt-trois ans), arriva à un si grand degré de sainteté, que sainte Marie Madeleine de Pazzi, le voyant en esprit dans le paradis, disait qu'elle n'apercevait aucun saint dans le ciel qui jouit d'une aussi grande gloire que Louis. Et la sainte reconnut en même temps qu'il n'avait acquis une telle sainteté que par le grand désir qu'il avait eu de parvenir à aimer Dieu, autant que Dieu le méritait, et que voyant qu'il n'y pouvait arriver, le saint jeune homme avait souffert sur la terre un martyre d'amour.

Saint Bernard, étant en religion, avait coutume, pour ranimer sa ferveur, de se dire à lui-même : *Bernarde, ad quid venisti? Bernarde, ad quid venisti?* Je vous ferai la même question : Qu'êtes-vous venu faire dans la maison de Dieu ? Pourquoi avez-vous abandonné le monde ? Pour



vous faire saint ? Et maintenant que faites-vous ? A quoi perdez-vous le temps ? dites-moi. Désirez-vous sincèrement devenir saint ? Si vous ne le désirez pas , il est certain que vous ne le deviendrez jamais. Si donc vous ne sentez pas en vous ce désir, implorez-le de Jésus, implorez-le de Marie. Mais si vous l'avez, prenez courage, dit saint Bernard, car plusieurs ne peuvent devenir saints, parce qu'ils en désespèrent. Et ainsi, je le répéterai, ayons courage et un grand courage. Que craignons-nous ? Qui abat notre confiance ? Ce même Seigneur qui nous a donné la force d'abandonner le monde , nous donnera bien aussi celle d'embrasser la vie parfaite des saints. Toute chose finit. Cette vie heureuse ou pénible doit aussi passer : l'éternité seule ne passera jamais. Le peu seulement que nous aurons fait pour Dieu, il nous en consolera à la mort et dans l'éternité. La peine doit être de courte durée; la couronne que nous pouvons déjà entrevoir sera éternelle. Quel contentement les saints tirent de ce qu'ils ont souffert pour Dieu. Si quelque affliction pouvait entrer dans le ciel, la seule qu'éprouveraient les saints serait d'avoir manqué de faire pour Dieu quelque chose de plus qu'ils auraient pu faire et dont il n'est plus temps pour eux. Courage donc , et hâtez-vous , car vous n'avez pas de temps à perdre. Ce qui se peut faire aujourd'hui ne pourra plus se faire demain. Saint Bernardin de Sienne disait qu'un seul instant valait autant que valait Dieu lui-même , puisque, dans cet instant , nous pouvons gagner Dieu et sa grâce divine, ou les plus grands effets de sa grâce.

---

### PRIÈRE.

Me voilà , mon Dieu , me voilà. *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum.* Me voilà prêt à faire tout ce que vous exigerez de moi. *Domine, quid me vis facere ?* Dites-moi, Seigneur, qu'ordonnez-vous que je fasse, et je suis prêt à vous obéir. Je gémis d'avoir perdu tant de temps pendant lequel je pouvais travailler à vous plaire, et de ne l'avoir pas fait. Je vous rends grâces de m'accorder encore le temps de le faire. Non, je ne veux plus le perdre. Je veux et je désire me rendre saint, non pour recevoir

de vous une plus grande gloire, de plus grandes délices; mais je veux me faire saint pour pouvoir vous aimer davantage, et vous plaire dans cette vie et dans l'autre. Faites, Seigneur, que je vous aime, et que je vous complaise autant que vous le désirez. C'est-là tout ce que je vous demande, ô mon Dieu : Je veux vous aimer, je veux vous aimer, et pour vous aimer, je m'offre à souffrir toute peine, toute douleur. Daignez, Seigneur, accroître en moi de plus en plus ce désir, et donnez-moi la grâce de le suivre. Par moi-même je ne puis rien, mais je peux tout, aidé de vous. Père éternel, exaucez-moi pour l'amour de Jésus-Christ. O mon Jésus, secourez-moi par les mérites de votre passion ! Marie, ô mon espoir, pour l'amour de Jésus, protégez-moi.

---

### DIXIÈME CONSIDÉRATION.

De l'amour que nous devons à Jésus-Christ, en retour de l'amour qu'il a montré pour nous.

Pour comprendre l'amour que nous a porté le Fils de Dieu, il suffit de méditer ce que saint Paul dit de Jésus-Christ : Il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme d'un esclave... Il s'est abaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, jusqu'à la mort de la croix. *Semetipsum exinanivit, formam servi accipiens... Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis* (Phil., II, 7). *Semetipsum exinanivit*. O Dieu ! de quelle stupeur ont dû être frappés éternellement vos anges, en voyant un Dieu aimer l'homme, au point de se faire homme et de s'assujétir à toutes les faiblesses et à toutes les souffrances de l'homme. Et le Verbe s'est fait chair. *Et verbum caro factum est* (Jo., I, 14). Quelle merveille ce serait de voir un roi se faire ver par amour des vers ! Et cependant la merveille est infiniment plus grande de voir un Dieu se faire homme ; et par suite de le voir humilié jusqu'à la mort si pénible et si ignominieuse de la croix, où il termine sa très-sainte vie. C'est en parlant de cette mort que, selon l'évangile, les saints

prophètes Moïse et Elie, sur le Tabor, disaient que c'était un excès : *Dicebant excessum, quem completurus erat in Jerusalem* (Luc., ix, 15). Oui, dit saint Bonaventure, elle fut avec raison nommée un excès, cette mort de Jésus-Christ; car elle fut un excès de douleur et d'amour; excès qui n'aurait jamais pu être cru, s'il n'eût pas ainsi été effectué. *Excessus doloris, excessus amoris*. Excès d'amour, reprend saint Augustin, puisque le Fils de Dieu voulut venir sur cette terre, y passer une vie si pauvre et si pénible, y souffrir une mort aussi cruelle pour cette unique fin de faire connaître aux hommes tout son amour pour eux. *Propterea Christus advenit, ut cognosceret homo, quantum eum diligit Deus*. Le Seigneur révéla à sa servante Armilla Nicolas, que l'amour qu'il portait aux hommes avait été la cause de toutes ses souffrances et de sa mort. Si Jésus-Christ n'eût pas été Dieu, mais un simple homme qui nous aimât, quel plus grand témoignage en eût-il pu donner que de mourir pour nous. *Majorem hanc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (Jo., xv, 13). Ah! combien les saints, à la pensée de l'amour que Jésus-Christ a montré pour nous, comptaient pour peu le sacrifice de leur propre vie, et de toutes choses pour un Dieu si plein d'amour. Que de jeunes hommes, que de personnes nobles et considérées ont abandonné leurs maisons, leur patrie, leurs richesses, leurs parents, tout enfin, pour se retirer dans un cloître, et n'y vivre que de l'amour de Jésus-Christ. Que de jeunes vierges, renonçant à leur union avec des princes et des grands du monde, ont couru joyeuses à la mort, montrant ainsi un juste retour à l'amour d'un Dieu mort par amour pour elles, et supplicié sur un infâme gibet, chose qui paraissait une folie à une sainte Marie Madeleine de Pazzi. Aussi appelait-elle son Jésus fou d'amour : *Oui, s'écriait-elle, oui, mon Jésus, vous êtes fou d'amour*. De même aussi les gentils, comme l'atteste saint Paul, entendant prêcher la mort de Jésus-Christ, l'estimaient une folie qu'il était impossible de croire. *Prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam* (I. Cor., i, 23). Comment, disaient-ils, un Dieu, heureux par lui-même, ne dépendant d'aucun être, a-t-il pu mourir pour l'amour des hommes ses esclaves? Autant vaudrait croire un Dieu devenu fou par amour pour les

hommes. Et cependant il est de foi que Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, s'est livré à la mort par amour pour nous. *Dilexit nos et tradidit semetipsum pro nobis* (Ephes., v, 2). Elle avait donc raison, cette même sainte Marie Madeleine, citée plus haut, de s'écrier, en gémissant sur l'ingratitude des hommes envers ce Dieu si aimant : *ô amour méconnu, ô amour non aimé !* Oui, la seule cause qui fait que les hommes n'aiment pas Jésus-Christ, c'est qu'ils vivent dans l'oubli de son amour pour eux.

Eh ! certes, mon âme qui considère qu'un Dieu est mort par amour pour elle, ne peut vivre sans l'aimer à son tour. La charité de Jésus-Christ nous presse ; *Caritas Christi urget nos* (II. Cor., v, 14). Elle se sentira toute enflammée, et comme contrainte à aimer Dieu qui l'a tant aimée. Jésus pouvait nous racheter, dit le père Niéremberg, avec une seule goutte de son sang, mais il a voulu tout le donner et ensemble sa vie divine, afin qu'à la vue de ses douleurs et de sa mort, nous ne nous bornions pas à un amour ordinaire envers lui, mais que nous soyons forcés à aimer de toutes nos forces un Dieu comme possédé d'amour pour nous. *Ut qui vivunt, non jam sibi vivunt, sed ei qui pro ipsis mortuus est* (II. Cor., v, 15).

---

## PRIÈRE.

Oui, mon Jésus, mon Sauveur et mon Rédempteur, vous m'avez trop obligé à vous aimer : votre amour pour moi vous a trop coûté. Je serais trop ingrat si je me contentais d'aimer faiblement un Dieu qui a donné pour moi son sang et sa vie, qui s'est donné lui-même. Si vous êtes mort pour moi, votre pauvre serviteur, il est bien juste que je meurs pour vous, mon Dieu et mon tout. Oui, mon Jésus, je me détache de tout pour me donner à vous. Je repousse loin de moi toute affection pour les créatures, et me consacre entièrement à votre seul amour. Mon bien aimé est choisi entre mille. *Dilectus meus, electus ex millibus* (Cant., ix, 10). C'est vous seul, entre tout ce qui existe, que je choisis pour mon bien, pour mon trésor, pour mon unique amour. Je vous aime, mon

amour, je vous aime. Je le répète, et veux toujours le répéter. Je vous aime, mon amour, je vous aime, vous ne seriez point satisfait si je vous aimais faiblement. Vous ne voulez pas que j'aime aucune chose hors vous. Je veux en tout vous complaire, je veux vous aimer beaucoup, et vous aimer seul, oui, vous seul; mon Dieu, mon Dieu, aidez-moi à faire ce qui peut pleinement vous contenter. Ma reine, ô Marie, aidez-moi, vous aussi, à aimer Dieu ardemment. Amen; c'est ce que j'espère; qu'il en soit ainsi.

---

## ONZIÈME CONSIDÉRATION.

Du grand bonheur des religieux d'habiter avec Jésus dans le sacrement de l'autel.

La vénérable mère Marie de Jésus, fondatrice de son ordre à Toulouse, disait que deux choses lui faisaient sentir le bonheur qu'elle avait d'être religieuse; la première, c'est que les religieux sont entièrement à Dieu par leur vœu d'obéissance; la seconde, parce qu'ils ont la faveur d'habiter continuellement avec Jésus dans l'eucharistie. Et en vérité, si les mondains s'estiment si heureux d'être appelés par les rois à vivre dans leurs palais, combien plus doivent se féliciter les religieux d'être admis à habiter continuellement avec le roi du ciel, dans sa maison.

Dans les maisons religieuses, Jésus-Christ se tient toujours dans l'église à leur portée, afin qu'ils puissent le trouver à toute heure. Les séculiers peuvent à peine le visiter dans tout le jour, et en quelques lieux, dans la matinée seulement. Mais le religieux le trouve à la custode, toutes les fois qu'il le désire, le matin, dans la journée, pendant la nuit. Là il peut s'entretenir continuellement avec son Seigneur, et là Jésus-Christ aime à traiter familièrement avec ses serviteurs qu'il a arrachés et sauvés de la nouvelle Égypte, afin de les faire jouir, pendant cette vie, de sa présence sacramentelle, et dans l'autre, de sa vue sans voile et sans mystère, au sein du paradis. O solitude ! peut-on dire de toute maison religieuse, ô solitude où Dieu parle et s'entretient familièrement avec ses amis :

*O solitudo ! in qua Deus cum suis familiariter loquitur et conversatur.* Les âmes qui aiment ardemment Jésus-Christ ne sauraient désirer un autre paradis sur cette terre, que de se trouver en présence de leur Seigneur, au saint Sacrement, où il demeure pour l'amour de qui le cherche et le visite. Sa conversation n'a rien de désagréable, ni sa compagnie rien d'ennuyeux : *Non habet amaritudinem conversatio illius, nec lædium convictus illius* (Sap., VIII, 16). Celui-là seul se lasse d'être avec Jésus-Christ qui ne l'aime pas : mais l'âme qui a placé, ici-bas, toutes ses affections en Jésus-Christ, trouve dans le saint Sacrement tout son trésor, son repos, son paradis. En conséquence elle tient toujours son cœur appliqué à visiter, à accompagner, autant qu'elle le peut, son Dieu présent sur l'autel, aux pieds duquel elle vient déposer ses affections, ses peines, et ses ardents désirs de l'aimer, de le voir face à face, et en attendant, de lui complaire en tout.

---

### PRIÈRE.

Me voilà en votre présence, ô mon Jésus qui, dans ce sacrement, êtes le même qui jadis fûtes offert en sacrifice pour moi sur la croix. Vous qui m'aimez tant, que vous vous renfermez dans cette prison d'amour. Vous qui, parmi tant d'autres qui vous avaient moins offensé, et vous avaient mieux aimé, m'avez pourtant choisi dans votre bonté, pour vivre en votre compagnie dans votre maison, où, en m'arrachant du milieu du monde, vous m'avez destiné à vous être toujours uni pour me rendre plus digne d'aller au plus tôt vous louer, et vous aimer dans votre royaume éternel. Seigneur, je vous rends grâce. Et par où méritais-je un tel bonheur. J'ai préféré d'être abject dans la maison de mon Dieu, plutôt que d'habiter dans les palais des pécheurs : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei, magis quàm habitare in tabernaculis peccatorum* (Ps. LXXXIII, 11). Oui, je me trouve trop heureux, mon Jésus, d'avoir quitté le monde, et je désirerais remplir le plus bas office dans votre maison, plutôt que d'habiter dans les plus superbes palais. Acceptez-moi donc, Seigneur, pour

être en votre compagnie pendant toute ma vie ; ne me chassez pas comme je le mériterais. Daignez trouver bon, au milieu de mes bons frères qui vous servent dans cette maison, que je vous serve aussi, moi, misérable pécheur. Ah ! j'ai vécu pendant si longtemps loin de vous ! Mais maintenant, que vous m'avez ouvert les yeux sur les vanités du monde et sur ma folie, je ne veux plus être ailleurs qu'à vos pieds, ô mon Jésus. Votre présence m'animerà à combattre les tentations ; près de vous, je n'oublierai pas combien je suis obligé de vous aimer, et de recourir à vous dans mes luttes avec l'enfer. C'est pourquoi je veux rester toujours près de vous, pour m'unir sans cesse et me lier plus étroitement à vous. Je vous aime, ô mon Dieu, caché dans ce sacrement. Vous, par amour pour moi, vous demeurez continuellement sur cet autel ; moi, par amour pour vous, je veux me tenir autant que je le pourrai en votre présence. Vous, renfermé là, vous m'offrez sans cesse votre amour ; moi, renfermé aussi, je veux vous y aimer toujours. Ainsi donc, mon Jésus, mon amour, mon tout, nous serons toujours ensemble, ici dans le temps et au paradis dans l'éternité. C'est ce que j'espère : que cela soit. Très-sainte Marie, demandez pour moi l'amour au très-saint Sacrement.

---

## DOUZIÈME CONSIDÉRATION.

La vie des religieux est de toutes la plus semblable à celle de Jésus-Christ.

L'Apôtre a dit que le Père éternel prédestine au royaume des cieux ceux-là seuls qui conforment leur vie à celle du Verbe incarné : *Quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui* (Rom., VIII, 29). Combien, par conséquent, doivent se trouver heureux les religieux, et espérer avec confiance le paradis, en voyant que Dieu les a appelés, entre tous, à un état de vie le plus conforme possible avec la vie de Jésus-Christ. Jésus voulut vivre en ce monde pauvre, simple garçon d'atelier dans une pauvre maison, pauvrement vêtu et nourri de même :

Etant riche, nous dit l'Apôtre, il s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté. *Propter nos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopiâ vos divites essetis* (II. Cor., VIII, 9). De plus, il embrassa une vie toute de mortifications, entièrement éloignée des plaisirs de ce monde, et pleine en tout temps de souffrances et de misères, depuis sa naissance jusqu'à sa mort; d'où vient que les prophètes l'ont nommé l'homme des douleurs : *Vir dolorum* (Is., LIII, 5). Ainsi, il enseignait à ses serviteurs quelle devait être la vie de ceux qui voulaient le suivre. Quiconque veut venir après moi doit se renoncer lui-même, prendre sa croix et me suivre. *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me* (Matth., XVI, 24). D'après cet exemple, d'après cette invitation de Jésus-Christ, les saints n'ont point eu d'autre affaire que de se dépouiller de tous les biens terrestres, et de rechercher les souffrances et les croix pour mieux suivre leur bien-aimé Seigneur. Ainsi fit un saint Benoît, qui, descendant des seigneurs de Norcia, et parent de l'empereur Justinien, né au milieu des richesses et des délices du monde, et à peine âgé de quatorze ans, s'en alla vivre dans une grotte, sur la montagne de Sublac, où il ne recevait pour tout entretien de vie, qu'un morceau de pain que lui portait chaque jour, par charité, un moine de Rome. De même en agit un saint François d'Assise, qui, laissant à son père tout ce qui lui revenait, et jusqu'à son dernier vêtement, pauvre et mortifié, se consacra tout entier à Jésus-Christ. De même encore un saint François Borgia, un saint Louis de Gonzague, quoiqu'ils fussent, l'un duc de Candie, l'autre seigneur de Castiglione, abandonnèrent richesses, états, vassaux, patrie, maison et parents, pour s'en aller vivre pauvres dans une communauté. Et ainsi firent tant d'autres nobles personnages et des princes même du sang royal. La bienheureuse Zemerra, fille du roi d'Ethiopie renonça à ses droits au trône pour se faire religieuse dominicaine. La bienheureuse Jeanne de Portugal renonça à régner en France et en Angleterre, pour embrasser la vie religieuse. Dans le seul ordre de saint Benoît, on compte vingt-cinq empereurs et soixante-quinze rois ou reines, qui quittèrent le monde pour vivre pauvres, mortifiés et entièrement oubliés du monde dans un obscur



monastère. Oh ! certes, ce sont ceux-là et non les grands du monde qui sont les vrais fortunés : les mondains les regardent maintenant comme des insensés. Mais dans la vallée de Josaphat, ils comprendront que c'étaient eux-mêmes qui étaient les fous, et voyant alors les saints sur leurs trônes, couronnés par la main de Dieu, ils diront en gémissant et avec l'accent du désespoir : Ce sont ceux-là qui ont été autrefois l'objet de nos railleries... Insensés que nous étions, leur vie nous paraissait une folie...; cependant les voilà élevés au rang des enfants de Dieu, et leur partage est avec les saints. *Hi sunt quos aliquandò habuimus in derisum... Nos insensati vitam illorum estimabamus insaniam... Ecce quomodò inter filios Dei computati sunt, et inter sanctos sors illorum est* (Sap. v, 3 et seq.).

---

## PRIÈRE.

O Jésus, mon maître et mon Rédempteur, je suis donc au nombre de ces heureux privilégiés que vous avez appelés à votre suite ! ô mon Seigneur, je vous en rends grâces. J'abandonne tout et voudrais avoir encore plus à laisser pour aller après vous, mon roi et mon Dieu, qui avez choisi une vie si pauvre et si misérable pour l'amour de moi, et pour me donner le courage par votre exemple. Marchez devant moi, Seigneur, et je vous suivrai. Choisissez-moi la croix que vous voudrez, et aidez-moi, car je veux la porter toujours avec constance, avec amour. Je me repens de vous avoir jadis abandonné, pour suivre mes goûts et les vanités du monde ; mais désormais je ne veux plus vous quitter. Liez-moi à votre croix, et si je résiste quelquefois par faiblesse, attirez-moi par les douces chaînes de votre amour, et ne permettez pas que je vous abandonne jamais plus. Oui, mon Jésus, je renonce à toutes les joies du monde ; mon seul bonheur sera de vous suivre en vous aimant, et en souffrant tout ce qui pourra vous plaire. J'espère par là me trouver un jour dans votre royaume, lié à vous par ce lien d'amour éternel, qui me faisant vous aimer sans voile, ne permettra pas que je sois jamais détaché et séparé de vous.

Je vous aime, mon Dieu, mon tout, et je vous aimerai toujours. C'est mon espoir, très-sainte Marie, vous qui, pour avoir été la plus semblable à Jésus, êtes maintenant la plus puissante dans le ciel pour en obtenir des grâces, Marie, protégez-moi.

---

### TREIZIÈME CONSIDÉRATION.

Du zèle que doivent avoir les religieux pour le salut des âmes.

Celui qui est appelé à faire partie de la congrégation du très-saint Rédempteur, ne sera jamais un vrai disciple de Jésus-Christ, et ne se rendra jamais saint, s'il ne remplit pas le but de sa vocation, et s'il n'a pas l'esprit de l'institution religieuse, qui est de travailler à sauver les âmes, et surtout les âmes les plus privées des secours spirituels, comme sont les pauvres gens de la campagne. Ce fut là tout le motif de la venue du Rédempteur, qui le déclare ainsi lui-même : « L'esprit du Seigneur... m'a consacré par son onction : il m'a envoyé prêcher l'Evangile aux pauvres. *Spiritus Domini... unxit me evangelizare pauperibus* (Luc., iv, 18). Aussi n'exigea-t-il de saint Pierre aucune autre preuve d'amour, sinon celle de se vouer au salut des âmes. Simon, fils de Jean, m'aimez-vous?... paissez mes brebis. *Simon Joannis, diligis me?... pasce oves meas* (Joan., xxi, 17). Il ne lui imposa pas, dit saint Jean Chrysostome, des pénitences, des oraisons, ou telle autre pratique, mais seulement qu'il travaillât à sauver ses ouailles. *Non dixit Christus : Abjice pecunias, jejunium exerce, macera te laboribus ; sed dixit : Pasce oves meas*. Et puis Jésus déclare encore qu'il regarderait comme fait à lui-même tout bien qui serait fait au plus humble de notre prochain : *Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis* (Matth., xxv, 40).

Tout religieux doit donc nourrir soigneusement en lui l'intention et le zèle de secourir les âmes. C'est vers ce but que chacun doit diriger tous ses soins. Et quand ses supérieurs l'emploieront à ce service, il doit y appliquer toutes ses pensées, toute son attention. Il ne pourrait

véritablement se dire frère de cette congrégation s'il n'embrassait avec ardeur de telles fonctions, quand l'obédience les lui impose, et préférerait ne songer qu'à lui-même en menant une vie retirée et solitaire. Et quelle plus grande gloire pour un homme, que d'être le coopérateur de Dieu, comme dit saint Paul, dans ce grand œuvre du salut des âmes? Qui aime beaucoup le Seigneur, ne se contente pas d'être seul à l'aimer, il voudrait attirer tous les hommes à cet amour, disant avec David : « Publiez avec moi combien le Seigneur est grand, et célébrons tous ensemble la gloire de son nom. » *Magnificatur Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus* (Ps. xxxiii, 4). Aussi saint Augustin adresse-t-il à tous ceux qui aiment Dieu cette exhortation : « Si vous aimez Dieu, cherchez à entraîner tous les hommes à ce saint amour. » *Si Deum amatis, omnes ad amorem ejus rapite.*

C'est un grand fondement d'espoir pour soi-même de gagner son salut éternel que de travailler avec un véritable zèle à sauver les âmes. « Vous avez sauvé une âme. dit saint Augustin, vous avez prédestiné la vôtre. » *Animam salvasti, animam tuam prædestinasti.* Et le Saint-Esprit nous fait cette promesse : *Cùm effuderis esurienti animam tuam* (quand vous aurez travaillé péniblement pour le bien spirituel du pauvre) *et animam afflictam repleveris* (et que vous aurez par vos efforts rempli son âme de la grâce divine), *implebit splendoribus animam tuam, requiem dabit tibi Dominus* (Isa., lviii, 10), le Seigneur vous comblera de lumière et de paix. Saint Paul plaçait tout l'espoir de son salut éternel en ce qu'il procurait le salut des autres ; ce qui le faisait dire à ses disciples de Thessalonique : « Quelle est notre espérance, notre joie et la couronne de notre gloire ? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant le Seigneur Jésus-Christ ? » *Quæ est enim nostra spes et corona gloriæ, nonne vos ante Dominum Jesum-Christum ?* (I. Thess., II, 19.)

---

## PRIÈRE.

Jésus-Christ, mon Seigneur, comment pourrais-je vous rendre assez d'actions de grâces, en me voyant appelé

par vous à ce même office que vous êtes venu exercer vous-même sur la terre, d'aller aidant les âmes de mes faibles efforts, à faire leur salut. D'où méritais-je cet honneur et cet avantage, moi qui vous avais si grièvement offensé, et qui ai été cause que d'autres vous ont offensé également? Oui, mon Sauveur, puisque vous m'avez appelé à vous aider dans cette grande œuvre, je veux employer toutes mes forces à votre service. Voyez l'offre que je vous fais de tous mes efforts, de toutes mes peines et même de mon sang et de ma vie pour vous obéir. Et en cela je ne prétends pas suivre mes propres idées, ou m'attirer les applaudissements et l'estime des hommes; je n'ai d'autre but, d'autre désir, que de vous voir aimé de tous, comme vous le méritez. Je bénis mon sort et m'estime bien heureux de ce que vous m'avez appelé à cet important office, dans lequel je proteste que je renonce à toute louange de la part des hommes et à toute satisfaction personnelle, pour ne chercher que votre gloire. A vous tout honneur et tout contentement, et à moi seulement les incommodités, les mépris, les peines. Acceptez, Seigneur, cet offre que vous fait un misérable pécheur, qui veut vous aimer et veut aussi vous voir aimé par les autres. et donnez-moi la force de l'exécuter. Très-sainte Marie, mon avocate, vous qui aimez tant les âmes, prêtez-moi votre secours.

### QUATORZIÈME CONSIDÉRATION.

Combien sont nécessaires à un religieux les vertus de douceur et d'humilité.

Notre aimable rédempteur Jésus a voulu être appelé Agneau, afin de nous faire comprendre combien il était doux et humble. Ce sont là les vertus qu'il voulut principalement que ses disciples apprissent de lui : *Discite à me quia mitis sum et humilis corde* (Matth., XI, 29), et il les exige plus particulièrement des religieux qui font profession d'imiter sa sainte vie. Celui qui vit solitaire dans le désert n'a pas tant besoin de ses vertus; mais

celui qui vit en communauté ne peut éviter d'avoir à souffrir ou des reproches de ses supérieurs, ou des dégoûts de la part de ses compagnons : de là, un religieux, qui ne s'attache pas à pratiquer la patience, commettra chaque jour mille fautes et mènera une vie inquiète. Il faut qu'il soit tout plein de douceur avec tous, avec les étrangers, avec ses compagnons, et avec ses subordonnés, si jamais il est supérieur; considérant que s'il est lui-même sujet, il méritera mieux par un seul acte de douceur, en supportant les mépris ou les reproches, que par mille jeûnes et mille disciplines.

Saint François faisait la remarque qu'un grand nombre plaçaient la perfection dans les mortifications extérieures, et ne pouvaient en même temps supporter une seule parole offensante : Ne comprenant pas, ajoutait-il, quel plus grand profit il y a à supporter les injures. *Non intelligentes quantum majus sit lucrum in tolerantia injurarum.* Combien est-il de personnes, dit saint Bernard, qui sont toutes douceur, quand il ne se dit et ne se fait rien de contraire à leurs idées, et qui, dans les contrariétés qui leur surviennent, font voir leur peu de tolérance. Que si quelqu'un est chargé de l'office de supérieur, il doit savoir qu'il réussira mieux auprès de ses subordonnés, avec une seule observation faite avec douceur, qu'avec cent reproches faits avec sévérité. Celui qui est doux est utile à lui-même et aux autres : *Mansuetus utilis sibi et aliis*, nous enseigne saint Jean Chrysostome. En somme, comme dit le même saint, le signe le plus évident de la vertu d'une âme, c'est de la voir douce et patiente dans l'occasion. Un cœur doux est ce qui plaît le plus au cœur de Dieu : La foi et la douceur lui sont agréables. *Beneplacitum est illi fides et mansuetudo* (Eccl., 1, 54 et 55). Il est bien que le religieux se représente, dans ses méditations, toutes les contrariétés qui lui peuvent arriver, et ainsi s'arme d'avance contre elles; et puis, dans les occasions, il doit se faire violence afin de ne pas se troubler, et se laisser emporter à l'impatience. Pour cela il doit s'abstenir de parler, quand il sent son esprit inquiet, jusqu'à ce qu'il éprouve que le calme lui est revenu.

Mais pour supporter avec calme les injures, il est nécessaire, par-dessus tout, d'avoir un grand fond d'hu-

milité. Celui qui est vraiment humble, non-seulement n'est point troublé en se voyant méprisé, mais bien plus, il se complait et se réjouit en esprit (bien que la chair se révolte), en se voyant traité comme il est persuadé qu'il le mérite, et ainsi rendu semblable à Jésus-Christ, qui, étant au contraire digne de toute gloire, a voulu néanmoins par amour pour nous être rassasié d'opprobres et d'humiliations. Le frère Giunipero, disciple de saint François, quand il lui était fait quelque offense, relevait en creux sa tunique, comme s'il eût eu à recueillir des perles tombant du ciel. Les saints ont été plus avides d'humiliations, que les mondains ne le sont de louanges et d'honneurs. Et à quoi peut être utile un religieux qui ne sait pas supporter un mépris pour le service de Dieu? Il sera toujours ou orgueilleux, ou humble de nom seulement, et faussement, celui à qui la grâce divine sera refusée, comme dit l'Esprit saint : Dieu résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (I. Petr., v, 5).

---

## PRIÈRE.

O mon très-humble Jésus, qui pour l'amour de moi vous êtes tant humilié et fait obéissant jusqu'à la mort de la croix, comment aurais-je le courage de me présenter à vous, et de me dire votre serviteur, en me voyant à ce point coupable de péché, et tellement orgueilleux, que je ne puis supporter le moindre mépris sans ressentiment? Et d'où peut me venir tant de vanité à moi qui, par mes péchés, ai tant de fois mérité d'être précipité avec les démons dans l'enfer. O mon Jésus tant méprisé, prêtez-moi votre aide, faites-moi semblable à vous. Je veux entièrement changer de conduite. Vous avez, par amour pour moi, supporté tant d'opprobres : moi, pour votre amour, je veux supporter toutes les injures. Vous n'avez que trop rendu honorables, ô mon Rédempteur, les humiliations en les embrassant avec amour, pendant votre vie. A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix

de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Mihi absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi.* Vierge très-humble, et cependant Mère de Dieu, ô Marie, vous qui en toute chose, et spécialement dans vos souffrances, avez été la plus semblable à votre Fils, obtenez-moi la grâce de supporter avec calme tous les outrages qui désormais me seront faits. Amen.

---

## QUINZIÈME CONSIDÉRATION.

De la confiance que les religieux doivent avoir dans la protection de Marie.

S'il est vrai, comme en effet il est très-véritable, selon les paroles de saint Pierre Damien, que la divine Mère, très-sainte Marie, aime tous les hommes d'une telle affection, qu'il n'y a et ne peut y avoir, après Dieu, aucun être qui la surpasse ou l'égale dans un pareil amour : *Amat nos amore invincibili*, combien devons-nous penser que cette grande reine aime les religieux qui ont sacrifié leur liberté, leur vie, tout enfin à l'amour de Jésus-Christ. Elle voit avec satisfaction que leur vie est la plus semblable à la sienne et à celle de son divin Fils. Elle les voit le plus souvent occupés à chanter ses louanges, et continuellement attentifs à l'honorer par des neuvaines, des visites, les rosaires, des jeûnes, etc. Elle les voit fréquemment à ses pieds, l'invoquant avec ardeur, et lui demandant des grâces, mais des grâces toutes conformes à ses saints désirs, comme la persévérance à servir Dieu, la force contre les tentations, le détachement de la terre, et l'attachement envers Dieu. Ah ! comment pourrions-nous douter qu'elle n'emploie toute sa puissance et n'use de toute sa miséricorde en faveur des religieux, et particulièrement de nous qui nous trouvons dans cette sainte congrégation du très-saint Rédempteur, où l'on fait, comme on sait, profession spéciale de rendre honneur à la Vierge mère, par les visites, le jeûne du samedi, et des mortifications particulières dans ses neuvaines, etc. ; et enfin, en répandant partout la dévotion envers elle par les prédications et l'exercice des neuvaines en son honneur ?

Grande et puissante, elle est pleine de gratitude; j'aime, nous dit-elle, ceux qui m'aiment. *Ego diligentes me, diligo* (Prov., VIII, 17). Tellement que, comme dit saint André de Crète, elle a coutume de rendre *de grands bienfaits* à qui lui offre le moindre hommage : *Solet maxima pro minimis reddere*. Sa bonté promet de délivrer des chaînes du péché celui qui l'honore et s'efforce de la faire honorer par les autres : *Qui operantur in me, non peccabunt* (Lect. 3, in off. concept. B. V.). Elle promet en outre le paradis : *Qui elucidant me, vitam æternam habebunt* (Eod. loc.). Ainsi nous devons singulièrement remercier Dieu de nous avoir appelés dans cette congrégation, où, par les usages de la communauté et par l'exemple de nos frères, nous sommes si souvent avertis et comme contraints d'avoir recours à Marie, et d'honorer constamment cette affectueuse Mère, qui est appelée et qui est réellement la joie, l'espérance, la vie, le salut de qui l'invoque et l'honore.

---

### PRIÈRE.

O chère, ô aimable et affectueuse reine, je rends grâces sans cesse à mon Seigneur et à vous de m'avoir non-seulement retiré du monde, mais encore de m'avoir appelé à vivre dans cette congrégation où se pratique une dévotion particulière envers vous. Acceptez-moi donc, ô ma mère, à votre service ; ne dédaignez pas, qu'au milieu de tant de vos fils bien aimés, je vous serve aussi, moi misérable. Après Dieu, vous serez toujours mon espérance et mon amour. Dans tous mes travaux, dans toutes mes tribulations et tentations, c'est à vous toujours que j'aurai recours. C'est vous qui devez être mon seul refuge, mon unique consolatrice. Je n'attends d'aucune autre part de l'encouragement et du soutien dans mes combats, dans mes tristesses, dans mes dégoûts en cette vie, que de Dieu et de vous. Je renonce pour votre service à toutes les dominations terrestres, et la seule pour moi sera de vous servir, bénir et aimer sur cette terre, vous, ma très-aimable souveraine. Car vous servir c'est régner. *Cui servire*



*regnare est* (S. Ans.). Vous qui êtes la mère de persévérance, obtenez-moi de vous être fidèle jusqu'à la mort. J'espère, en faisant ainsi, et j'espère avec toute confiance d'arriver un jour au séjour où vous réglez, pour vous y louer et bénir éternellement et ne plus cesser d'être à vos pieds. *Jesus et Maria* (j'en fais la protestation avec votre ardent serviteur Alphonse Rodriguez), *amores mei dulcissimi, pro vobis patiar, pro vobis moriar; sim totus vester, sim nihil meus*. Jésus et Marie, mes amours si précieuses et si douces, que je souffre pour vous, que je meure pour vous, que je sois tout à vous, et que je ne réserve rien pour moi.

## ORAIISON TIRÉE DE SAINT THOMAS D'AQUIN.

Accordez-moi, mon Dieu, de connaître votre volonté et de l'accomplir parfaitement pour votre gloire. Donnez-moi la force de ne pas tomber en faute dans les choses prospères en me laissant enorgueillir, et dans les adversités en me laissant abattre. Que je ne me réjouisse ou ne m'afflige de rien, sinon de ce qui peut me conduire à vous ou m'en éloigner. Que je ne désire plaire et ne craigne de déplaire à nul autre qu'à vous, que je trouve insipide toute joie sans vous et me plaise à toute peine prise pour vous, en sorte que je ne veuille rien hors de vous. Faites que je dirige uniquement vers vous toutes mes pensées et toutes mes affections. Rendez-moi, Seigneur, obéissant sans réplique, pauvre sans désir, chaste sans aucune souillure, patient sans murmure, humble sans feinte, joyeux sans dissipation, timoré, mais sans défiance, diligent sans précipitation, prudent sans ruses. Donnez-moi le pouvoir de faire le bien sans présomption, de m'amender sans en tirer vanité, d'édifier le prochain par mon exemple sans dissimulation. Donnez-moi un cœur attentif qui ne se laisse pas distraire de vous par de vaines pensées, un cœur élevé qui ne puisse être attiré par d'indignes affections; droit, qui ne soit point mû par des intentions détournées; fort dans les tribulations, libre de tout attachement terrestre. Faites-moi la grâce d'être éclairé dans votre connaissance, diligent à vous chercher, habile à vous trouver. persévérant à vous plaire,

porté à la reconnaissance envers vous. Accordez-moi enfin la force d'embrasser les douleurs en expiation de mes péchés dans cette vie, et puis la grâce de vous voir, de vous posséder, de vous aimer face à face dans l'autre. Amen.

O reine, mon espoir et ma mère, Marie, je vous aime et mets en vous ma confiance. Je vous en prie par l'amour de Jésus, par la joie que vous avez ressentie de devenir sa mère, par la douleur que vous avez éprouvée à sa mort, obtenez-moi de beaucoup souffrir pour obtenir le pardon de mes péchés, de persévérer dans une bonne vie, d'aimer Dieu uniquement, de me conformer parfaitement à sa volonté. Vous êtes le refuge des pécheurs, soyez donc mon refuge. A vous je recommande mon âme et mon salut éternel. Recevez-moi pour votre serviteur, et comme tel, protégez-moi toujours et particulièrement à l'heure de ma mort. Vous pouvez me sauver par votre puissante intercession; ainsi je l'espère. Ainsi soit-il.

---

# ENCOURAGEMENT

## AUX NOVICES,

### POUR PERSÉVÉRER DANS LEUR VOCATION.

---

Il y a deux grâces bien distinctes ! la grâce de la vocation et celle de persévérance dans la vocation. Beaucoup ont reçu de Dieu la vocation qui depuis, par leur faute, se sont rendus indignes d'obtenir la grâce de persévérance. *Non coronabitur, nisi legitime certaverit* (II. Tim., II, 5). Nul donc ne recevra la grâce de persévérance et la couronne préparée par Dieu aux persévérants que celui qui fait de son côté tout ce qu'il doit pour combattre et vaincre l'ennemi. *Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam* (Apoc. III, 11). Mon jeune ami, vous qui avez été par une faveur spéciale appelé par le Seigneur à marcher à sa suite, écoutez comme il vous exhorte lui-même et vous encourage : « Soyez attentif, mon fils, vous dit-il, à conserver la grâce que vous avez reçue de moi, et craignez que si vous la perdiez, un autre ne reçoive la couronne préparée pour vous. »

Celui qui entre en noviciat, entre au service du roi du ciel, lequel a coutume d'éprouver la fidélité de ceux qu'il accepte pour siens, par les croix et les tentations dont il permet que l'enfer s'arme contre eux. Ainsi, il fut dit à Tobie : Parce que vous étiez agréable au Seigneur, il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât. *Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te* (Tob. XII, 13). Et de même le Saint-Esprit dit à celui qui quitte le monde, pour se donner à Dieu : Mon fils, en entrant au service de Dieu... préparez votre âme à la tentation. *Fili, accedens ad servitutem Dei... præpara animam tuam ad tentationem* (Eccl. II, 1). En sorte que le novice, en entrant dans la maison de Dieu, doit se tenir prêt, non pas aux joies et aux consolations, mais bien aux tentations et aux combats que livre l'enfer à ceux qui se donnent tout à Dieu. Il faut bien comprendre que le démon s'attache de préférence à tenter un novice, pour lui faire aban-

donner sa vocation (ce qui est pour lui le gage le plus assuré de sa damnation), plutôt que mille séculiers, surtout si ce novice entre dans une communauté de religieux travaillant au salut des âmes. Et cela parce qu'un tel novice, s'il persévère et s'il est fidèle à Dieu, doit un jour enlever au démon des milliers de pécheurs qui, par son ministère, seront sauvés. Aussi l'ennemi des âmes cherchera-t-il à le gagner en toutes façons, et mettra en œuvre toutes ses ruses pour l'égarer.

Les tentations par lesquelles l'enfer s'efforce le plus souvent d'engager les novices à abandonner leur vocation sont celles-ci : En premier lieu, il les tente par la tendresse de leurs parents. Pour résister à cette tentation, il faut réfléchir que Jésus-Christ a déclaré que l'on n'était pas digne de le suivre, si l'on aimait davantage ses parents que lui : *Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus.* (Matth. x, 57). Il a dit aussi lui-même qu'il était venu sur la terre, non pour apporter la paix, mais la division entre parents : *Non veni pacem mittere, sed gladium; veni enim separare hominem adversus patrem suum et filiam adversus matrem suam* (Matth. x, 54). Et pourquoi tant d'empressement à séparer les parents l'un de l'autre? Parce que notre Sauveur connaissait bien le grand dommage que les parents se causent entre eux; et que lorsqu'il s'agit du salut éternel, et principalement de la vocation religieuse, nous n'avons pas de plus grands ennemis que nos parents, comme Jésus lui-même l'a dit, à la suite des paroles déjà citées : *Et les ennemis de l'homme sont dans sa maison, et inimici hominis domestici ejus.* Oh! combien de pauvres jeunes gens, à cause de leur affection pour leurs parents, ont d'abord perdu leur vocation, et par suite leur âme (comme cela a coutume d'arriver si facilement!) Les histoires sont pleines du récit de ces cas funestes. Je veux ici en rapporter quelques-uns. Le père Jérôme Piatti rapporte qu'un certain novice fut visité par un de ses parents, lequel lui parla ainsi : « Écoutez-moi, c'est mon affection pour vous qui dicte mes paroles, réfléchissez que votre complexion ne vous permet pas de supporter les fatigues et les travaux de la vie religieuse : tandis que dans le siècle vous pouvez davantage plaire à Dieu, principalement en faisant une grande part aux pauvres des richesses

que le Seigneur vous a données. Si vous vous obstinez, vous aurez à vous en repentir, et finalement vous vous verrez avant peu, avec honte, forcé de sortir de la communauté, où vous aurez été employé à l'office de portier ou de cuisinier, à cause de votre peu de talent et de votre mauvaise santé. Ainsi il vaut mieux le faire dès aujourd'hui que demain. » Le pauvre jeune homme ainsi perverti se retira. Peu de jours se passèrent, et déjà le malheureux était livré à toutes sortes de vices. Il en vint aux mains avec quelques rivaux, et, dans cette rixe, il fut frappé ainsi que le parent qui l'avait perverti. Tous deux moururent peu à près dans le même jour, et le malheureux novice (ce qui fut pire) mourut sans confession dont il avait alors un si grand besoin.

Le père Casalicchio (Stim. à S. Tim. Stim., 8) nous raconte comment un certain cavalier, prêt à entrer une nuit dans la maison d'une femme débauchée, entendit sonner la cloche du couvent des Capucins, qui allaient en ce moment à l'office. Il se dit alors : Ah ! comment puis-je aller offenser Dieu, au même instant où d'autres vont le louer ? Et, appelé ainsi de Dieu, il entra depuis dans cette communauté. Mais sa mère fit tant et l'exhorta tant, qu'elle réussit à le faire retourner à la maison. Qu'en arriva-t-il ? Peu de mois après, il fut tué par des ennemis, et rapporté à sa mère sur une civière. Denis-le-Chartreux rapporte (In Scha. Relig.) que deux novices chartreux de son ordre, pervertis par leurs parents, se retirèrent du couvent. Peu de jours après leur sortie, les uns et les autres, pères et fils, périrent de la peste, et ce qui est pire, comme le remarque l'auteur, firent une mauvaise mort.

Le père Mancinelli raconte qu'un jeune homme noble, bien qu'il fût entré en religion avec courage, et en résistant aux séductions de sa mère, qui avait fait tout ce qu'elle avait pu pour le détourner, néanmoins plus tard, cédant à l'instance et aux poursuites continuelles de cette mère, sortit de la communauté. Cela fait, sa mère chercha à lui procurer les divertissements du siècle, et lui fit prendre des leçons d'escrime. Or il arriva qu'un jour le jeune homme prenant cet exercice avec un ami, celui-ci lui porta un coup dans l'œil, dont l'effet fut si violent que l'infortuné resta mort sur la place, sans pouvoir se confesser. On lit dans le même père Casalicchio, à l'endroit

déjà cité plus haut (Stim., 6), qu'ayant été faire la mission dans une terre voisine de Cosenza, appelée les *Caroli*, il y apprit qu'un jeune homme s'étant retiré chez les capucins, son père alla d'abord faire grand bruit dans le monastère, afin que son fils lui fût rendu, et puis il y envoya un de ses frères, lequel, avec quelques compagnons armés, parmi lesquels était un beau-frère du jeune homme, parvint à l'enlever de force. Qu'arriva-t-il? Un mois après le père périt dans une tempête qui le surprit dans un voyage sur mer. Au bout de soixante jours, le beau-frère mourut aussi hors de sa maison, et le malheureux novice qui n'avait pas su rester fidèle à sa vocation, après un court espace de temps, eut le corps tout couvert de plaies, en sorte que des pieds à la tête il rendait le pus, et il mourut ainsi dans les convulsions et Dieu sait dans quelle disposition de l'âme.

On peut voir encore, dans la vie de saint Camille de Lellis (Lib. 1, chap. 22), qu'un jeune homme s'étant retiré dans sa communauté à Naples, et, persécuté par son père, résista d'abord courageusement; mais étant venu à Rome, et s'étant abouché de nouveau avec son père, il céda de nouveau à la tentation. En le congédiant, le saint lui prédit qu'il ferait une mauvaise fin, et mourrait des mains de la justice; et la prédiction se vérifia: car ce jeune homme, s'étant depuis établi, s'emporta dans un accès de jalousie jusqu'à tuer sa femme et deux serviteurs. C'est pourquoi, ayant été saisi par la justice, et malgré que son père eût sacrifié toute sa fortune pour lui sauver la vie, neuf ans après sa sortie du monastère, il eut la tête tranchée sur la place du marché de Naples. Il est raconté, dans la vie du même saint, qu'un autre novice voulant rentrer dans le monde, saint Camille lui annonça aussi le châtement de Dieu, et en effet, de retour à Messine, six mois après, il y mourut subitement sans sacrements.

Soyez donc vigilant sur ce point, mon cher frère, si le démon cherche par cette voie à vous faire perdre votre vocation. Le Seigneur, qui vous a fait cette grâce particulière de vous appeler à quitter le siècle, veut que non-seulement vous abandonniez, mais que vous oubliiez entièrement votre patrie et vos parents. *Audi, filia, et vide et inclina aurem tuam: et obliviscere populum tuum et do-*

*mum patris tui* (Ps. XLIV, 11). *Audi et vide*, écoutez donc ce que Dieu vous dit, et voyez que si vous l'abandonnez par amour pour vos parents, votre douleur et vos remords seront extrêmes au moment de votre mort, quand vous vous rappellerez la maison de Dieu que vous aurez abandonnée, et que vous vous verrez mourant, entouré de vos frères et de vos neveux, qui vous assailliront de leurs doléances et de leurs importunités, dans ces moments où les secours spirituels sont si nécessaires, et où cependant, en retour des richesses que vous leur laissez, ils ne vous diront pas un seul mot de Dieu ; bien plus ils chercheront à vous étourdir, pour diminuer la crainte que vous aurez alors de la mort, et vous flatteront de vaines espérances de guérison, afin que vous mouriez sans vous y préparer.

Et au contraire, considérez quel contentement et quelle paix vous auriez en mourant, si, ayant été fidèle à Dieu, vous aviez le bonheur de finir votre vie au milieu de vos frères en religion, qui vous prêteront le secours de leurs prières et vous soutiendront par l'espérance du paradis, sans vous tromper, et vous animeront à mourir avec calme et joie. Considérez en outre que si vos parents vous ont aimé pendant plusieurs années avec quelque tendresse, Dieu vous a aimé bien longtemps avant, et avec une tendresse bien plus grande. Vous n'aurez qu'une trentaine ou une quarantaine d'années à être aimé de vos parents, mais Dieu, lui, vous aimera pendant une éternité. « Je vous ai aimé, vous dit-il, d'une charité perpétuelle. *In caritate perpetuâ dilexi te*. Il est encore vrai que vos parents auront fait quelques dépenses et supporté quelques incommodités pour vous : Mais Jésus-Christ a donné pour vous et son sang et sa vie. Alors donc que vous sentez quelque tendresse pour vos parents, et que la reconnaissance semble vous engager à ne pas leur déplaire, réfléchissez combien plus vous devez être reconnaissant envers Dieu qui, plus que tous, vous a aimé et gratifié. Dites ainsi en vous-même : Parents, si je vous abandonne, je vous abandonne pour Dieu qui, plus que vous, mérite mon amour et qui m'a aimé plus que vous. En vous parlant ainsi, vous vaincrez cette terrible tentation des parents qui, pour un grand nombre, a été une cause de ruine dans cette vie et dans l'autre.

L'autre tentation, par laquelle le démon a coutume d'attaquer un novice, est la crainte pour sa santé corporelle, lui insinuant cette réflexion : Ne vois-tu pas qu'en menant une vie pareille tu ruines ta santé, et que, par la suite, tu ne seras plus bon ni pour le monde ni pour Dieu ? Le novice doit repousser cette tentation, par la confiance que le Seigneur, qui lui a donné la vocation, lui donnera également la force de santé nécessaire pour l'exécuter. Et s'il est venu dans la maison de Dieu dans le seul dessein de lui plaire, comme il faut le supposer, il devra se dire : « Je n'ai point caché, et je ne cache point encore à mes supérieurs l'état de santé où je suis. Ils m'ont pourtant accepté et ne me congédient point. Donc c'est la volonté de Dieu que je continue à demeurer ici, et si telle est sa volonté, dussé-je y souffrir et mourir même, qu'importe ? Combien d'anachorètes s'en sont allés se dévouer aux souffrances dans les grottes et dans les forêts ? Que de martyrs ont couru au-devant des supplices, donnant leur vie pour Jésus-Christ ? C'est assez qu'il lui soit agréable que je perde pour l'amour de lui la santé et même la vie. je dois en être content. Je ne désire pas autre chose, et ne puis rien souhaiter de meilleur. » Ainsi doit parler un novice fervent qui a un véritable désir de se sanctifier. Que si quelqu'un, dans le temps de son noviciat, n'a point de ferveur, qu'il tienne pour certain qu'il ne l'aura dans aucun autre temps de sa vie.

Une troisième tentation est la crainte de ne pouvoir supporter les incommodités de la vie en communauté, telles que l'insuffisance et la mauvaise préparation des aliments, un lit dur, un sommeil très-court, l'interdiction de sortir de la maison, le silence et, par-dessus tout, la gêne de ne faire en rien sa volonté. Quand le novice se verra assailli par cette tentation, il devra répéter ce que saint Bernard se disait à lui-même : *Bernard, pourquoi es-tu venu ici ? Bernardus, ad quid venisti ?* Il devra penser qu'il n'est point venu dans la maison de Dieu pour y mener une vie agréable, mais pour travailler à se rendre saint. Et comment parviendra-t-il à se sanctifier ? Sera-ce en cherchant ses commodités et ses plaisirs ? Non, mais en souffrant, mais en mourant à toute satisfaction des sens. Sainte Thérèse disait : *Penser que Dieu admet à son amour ceux qui aiment leurs aises, c'est une erreur. Dans*



un autre endroit : *Les âmes qui aiment vraiment Dieu, ne peuvent pas demander du repos.* Ainsi donc, celui qui n'est pas fermement résolu à souffrir et à tout souffrir pour Dieu, ne se rendra jamais saint.

Non, il ne deviendra pas saint et n'aura jamais la paix de l'âme. Et quoi ! cette paix se trouve peut-être dans la jouissance des biens de ce monde et dans les plaisirs des sens ? Peut-être les grands de la terre qui ont en abondance ces biens et ces plaisirs y trouvent-ils aussi la paix ? Ah ! ceux-là sont les plus malheureux qui se nourrissent de fiel et de haine. Tout est vanité et affliction d'esprit : *Vanitas vanitatum, et afflictio spiritus* (Eccl. I, 14). Ainsi furent nommés les biens terrestres par Salomon, qui en jouit si abondamment. Quand l'homme place ses affections dans ces biens-là, plus il obtient d'en posséder et plus il en désire de nouveaux, et il demeure toujours inquiet ; mais s'il met tout son plaisir en Dieu, il trouve en Dieu une joie et une paix parfaites. Plaisez-vous en Dieu seul, dit David, et Dieu contentera tous les désirs de votre cœur : *Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui* (Ps. xxxvi, 4). Le père Charles de Lorraine, frère du duc de Lorraine et depuis religieux, quand il se trouvait seul dans sa pauvre cellule, ressentait une joie intérieure si vive qu'il ne pouvait s'empêcher de la témoigner en dansant. Le bienheureux Séraphin, capucin, disait qu'il ne changerait pas un bout de son cordon pour toutes les richesses et les dignités de la terre. Et sainte Thérèse, dans l'occasion, encourageait les autres en disant : *Quand une âme est entièrement résolue à souffrir, elle ne sent plus la peine.*

Mais ici il faut faire remarquer une autre erreur, dans laquelle le démon tente de faire tomber un novice, alors qu'il se trouve dans cette affliction d'esprit. Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que vous ne trouvez pas ici la paix ? Vous avez perdu la dévotion, tout vous cause de l'ennui, l'oraison, la lecture, la communion, même la récréation. C'est là un signe que Dieu ne vous veut pas dans cet état. « Oh ! quelle terrible et périlleuse tentation que celle-là, pour les novices tout récents et peu expérimentés ! Pour vaincre une pareille tentation, il faut d'abord considérer en quoi consiste la véritable paix de l'âme sur cette terre, qui est un lieu d'épreuves, et par conséquent de peine. Cette paix ne consiste pas d'abord, comme nous l'avons

vu, dans la jouissance des biens du monde, mais elle n'est pas non plus dans les délices spirituelles, qui par elles-mêmes ne nous apportent aucun mérite, et ne nous rendent pas meilleurs aux yeux de Dieu. La vraie paix de l'âme consiste uniquement dans notre conformité à la volonté divine. D'où nous devons regarder comme notre meilleure paix, celle qui nous fait être plus soumis à la volonté de Dieu, alors qu'il veut nous tenir dans l'humiliation et l'affliction. O combien est chère à Dieu une âme fidèle, qui fait la lecture, la communion, et tout autre exercice, sans aucune consolation et seulement pour plaire à Dieu ! Oh ! quel grand mérite ont les saintes œuvres faites sans récompense actuelle ! Le vénérable père don Antoine Torrès écrivait à une âme ainsi affligée : *Porter sa croix avec Jésus sans consolation, fait courir, fait voler une âme à la perfection.* Le novice qui se trouvera dans cet état de sécheresse d'âme, devra donc se tourner vers Dieu et lui dire : « Seigneur, puisque vous voulez me tenir affligé et privé de consolations, je veux rester dans cet état et autant qu'il vous plaira. Je ne veux point vous abandonner ; me voilà prêt à souffrir de même toute la vie et toute l'éternité même, si telle est votre volonté, c'est assez pour moi de savoir que vous le voulez ainsi. »

Voilà ce que doit dire un novice qui véritablement a le désir d'aimer Dieu ; mais qu'il sache d'ailleurs qu'il n'en sera pas ainsi. Le démon, par cette insinuation, cherche à lui faire perdre la confiance, en lui répétant que cette vie pénible durera toujours, et qu'enfin elle le réduira au désespoir et à l'impuissance de la supporter davantage. Ces tourbillons d'horreur apparaissent au milieu des ténèbres de l'esprit, par l'œuvre de l'ennemi qui les présente aux âmes désolées. Mais certes, tel ne doit pas être l'avenir. Je donnerai aux vainqueurs une manne cachée : *Vincitibus dabo manna absconditum* (Apoc. 11, 17). Ceux qui auront souffert avec patience cette tempête d'aridité et de désolation, et qui auront vaincu les tentations que pendant ce temps l'enfer leur aura suscitées pour les faire reculer en arrière, ceux-là recevront les consolations du Seigneur, qui leur fera goûter la manne cachée, c'est-à-dire cette paix intérieure qui, comme dit saint Paul, surpasse toutes les délices des sens : *Pax Dei quæ*

*excuperat omnem sensum* (Phil. iv, 7). Cette seule pensée : Je fais la volonté de Dieu, je plais ainsi à Dieu, donne un contentement bien supérieur à toutes les joies du monde, à tous ses divertissements, festins, spectacles, banquets, honneurs et dignités. Et puis Dieu ne peut faillir dans la promesse qu'il a faite à ceux qui abandonneraient tout pour son amour : *Qui reliquit domum, vel fratres, aut patrem, etc., propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit* (Matth. xix, 29). Il leur est donc promis le paradis dans l'autre vie, et le centuple dans celle-ci. Or, quel est ce centuple ? C'est le témoignage d'une bonne conscience qui surpasse immensément toutes les délices de la terre.

Mais ce n'est pas tout, il nous reste à parler de tentations encore plus dangereuses. Celles dont nous avons parlé jusqu'ici sont les tentations principales et mondaines, et qui se font aisément reconnaître comme venant du démon ; d'où il suit qu'avec le secours de Dieu, elles peuvent être plus facilement dévoilées et vaincues. Les tentations bien plus terribles sont celles qui portent le masque de la dévotion et de la perfection, parce qu'elles sont cachées et plus propres par conséquent à nous égarer.

La première de ce genre est ordinairement le doute sur sa vocation, que le démon suggère à l'esprit d'un novice, en lui disant : « Mais qui sait si telle est réellement votre vocation, ou si c'est seulement un effet de votre propre idée ? Si vous n'avez pas été véritablement appelé de Dieu, vous n'aurez point les secours suffisants pour persévérer, et peut-être arrivera-t-il qu'après vos vœux prononcés, vous vous en repentirez et vous apostasierez ; et ainsi vous vous seriez sauvé dans le monde, tandis qu'ici vous vous perdrez. » Pour surmonter cette tentation, il faut examiner comment et quand on peut être sûr de sa vocation. La vocation est vraie quand trois conditions se trouvent réunies. La première, une bonne intention, c'est-à-dire le désir de s'éloigner des dangers du monde, et de mieux assurer son salut éternel, et de se lier plus étroitement à Dieu. La seconde, qu'il n'y ait aucun empêchement positif de santé, de talent, de nécessité de famille ; toutes choses à l'égard desquelles le novice doit être parfaitement tranquille, lorsqu'il s'en est remis

au jugement de ses supérieurs, après leur avoir sincèrement exposé la vérité. La troisième condition est que les supérieurs vous acceptent. Or, ces trois choses se rencontrant, le novice ne peut être un instant en doute que sa vocation ne soit vraie.

Une autre tentation est celle dont use l'esprit malin avec les jeunes gens qui ont déjà, avant d'entrer en religion, pratiqué la vie spirituelle. Hors de cette communauté, leur dira-t-il, vous faisiez plus souvent l'oraison, vous pratiquiez davantage les mortifications, le silence, la retraite, l'aumône, etc. Maintenant vous ne pouvez vaquer à ces bonnes œuvres, et moins encore le pourrez-vous, en sortant du noviciat, parce qu'alors vos supérieurs vous feront appliquer aux études, aux offices de la communauté, et à d'autres obédiences qui vous en distrairont. Oh ! quel piège que celui-là ! Si un novice prête l'oreille à une pareille tentation, c'est un signe qu'il ignore quel est le grand mérite de l'obéissance. Celui qui fait pour Dieu les oraisons (outre ce que disait sainte Marie Madeleine de Pazzi, que tout ce qui se fait en communauté est oraison), les aumônes, les jeûnes, les pénitences, lui donne bien en partie les choses qui sont de lui, mais ne lui donne pas tout ; pour mieux dire, il donne ses actions, mais il ne se donne pas lui-même, tandis qu'au contraire celui qui renonce à sa propre volonté par le vœu d'obéissance, se donne lui-même tout entier à Dieu, en sorte qu'il peut lui dire : Seigneur, vous ayant consacré complètement ma propre volonté, je n'ai plus rien que je vous puisse donner. La volonté propre est la chose dont l'homme a le plus de difficulté à se déponiller, mais c'est le don le plus agréable que nous puissions faire à Dieu, et que Dieu plus spécialement demande de nous : *Præbe, fili mi, cor tuum mihi* (Prov., xxiii, 26). Mon fils, donnez-moi votre cœur, c'est-à-dire votre volonté. C'est pourquoi le Seigneur dit que l'obéissance lui plaît davantage que tous les autres sacrifices que nous pouvons lui offrir. *Melior est obedientia quam victimæ* (I. Reg., xv, 22). Aussi celui qui se donne à Dieu par une pleine obéissance, obtient, non pas une victoire, mais toutes les victoires sur les sens, sur les honneurs, les richesses et les joies du monde, et sur toute autre chose. *Vir obediens loquetur victorias* (Prov., xxi, 16).

Celui qui vit dans le monde acquiert du mérite sans doute, par les jeûnes, les disciplines, les oraisons, etc., mais faisant tout de son propre mouvement, il mérite moins qu'un religieux qui, quelque chose qu'il fasse, n'agit que par obéissance. Le mérite de ce dernier est donc plus grand, et, de plus, il est continuel, puisque tout ce qui se fait dans une communauté se fait par obéissance. Et ainsi le religieux fait œuvre méritoire, non-seulement quand il prie, quand il jeûne, quand il se mortifie, mais aussi quand il étudie, quand il est occupé au dehors, quand il est à table ou à la récréation, quand il va se reposer. Saint Louis de Gonzague disait que, dans le vaisseau religieux, on avançait toujours, même alors qu'on ne ramait pas. C'est pourquoi nous avons vu nombre de personnes dévotes qui, ayant d'abord mené une vie sainte, ont cherché depuis à se soumettre au régime de l'obéissance, en entrant dans quelque communauté religieuse, comprenant bien que si les œuvres de propre mouvement étaient méritoires, celles faites par pure obéissance l'étaient bien encore plus.

Une tentation du même genre que la précédente, et encore plus dangereuse, est celle par laquelle le démon insinue que l'on aurait pu, hors de la communauté, faire un plus grand bien au prochain. Vous êtes entrés, dit-il, dans cette communauté, où déjà se trouve un grand nombre d'autres employés au secours des âmes; mais vous pouviez opérer un plus grand bien en restant dehors, et en portant des secours à vos compatriotes, qui en ont tant besoin, et qui manquent d'ouvriers spirituels. Celui qui est ainsi tenté, doit d'abord réfléchir que le plus grand bien que nous puissions faire est celui que Dieu réclame de nous. Dieu n'a besoin de personne, et, s'il veut que de plus grands secours soient donnés à votre pays, il peut les lui procurer par d'autres. Or, le Seigneur vous ayant appelé, mon cher frère, dans sa maison, là est le bien qu'il attend de vous, et qui consiste en ce que vous obéissiez à la règle et aux ordres de vos supérieurs. Que si l'obéissance exige que vous soyez inactif dans un lieu, ou seulement employé à balayer la maison, ou à nettoyer les plats, c'est là le plus grand bien que vous puissiez faire.

Et puis, quel bien un homme peut-il faire dans son

propre pays? Jésus-Christ lui-même, incité à prêcher et à faire du bien à son pays, répondit : Nul n'est prophète dans son pays : *Nemo propheta acceptus est in patria sua* (IV, 24). Cela est si vrai que, pour le fait des confessions, les confesseurs du pays même sont ordinairement appelés les confesseurs des péchés véniels. Et cela est vrai, parce que les gens du pays répugnent à dire leurs fautes graves à un prêtre qui leur est parent, ou qui habite au même lieu, en sorte qu'ils peuvent l'avoir ensuite toujours présent devant leurs yeux. Aussi vont-ils, à cause de cela, se confesser à des étrangers. Puis, quant aux prédications, on sait aussi que celles d'un compatriote profitent peu, d'abord, parce qu'il est du pays, et puis, parce que c'est toujours la même voix déjà entendue. Qu'un saint Paul vienne prêcher, il fera d'abord beaucoup d'effet, si vous voulez, mais lorsqu'il aura été entendu pendant six mois ou au plus pendant un an, il cessera de plaire et ne gagnera plus d'âmes. C'est pourquoi les missionnaires font beaucoup de bien dans les pays qu'ils visitent, parce qu'ils sont étrangers, et parce que leurs voix sont inaccoutumées. Il est certain qu'un prêtre d'une congrégation, et surtout un missionnaire, sauvera plus d'âmes dans un seul mois et dans une seule mission, que s'il était resté dix ans dans sa patrie, exerçant les pénibles fonctions du saint ministère. De plus, restant dans ce même lieu, il ne sauvera que les âmes qui y sont, tandis qu'en s'employant aux missions, il en sauvera de cent, de mille endroits différents. Ajoutons encore qu'en restant dans le siècle, il sera souvent incertain et ignorant de ce que Dieu exigera de lui, pour telle ou telle œuvre, tandis que, s'il vit en religion, agissant dans l'obéissance aux supérieurs, il est assuré que tout ce qu'il fait est conforme à la volonté de Dieu. D'où on voit que les religieux sont ces heureux serviteurs qui peuvent dire : Nous sommes heureux, ô Israël, parce que ce qui plaît à Dieu nous est ouvertement manifesté. *Beati sumus, Israel; quia quæ Deo placent manifesta sunt in nobis* (Baruch., IV, 4).

Enfin, il est une autre tentation que le démon emploie envers ceux qui se trouvent favorisés de Dieu, au point de goûter des consolations spirituelles sensibles, de verser des pleurs et de ressentir des embrâsements d'amour.

« Ne voyez-vous pas, leur dit-il, qu'au lieu d'être appelés à une vie religieuse active, vous l'êtes uniquement à la vie contemplative ou au moins à vivre dans un ermitage. C'est là votre véritable vocation. » Si jamais le démon me tentait ainsi, je lui répondrais ainsi à mon tour : Puisque tu parles de vocation, je dois donc suivre la mienne et non ma propre inclination ou les idées que tu me suggères. Dieu m'ayant d'abord appelé dans cette communauté, consacrée à l'œuvre du saint ministère, qui m'assurera que l'idée de la quitter soit une inspiration plutôt qu'une tentation ?

Et je vous dirai la même chose, à vous, mon frère. Il n'y a aucun doute que Dieu appelle les uns à la vie active et d'autres à la contemplative ; mais puisqu'il vous a appelé dans une communauté agissante, vous devez plutôt penser qu'une autre idée de vocation ne vient pas de Dieu, mais de l'enfer, qui prétend par là vous faire perdre votre véritable vocation. Saint Philippe de Néri disait qu'il ne fallait pas quitter un état bon pour un meilleur, sans être certain que ce fût là la volonté de Dieu. Ainsi, pour ne pas risquer de vous égarer, il faudrait que vous fussiez plus que moralement sûr que Dieu veut que vous passiez à un autre état. Mais quelle certitude en aurez-vous, surtout si votre supérieur et votre père spirituel vous disent que c'est une tentation ? Et puis vous devez considérer, comme l'enseigne saint Thomas, que bien que la vie contemplative, prise en elle-même, soit plus parfaite que la vie active, toutefois une vie mixte, c'est-à-dire enremêlée d'oraison et d'action, est la plus parfaite, parce que telle fut la vie de Jésus-Christ. Et telle est la vie menée dans toutes les communautés d'œuvres qui sont bien ordonnées, dans lesquelles il y a plusieurs heures consacrées à l'oraison, et plusieurs au silence. D'où ces religieux peuvent dire que lorsqu'ils sont hors de la maison, ils mènent la vie active, et que lorsqu'ils restent dans l'intérieur, ils sont de vrais ermites. Ainsi, mon frère, ne vous laissez point égarer par tous ces prétextes spécieux de l'ennemi de votre âme. Soyez certain que si vous quittiez la communauté, vous vous en repentiriez, comme il est arrivé à plusieurs, et que vous ne reconnaitriez votre erreur que lorsque vous ne pourriez plus y remédier, parce que difficilement celui qui aban-

donne une fois la vie religieuse peut ensuite y entrer de nouveau.

#### MOYENS POUR CONSERVER LA VOCATION.

Le premier moyen est d'éviter avec soin de tomber sciemment en faute. Et que l'on sache bien que le démon invite un novice à commettre des péchés, non pas tant pour lui faire ce mal que pour lui faire perdre sa vocation; car en commettant des fautes délibérément, il commence à perdre la ferveur dans l'oraison, dans la communion et dans tous les autres exercices spirituels. Le Seigneur, d'un autre côté, justement irrité, fermera à mesure la main qui répandait ses grâces, selon la règle générale tracée par saint Paul : Celui qui sème peu, moissonnera peu : *Qui parçè seminat, parçè et metet* ( II. Cor., ix, 6 ). Et cela arrivera surtout si ce sont des péchés d'orgueil; car Dieu résiste aux superbes, et le démon prend un plus grand empire sur eux. Et ainsi d'un côté la tiédeur du novice étant augmentée, et de l'autre la lumière divine lui étant retirée, il ne sera pas difficile à l'enfer de parvenir au but de lui faire perdre sa vocation.

Le second moyen est d'éventer la mine, c'est-à-dire de découvrir la tentation aux supérieurs. Saint Philippe de Néri disait : *La tentation découverte est à moitié vaincue*. D'autre part, comme l'apostème fermé devient gangreneux, ainsi la tentation cachée tourne à notre ruine. Et, en effet, il s'est vu souvent par expérience que ceux qui se laissaient ébranler à la tentation, en étaient réduits à la bivoie (c'est-à-dire au doute sur la voie à prendre, la gauche ou la droite), et que, taisant leur tentation, ils ont presque tous perdu leur vocation. Ainsi donc, dans un tel cas, il faut faire un effort et tout communiquer aux supérieurs; car Dieu aura tellement pour agréable cet acte d'humilité du novice, et la violence qu'il se sera faite qu'aussitôt, par sa lumière, il dissipera les ténèbres et les doutes de son esprit.

Le troisième moyen est l'oraison, c'est-à-dire le recours à Dieu pour obtenir de lui la persévérance, laquelle, comme dit saint Augustin, on ne peut obtenir sans la prière. Mais que le novice prenne garde lorsqu'il a déjà reçu la vocation de Dieu, et qu'ensuite il est tenté



de l'abandonner ; qu'il prenne garde, dis-je , en priant le Seigneur , de ne pas dire : « Seigneur, éclairez-moi sur ce que je dois faire, » parce que cette lumière qu'il demanderait, Dieu la lui a déjà donnée en l'appelant à lui, et que s'il se bornait à cette demande, le démon pourrait facilement, se travestissant en ange de lumière , le tromper, en lui faisant accroire que c'est un effet de la lumière divine, que la pensée qu'il a de sortir de religion. Mais il doit dire : « Seigneur, puisque vous m'avez donné la vocation, donnez-moi aussi la force de persévérer. » Un certain jeune homme fut appelé de Dieu à l'état religieux, et sa vocation , après plusieurs épreuves, ayant été approuvée par son directeur, il se retira dans une communauté. Ses parents firent tant qu'ils le contraignirent à aller en un autre lieu, pour y examiner plus mûrement sa vocation : mais de là malheureusement, au lieu de retourner à la communauté d'où il était parti, il s'en alla dans sa propre maison , satisfaisant ainsi ses parents et mécontentant Dieu. Lui ayant demandé comment il avait adopté une pareille erreur, il me répondit qu'il avait auparavant prié Dieu en ces termes : Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute : *Loquere , Domine , quia audit servus tuus.* (Rois, III, 9); et que cela fait, il avait pris le parti de retourner dans sa maison. Je lui dis alors : O mon fils ! vous vous êtes trompé de prière. Votre vocation était certaine , étant confirmée par tant de signes évidents ; vous ne deviez pas dire : *Loquere , Domine*, puisque Dieu vous avait déjà parlé, mais *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in me* (Ps. LXVII. 26). Seigneur, donnez-moi la force d'exécuter votre volonté, que déjà vous m'avez fait connaître. Vous avez manqué à faire cette prière, et pour cela vous avez perdu votre vocation. Que la disgrâce de ce jeune homme serve d'exemple aux autres.

Que le novice prenne garde encore, dans le temps de la tentation, qui est un temps de ténèbres et de trouble, de ne pas attendre son repos des fausses lumières de sa raison. Qu'il ait soin seulement alors de s'offrir de nouveau à Dieu et de le prier ainsi : Mon Dieu , je me suis donné à vous, je ne veux point vous abandonner : aidez-moi, et ne permettez pas que je vous sois infidèle. En priant ainsi et répétant cette prière d'autant plus souvent que la tentation l'assailira plus fortement, puis commu-

niquant son état, comme il a été dit, à ses supérieurs, certainement il en triomphera. On doit, en ce cas, se recommander spécialement à Marie, qui est la mère de persévérance. Un novice, vaincu par la tentation, se préparait déjà à quitter le monastère, mais il s'arrêta un instant et s'agenouilla pour dire un *Ave, Maria*, devant une image de la mère de Dieu, et soudain il se sentit comme cloué à la place où il était, au point de ne pouvoir plus se relever. Se ravisant alors, il fit vœu de persévérer, et aussitôt il put se lever librement : il alla demander pardon au maître des novices, et il persévéra (App. II p. Auriemma. Aff. Scamb. T. II, c. 6).

Je m'arrête, mon frère ; je vous prie, en finissant, quand vous serez tenté, de quelque façon que ce soit, sur votre vocation, je vous supplie, dis-je, de réfléchir principalement à deux choses. La première, que cette grâce de la vocation que Dieu vous a accordée, il l'a refusée à bien d'autres, peut-être moins indignes que vous : il n'a pas agi ainsi envers tout le monde : *Non fecit taliter omni nationi*. D'où vous devez craindre de vous montrer ingrat, au point de lui tourner le dos ; car en faisant ainsi, vous mettriez dans le plus grand péril votre salut éternel. Soyez certain aussi que, dans cette vie même, vous ne retrouveriez plus la paix de l'âme, et que vous seriez tourmenté, jusqu'à la mort, du remords de votre infidélité.

En second lieu, quand la tentation se présentera, et que peut-être vous vous direz à vous-même que si vous ne quittez pas la vie religieuse, vous n'y ressentirez que le désespoir et même le repentir, et que vous en devrez également compte à Dieu, et autres choses semblables dont il a été parlé plus haut ; alors mettez devant vos yeux l'image du moment de votre mort, et considérez que s'il vous fallait mourir à l'instant même, loin de vous repentir d'avoir suivi votre vocation, vous en éprouveriez un grand contentement et une tranquillité complète, tandis qu'au contraire vous ressentiriez mille angoisses, mille remords, si vous l'aviez abandonnée. Ayez toujours cette pensée présente, et vous ne perdrez pas votre vocation et vous recevrez, pendant la vie, et au terme de la mort, le don de paix et cette couronne que Dieu prépare à ses fidèles serviteurs, dans cette vie et dans l'autre.

**OFFRANDE ET PRIÈRE QUE DOIT RENOUVELER FRÉQUEMMENT LE NOVICE, POUR OBTENIR DE PERSÉVÉRER DANS SA VOCATION.**

Mon Dieu, comment pouvoir jamais vous rendre d'assez dignes actions de grâces pour m'avoir appelé avec tant d'amour au sein de votre famille ? Et d'où méritais-je cette grâce, après toutes les offenses que je vous ai faites ? Combien de mes compagnons sont restés dans le monde, exposés au danger de perdre leur salut, dans mille occasions de péché ! tandis que moi j'ai été admis à vivre dans votre maison, en compagnie d'un grand nombre de vos fidèles et chéris serviteurs, et dans l'abondance de tous les secours nécessaires pour opérer ma sanctification. J'espère, mon Seigneur, qu'un jour, dans le ciel, je pourrai vous témoigner plus dignement ma reconnaissance, pendant une éternité, et pendant cette éternité aussi chanter vos miséricordes envers moi. En attendant, je suis à vous et veux toujours être à vous. Je vous ai déjà fait le don de moi-même ; je le renouvelle aujourd'hui. Je veux vous rester fidèle et ne jamais vous abandonner, fallût-il pour cela perdre la vie et mille vies. Me voilà, je me dévoue tout entier à exécuter votre volonté, sans aucune réserve. Faites de moi ce qu'il vous plaira. Faites-moi vivre comme vous voudrez, dans la désolation, dans les infirmités, dans le mépris ; traitez-moi comme il vous sera agréable. Ce sera toujours assez pour moi, si puis vous obéir et vous complaire. Je ne vous demande rien, je n'implore de vous que la grâce de vous aimer de toutes mes facultés, et de vous rester fidèle jusqu'à la mort. Très-sainte Marie, ma bien-aimée Mère, vous m'avez déjà obtenu de Dieu les grâces précieuses que j'en ai reçues, le pardon de mes fautes, ma vocation, et le courage de la suivre ; vous avez maintenant à achever votre ouvrage, en n'obtenant de persévérer jusqu'à la mort. C'est ce que j'espère. Ainsi soit-il.

**AVIS PRINCIPAUX RAPPELÉS A UN NOVICE POUR SE CONSERVER EN ÉTAT DE FERVEUR.**

**Repris ou accusé, il ne doit point s'excuser ; mais il doit**

redoubler d'affection devant Dieu pour celui qui l'a accusé ou repris. Qu'il aime à se voir humilié en tout, dans les emplois, dans les vêtements, dans le logement, pour la nourriture, etc.; qu'il ne se permette jamais de dire son opinion, à moins d'être interrogé à ce sujet.

Qu'il se mortifie en tout selon la prudence et l'obéissance : dans le manger, le dormir, dans ses regards, en écoutant, etc.

Il observera la plus sévère modestie, aussi bien seul qu'en présence des autres. Il n'étendra jamais la main sur personne, ni ne le regardera fixement; mais il tiendra ses yeux constamment baissés, principalement dans l'église, à table, dans les récréations, et en marchant hors de la maison.

Qu'il garde le silence, hors qu'il faille parler pour la gloire de Dieu, ou pour sa propre utilité réelle ou celle du prochain; et qu'en parlant, surtout dans les récréations, il n'élève point la voix. Qu'il évite soigneusement les discussions, les débats sur la naissance, les talents, les richesses, et tous les vains discours sur les repas, la chasse, les jeux; sur la guerre, les acquisitions d'honneurs, de biens et autres choses semblables du siècle; qu'il s'efforce, au contraire, d'amener des conversations pieuses sur la vanité du monde, l'amour que nous devons à Jésus et à Marie, le bonheur des saints, et sur les moyens d'avancer vers la perfection.

S'il tombe en faute, il s'humiliera soudain, se repenra et se remettra en paix. Qu'il ne forme aucun désir, mais s'en réfère pour tout à la volonté de Dieu. Qu'il ne demande pas de consolations. S'il éprouve une sécheresse spirituelle, il s'humiliera et se résignera en disant à Dieu : Seigneur, je ne mérite point de consolations; je me tiendrai content de rester en cet état toute la vie.

Qu'il élève souvent son âme à Dieu par des oraisons jaculatoires; il peut se servir des suivantes :

*Mon Dieu, je ne veux rien que vous.*

*Dites-moi ce que vous voulez de moi, et je suis prêt à tout faire.*

*Faites de moi ce qu'il vous plaira.*

*Je veux tout ce que vous voudrez.*

*Faites que je vous aime, et envoyez-moi où vous voudrez.*

*Mon Jésus, je vous aime, je vous aime, je vous aime.*

*Faites-vous connaître et aimer de tous les hommes.  
Je renonce à tout ; vous seul pouvez me suffire.  
Deus meus et omnia : mon Dieu , mon tout.*

**Vive Jésus, notre amour, et Marie, notre espérance.**

**O BON JÉSUS, SOYEZ TOUJOURS LOUÉ,  
PAR VOTRE MORT, VOUS ME DONNEZ LA VIE,  
LORSQUE MA VIE A CAUSÉ VOTRE MORT.**

---

# EXHORTATION

AUX

## COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES,

POUR LA PRATIQUE FRÉQUENTE DE L'Oraison devant  
LE TRÈS-SAINT SACREMENT.

---

L'oraison en présence de Jésus-Christ, au saint Sacrement de l'autel, est, après la sainte communion, la dévotion la plus agréable à Dieu, entre toutes, et en même temps la plus profitable pour nos âmes. Car, bien que le Seigneur soit prêt en tous lieux à exaucer celui qui le prie, néanmoins, de sa demeure au saint Sacrement, il répand plus abondamment ses grâces, puisqu'il ne daigne rester ainsi jour et nuit dans nos églises, que pour cette fin spéciale de consoler tous ceux qui viennent l'y visiter et lui exposer leurs besoins. Ce serait donc une chose bien ordonnée que, dans toutes les communautés religieuses qui ne sont composées que de personnes consacrées à Jésus-Christ, il y en eût toujours deux ou au moins une désignées pour rester alternativement pendant une heure, en compagnie de Jésus au saint Sacrement, et qu'ainsi, l'une succédant à l'autre, il se continuât une assistance d'honneur à Jésus-Christ sur l'autel. Je pense bien que cela ne peut avoir lieu dans toutes les communautés; mais on le peut faire dans celles qui sont nombreuses, et dans lesquelles règne l'esprit de l'observance et du progrès vers la perfection. Et de fait, dans plusieurs communautés d'hommes et de femmes, même dans ce royaume, on voit établie cette bonne dévotion. Le bienheureux François Caracciolo, fondateur des clercs réguliers mineurs, a ordonné, dans ses règles, que les pères de son ordre observeraient cette excellente pratique de l'adoration perpétuelle et non interrompue au saint Sacrement, et il me revient encore que dans deux monastères

de femmes, dans la Calabre, à Castrovillari et à Rossano, cette sainte observance se pratique aussi.

Il est certain que si, dans toute la terre, il n'y avait qu'une seule église où Jésus-Christ fût présent sur l'autel, elle serait nuit et jour remplie de fidèles, occupés à témoigner leur vénération à notre Sauveur, qui daigne ainsi, par amour pour nous, se tenir continuellement près de nous sous les espèces du pain. Mais parce qu'il a voulu se rendre présent dans tant d'Eglises diverses, pour être plus à la portée de tous ceux qui le cherchent et qui l'aiment; par cela même, il arrive que notre ingratitude redouble, et dans beaucoup d'Eglises il reste seul la majeure partie de la journée. Mais si les séculiers se permettent cet abandon, au moins les religieux devraient-ils le visiter continuellement, eux qui sont les privilégiés de sa cour. A la cour des monarques, il ne manque jamais d'y avoir à leur suite une foule d'assistants, principalement de ceux qui ont leur logement dans le palais du prince. Et ce dernier cas est celui des religieux demeurant dans les monastères. Ils ont ainsi l'honneur d'habiter dans le palais qu'occupe ici-bas le Roi des cieux. Mais cela même excitait la douleur du père Balthasar Alvarez, lorsqu'il considérait que les palais des princes étaient constamment pleins d'une foule de courtisans, tandis que les Eglises où Jésus-Christ est présent étaient abandonnées et désertes. Ce n'est point ainsi qu'en agissent les saints : leur cœur plein d'amour pour Jésus-Christ les conduit, aussi souvent qu'il leur est possible, à visiter et assister ce Roi des rois aux autels où il daigne se montrer. Saint J.-François Régis, trouvant l'Eglise fermée pendant la nuit, s'agenouillait à la porte, et restait là en prière, jusqu'à ce qu'elle fût ouverte. Le saint roi Vincelas allait la nuit, même sur la neige, visiter toutes les Eglises où était exposé le saint Sacrement.

Venons à la pratique de cette dévotion que j'indique. Le moyen d'y parvenir sans grande difficulté serait celui-ci : On assignerait, pour chaque jour, une heure d'adoration au saint Sacrement à tout religieux ou religieuse, suivant son ancienneté, exceptant toutefois les infirmes; l'adoration serait continuée pendant la nuit, et alors la personne en prière, quand son heure serait achevée, irait avertir celle qui devrait la remplacer.

Voilà certainement ce que désirerait celui que son zèle portait à provoquer l'établissement de l'adoration continuelle au saint Sacrement. Mais comme on ne pourrait exiger de toutes les communautés un pareil exercice de cette dévotion, et parce que, dans le désir de la continuer, il ne faudrait pas aller jusqu'à manquer à ses devoirs particuliers et à l'observance des règles, on pense, pour en faciliter la pratique, pouvoir dire que dans les monastères où l'assistance au saint Sacrement ne saurait avoir lieu de jour et de nuit, elle doit se faire au moins pendant les douze heures de jour (chose assez facile), et que, suspendant cet exercice pendant les heures de nuit, il soit, pour les douze de la journée, désigné douze religieuses, dont chacune à son tour, pendant une heure, tiendrait compagnie au saint Sacrement. Que si la religieuse désignée se trouvait empêchée par son emploi dans le monastère, ou pour l'accomplissement de la règle, son heure pourrait être assignée à une autre que rien n'empêcherait et qui voudrait y vaquer. En parvenant ainsi à régler l'exercice de cette dévotion, combien ne se rendrait-on pas agréable à Jésus au Sacrement.

Ayant ainsi levé tout obstacle et toute difficulté qui pouvait se rencontrer, il y a lieu d'espérer que cette exhortation ne restera pas inutile, et que son objet sera adopté avec empressement, au moins par ces communautés nombreuses et régulières où fleurit la dévotion au saint Sacrement. Dans cette vue je recommande de nouveau, en finissant, ce saint exercice de l'oraison perpétuelle au moins pendant les douze heures du jour, devant Jésus au Sacrement, à tous les supérieurs et supérieures qui pourront l'établir, pour le mérite qu'ils en retireront devant Dieu, qui se plait tant à l'assistance et à l'hommage rendu à son Fils, demeurant au saint Sacrement de l'autel.

---



# PRÉCIS DES VERTUS

A L'EXERCICE DESQUELLES DOIT S'ATTACHER UNE RELIGIEUSE QUI VEUT PARVENIR A LA SAINTETÉ.

---

Il serait bon de lire cet abrégé toutes les fois que l'on fait un jour de retraite, pour reconnaître les vertus que l'on doit encore acquérir.

I. Désirer de s'avancer toujours de plus en plus dans l'amour de Jésus-Christ. Les saints désirs sont les ailes qui servent aux âmes à voler vers Dieu. Pour cela il faut souvent méditer sur la passion de notre Sauveur; faire pendant le jour de fréquents actes d'amour à Jésus-Christ, commençant le matin dès le moment de son réveil, et faisant en sorte de ne s'endormir qu'en réitérant un acte d'amour; adresser constamment à Jésus-Christ la demande de son saint amour.

II. Faire la communion aussi souvent qu'il se peut dans la semaine, avec la permission de son directeur, et pendant le jour faire plusieurs communions par intention spirituelle : au moins trois.

III. Visiter le saint Sacrement au moins une fois le jour, et, dans cette visite, après les actes de foi, de reconnaissance, d'amour et de contrition, prier avec ferveur pour obtenir le don de persévérance et du saint amour. Et lorsqu'il vous arrivera des troubles, des pertes, des affronts ou autres choses fâcheuses, avoir recours au saint Sacrement, au moins en esprit, sans quitter le lieu où vous vous trouverez.

IV. Tous les matins, en se levant, s'offrir à Dieu comme prête à souffrir sans murmure toutes les contrariétés qui pourront survenir, et ces choses arrivant en effet, dire toujours : *Seigneur, que votre volonté soit toujours accomplie.*

V. Se réjouir de la béatitude infinie de Dieu. Celui qui aime Dieu plus que lui-même doit être plus touché de la félicité de Dieu que de la sienne propre.

VI. Désirer le paradis, et par conséquent désirer la mort, qui seule nous délivre du danger de perdre Dieu, et nous

ouvre le séjour où nous pourrons l'aimer de toutes nos forces et éternellement.

VII. Désirer et faire que tous soient animés de l'amour de Jésus-Christ; et pour cela, parler souvent avec ses compagnes de ce saint amour.

VIII. Agir avec Dieu sans aucune réserve, ne lui refusant jamais rien de ce qui peut lui plaire, et rechercher encore tout ce qui peut lui plaire davantage.

IX. Prier tous les jours pour les âmes du purgatoire et pour les pauvres pécheurs.

X. Diriger toutes ses actions dans le seul but de plaire à Jésus-Christ, et dire avant chacune d'elle : *Seigneur, qu'ceci soit tout pour vous*

XI. S'offrir plusieurs fois par jour à Jésus-Christ, pour souffrir toute peine, en vue de son amour, et dire : *Mon Jésus, je me donne toute à vous; me voilà, faites de moi ce qu'il vous plaira.*

XII. Être résolu à mourir plutôt que de commettre un péché de propos délibéré, même véniel.

XIII. Se refuser ses propres satisfactions même licites; le faire au moins deux ou trois fois le jour. Et quand nous entendons parler de richesses, d'honneurs, de plaisirs du monde, faire la réflexion que tout finit et dire alors : *Mon Dieu, je ne désire que vous seul et rien de plus.*

XIV. Faites chaque jour deux heures d'oraison mentale, ou au moins une heure.

XV. Aimer la solitude et le silence, pour s'entretenir et converser seule à seul avec Dieu; et pour cela il faut aimer le chœur et la cellule, et fuir la grille, la porte et le belvédère.

XVI. Faire toutes les modifications extérieures que permet l'obédience; mais s'attacher spécialement aux mortifications intérieures, comme de s'abstenir de toute curiosité, de toute riposte aux injures, de tout acte, en un mot, qui ne va qu'à notre propre satisfaction.

XVII. Vaquer à chaque exercice de dévotion, comme s'il était le dernier que nous dussions faire: et pour cela, rappeler souvent la pensée de la mort dans la méditation. Etant au lit, réfléchir à cet avenir certain qu'on y doit rendre un jour le dernier soupir.

XVIII. Ne pas abandonner nos dévotions accoutumées

ni aucune bonne œuvre, soit par respect humain, soit par aridité ou dégoût que nous y trouvions.

**XIX.** Ne point se plaindre pendant ses maladies du peu d'assiduité des médecins ou des sœurs, et s'étudier à cacher autant que possible ses souffrances.

**XX.** Chasser et surmonter la tristesse, conservant, dans les choses contraires, sa tranquillité et un visage serein, toujours le même. Celui qui ne veut que ce que Dieu veut ne doit jamais se laisser aller à l'affliction.

**XXI.** Dans les tentations, recourir promptement et avec confiance à Jésus et à Marie, ne cessant de répéter : *Jésus ! Marie !* tant que durera la tentation.

**XXII.** Mettre toute notre confiance, d'abord dans les mérites de la passion de Jésus-Christ, et puis dans l'intercession de Marie, et demander chaque jour à Dieu d'augmenter en nous cette confiance.

**XXIII.** Après une faute, ne pas se laisser troubler et décourager, encore que l'on soit tombé plusieurs fois dans le même péché ; mais en avoir de suite un vif repentir, et former de nouveau la résolution de s'amender, en redoublant de confiance en Dieu.

**XXIV.** Faire du bien à qui nous fait du mal ; au moins en priant Dieu pour lui.

**XXV.** Répondre avec douceur à qui nous maltraite en faits ou en paroles, de manière à le ramener à nous.

**XXVI.** Quand nous nous sentirons affectés et troublés, il est bien que nous nous taisions, jusqu'à ce que notre âme se soit rassérénée ; car autrement nous commettrions mille fautes, même sans nous en apercevoir.

**XXVII.** Pour administrer des corrections, veillons à choisir un temps favorable, où nous soyons exempts de toute agitation, nous et la personne qui doit les recevoir : sans cela la correction sera plus nuisible qu'utile.

**XXVIII.** Dire toujours du bien de tout le monde, et excuser le prochain sur l'intention, quand nous ne le pouvons sur l'action elle-même.

**XXIX.** Prêter secours à nos proches, autant que possible, et spécialement à ceux qui peuvent être contre nous.

**XXX.** Ne rien faire ou dire qui puisse déplaire à autrui, à moins que ce ne soit pour plaire davantage à Dieu. Que s'il nous arrive de manquer à la charité envers le

prochain, demandons-lui-en pardon, ou au moins parlons-lui avec douceur; il faut toujours parler avec mansuétude et à voix basse.

**XXXI.** Offrir à Dieu les mépris dont on est l'objet, sans jamais s'en plaindre à d'autres.

**XXXII.** Observer ponctuellement les règles du monastère. Saint François de Sales disait que la plus austère pénitence pour un religieux était de renoncer à sa propre volonté, et de s'en tenir à ce que l'observance des règles soit comme le prêtre qui à chaque instant en offre à Dieu le sacrifice. Il répétait souvent que la prédestination d'un religieux était attachée à son amour pour les règles qu'il avait embrassées, et il ne recommandait rien autre chose aux supérieurs, pour s'acquitter dignement de leur charge, que d'observer les règles de leur maison et de les faire observer aux autres.

**XXXIII.** Regarder ses supérieurs comme la personne même de Jésus-Christ, et en conséquence leur obéir ponctuellement et sans réplique.

**XXXIV.** Pour ce qui est de l'humilité, aimer à remplir les offices les plus bas. Choisir pour soi les objets les plus pauvres. S'humilier, même envers les sœurs les plus inférieures. Ne parler de soi ni en bien, ni en mal; car souvent dire du mal de soi-même est encore une excitation à l'orgueil. Ne jamais s'excuser en recevant un reproche, ni même en éprouvant une calomnie, à moins que cette justification ne soit absolument nécessaire pour éviter que les autres ne soient scandalisés.

**XXXV.** Visiter et assister les malades, autant que faire se pourra, et de préférence les plus abandonnés.

**XXXVI.** Se répéter souvent à soi-même: Je suis venu dans ce monastère, non pour y vivre avec contentement, mais pour y souffrir; non pour y avoir des aises, mais pour y éprouver des gênes et des besoins; non pour y être honorée, mais méprisée; non pour faire ma volonté, mais celle des autres.

**XXXVII.** Renouveler sans cesse la résolution de travailler à se rendre sainte, et ne pas s'en laisser dégoûter par aucun accès de tiédeur dans lequel on pourrait se trouver.

**XXXVIII.** Renouveler chaque jour les vœux de sa profession.

**XXXIX.** Se conformer pleinement à la divine volonté, dans toutes les choses qui peuvent nous affecter péniblement, comme les souffrances, les infirmités, les affronts, les contradictions, les pertes de biens, la mort de nos parents ou d'autres personnes qui nous sont chères. Et pour cela diriger tous ses actes, les communions, les méditations, les prières dans le but d'obtenir de Dieu qu'il nous fasse aimer et exécuter fidèlement sa sainte volonté.

**XL.** Se recommander aux prières des personnes pieuses, mais plutôt encore à l'intercession des saints du Paradis et spécialement à la très-sainte Marie, estimant par-dessus tout la dévotion envers cette divine mère, et s'efforçant toujours de la faire adopter aux autres.

---

# MAXIMES SPIRITUELLES

QUE DOIT SUIVRE UNE RELIGIEUSE.

---

A quoi servirait de gagner le monde entier, si l'on perd son âme ?

Toute chose finit ; l'éternité jamais.

Perdons tout ; mais ne perdons pas Dieu.

Aucun péché, quelque léger qu'il soit, n'est un léger mal.

Si nous voulons plaire à Dieu, il faut faire abnégation de nous-mêmes.

Toute chose faite pour notre propre satisfaction, l'est en pure perte.

Pour nous sauver, soyons constamment en crainte du péché.

Mourir à soi-même et chercher à plaire à Dieu.

Le péché, voilà le seul mal qu'il faut redouter. Tout ce que Dieu veut est bien, et nous devons le vouloir.

Qui ne veut et ne désire autre chose que Dieu, est content de tout ce qui peut lui arriver.

Je dois me figurer que, dans tout l'univers, il n'y a d'autres êtres que Dieu et moi.

Le monde entier ne saurait remplir notre cœur ; Dieu seul le contente.

Tout le bien moral consiste à aimer Dieu ; et l'amour de Dieu consiste à faire sa volonté.

Notre unique richesse est toute dans la prière. Celui qui prie obtient tout ce qu'il demande.

Tenez pour perdu le jour où vous aurez manqué à faire l'oraison mentale. *Qui néglige l'oraison, dit sainte Thérèse, se précipite elle-même et volontairement dans l'enfer.*

Ne pas laisser passer un seul jour sans faire une lecture spirituelle.

Les susceptibilités pointilleuses sont la peste de la dévotion.

Pour être vraiment humble de cœur et non de bouche,

il ne suffit pas de confesser qu'on est digne de mépris ; mais il faut réellement se complaire à essayer les mépris.

Et de quoi est capable pour le bien la religieuse qui ne sait pas souffrir un affront pour Dieu ? Quand vous recevrez une injure, prenez tout en gaieté et plaisanterie.

Pour celui qui pense à l'enfer qu'il a mérité, toute peine paraît légère.

Qui aime la pauvreté possède tout. Dans les choses du monde il faut choisir le pire, dans les choses de Dieu, le meilleur.

Une religieuse parfaitement obéissante est la joie de Dieu et de son monastère.

La vraie charité consiste à faire du bien à qui nous fait du mal et à le ramener ainsi.

A quoi nous peuvent servir les richesses, les honneurs, à l'article de la mort ?

C'est une bien grande faveur de Dieu que d'être appelée à son saint amour.

Dieu ne laisse sans récompense aucun bon désir.

Aucun attachement, même pour des choses bonnes, n'est bon.

Soyons reconnaissants, mais d'abord envers Dieu. Pour cela soyons résolus à ne jamais rien refuser à Dieu, nous attachant toujours aux choses qui peuvent lui plaire davantage.

La plus belle oraison est quand nous sommes malades, que nous nous conformions à la divine volonté. La sainteté de la vie et la satisfaction de nos goûts ne peuvent marcher ensemble.

Qui se confie en lui-même est perdu ; qui se confie en Dieu peut tout.

Et à quoi une âme peut-elle se plaire davantage qu'à savoir plaire à Dieu ?

Dieu est prompt à se donner tout entier à qui abandonne tout pour son amour.

L'unique voie pour nous rendre saints est la voie des souffrances.

C'est par les sécheresses d'esprit et les tentations que Dieu éprouve ceux qui l'aiment.

Celui-là ne peut se perdre qui aime Dieu et se confie en lui.

**On peut tout souffrir avec patience quand on considère Jésus-Christ en croix.**

**Dans cette vie, plus on aime Dieu, plus on a de contentement. Tout, au contraire, devient tourment, quand on ne le fait pas pour Dieu.**

**Les inquiétudes de toute espèce, même dans un but louable, ne nous viennent jamais de Dieu.**

**Il suffit de ne pas cesser de cheminer, pour être sûr d'arriver.**

**Qui veut Dieu et Dieu seul, est riche, content, n'a besoin de rien et se rit du monde.**

**Rien ne peut suffire à celui auquel Dieu ne suffit pas. Dieu, Dieu, et rien de plus.**

---



# ÉLANS D'AMOUR

A JÉSUS-CHRIST.

---

O mon Jésus ! toi seul me suffis.

O mon amour, ne permettez pas que je me sépare jamais de vous.

Ah ! quand viendra le jour où je pourrai vous dire :  
Mon Dieu, je ne peux plus vous perdre !

Seigneur, et qui suis-je donc, que vous vouliez tant que je vous aime.

Et qui pourrai-je aimer si je ne vous aime pas, ô mon Jésus ?

Me voilà, Seigneur, disposez de moi selon votre volonté.

Donnez-moi votre amour, et je ne vous demande rien autre chose.

Faites que je sois tout entière à vous avant que je meure.

Père éternel, pour l'amour de Jésus-Christ, ayez pitié de moi.

Mon Dieu, je ne veux que vous, rien que vous.

Oh ! que ne puis-je, mon Jésus, me sacrifier toute pour vous qui vous êtes sacrifié pour moi.

Si je mourais étant en péché, je ne pourrais plus vous aimer. Maintenant que je le puis, je veux vous aimer autant que je le pourrai.

Je vous consacre tout ce qui me reste de vie.

Je veux tout ce que vous voulez et rien que ce que vous voulez.

Faites, mon Jésus, que je vous trouve apaisé envers moi, la première fois que je vous verrai.

Faites-moi mourir avant que je tombe dans le péché qui vous offense.

Vous ne m'abandonnerez pas. Je ne vous quitterai point. Nous ne cesserons de nous aimer, ô mon Dieu, ni dans cette vie ni dans l'autre.

Ah ! je serais trop ingrate si, après tant de grâces, je ne vous aimais que faiblement.

Vous vous êtes donné tout à moi : je me donne tout entière à vous.

Vous aimez qui vous aime. Je vous aime, aimez-moi donc aussi. Si je vous aime trop peu, donnez-moi vous-même l'amour que vous désirez de moi.

Vous m'avez imposé l'obligation de vous aimer ; faites-moi tout surmonter pour vous plaire.

Acceptez d'être aimé par cette âme, qui, par le passé, a dû vous causer tant de déplaisirs.

Faites-moi comprendre, ô mon Dieu, tout le bien qui est en vous, afin que je puisse vous aimer dignement.

Je veux vous aimer beaucoup dans cette vie, pour pouvoir vous aimer beaucoup dans l'autre.

J'espère vous aimer éternellement, ô Dieu éternel !

Oh ! que ne vous ai-je toujours aimé ! oh ! que ne suis-je morte avant de vous avoir offensé !

Je vous fais don de ma volonté, de ma liberté. Disposez de moi comme il vous plaira.

Je veux que mon unique contentement soit de vous contenter, ô bonté infinie !

O mon Dieu, je me réjouis de ce que vous êtes infiniment heureux.

Vous qui êtes tout-puissant, rendez-moi sainte.

Vous m'avez cherchée quand je vous fuyais, vous m'avez aimée lorsque je dédaignais votre amour : ah ! ne m'abandonnez pas aujourd'hui que je vous cherche et que je vous aime.

Qu'aujourd'hui soit le jour où je me donne toute entière à vous. Infligez-moi toutes les peines, mais ne me privez pas de la faculté de vous aimer.

Je vous rends grâces de ce que vous me donnez le temps de vous aimer. Je vous aime, mon Jésus, je vous aime : et j'espère terminer ma vie en répétant : *Je vous aime, je vous aime.*

Je veux vous aimer sans réserve et faire tout ce que je pourrai connaître qui puisse vous plaire.

Je préfère votre volonté accomplie à tous les suffrages du monde. J'accepte toutes les peines pourvu que je vous aime, ô mon Dieu !

Oh ! puissé-je, mon Jésus, mourir pour vous qui êtes mort pour moi !

Oh ! que ne puis-je faire que tout le monde vous aime  
comme vous le méritez !

O volonté de Dieu, tu es mon amour !

O Dieu d'amour, remplissez-moi d'amour !

O Marie, entraînez-moi toute vers Dieu !

O ma mère, faites que j'aie toujours recours à vous !

A vous il est donné de me faire sainte ; ainsi j'espère  
de vous.

*Vive Jésus, notre amour, et Marie, notre espérance.*

# PRESSANTES EXHORTATIONS

A UNE RELIGIEUSE,

POUR AVANCER DANS L'AMOUR DE JÉSUS-CHRIST, SON  
DIVIN ÉPOUX.

---

La sainte charité, ou bien l'amour divin, est ce qui rend les âmes saintes. Quand la charité entre dans une âme, toutes les vertus y entrent avec elle. *Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illâ* (Sap., IV, 11). Et quand le divin amour vient à manquer à une religieuse, soudain les vertus s'en vont et les fautes se multiplient. Aussi saint Augustin disait : *Ama, et fac quod velis* ; aime Dieu, et fais ce que tu voudras. Oui, car celui qui aime Dieu véritablement fait tous ses efforts pour lui plaire, et fuit au contraire tout ce qui pourrait le moins du monde l'offenser. Et voilà d'où vient qu'il y a tant de religieuses dans les monastères, et cependant très-peu de saintes ; c'est que l'on y aime peu Jésus-Christ, lequel nous a tous aimés et est mort pour tous, mais qui affectionne plus particulièrement et est mort plus spécialement pour les âmes qu'il a arrachées aux périls du monde, pour les rendre toutes siennes. Sainte Madeleine de Pazzi, interrogée par ses compagnes pourquoi elle baisait si souvent les murs du monastère, leur répondit : Parce que ces murs me délivrent des périls du monde.

Mais, ma chère sœur, si vous vous trouviez être une de ces religieuses qui vivent dans le relâchement et ne cherchent point à s'amender, réfléchissez et pensez que par vos vœux sacrés vous avez renoncé au monde : par le vœu de pauvreté, vous avez renoncé à vos aises ; par celui de chasteté, à toute satisfaction des sens ; par celui d'obéissance, à votre propre volonté. Vous avez en général renoncé à tous les biens que pouvait vous offrir le monde. Ne veuillez donc pas aujourd'hui retourner, pour ainsi dire, au monde, en plaçant votre affection dans quelque chose de terrestre, sûre ainsi de déplaire souverainement à Jésus-Christ, qui se tient pour très-offensé

qu'une de ses épouses, consacrée à son amour, aime quelque chose hors de lui.

Vous avez quitté le monde et ses plaisirs, vous vous emprisonnée entre quatre murailles; vous vous êtes privée de votre liberté et séparée de vos parents; de plus, dans le monastère, vous portez les charges de la communauté. Je dis cela, non certes pour que vous vous glorifiez d'avoir fait beaucoup pour Dieu; car tout cela, au contraire, est très-peu de chose, en comparaison de la gloire immense que Dieu vous prépare dans le Paradis, et même en comparaison de cette douce paix qu'il fait encore éprouver dans cette vie à ses épouses, qui ont tout abandonné pour l'amour de lui; mais parce qu'il y a une très-grande consolation pour une religieuse dévote à dire avec amour un *mon Dieu et mon tout, Deus meus et omnia*, ou encore devant le saint Sacrement de l'autel, avec un soupir étouffé : *Mon Jésus, je ne veux que vous seul et rien de plus*, ou bien avec un regard amoureux fixé sur le crucifix : *Et si je ne vous aime pas, qui voudrais-je aimer ?* Tout cela, je le répète, est peu de chose; mais il suffit. Maintenant, pour vivre selon votre état, vous avez nécessairement beaucoup à souffrir; or, que voulez-vous faire? Voulez-vous par hasard, après avoir abandonné le monde, votre maison, vos parents, vous exposer au danger de vous damner dans le monastère? Une sainte religieuse s'animait, par cette considération, à souffrir avec patience tous les tourments de la vie présente. Eh quoi! disait-elle, aurais-je abandonné le monde pour venir me damner dans ce monastère? Et, en effet, tel est le danger que court une religieuse qui ne vit pas comme une religieuse, mais qui est dans une tiédeur volontaire et habituelle.

Ce n'est pas une véritable tiédeur que celle où pensent être quelques bonnes religieuses, lesquelles, dans l'oraison ou la communion, n'éprouvent pas une dévotion sensible, et pour cela s'imaginent être abandonnées de Dieu, mais cependant n'abandonnent pas leurs saints exercices, bien que tout leur semble chose perdue. Non, rien n'est perdu; qu'elles continuent à suivre constamment leurs dévotions accoutumées, car Jésus-Christ les récompensera de tout ce qu'elles auront fait; et plus grandes auront été les peines endurées par elles, plus grandes

seront aussi les consolations et plus longs seront ces jours de paix que leur fera goûter le Seigneur. La véritable tiédeur est l'état de celles qui commettent des fautes délibérément, sciemment, n'en tenant aucun compte et ne pensant point à s'amender; celles-ci sont dans un éminent danger de se damner, parce que, se trouvant peu rapprochées de Dieu et dans une grande faiblesse spirituelle, il n'est pas difficile au démon de les faire tomber en péché grave, et elles restent en état de perdition.

Eh quoi! pensez-vous qu'il n'y ait point de religieuses en enfer? Hélas! combien en verrons-nous de damnées au jour du jugement! puisqu'un grand nombre se sont abandonnées pendant leur vie à l'habitude du péché, au moins véniel, on doit raisonnablement craindre que Dieu ne les vomisse et ne les abandonne, suivant cette menace faite dans l'Apocalypse: Mais parce que vous êtes tiède, je vais vous vomir; *sed quia tepidus es, incipiam te vomere* (Apoc., III, 16). Une tasse d'eau chaude mêlée à une d'eau froide, à quoi peut-elle servir qu'à provoquer le vomissement; et telle est justement, à l'égard de Dieu, la vie d'une religieuse tiède, qui s'endort sur ses fautes habituelles, qui mêle la dévotion avec le péché, l'oraison avec les conversations mondaines, la communion avec affections terrestres. Tous ses discours sont pleins de vanité; elle dit tout haut qu'elle se reconnaît la pire de toutes, et puis elle prétend être préférée à toutes et exige l'estime de toutes; et s'il lui est parfois adressé une parole injurieuse, elle se dresse comme une tigresse; souvent elle accable elle-même en paroles le prochain; souvent elle se vante de la noblesse de sa maison et de ses parents; elle se montre surtout très-jalouse de sa propre estime, et dit: « L'estime de moi-même, je ne la cède à personne. » Aussi prétend-elle l'emporter en tout ce qu'elle entreprend, dût périr le monde. Cette malheureuse estime de soi-même est la perte d'un grand nombre de religieuses.

Elle dit encore qu'elle mérite mille enfers pour ses péchés, et puis elle ne peut souffrir une maladie, une douleur, une simple contrariété, tandis qu'elle se montre impatiente envers toutes les autres. Elle dit qu'elle ne veut que Dieu seul, et puis elle désire entendre et voir les curiosités du monde. Elle veut Dieu seul, et puis elle

veut perdre le temps au parloir en des conversations oiseuses et dangereuses parfois. Elle veut Dieu seul, et puis elle se refuse à l'obéissance, même après les demandes et les prières réitérées de l'abbesse. Une religieuse qui vit ainsi dans le relâchement et qui mêle le monde avec Dieu, les dévotions avec le péché, que fait-elle autre chose que se moquer de Dieu ? Mais Dieu ne souffre pas les insultes : *Deus non irridetur*.

Il faut donc que celle qui se trouve dans ce misérable état prenne de nouveau la résolution de se donner toute à Dieu. Autrement elle doit craindre une perte probable, et d'autant plus qu'elle aura fait davantage d'exercices spirituels, qu'elle aura reçu de Dieu plus fréquemment des avertissements et des lumières qui l'auront conduite à se proposer une meilleure vie, à la commencer même, mais pour retomber toujours dans les mêmes habitudes de péché. O ma sœur, si par malheur vous vous trouvez dans ce déplorable état, ne perdez pas courage ; car Dieu sera prompt à vous aider à sortir de votre tiédeur, pourvu que vous le vouliez. Mais si vous le voulez réellement, vous n'hésitez pas à vous faire violence, et vous prierez instamment Jésus-Christ de vous accorder son secours. La prière est toute-puissante : *Qui petit, accipit* : Qui prie, obtient ; c'est une promesse de Dieu même qui ne peut manquer. Priez donc et persistez dans la prière : mais il faut en outre que vous vous fassiez violence : *Violenti rapiunt illud*. L'Évangile dit que le paradis n'est conquis que par ceux qui se font violence pour l'obtenir. Il faut ici de la résolution ; une résolution forte d'en finir avec le monde, et de vous donner tout entière et sans réserve à Dieu, peut seule vous rendre sainte. Ne vous laissez pas effrayer de vos nombreux défauts habituels ; une âme résolue surmonte tout. J'ai dit une forte résolution, et non celle de quelques-unes qui ont bonne intention, mais qui restent irrésolues d'action. *Le démon n'a pas peur des âmes irrésolues*, disait sainte Thérèse. Et que voulez-vous attendre davantage ? Que Dieu vous envoie la mort ? et que la mort vous retrouve dans ce trouble et ce désordre de conscience où vous vivez, après tant de lumières et de secours reçus dans vos exercices spirituels et en tant d'autres occasions, et auxquels vous avez jusqu'ici si mal répondu ?

Prenez donc courage et demandez-vous à vous-même, comme autrefois saint Bernard, qui étant dans son monastère répétait : Bernard, qu'es-tu venu faire ici ? *Bernarde, ad quid venisti?* Et pourquoi me suis-je faite religieuse ? Est-ce pour perdre mon âme ? Et si par hasard quelqu'une disait : Mais je ne me suis pas faite religieuse de mon plein gré, mais seulement pour ne pas déplaire à mes parents, à celle-là je répondrais : Or maintenant vous vous trouvez engagée dans l'état religieux ; que voulez-vous faire ? Voulez-vous à la fois vous créer un enfer deçà et delà ? Faites donc aujourd'hui, comme on dit, de nécessité vertu.

J'ai dit un enfer deçà : et, en effet, une religieuse qui vit dans une tiédeur habituelle et volontaire, telle que je l'ai définie plus haut, mène une vie très-malheureuse. Infortunée, lui dirais-je, tu as laissé le monde pour t'unir à Dieu, et maintenant te voilà loin du monde à la fois et loin de Dieu ! Et qui ne serait ému de compassion pour une religieuse qui vit dans un si déplorable état ?

Mais il y a un remède à ces maux, si elle veut en être délivrée. Qu'elle s'affermisse dans la résolution de se donner toute à Dieu. Dieu est toujours prêt à la soutenir pourvu qu'elle veuille prendre les moyens qui lui sont offerts. Car pour se rendre sainte, il ne suffit pas de se dire : Je veux me rendre sainte, mais il faut en prendre les moyens. Avant tout, il est nécessaire d'écarter tous les empêchements ; il faut ôter de son cœur toute rancune contre le prochain ; il faut en ôter également et chasser toutes les affections envers quelque personne que ce soit, au dehors ou au dedans du monastère : Jésus-Christ est un époux jaloux, et spécialement de notre cœur ; il veut entièrement et pour lui seul le cœur de ses épouses. Il faut enfin écarter tout ce qui pourrait être un empêchement au progrès de l'âme, dans le divin amour, comme sont les faveurs et toutes les conversations et occupations oiseuses. Toutes les religieuses qui aiment de cœur Jésus-Christ, aiment la solitude ; les lieux qu'elles préfèrent sont le chœur et la cellule, parce que là elles entendent plus souvent la voix de Jésus-Christ.

Il faut en outre s'attacher à nourrir dans son cœur ce saint amour ; et voici les moyens pour y parvenir : 1<sup>o</sup> L'oraison mentale ; il ne suffit pas à une religieuse de la



seule oraison de la communauté ; pour s'avancer dans la perfection, elle a besoin de beaucoup d'oraison. L'oraison est la fournaise où s'allume et s'entretient le feu de l'amour divin ; tous les saints se sont rendus tels par l'oraison ; or, pour tirer un très-grand profit de l'oraison, il ne faut pas cesser d'avoir devant les yeux le souvenir de la passion de Jésus-Christ. *L'amour qui n'est pas produit par la passion est faible*, disait saint François de Sales. — 2° La lecture spirituelle qui est la compagne fidèle de l'oraison. Dans l'oraison, nous parlons à Dieu ; c'est Dieu qui nous parle dans la lecture. Or, la lecture des Vies des saints est peut-être la plus utile et la plus profitable de toutes. — 3° La communion fréquente. Ce moyen est le plus efficace de tous.

Mais, dira telle religieuse, pour communier souvent, il faut éviter avec soin toutes les imperfections ; comment ferai-je, moi qui y suis si sujette ? Ma chère sœur, point de doute que pour communier souvent, il faille faire cesser nos fautes ; mais cela s'entend de nos fautes pleinement volontaires et habituelles. Du reste, si une religieuse qui fréquente la communion, tombe quelquefois par faiblesse dans une faute vénielle, elle ne doit point pour cela abandonner la fréquentation à la sainte table. Il suffit qu'elle en ait un vrai repentir dans le cœur avec une sincère résolution de n'y plus retomber, qu'elle s'en confesse de suite, si elle en a la commodité, sinon qu'elle communie. D'ailleurs les personnes qui désireraient voir ce sujet traité plus au long que dans cet opuscule où il n'est qu'indiqué, peuvent lire mon ouvrage intitulé : *La vraie épouse de Jésus-Christ, ou la sainte religieuse*.

Enfin, la religieuse qui veut se faire sainte doit être sans cesse et entièrement en accord avec la divine volonté, recevant avec calme et patience les maladies ou autres choses désagréables qui lui arrivent. *Fiat voluntas tua*, c'est là la parole qui se trouve toujours dans le cœur et sur les lèvres des saints ; parce que le véritable amour de Dieu est dans une volonté toujours conforme à la volonté de Dieu. Je finis. Prenons courage et faisons-nous saints. Jésus-Christ est toujours prêt à nous aider. Nos fautes passées ne doivent pas nous effrayer : il a promis lui-même de les oublier toutes, lorsque nous nous appliquerions à l'aimer de cœur. Et qui pourrions-nous aimer,

mes chères sœurs, si nous n'aimions pas Jésus-Christ, lui qui a versé tout son sang pour nous dans sa passion et qui nous donne sa propre chair en nourriture dans la communion? Que peut faire de plus un Dieu pour gagner notre amour? *Caritas Christi*, dit saint Paul, *urget nos*; l'amour que nous porte Jésus-Christ nous presse, nous force, pour ainsi dire, de l'aimer. Aimons-le donc d'aujourd'hui à toujours, et aimons-le sans réserve. Celle qui garde quelque réserve avec Dieu, et ne se donne pas tout entière à lui, reste toujours en danger de l'abandonner, Une religieuse qui s'est réellement donnée toute à Dieu, ne se plaint jamais de rien. Elle est satisfaite d'être pauvre; elle ne désire point de paraître et aime à être placée, comme on dit, à la grosse pointe. Elle aime la règle, remplit avec obéissance tous les offices dont on la charge, et accepte avec résignation et calme les mépris, les maladies, et toutes les choses fâcheuses. Au contraire, la religieuse qui ne s'est pas donnée toute à Dieu, dédaigne la règle, ne peut souffrir aucune contrariété, se plaint de tout, veut que rien ne lui manque, prétend paraître la mieux de toutes, être honorée par les emplois les plus relevés, ou bien elle trouble et bouleverse tout le monastère. Or, cette âme dans laquelle abondent habituellement les passions, est en grand péril de se perdre, parce que toute passion vicieuse, en s'emparant d'une âme, lui ôte en même temps la lumière, et que cheminer dans l'obscurité, c'est courir le danger de tomber dans un précipice. Ainsi, je le répète, mes sœurs, si nous voulons assurer notre salut éternel, donnons-nous entièrement à Jésus-Christ, et adressons-lui souvent ces paroles : *Mon Jésus, je vous veux vous seul et rien de plus*. Et recommandons-nous aussi à sa divine Mère, la priant toujours ainsi : *Ma reine et ma mère, faites-moi aimer Jésus-Christ, et je ne vous demande rien de plus*.

---

### PRIÈRE.

Mon Jésus, qui devez un jour être mon juge, *Ne projicias me à facie tuâ*, ne me repoussez pas de devant votre

face. Je reconnais combien de fois vous m'avez appelée à me donner toute entière à vous ; moi j'avais bien souvent aussi promis de le faire, mais je vous ai été infidèle ; et qu'est-ce que j'attends ? Est-ce que vous m'abandonniez au pouvoir de mes passions ? et qu'ainsi je me perde et que j'aie me précipiter en enfer ? Ah ! prenez pitié de moi et recevez-moi, aujourd'hui que je me propose fermement de me donner toute à vous, je dis toute et sans réserve. Je ne puis rien espérer de ma propre force, je ne compte que sur l'effet de votre infinie bonté. Aidez-moi donc ; faites-le par ce sang que vous avez répandu pour moi et dans lequel je fonde toute ma confiance. Je me confie encore en votre intercession, ô digne mère de Dieu ; priez, vous, pour moi ; une prière de vous peut me faire sainte. La mort s'approche et va m'atteindre, je ne veux point mourir dans l'état défectueux où j'ai vécu jusqu'ici. Secourez-moi, ma reine, et faites que je sois toute à Dieu, comme il le désire. Amen. Ainsi je l'espère, qu'il en soit ainsi.

---

# AVIS

ADRESSÉS

## AUX RELIGIEUSES DU SAINT RÉDEMPTEUR,

DEMEURANT DANS LES MONASTÈRES DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE  
ET DE LA SCALA.

---

I. Il faut avant tout s'attacher avec un soin jaloux à conserver la vie commune. On n'a que trop appris par l'expérience qu'on ôtant la vie commune, toute vie spirituelle avait été perdue dans beaucoup de communautés.

II. Pareillement, on doit observer la plus parfaite obéissance aux règles. Saint François de Sales nous enseigne que la prédestination des religieuses est attachée à l'observance de la règle. Le monastère dans lequel on refuse d'obéir à qui préside, et où chaque religieuse veut faire sa volonté particulière, n'est plus une maison de salut, mais une maison de troubles, de disputes et de péché.

III. Au premier coup de la cloche qui appelle à un acte commun, chacune doit quitter à l'instant ce qu'elle fait, quoi que ce puisse être.

IV. Les maîtresses doivent s'attacher à bien instruire les novices sur toutes les règles et les bons usages de la communauté. Et cela doit être également pratiqué par les maîtresses des pensionnaires à l'égard de leurs élèves, au moins quant aux points principaux.

V. Il n'y a point de plus belle maxime que celle de saint François de Sales : Ne rien demander, ne rien refuser. *Ne rien demander*; si une religieuse recherche tel ou tel emploi, par la raison même qu'elle le demande il doit lui être refusé; car dans celui-là elle ne pourra acquérir aucun mérite et commettra au contraire mille fautes. Du reste, ce n'est pas une faute de rechercher les emplois les plus humbles, par amour pour l'humilité; mais ne les obtenant pas, il faut se tenir également

satisfait. *Ne rien refuser*; quand un office est désigné à une religieuse, elle doit l'accepter sans observation, sauf seulement à déclarer les inconvénients cachés qui pourraient être ignorés de la supérieure, mais après cela il faut obéir sans réplique, que ce soit un office d'humilité ou un emploi d'honneur.

VI. Tenir pour certain, comme d'ailleurs il est de foi, que nous ne pouvons rien faire de bien, ni avoir même aucune bonne pensée, que cela ne vienne de Dieu. C'est pourquoi nous devons tout attendre de Dieu et le prier toujours de nous être en aide; nous défilant en réalité de nous-mêmes, et répétant toujours avec le serviteur de Dieu, frère Léonard de Port-Maurice : *Mon Jésus, miséricorde, mon Jésus, miséricorde.*

VII. Aimer la pauvreté et la pratiquer, en ne tenant jamais rien en propre sans une permission expresse. Pour ce qui est du vêtement ou des meubles de la cellule, imiter les religieuses les plus pauvres, sans cependant affecter de singularité. Du reste, qu'aucune ne rougisse de porter des habits rapiécetés; les pièces font l'ornement et la joie des bonnes religieuses. Pour les meubles, deux seulement doivent être chers, les images de notre Seigneur crucifié et de la Vierge, qui nous seront d'un bon usage au moment de la mort.

VIII. Que toute religieuse se garde plus que de la mort d'introduire un abus contraire à l'exacte observance. Tous les monastères ont commencé par la vie sainte, et puis, d'abus en abus, ils sont tombés peu à peu dans le relâchement. Les abus une fois introduits dans les couvents ne peuvent plus en être expulsés.

IX. Que chacune soit exacte à assister aux exercices communs qui se font au chœur, spécialement aux heures canoniques, n'y manquant jamais sans une absolue nécessité.

X. Il faut s'exercer à fuir la grille, n'y allant que pour parler à ses parents, seulement du premier ou du second degré, et toujours, autant qu'il est possible, avec la permission de la supérieure. Et encore doit-on abrégér le plus qu'on pourra ces entretiens avec les parents eux-mêmes, car le temps passé à la grille est toujours du temps perdu. Tous ses plaisirs, une bonne religieuse les trouve ou au chœur, devant le saint Sacrement, ou dans sa cellule,

au pied du crucifix, ou même dans les chambres des malades, comme le pratiquait sainte Marie Madeleine de Pazzi.

XI. Qu'il ne s'introduise pas de nouvelles dévotions d'oraisons dans le chœur, parce qu'ainsi le temps manquerait aux religieuses appelées à converser seule à seul avec Dieu.

XII. Hors le temps de la récréation, la religieuse doit être constamment occupée à servir la communauté ou à faire oraison, et jamais, hors de ces heures de récréation, elle ne doit s'entretenir et discourir avec ses sœurs.

XIII. Il faudra s'appliquer à l'ouvrage des mains aux heures qui y sont destinées.

XIV. Que chaque religieuse fasse des exercices spirituels en particulier, en outre de ceux qui se font en commun, s'entretenant alors seule à seul avec Dieu.

XV. Que l'on s'interdise dans le monastère tout chant à parties, tout concert de voix et d'instruments, même aux jours de fêtes, ou aux prises de voile, ou professions solennelles, d'après ce que j'en ai dit dans le livre de la *Sainte religieuse*. Dans le chant des religieuses, il y a toujours de la vanité et plus du démon que de Dieu; le chant est cause de mille distractions et dérangements et même d'irrévérances au saint lieu, principalement dans les leçons qui se disent dans certains monastères en chant figuré. La religieuse qui chante ainsi cause toujours plus de tentations aux hommes qu'elle ne leur inspire de dévotion. Le chant des religieuses qui plaît à Dieu est le chant plein et ferme, exécuté par toutes en chœur.

XVI. Qu'on ne se permette jamais les déguisements ni les comédies, ni même les opéras sacrés. L'expérience a prouvé qu'il ne naissait que des désordres et des troubles de ces sortes de divertissements. D'ailleurs, qui va ainsi chercher les choses du monde, fait bien voir qu'il n'a point encore au fond du cœur abandonné le monde. La religieuse qui aime véritablement Dieu ne veut et ne recherche uniquement que les choses qui peuvent servir à l'attacher plus étroitement à Dieu.

XVII. On maintiendra la pratique de la fréquente communion, et la visite de chaque jour au saint Sacrement. Il ne faut pas manquer la communion accoutumée, pour quelque faute commise, dans le cas où on n'aurait pas eu

la facilité de s'en confesser. Chacune doit aussi pratiquer souvent la communion particulière. Pour ce qui est des communions et mortifications, elle les demandera d'elle-même au confesseur, car autrement il ne les accorderait pas, voyant que sa pénitente n'en montre pas le désir.

XVIII. Que personne ne manque, d'après la règle, d'aller conférer avec la supérieure de tout ce qui est relatif à tous ses besoins spirituels et temporels.

XIX. Une religieuse doit être résolue à mourir plutôt que de commettre un péché véniel ou une faute volontaire.

XX. Dans toutes les tentations de péché, recourir soudain à Dieu, au moins en invoquant les saints noms de Jésus et de Marie.

XXI. Dans les maladies, la religieuse doit déclarer au médecin ce qu'elle souffre, et puis suivre fidèlement toutes ses prescriptions ou ses défenses. Qu'elle offre à Dieu ses souffrances, et qu'elle se garde d'en parler avec les autres religieuses, à l'exception des infirmières, et seulement autant que la nécessité l'exige. Plusieurs malades commettent sur ce point une multitude de fautes, en entretenant les sœurs de toutes les douleurs qu'elles éprouvent dans leurs maladies. C'est dans les maladies que l'on reconnaît si une religieuse est patiente et résignée à la volonté de Dieu.

XXII. Fuyez les contestations. Que chacune donne son avis quand il convient, et puis, qu'elle se tienne en paix, sans s'inquiéter de voir mépriser son sentiment; qu'elle dise du bien de toutes les autres, et ne se permette jamais de médire d'aucune : les langues médisantes sont la perte d'un monastère.

XXIII. A l'égard des mortifications, il est certain que les saints cherchaient à en faire le plus qu'ils pouvaient; mais afin d'éviter des excès désordonnés, qu'aucune n'en fasse sans la permission de la supérieure, ou de son confesseur. Les pénitences qui ne viennent que de notre propre volonté ne sont guère méritoires devant Dieu.

XXIV. Que l'on observe scrupuleusement la règle du silence, aux lieux et au temps où il est commandé. Dans les monastères où le silence n'est pas gardé, c'est une marque certaine qu'il n'y a point d'esprit religieux, parce qu'il n'y a ni recueillement, ni oraison. Saint Bernard a écrit que le silence force en quelque sorte à méditer sur

les choses célestes. Parler dans le temps du silence, ne peut guère se faire sans tomber en faute. Qui parle beaucoup avec les créatures, parlera peu avec Dieu, et commettra des fautes nombreuses. Que les maîtresses surtout défendent rigoureusement à leurs élèves de parler entre elles, seule à seule.

XXV. Que les religieuses laissent aux maîtresses l'éducation de leurs jeunes nièces ; les parents, en voulant élever ainsi leurs nièces, empêchent leurs progrès, et dérangent toute une communauté.

XXVI. Être difficile sur la sortie des lettres, et qu'aucune ne sorte sans la permission de la supérieure. Quant à celles qui viennent du dehors, elles doivent toutes être d'abord remises ouvertes à la supérieure.

XXVII. Ne jamais permettre qu'il entre au monastère un livre qui ne traite pas de choses de piété.

XXVIII. Les maîtresses s'attacheront à bien enseigner la règle aux novices, et cela devra être fait également par les maîtresses chargées des pensionnaires, au moins quant aux points principaux et aux pratiques de la règle, afin que bien avant le noviciat ces jeunes personnes en soient suffisamment instruites.

XXIX. Pour le fait des scrupules, il faut se soumettre entièrement aux décisions de son confesseur. Saint Philippe de Néri enseigne que *nous ne devons aucun compte à Dieu des actions que nous aurons faites par obéissance à notre père spirituel*. C'est le sentiment à la fois de saint François de Sales et de sainte Thérèse, qu'une religieuse, en obéissant à son confesseur, est sûre d'accomplir la volonté de Dieu. D'un autre côté, saint Jean de la Croix dit que, ne pas s'en tenir à ce qu'a dit le confesseur, c'est orgueil et manque de foi ; car Jésus-Christ a dit, en parlant de ses ministres : *Qui vos audit, me audit* (Luc., x, 16). Celui qui vous écoute, m'écoute.

XXX. Toute religieuse doit tendre avec zèle à l'observation de ses vœux sacrés, qui sont les liens qui l'attachent à Dieu ; et pour cela il est bien que toutes les fois qu'elle communie, elle renouvelle ses vœux ; ce qui servira à ranimer sa piété et à l'unir plus étroitement à Jésus-Christ.

XXXI. De plus, elle doit, en faisant l'oraison, soumettre complètement sa volonté à celle de Dieu, sans



réserve et en toutes choses, quelle que soit la répugnance qu'y oppose son amour-propre, ou l'aridité d'esprit et l'état de ténèbres dans lequel elle peut se trouver. *Fiat voluntas tua*; tel est le mot familier des saints et qu'ils ont eu sans cesse sur les lèvres et dans le cœur. La résignation à la divine volonté, et spécialement dans les choses qui répugnent le plus à notre inclination, constitue toute la perfection d'une âme. Un acte de parfaite conformité à la volonté de Dieu nous unit plus à lui que cent actes relatifs à d'autres vertus. Que la religieuse demande donc chaque jour au Seigneur, dans l'oraison, qu'il la fasse vivre et mourir toujours et entièrement soumise à sa volonté.

XXXII. Ainsi, quand elle agit, qu'elle n'ait pour but de son action que celui de plaire à Dieu. Depuis son réveil au matin, qu'elle dirige vers ce but toutes ses actions et ses peines, les unissant aux actions et aux peines de Jésus et de Marie sur la terre.

XXXIII. Pour cela, tout au commencement de la journée, elle s'offrira toute à Dieu dans l'oraison du matin. Sainte Thérèse avait coutume de renouveler cette offre cinquante fois par jour.

XXXIV. C'est une chose bien utile, pour maintenir l'union avec Dieu, de faire (avec la permission de la supérieure), chaque semaine ou au moins chaque mois, un jour de retraite, se privant pendant cette journée des récréations communes avec les sœurs, qui ont lieu après le dîner et le souper, et employant ce temps en oraisons, lectures spirituelles ou autres exercices, mais dans un complet silence.

XXXV. Quand on veut s'avancer vers la perfection, il faut aimer beaucoup l'oraison. Dans l'oraison, il est bon de méditer, sur les fins dernières, l'article de la mort, la comparution devant le Christ, notre juge, et l'éternité de la vie future. Mais, par-dessus tout, que la religieuse médite la passion de notre Rédempteur. Saint Bonaventure a dit : *Celui qui veut conserver sa ferveur doit avoir toujours devant ses yeux le Christ mourant sur la croix.* Jésus en croix nous fait seul connaître ce qu'a pu faire l'amour de Dieu pour nous, misérables.

XXXVI. Dans cette méditation sur la passion de Jésus-Christ, on fera divers actes d'amour; par exemple : *Mon*

*Jésus, eh ! qui voudrais-je aimer, sinon vous, qui êtes mort pour moi ? ou seulement dire : Mon Dieu, je ne veux que vous et rien de plus ; ou encore : Mon Rédempteur, faites-moi mourir consumée de douleur pour votre amour, comme vous êtes mort consumé de douleur pour moi.* Ainsi, on désirera dans l'oraison d'expirer, afin d'offrir sa mort à Dieu, comme Jésus-Christ est expiré sur la croix, offrant sa mort au Père éternel.

**XXXVII.** Il faut bien remarquer que la valeur des actes de vertu ne consiste pas tant dans le sentiment éprouvé par celui qui les fait que dans son intention et sa volonté. Beaucoup de religieuses s'imaginent que quand elles font des actes d'amour, d'espérance, de résignation et surtout de contrition, en se confessant, elles doivent toujours éprouver d'une manière sensible l'amour, l'espérance, la résignation, le repentir vif de leurs fautes, et elles s'inquiètent de ne pas ressentir toutes ces dispositions. Mais il faut savoir, comme nous l'enseignent les théologiens, que le mérite de ces actes est dans la volonté sincère de les faire de cœur, dans la volonté d'aimer, la volonté d'espérer, de croire, de se résigner ; et cela suffit devant Dieu. C'est assez que nous fassions ces actes avec application de notre volonté, encore qu'ils semblent ne pas être accompagnés de sentiments et d'impressions analogues.

**XXXVII.** La paix de l'esprit doit être conservée, même dans la sécheresse et les ténèbres. La sécheresse d'esprit est de deux sortes : volontaire ou involontaire. *La volontaire* est quand une personne commet des fautes sciemment, et, par suite, éprouve de l'aridité dans l'âme ; *l'involontaire*, quand elle fait tous ses efforts pour s'unir à Dieu dans l'oraison, et qu'elle se trouve dans un tel état de doute qu'elle croirait perdre son temps. Dans ce cas, qu'elle n'en continue pas moins l'oraison et ses exercices accoutumés, dans le dessein de plaire à Dieu, et qu'elle ne donne pas entrée en elle au découragement. Alors, et d'autant plus qu'il lui paraît que tout est perdu, elle méritera pourtant plus dans cette oraison, si aride et si troublée, que si elle éprouvait les plus grandes consolations spirituelles.

**XXXIX.** Que la religieuse s'attache à pratiquer continuellement la prière, et spécialement quand elle se

trouve dans l'état de sécheresse d'esprit. On retire toujours un fruit et un très-grand fruit de la prière ; car Dieu lui-même nous a promis, dans les divines Ecritures, qu'il exaucerait quiconque le prierait. Demandez, et il vous sera donné : *Petite, et dabitur vobis* (Matth., VII, 7). Demandez, et vous recevrez : *Petite, et accipietis* (Jo., XVI, 24). Et Jésus-Christ, pour nous inspirer plus de confiance dans la prière, nous apprend que quand nous demanderons au Père éternel quelque chose en son nom, c'est-à-dire par ses mérites, tout nous sera accordé : *Amen, amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* (Jo., XVI, 25). Et encore Jésus-Christ nous promet également de nous accorder toutes les grâces que nous lui demanderons en son nom : *Si quid petieritis me, in nomine meo, hoc faciam* (Jo., XIV, 14). Que l'on fonde donc sa confiance dans la prière, puisqu'elle est appuyée de la promesse expresse du Sauveur.

XL. Une religieuse, dans ses prières, ne doit pas manquer de recommander à Dieu, non pas seulement elle-même, mais aussi ses sœurs, et surtout les âmes du Purgatoire et les pauvres pécheurs. Pour ce qui est des âmes du Purgatoire, il est évident qu'une religieuse a bien peu de charité si elle néglige de recommander souvent à Dieu ces saintes épouses. Si la charité nous porte à prier pour une malade qui souffre beaucoup, combien plus ne doit-elle pas nous faire prier pour ces saintes prisonnières qui, nuit et jour, souffrent le supplice du feu, qui n'éprouvent pour le compenser aucune consolation, et qui ne peuvent par elles-mêmes alléger, en aucune manière, leurs peines.

XLI. Elle montre aussi peu d'amour pour Jésus-Christ, cette religieuse qui omet de lui recommander les pauvres pécheurs, qui vivent éloignés de Dieu. Le Seigneur se plaît à être invoqué en faveur des pécheurs pour les sauver. Dieu a appelé les religieuses dans sa sainte maison pour y travailler, non-seulement à se sauver elles-mêmes, mais encore à sauver les autres, qui vivent comme perdus dans le monde. Un jour le Seigneur dit à sainte Marie Madeleine de Pazzi : *Vois, Madeleine, combien de chrétiens sont sous la main du démon ? Si mes élus ne les délivraient pas par leurs prières, ils seraient dévorés par lui.* Aussi la sainte disait depuis à ses reli-

gieuses : *Mes sœurs, Dieu ne nous a pas séparées du monde, seulement pour notre bien propre, mais encore pour aider au salut des pécheurs.* Et elle ajoutait que les religieuses auront à rendre compte pour tant d'âmes damnées, qui peut-être ne se seraient pas perdues si nous les avions recommandées à Dieu avec ferveur. Que l'on réfléchisse à ces dernières paroles, parce que trop souvent les religieuses s'oublient sur ce point ; et moi je vous le recommande spécialement.

**XLII.** Après l'amour que nous devons porter à Jésus-Christ, il faut donner la place principale, dans notre cœur, à l'amour envers sa sainte mère Marie. La religieuse qui n'aime pas d'une manière toute particulière la mère de Dieu, finira par aimer faiblement Jésus-Christ et devra craindre avec raison pour son salut.

**XLIII.** Pour conserver en nous l'amour envers Jésus-Christ, nous devons souvent méditer sur celui qu'il a montré pour nous dans sa passion et dans le sacrement de l'autel. Quand on médite souvent sur ces deux mystères, il n'est pas possible qu'on ne se sente enflammée de l'amour divin, en pensant à quel point a été porté l'amour qu'a eu pour nous notre Sauveur et notre Dieu. C'est pourquoi il importe de méditer souvent sur cet amour, et d'en parler fréquemment avec les autres. Quand les saints considèrent ces deux mystères, ils sont comme transportés hors d'eux-mêmes et dans la stupeur, en voyant l'excès de l'amour que Dieu nous porte. Qu'ainsi donc chaque religieuse ait toujours cette pensée présente, afin d'aimer et de remercier Dieu, qui nous aime tant lui-même.

**XLIV.** Je les exhorte à lire ces avis au moins une fois l'an, quand chacune fera ses exercices particuliers.

# AVERTISSEMENT

A UNE DEMOISELLE

QUI EST EN DOUTE SUR L'ÉTAT QU'ELLE DOIT CHOISIR

---

Très-chère sœur, vous êtes en délibération sur le choix de l'état que vous devez embrasser. Je vous vois agitée parce que, d'un côté, le monde vous réclame et vous invite au mariage, tandis que de l'autre Jésus-Christ vous réclame aussi, et vous appelle à vous faire religieuse dans quelque communauté d'exacte observance. Sachez que du choix que vous allez faire dépend votre salut éternel ; c'est pourquoi je vous recommande de prier chaque jour le Seigneur ; et commencez à le prier ainsi, dès le moment où vous lirez ce que je vous écris ici, afin qu'il vous donne la lumière et le courage nécessaire pour choisir l'état qui vous sera le plus propice pour faire votre salut, et qu'ainsi vous n'ayez point, par la suite, à vous repentir de ce choix, fait pour toute votre vie et pour toute l'éternité, quand il ne serait plus temps de remédier à une erreur.

Examinez ensuite quelle chose peut davantage vous convenir et vous rendre heureuse ; si c'est d'avoir pour époux un homme terrestre ou Jésus-Christ, fils de Dieu et roi du ciel. Voyez qui des deux vous paraît un époux préférable, et choisissez celui-là. La vierge sainte Agnès, à l'âge de treize ans, étant très-belle, se voyait courtisée d'un grand nombre d'hommes ; il se présentait entre autres, pour l'épouser, le fils du préfet de Rome. Mais elle, préférant Jésus-Christ qui l'avait appelée à lui, leur répondit : Eh ! j'ai trouvé un époux qui vaut mieux que vous et que tous les rois de la terre, et je ne puis le changer pour d'autres. Et en effet, pour ne pas le changer, elle se réjouit de perdre la vie dans un âge aussi tendre, et mourut contente, martyre de Jésus-Christ. La sainte vierge Domitille fit une réponse semblable au comte Au-

rélien, qui était un seigneur puissant ; et elle mourut aussi martyre, préférant être brûlée vive plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. O combien doivent se trouver heureuses maintenant dans le ciel, ces saintes jeunes vierges, d'avoir fait un si bon choix, et ce bonheur durera toute une éternité ! Le même sort bienheureux est et sera le partage de toutes les jeunes personnes qui abandonnent le monde pour se donner à Jésus-Christ.

Considérez encore les conséquences des deux états : Du choix du monde ou de celui de Jésus-Christ. Le monde vous offre les biens de la terre, les richesses, les honneurs, les divertissements, les plaisirs ; Jésus-Christ, au contraire, vous présente les mortifications, les douleurs, les opprobres, les croix ; car ce furent là les biens que lui-même choisit pour tous les jours qu'il passa sur la terre ; mais aussi, il vous offre ensuite deux biens immenses que le monde ne peut pas vous donner, c'est-à-dire la paix du cœur dans cette vie, et le paradis dans l'autre.

En outre, avant de vous résoudre à choisir l'état auquel vous devez vous consacrer, il est nécessaire que vous vous remettiez devant les yeux que votre âme est éternelle, je veux dire, qu'après cette vie présente qui est si courte, la mort vous fera passer dans l'éternité, dans laquelle, une fois entrée, il vous sera décerné la peine ou la récompense que vous auront méritées vos œuvres pendant votre vie. Ainsi donc, après la mort, quelque part qu'il vous ait été enjoint d'habiter, ou dans l'éternelle vie, ou dans l'éternelle mort, là vous resterez pendant une éternité tout entière, ou sauvée pour toujours et heureuse au milieu des joies du paradis, ou perdue et désespérée au milieu des tourments de l'enfer. Pensez, d'ailleurs, que toutes les choses de ce monde n'ont qu'une bien courte durée. Heureux qui se sauve, malheureux qui se damne ! Rappelez-vous toujours la grande maxime donnée par Jésus-Christ : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier et de perdre son âme.* Combien cette maxime a-t-elle déterminé de chrétiens à s'enfermer dans des cloîtres, à s'enfoncer dans les déserts, et de jeunes demoiselles à abandonner le monde pour se donner à Dieu, et faire une sainte mort.

D'un autre côté, voyez le triste sort réservé à tant de

dames, de princesses, de reines, qui, dans le monde, auront été servies, louées, honorées, comme adorées; si les malheureuses se sont damnées, que retrouveront-elles aux enfers de toutes leurs richesses, de leurs plaisirs, de tant d'honneurs dont elles auront joui, sinon la peine et le remords de conscience qui les tourmenteront pour toujours, tant que Dieu sera Dieu, sans qu'elles puissent jamais trouver de remède à leur éternelle ruine.

Mais jetons maintenant un regard sur les biens que donne le monde, dans cette vie, à ceux qui le suivent, et sur ceux que Dieu donne à ceux qui l'aiment et qui pour son amour ont quitté le monde. Le monde promet beaucoup à ceux qui le suivent; mais qui ne voit que le monde est un traître, qui promet et ne tient pas? Mais en supposant ses promesses accomplies, quels sont encore les biens qu'il nous donne? Ce sont les biens de la terre. Mais donne-t-il la paix, rend-il la vie heureuse comme il le promet? Non : parce que tous ses biens peuvent satisfaire les sens et la chair, mais ne sauraient contenter le cœur et l'âme. Notre âme a été créée par Dieu, dans l'unique fin de l'aimer dans cette vie, et de le posséder dans l'autre; aussi, tous les biens de la terre, ses délices, ses grandeurs, ne sont qu'en dehors du cœur, mais n'y entrent pas. Dieu seul pouvant le contenter. Ainsi, Salomon appelait tous les biens du monde, non-seulement vanités et bagatelles, qui ne peuvent satisfaire le cœur, mais encore, qui ne peuvent que l'affliger. *Vanitas vanitatum et afflictio spiritûs!* Et, en effet, l'expérience nous démontre une chose : c'est que ceux qui se trouvent le mieux partagés de ces biens, vivent les plus inquiets et les plus tristes.

Si le monde pouvait contenter, avec ses biens, les princesses, les reines, à qui il ne manque ni divertissements, ni comédies, ni festins, ni banquets, ni beaux palais et carrosses, ni beaux vêtements et meubles précieux, ni valets et demoiselles qui les servent et les accompagnent, elles seraient complètement heureuses. Il n'en est pourtant rien. Et ils se trompent lourdement, ceux qui les tiennent pour contentes. Demandez-leur si elles jouissent d'une paix véritable; si en effet elles sont heureuses. Que vous répondront-elles? *Quelle paix, quel contentement?* Chacune d'elles vous dira qu'elle mène une vie

malheureuse, et qu'elle ne sait ce que c'est que de jouir de la paix. Les mauvais traitements qu'elles reçoivent de leurs maris, les chagrins que leur causent leurs enfants, les jalousies, les craintes, les embarras de leur maison les font vivre dans un cercle continuel d'angoisses et d'amertumes. Toute femme mariée peut se dire martyre de patience, pourvu toutefois qu'elle soit douée de cette vertu. autrement elle souffrira un premier martyr dans ce monde et un plus grand encore dans l'autre.

Quand elle n'aurait pas d'autres peines à redouter que les remords de sa conscience, ne suffiraient-ils pas pour la tenir dans un tourment continuel? Vivant en effet attachée aux biens terrestres, elle pense peu à son âme, fréquente peu les sacrements, se recommande à peine à Dieu, et privée ainsi de tous ces secours pour vivre saintement, elle ne peut s'empêcher de tomber souvent dans le péché, et par conséquent de ressentir continuellement des remords de conscience. Et par là, toutes les promesses de joies, faites par le monde, ne sont suivies que d'amertumes et de craintes pour sa damnation. Malheureuse, dira-t-elle, qu'en sera-t-il de moi après ma mort, par suite de cette vie que je mène éloignée de Dieu, pleine de péchés et allant toujours de mal en pire! Veux-je me retirer pour faire un peu d'oraison, les soins que réclame ma famille, le train bruyant de la maison ne me le permettent pas. Je voudrais entendre les sermons, me confesser, communier souvent; je voudrais fréquenter l'église, mais mon mari n'a pas la même volonté. Souvent il me manque d'être accompagnée, ou bien des affaires continuelles, le soin de mes enfants, des visites, et tant d'embarras qui jamais ne manquent, me tiennent enfermée à la maison; à peine si, aux jours de fête, je puis aller à la dernière heure entendre une messe. Que j'étais folle quand j'ai voulu me marier! j'aurais pu me faire sainte dans un monastère! Mais toutes ces lamentations, à quoi servent-elles, sinon à accroître la douleur de voir qu'il n'est plus temps de revenir sur le mauvais choix qu'on a fait de suivre le monde? Et si la vie est ainsi pleine d'amertume, que sera plus tard la mort? Alors la femme du monde se verra entourée de ses servantes, de son mari, de ses fils qui pleureront; mais loin, à eux tous, de lui apporter du soulagement, ils ne feront



qu'augmenter son affliction, et, ainsi accablée, pauvre de mérites et pleine de craintes pour son salut éternel, elle devra aller se présenter à Jésus-Christ, qui doit la juger.

Au contraire, combien une religieuse qui a quitté le monde pour Jésus-Christ ne se trouvera-t-elle pas heureuse, en vivant au milieu de tant d'épouses de Dieu et dans sa cellule, solitaire, loin des désordres du monde et des périls continuels et prochains qu'il offre à ceux qui vivent dans son sein, de perdre Dieu. Et combien plus encore éprouvera-t-elle de consolations, au moment de sa mort, d'avoir employé les années de sa vie en oraisons, mortifications et en tant d'exercices spirituels, de visites au saint Sacrement, de confessions, de communions, d'actes d'humilité, d'espérance, d'amour envers Jésus-Christ : que si le démon ne laisse pas que de chercher à l'abattre par le souvenir des fautes commises dans son enfance, l'époux pour lequel elle a abandonné le monde saura bien la soutenir et la consoler ; et ainsi pleine de confiance, elle mourra en se tenant embrassée au crucifix, qui la conduira avec lui dans le ciel, pour y jouir de la vie éternelle.

Ainsi donc, ma chère sœur, puisque vous avez à choisir l'état dans lequel vous devez passer votre vie, prenez celui que vous voudriez avoir choisi au moment de la mort. A la mort, toutes celles qui voient le monde finir pour elles disent : Que ne me suis-je faite sainte ? Oh ! si j'avais quitté le monde et m'étais donnée à Dieu ! Mais alors, ce qui est fait est fait, il ne reste plus qu'à rendre l'âme et à aller entendre Jésus-Christ qui dira : Viens, épouse bénie, te réjouir avec moi pour toujours, ou va pour toujours loin de moi dans l'enfer. Il vous reste donc à choisir entre le monde et Jésus-Christ. Si vous choisissez le monde, sachez que tôt ou tard vous aurez à vous en repentir ; ainsi, songez-y bien. Dans le monde, nombreuses sont les femmes qui se perdent ; elles sont rares dans les monastères. Recommandez-vous à Jésus crucifié et à sa très-sainte mère, afin qu'ils vous inspirent le meilleur choix pour votre salut éternel. Si vous voulez vous faire religieuse, soyez également résolue à vous faire sainte, parce que si vous pensez vivre dans un monastère en toute liberté et dans un état d'imperfection, il ne

vous sert de rien d'y entrer : loin de là, vous y trouveriez une vie malheureuse et une mort funeste. Si enfin vous répugnez à vous enfermer dans un monastère, je ne puis vous conseiller d'embrasser l'état du mariage; car saint Paul ne le conseille à personne, hors le cas de nécessité absolue, et je ne crois pas que ce soit là le vôtre; au moins restez dans votre maison, et travaillez-y à vous rendre sainte. Pendant neuf jours faites, je vous prie, la prière suivante :

*Seigneur Jésus, qui êtes mort pour mon salut, je vous supplie par les mérites de votre sang, de m'éclairer et de me donner la force nécessaire pour choisir l'état qui doit être le meilleur pour me sauver. Et vous, Marie, ma mère, obtenez-moi cette grâce par votre puissante intercession.*

---

# DISCOURS FAMILIER

A UNE JEUNE FILLE

QUI PREND L'HABIT DE RELIGIEUSE.

---

Fille pieuse, vous devrez avoir toujours présent à la mémoire le souvenir de ce jour dans lequel vous avez le bonheur de devenir l'épouse de Jésus-Christ, pour lui rendre grâce sans cesse d'une faveur aussi précieuse. Ne pensez pas que Jésus-Christ ait rien à vous devoir de ce que vous avez quitté le monde par amour pour lui; c'est vous qui devez ressentir une éternelle reconnaissance de la grâce qu'il vous a faite de vous appeler à quitter le monde.

Vous quittez le monde aujourd'hui! Pensez-vous par hasard faire un grand sacrifice? Qu'est-ce donc enfin que ce monde? Une terre couverte d'épines, séjour de larmes et de douleurs. Le monde promet beaucoup à ceux qui le suivent; divertissements, joies, tranquillité; mais tout au vrai se réduit à des erreurs, des regrets, des vanités. Les richesses elles-mêmes, les honneurs, les plaisirs du monde finissent par devenir un tourment, un deuil : *Extrema gaudii luctus occupat*. Et Dieu fasse que ce deuil ne devienne pas éternel! car au milieu du monde les dangers de perdre son âme, le Paradis et Dieu, sont nombreux; ils sont grands et inévitables.

Infortunées sont les jeunes personnes qui, trompées par les fausses promesses du monde, ont laissé Jésus-Christ, pour vivre dans le siècle! Elles ont espéré y trouver des plaisirs, des contentements; mais, malheureuses! elles n'y trouvent à la fin que du fiel et des épines. La subordination à leurs maris, le soin de leurs enfants et de leurs serviteurs, les respects humains, les affaires de la famille et les sujétions auxquelles sont sujettes toutes les femmes qui vivent dans le siècle, composent une tempête si pleine d'angoisses, de terreurs, de

dégoûts, que la vie en devient, pour ainsi dire, un martyre continu.

Demandez, demandez à toutes les femmes mariées, et voyez si vous en trouvez une de satisfaite ! Pour moi, autant j'en ai interrogé, autant j'en ai trouvé de mécontentes et pleines de regrets. Mais, au contraire, demandez à ces religieuses qui ont quitté le monde pour Dieu et ne veulent autre chose que Dieu, si elles vivent contentes de leur état, elles vous répondront qu'elles rendent grâces tous les jours au Seigneur de les avoir séparées du monde. Il est trop vrai, comme l'a chanté le cardinal Petrucci, que les plaisirs de ceux qui aiment le monde,

Ont un semblant de joie et ne sont que tourment ;

tandis que les peines de ceux qui aiment Dieu .

Ont un semblant de peine et sont contentement.

Et cela arrive dans cette vie même ; mais en ce qui regarde la vie éternelle, quelle différence de condition entre celles qui ont abandonné le monde et celles qui y sont restées ! Celles qui aiment le monde, disent : Eh quoi ! ne peut-on pas dans le monde se faire également saints, saintes ! Ecoutez, ma fille, afin que le démon ne vienne pas vous détourner à l'avenir. Pour se faire sainte, il ne suffit pas de le dire, il ne suffit pas de le désirer, il faut en prendre les moyens. Il est nécessaire de faire chaque jour l'oraison mentale, parce que difficilement on aime Dieu sans penser souvent à lui. Il faut fréquenter les sacrements qui sont les voies par lesquelles Dieu se communique à nos âmes. Il faut enfin un détachement complet des affections et des vanités terrestres. Mais, s'il est question de pratiquer tout cela, quelle oraison mentale peut faire une mère de famille qui a la tête pleine de soucis et d'embarras pour ses enfants, pour ses serviteurs, pour toutes les affaires de sa maison ? A peine aura-t-elle le temps et la liberté de dire le chapelet ; comment pourrait-elle fréquenter les sacrements, si à peine il lui est permis, aux jours de fête, d'aller à l'église entendre

la messe ? Comment vivrait-elle détachée des affections du monde, étant au milieu du monde ? Donc, me dira-t-on, une femme mariée ne peut jamais devenir sainte ? Et cependant nous lisons la vie de plusieurs femmes mariées qui sont devenues saintes. Sans doute, et j'accorde que, bien que mariée, une femme peut encore au milieu du monde se faire sainte, pourvu qu'elle s'efforce, autant qu'il lui est possible, de pratiquer les exercices de dévotion dont j'ai parlé plus haut. Mais avant tout, il lui faut être pourvu d'une grande patience, puisqu'elle ne peut se faire sainte qu'avec mille difficultés, mille fatigues ; je dis que toutes les femmes mariées, devenues saintes, eussent-elles été dames, princesses, reines, ont eu à souffrir un martyre de patience.

Au contraire, une religieuse qui quitte le monde et se donne à Dieu, quels secours, quelles facilités ne trouve-t-elle pas dans un monastère, pour mener une vie réglée et sainte ? Ne ferait-elle autre chose que le peu qu'ordonne la règle et que pratique la communauté, la méditation chaque jour, la communion plusieurs fois la semaine, la messe chaque matin, entendre souvent la parole de Dieu, outre les exercices spirituels qu'elle doit faire chaque année, pendant huit jours, et tant d'autres dévotions qui se pratiquent dans les monastères, cela suffirait pour la rendre sainte. Ecoutez, ma fille, quand le démon vous tentera au sujet de votre vocation pour l'état religieux que vous embrassez, ressouvenez-vous de l'avis que je vous donne maintenant. Sachez que, dans le siècle, celles qui se sauvent sont rares ; tandis que, dans les monastères, ce sont celles qui se damnent qui sont rares, et très-rares.

Enfin, si vous étiez demeurée dans le monde, quel autre époux plus grand pouviez-vous espérer qu'un gentilhomme, un homme titré, un monarque de quelque royaume ? Mais, maintenant, vous prenez pour époux le roi du ciel et de tous les royaumes de la terre. Combien de vierges saintes ont renoncé à leur union avec les plus grands seigneurs de la terre, pour se faire épouses de Jésus-Christ ? La bienheureuse Agnès refusa la main de l'empereur Ferdinand II, et se renferma dans un monastère. D'autres saintes vierges aimèrent mieux perdre la vie que de cesser d'être épouses de Jésus-Christ. Sainte

Domitille renonça à devenir l'épouse d'un seigneur puissant, le comte Aurélien, et pour cela souffrit le martyre du feu. Sainte Suzanne se vit offrir la couronne de l'empereur Maximin ; mais elle, pour rester fidèle à Jésus-Christ, préféra perdre la vie par la main du bourreau, et mourut aussi martyre.

Laissez, ma chère fille, laissez à ces jeunes gens qui aiment le monde, tous leurs plaisirs, leurs vanités, leurs parures, les comédies, les banquets et les festins, et réjouissez-vous, vous, de posséder Jésus-Christ. Lui seul, au fond de votre cellule, vous rendra plus heureuse que ne le feraient tous les plaisirs, les pompes, les richesses dont jouissent les reines de la terre. Là, dans votre cellule solitaire, vous goûterez les joies du Paradis et une paix constante. Si vous aimez Jésus-Christ, vous aimerez cette solitude que vous trouverez dans votre cellule. C'est là que votre époux crucifié parlera familièrement à votre cœur ; du haut de sa croix, il versera les rayons de sa lumière dans votre esprit, et vous sentirez votre cœur enflammé de son saint amour. Et vous, de votre côté, seule à seul avec lui dans votre cellule, vous lui manifesterez l'amour que vous lui portez ; vous lui ferez sans cesse l'offre de vous-même et de tout ce qui vous appartient ; vous lui demanderez les grâces qui vous sont nécessaires ; vous lui ferez part de vos peines, des terreurs qui vous affligent, et lui vous consolera. Oui, soyez certaine que votre divin époux vous consolera toujours pendant la vie, et bien plus encore à la mort ; car alors vous n'aurez pas le malheur d'être obligée de mourir dans une maison du siècle, entourée de vos fils, de vos parents, de vos serviteurs et de vos amis, dont pas un ne vous dirait une parole profitable pour le salut de votre âme ; mais vous aurez le bonheur de mourir dans la maison de Dieu, au milieu de toutes vos saintes sœurs du monastère, qui toutes vous aideront et fortifieront par leurs pieux discours, et vous encourageront à comparaître pleine de confiance, devant un époux qui vous aime et qui viendra à votre rencontre, tenant en main la couronne pour vous faire reine de son heureux empire, en récompense de l'amour que vous lui avez porté.

J'ai dit que les religieuses qui s'étaient entièrement données à Dieu jouissaient d'une paix constante ; cela

s'entend de cette paix dont on peut jouir sur cette terre qui est appelée une vallée de larmes. Dans le ciel, Dieu nous prépare la paix pleine et parfaite, exempte de tous soins et peines. Cette terre, au contraire, est pour nous un lieu de travail et de mérite, c'est-à-dire un lieu de souffrances, où, par nos souffrances, nous acquérons les joies du Paradis.

Bien que l'époux que vous prenez ce matin même, ô jeune fille, soit certainement le plus noble, le plus riche, le plus grand que vous puissiez avoir, néanmoins il se nomme et il est un époux de sang : *Sponsus sanguinum mihi es*. Epoux de sang, lequel a répandu tout son sang sous les verges, les épines et les clous, afin de sauver ainsi votre âme et celles de tous les hommes. Le voilà qui vient au-devant de vous, ce Jésus aimant, et il vous invite à le suivre en qualité d'épouse. Contemplez-le donc dans sa marche ; il ne va pas couronné de fleurs, mais d'épines ; couvert d'or et de pierreries, mais de sang et de plaies. Voyez ensuite le trône royal où il est couché ; ce trône est une dure croix où il agonise, où il meurt par amour pour vous, dans une mer de douleurs et d'ignominies.

Ecoutez comme il vous invite à le suivre, et entendez ce que vous avez à faire, si vous voulez le suivre en effet. Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et me suive : *Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, tollat crucem suam et sequatur me*. La première chose qu'il vous demande est de vous renoncer vous-même : *abneget semetipsum*. Il veut en un mot, pour première condition, que vous vous détachiez de toute affection pour les créatures. Lui, votre époux, ne serait jamais pleinement content de vous qu'il ne vous voie toute entière à lui ; et vous, pour être toute à lui, vous devez vous dépouiller de toute affection terrestre, des vanités, des biens de vos parents, de votre propre estime, de votre propre volonté. Par-dessus tout, il vous faudra garder avec soin votre cœur, et n'y laisser entrer aucune affection pour personne. Que si quelque créature cherche à dérober à Jésus-Christ une partie de l'amour que vous lui devez et qu'il veut tout entier pour lui, répondez par ces paroles de sainte Agnès : *Discede à me pabulum mortis, ab alio amatore preventa sum*. Retirez-vous de moi, aliment de mort ; Jésus, mon Dieu et mon

époux, a été le premier à m'aimer et s'est gagné tout mon cœur : partez, retirez-vous, car dans mon cœur il n'y a pour vous aucune place. Et, en particulier, ma fille, que mon avertissement vous soit rappelé par les paroles que vous direz en prenant le voile sacré qui vous sera donné, et qui signifie le soin que vous devez prendre de vous cacher aux yeux du monde, afin que vous n'admettiez jamais sur cette terre un autre amour et un autre amant que Jésus-Christ, et ainsi vous direz : *Posuit signum in faciem meam ut nullum, præter eum, amatorem admittam.* Il a mis sur mon front une marque particulière, et je n'aurai d'autre époux que lui.

Pour cela donc, ce matin, changez d'habit et de nom ; changez d'habit, laissez les vêtements du monde et prenez ceux de la religion, afin que vous perdiez le souvenir du monde et de toutes les vanités mondaines. Changez aussi de nom, en sorte que le monde perde le souvenir de vous, et que vous, comme morte au monde, en soyez tellement séparée, que chacune considère votre personne comme n'étant plus du monde.

La seconde chose que veut de vous Jésus-Christ, est que vous portiez avec résignation la croix qui vous sera donnée à porter, *tollat crucem suam.* Votre croix sera l'observance des règles du monastère et de l'obéissance aux volontés de la supérieure. La religieuse qui n'obéit pas parfaitement aux règles de sa communauté et aux commandements de l'abbesse, ne saurait être une bonne religieuse. Votre croix sera encore de souffrir avec douceur toutes les choses contraires qui vous arriveront, et toutes les mortifications et les humiliations qui vous seront faites. Qui rejette les humiliations fait voir qu'elle n'est pas humble, et qui n'est pas humble ne peut se faire sainte, et reste en grand danger de se damner. En somme, on ne va point dans le paradis par un autre chemin que celui de la croix et de la patience à la porter. Dieu, pour les âmes qu'il veut rendre saintes, sait trouver en tous lieux des croix qui les affligent et les rendent ses véritables épouses.

Je vous prie ensuite, dès que vous aurez pris le saint habit, de renouveler chaque jour la promesse que vous avez faite à Jésus-Christ de lui être fidèle. L'amour et la fidélité sont les plus grands mérites d'une épouse. C'est



pour cela, sachez-le, qu'il vous sera donné un anneau comme signe de la fidélité que vous devez garder dans votre amour promis à Jésus-Christ. Mais pour rester fidèle, ne vous fiez pas à la sincérité de votre promesse ; il faut que vous priiez sans cesse Jésus-Christ et sa sainte mère qu'ils vous fassent avoir la sainte persévérance : et pénétrez-vous d'avoir une grande confiance dans l'intercession de Marie qui s'appelle la mère de persévérance. Quand vous sentirez se refroidir en vous l'amour divin, et votre affection se porter vers un autre objet que Dieu, ressouvenez-vous de cet autre avertissement que je vous donne. Dans un tel cas, afin de ne pas vous abandonner à la tiédeur ou à l'affection des choses terrestres, parlez-vous ainsi à vous-même. Eh ! pourquoi donc ai-je quitté le monde, ai-je abandonné ma maison et mes parents ? Serait-ce par hasard pour me damner ? Cette pensée ranimait toujours saint Bernard et le ramenait, quand il se sentait refroidi, dans la voie de la perfection : *Bernardus, ad quid venisti ?* Bernard, disait-il, pourquoi as-tu quitté le monde et es-tu venu dans ce monastère ? Pour te faire saint. Mais alors pourquoi ne pas travailler à te faire saint. Et ainsi il vécut et mourut en saint. Si vous faites de même, ma fille, j'espère aussi vous voir sainte, et au milieu de tant de vierges qui règnent au Ciel, j'espère vous contempler comme reine de cet heureux royaume. Mais il faut que je termine mon discours puisqu'ainsi le commande votre époux qui est pressé de vous voir entrer dans sa maison. Voyez, regardez-le d'ici avec quelle joie il vous considère, écoutez avec quelle affection il vous appelle, afin que vous entriez promptement dans son palais royal qui est précisément ce monastère. Allez donc et y entrez avec allégresse, puisque l'accueil que vous fera ce matin votre époux, en vous recevant dans sa maison, est comme un gage de celui qui vous sera fait par lui à votre mort, quand il vous recevra dans son royaume du paradis.

---



# RÈGLES

POUR

LE VÉNÉRABLE MONASTÈRE

DE

SAINTE-MARIE (REGINA COELI),

DANS LA CITÉ D'ARIOLA ,

SOUS L'INSTITUTION DE SAINTE ÉLISABETH DU TIERS-ORDRE  
DE SAINT-FRANÇOIS.



---

## INTRODUCTION.

---

Sainte Marie Madeleine de Pazzi disait : *L'observance des règles est la voie la plus droite pour arriver à la sainteté et à la vie éternelle.* Mais saint François de Sales s'exprime plus fortement : *La prédestination des religieuses est attachée à l'observance des règles ; c'est-à-dire que la religieuse qui fait peu de cas de l'observance des règles ne peut se sauver. Si une religieuse fait beaucoup d'oraisons, de pénitences, d'aumônes, et que pour accomplir ces œuvres elle manque aux règles de la communauté, non-seulement elle ne mérite point en cela, mais même elle démérite, parce que son devoir essentiel n'est pas de faire tant d'oraisons, de pénitences, d'aumônes, mais de suivre d'abord les règles qui lui sont imposées. D'où il suit que pour elle toutes ces choses deviennent des fautes, puisqu'elles la font manquer aux prescriptions de la règle.*

Les religieuses observantes ne sont pas celles qui font de ces œuvres extraordinaires, des jeûnes au pain et à l'eau, des communions fréquentes, qui se donnent la discipline jusqu'au sang, et qui en même temps manquent aux exercices de la règle ; mais celles qui observent d'abord les règles avec exactitude. Sainte Thérèse disait : *Nous négligeons d'observer les prescriptions faciles de la règle, comme le silence qui n'a rien de douloureux, et nous voulons inventer des pénitences de notre chef, et cela pour ne faire bientôt ni l'un ni l'autre ! Maudit amour-propre, c'est lui qui fait que les choses légères nous paraissent lourdes, parce qu'elles déplaisent à notre sens particulier, et que les choses les plus dures à supporter nous paraissent légères, parce que notre propre volonté les a choisies.*

La religieuse qui faillit en manquant à la règle pour s'appliquer à des dévotions particulières faillira bientôt davantage pour s'adonner à des divertissements à la

grille , pour causer dans les cellules avec les autres , ou pour toute autre action oisense , et elle ne manquera jamais de prétexte pour colorer son infraction , soit en alléguant la nécessité ou la maladie. Sainte Thérèse disait : *Quelquesfois le mal est petit , et alors il nous semble à tort que nous ne sommes obligées à rien.* On ne peut jamais s'excuser sur le peu d'importance des choses. Il n'y a point de petites choses dans la règle , toutes sont grandes , parce qu'elles conduisent à la perfection , et que leur observation nous fait obtenir de grandes grâces. Trouvez une communauté où ne s'observent point les prescriptions minutieuses de la règle , et vous verrez que ce ne sera plus un jardin de Jésus-Christ , mais un séjour de désordres , de confusions et de péchés. Et de là il arrivera enfin un relâchement total du monastère , parce que de la négligence des petites choses on passe à la transgression des plus importantes. O combien le démon se réjouit en voyant une religieuse qui commence à mépriser les choses légères , parce que quand elle aura pris l'habitude de ne pas s'inquiéter des manquements légers , facilement elle arrivera à commettre les plus graves.

On doit donc avoir la plus grande crainte des transgressions à la règle. Et en même temps il faut savoir qu'alors même que la règle n'oblige pas sous peine de péché , néanmoins celle qui y manque sciemment et sans juste cause , ne peut être excusée , au moins de faute vénielle ; car une telle transgression , commise pour sa propre satisfaction , ne peut être regardée comme une action ni bonne ni indifférente , et par conséquent elle sera au moins un péché véniel. Et cependant si le manquement causait un scandale grave à la communauté , il pourrait aller jusqu'au péché mortel.

Les religieuses anciennes doivent songer qu'elles sont plus étroitement obligées à observer les règles , puisque leur exemple peut davantage inspirer l'observance ou l'abandon des règles à leurs plus jeunes sœurs. Quel cas devront faire celles-ci des prescriptions qu'elles verront ne pas être observées par les anciennes ? Ces dernières se déclareront tout haut pour l'observance des règles ; mais si en même temps elles les transgressent , leurs discours ne serviront à rien. La meilleure prédication qu'une an-

cienne puisse faire , et surtout l'abbesse et les autres dignitaires, est de montrer par leur exemple qu'elles observent toutes les règles , grandes et petites.

Ainsi donc j'exhorte toutes les religieuses à observer les présentes règles : d'autant plus qu'elles sont beaucoup plus douces à l'égard de la vie commune que les anciennes qu'on observe aujourd'hui dans le monastère. Que si quelque religieuse croit avoir un juste motif de manquer à quelque prescription , qu'elle en obtienne au moins la permission de la mère ; et si elle a failli en y manquant , qu'elle s'en accuse avec ses autres fautes , et forme la résolution de n'y plus manquer ; car autrement s'accuser sans dessein de s'amender, c'est se moquer de ses supérieurs et de Dieu. Enfin , chaque religieuse est priée de relire souvent ces règles , au moins une fois le mois. Il est vrai que pendant le repas on en fait lecture , mais alors elles sont peu écoutées, ou elles le sont sans réflexions , au lieu que la lecture solitaire , dans la cellule, fait qu'elles s'impriment mieux dans la mémoire, et que l'on reconnaît mieux en quoi on a pu y manquer. Voici les admirables avis que donnait, touchant la règle, sainte Marie-Magdeleine de Pazzi : *Estime ta règle comme tu vénères Dieu même. Fais comme si tu étais seule obligée à la suivre. Et si les autres manquent à l'observance , efforce-toi de suppléer à leurs manquements.*

---





# RÈGLES

POUR LE VÉNÉRABLE MONASTÈRE

DE

SAINTE-MARIE (REGINA COELI).

---

---

## PREMIÈRE PARTIE.

—

DES EXERCICES DE LA COMMUNAUTÉ.

---

### CHAPITRE PREMIER.

De l'office divin.

I. Toutes les sœurs se rendront à l'office, excepté celles qui sont malades ou occupées à une affaire qui ne puisse sans dommage se différer. Celles qui manqueront à l'office ou n'y seront pas dès le commencement s'en accuseront publiquement, au moment où se fait l'aveu des fautes en commun, et recevront de l'abbesse la correction et la pénitence accoutumées en pareil cas.

II. Les matines depuis le 4 octobre jusqu'à Pâques se récitent le soir vers les vingt-quatre heures (1). Il reste

---

(1) Manière de désigner en Italie cinq ou six heures du soir, selon la saison.

cependant à l'arbitraire de l'abbesse de prolonger ce délai d'autant de jours qu'il lui semblera convenable, pourvu toutefois qu'il ne passe pas la fin du mois. De Pâques jusqu'au mois d'octobre, cette partie de l'office se récitera le matin vers les huit heures, demi-heure avant, ou demi-heure après, suivant la diversité du temps.

III. Pour les matines, on sonnera deux fois la cloche à un quart d'heure d'intervalle, afin que les religieuses puissent se revêtir; mais aux fêtes doubles, on sonnera trois fois. Les matines achevées, il est aussi donné un quart d'heure pour repos, pour que les religieuses puissent lire quelque sujet de méditation. Qu'elles fassent cependant attention à ne pas trop s'éloigner du chœur, parce qu'au signal qui sera donné, après le quart d'heure achevé, elles devront retourner promptement pour faire l'oraison mentale, après laquelle se diront les petites Heures, dans l'ordre suivant. Depuis l'Exaltation de la sainte Croix, en septembre, quand se termine le silence du jour, jusqu'au premier samedi de carême, on dira successivement les quatre Heures, savoir : Prime, tierce, sexte, none. Depuis le premier samedi de carême jusqu'à Pâques, none ne se dira plus avec les trois autres Heures, mais avec les vêpres, avant d'aller au réfectoire, excepté les jours de dimanche auxquels on ne jeûne pas. De Pâques à la fête de la Croix, en mai, on dira de nouveau les quatre Heures ensemble aussitôt après l'oraison mentale. Mais de la fête de la Croix, en mai, à celle de septembre, none se dira dans le jour après la terminaison du silence, excepté les jours de jeûne, qui tombent dans cet intervalle, dans lesquels, à cause de leur longue durée, le silence ne peut être observé. Alors none se dira conjointement avec les autres Heures, après lesquelles se célébreront les messes auxquelles assisteront les religieuses, selon leur dévotion particulière, et puis chacune ira vaquer à son office; l'infirmière se rendra à l'infirmierie, la ménagère à la dépense, la portière à la porte, et ainsi des autres offices. Mais si ces sœurs se trouvent sans occupation à leur poste, elles emploieront le temps qui leur restera de la matinée jusqu'au signal du repas, en saintes méditations, lectures spirituelles ou autres exercices spirituels ou manuels, dans les lieux et de la

manière qu'il leur conviendra , et d'après l'approbation de leur directeur.

IV. Les sœurs converses diront au lieu de matines douze *Pater noster* , et pour chaque autre Heure d'office sept *Pater, Ave et Gloria Patri*, et à la fin de prime et de complies, elles ajouteront le *Credo* et le *Miserere* si elles le savent.

V. Celle qui manquera à dire l'office aux heures indiquées, dira en outre de l'office trois *Pater noster*, à moins qu'elle ne soit malade , ce qui dispense de dire l'office.

VI. En disant l'office on ne doit ni parler, ni rire, ni se permettre aucun acte inconvenant.

VII. Pendant qu'on récite l'office , aucune sœur ne sera appelée sans la permission de l'abbesse, à laquelle il appartient de juger si la chose est urgente on non.

VIII. Celles qui sont désignées pour dire les leçons ou les répons doivent les connaître auparavant, autrement si elles se trompent, elles seront corrigées de leur négligence. Celles qui ne savent par bien l'office doivent s'attacher à l'apprendre.

IX. L'office chanté n'aura lieu que la nuit de Noël , les trois jours de la semaine sainte, et de plus à la fête de l'Assomption, en commençant par les vêpres de la veille.

X. L'office de grâces, c'est-à-dire l'action de grâces que rendent après le diner et le souper les religieuses qui ont assisté au repas, ne doit être omis par personne, qu'elle n'en soit empêchée légitimement et n'en ait la permission de la mère, qui jugera si la cause est juste.

XI. Pour ce qui est des oraisons vocales qui ne sont point ordonnées par la règle, il faut éviter de les augmenter pour la communauté; en outre, pour celles qui sont déjà introduites, il est déclaré qu'il n'y a aucune obligation de les réciter, et il reste au pouvoir de l'abbesse de les supprimer en partie ou totalement. Ce dernier parti serait mieux, parce que de telles dévotions, chacune peut les pratiquer en particulier, et qu'ainsi on ôte à la communauté la charge de réciter un si grand nombre de prières, ce qui peut conduire à négliger l'observance des règles qui sont obligatoires.

---



---

## CHAPITRE II.

### De l'oraison mentale et de la communion.

**I.** L'oraison mentale se fera pendant une heure chaque jour de cette manière. Dans l'été, commençant de Pâques à octobre, elle se fera demi-heure le matin et demi-heure dans la journée. Dans l'hiver, commençant au 4 octobre, on la fera pendant une heure entière le matin, avant de réciter les heures canoniales.

**II.** Chacune est spécialement exhortée à ne pas manquer à faire l'oraison ; un tel manquement serait noté et corrigé et même puni, s'il était répété plusieurs fois, comme une faute notable.

**III.** A l'égard de la communion, chacune est tenue de communier au moins tous les quinze jours, excepté qu'il en soit, pour juste cause et légitime empêchement, jugé autrement par l'abbesse ou le père confesseur. Du reste, on pourra communier plus souvent avec l'agrément du père spirituel.

**IV.** Chacune, en outre, est obligée d'entendre chaque jour la sainte messe.

---



---

## CHAPITRE III.

### Des mortifications extérieures.

**I.** On jeûnera tous les vendredis et les mercredis, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et de plus depuis la Saint-Martin jusqu'au jour de Noël, et depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques. Il est toujours entendu que l'on excepte les religieuses malades ou em-

péchées par toute autre cause légitime. Bien entendu encore que le jour de Noël ne tomberait pas un vendredi. Il est réglé que hors des jeûnes ordonnés par l'Église, ou des jours de vendredi, dans tous les autres jeûnes que la règle indique, à la collation du soir, il sera accordé douze onces d'aliments aux sœurs.

II. De plus, le lundi et le mercredi on s'abstiendra de manger de la viande, excepté celles qui seront dispensées par la mère.

III. Il est interdit de manger hors du réfectoire, sans la permission de la mère, et hors le cas de grande nécessité. Celle qui contreviendrait devra être sévèrement châtiée par l'abbesse.

IV. Trois fois la semaine on pratiquera la discipline en commun, excepté les malades et celles qui seraient retenues par une autre nécessité. Celles qui ne pourront prendre part à la discipline devront au moins réciter avec les autres les psaumes. La mère, hors du temps du carême, pourra dispenser de la discipline selon l'occurrence; mais elle est invitée elle-même à ne pas donner cette dispense sans juste cause. Il ne se donnera aucune autre discipline, et spécialement de sanglante, qu'avec l'assentiment de la mère ou du confesseur.

V. Il n'est permis à aucune religieuse de dormir sans sa tunique, de nuit comme de jour, ni de vaquer ainsi dans la maison; celle qui serait en défaut sur ce point, recevra une dure pénitence de la mère, et devra s'en confesser en son temps.

VI. Pour le sommeil, il en est accordé huit heures aux religieuses; ces heures sont divisées entre le repos de la nuit et celui du jour, et nul ne pourra se priver du sommeil par mortification, sans en avoir la permission de la mère ou du confesseur.

---

---

## CHAPITRE IV.

### Du silence.

1. Hors le temps de la récréation, le silence sera constamment observé par les sœurs, mais plus rigoureusement après les deux récréations qui suivent le dîner et le souper. De Pâques à la fête de la Croix en septembre, après le dîner on sonnera le silence, lequel durera jusqu'au moment où les sœurs sont appelées à Vêpres. Pour la nuit, dans l'hiver on sonnera le silence à trois heures de la nuit. Mais si l'abbesse le juge à propos, elle transportera le silence à trois heures et demie, dans le temps auquel se dit l'office du soir. Dans l'été, le silence se sonne à une heure de la nuit, et dans le printemps et l'automne à une heure et demie ou même à deux heures de nuit ; au signal donné toutes les religieuses se retireront dans leur cellule, où il leur est accordé une demi-heure qui sera employée par les unes à préparer les points de méditation pour la matinée suivante, ou par les autres à se reposer. Cette demi-heure terminée, la mère fera la visite, et si elle ne le peut, elle en chargera une sœur zélée, laquelle, non par pure cérémonie, mais avec la plus grande exactitude, visitera les dortoirs et s'assurera que les religieuses sont toutes au lit. Ensuite elle visitera l'infirmerie, le quartier des novices et celui des pensionnaires, observant bien si dans tous ces lieux le silence est exactement gardé, et après cette visite achevée, elle fermera les portes des dortoirs, et portera les clefs à l'abbesse, en supposant que celle-ci ne soit pas allée elle-même faire la visite, par quelque grave empêchement. Puis au matin, la religieuse qui devra sonner les Matines prendra les clefs dans la cellule de la mère et ira ouvrir les dortoirs. Le même soin sera apporté dans la visite de jour, faite au temps du silence, par la même sœur qui l'aura faite le soir : dans le jour cependant, il n'est pas nécessaire de fermer les portes des dortoirs, mais il est essentiel que la

religieuse en visite s'assure si quelqu'une, sans juste raison, se trouve hors de sa cellule, ou parle, ou commet toute autre faute contraire aux règles du silence, et cela aussi bien le jour que la nuit, et elle fera de tout un rapport à l'abbesse, afin que celle qui serait en défaut reçoive le châtiment mérité.

II. Du reste, pendant toute la journée, il est étroitement défendu de causer ou de s'amuser d'aucune manière contre l'observance, aussi bien dans les cellules que dans les dortoirs et autres corridors, afin d'éviter de troubler les religieuses qui se tiennent dans leurs cellules pour y travailler ou se reposer. Que celle qui romprait le silence s'en accuse et en fasse pénitence en présence de la mère, et surtout si elle a rompu le silence dans les dortoirs.

III. Le silence s'observera non-seulement dans les dortoirs, mais de même dans la sacristie, et spécialement au chœur et à table où, tandis qu'on mange, il se fait une lecture spirituelle. Que si quelqu'une a besoin de quelque chose, elle le demandera par un signe modeste ou à voix basse. Mais celle qui rompra le silence devra être châtiée : et celle qui y manquerait plusieurs fois sera mortifiée par la discipline ou encore par son expulsion du réfectoire.

IV. Nulle ne révélera à aucun séculier ou religieux, excepté au père spirituel, ce qui se passera dans le monastère ou une faute grave de quelqu'une des sœurs : celle qui agirait ainsi doit être chaque fois punie par la mère, au moyen d'une pénitence sévère, plus ou moins grave que les pénitences ordinaires, selon ce qu'elle en jugera ; et, en outre, la religieuse qui aura commis une pareille faute devra la révéler au confesseur.

---

## CHAPITRE V.

De ce qui concerne les fautes.

1. Chaque samedi les religieuses s'accuseront en commun, à la mère, de leurs fautes. Puis au réfectoire elles

feront l'aveu public de leurs manquements dans l'ordre suivant : Chaque matin, les novices et les converses; les lundi et jeudi, l'abbesse et les plus anciennes; le mardi et le vendredi, les religieuses de moyenne date; le mercredi et le samedi, les plus nouvelles et les converses. Toutes ensemble étant à genoux, chacune déclare humblement ses fautes, en demandant pardon à Dieu, à la mère et à toutes les religieuses, pour le mauvais exemple donné. Cela fait, l'abbesse (qui devra assister au repas, et quand elle en sera empêchée, se substituer une autre pour y assister, et quand celle-ci manquera, une sœur vicaire) assignera une pénitence commune, comme serait le *De profundis*, ou l'hymne du Saint-Esprit, le *Magnificat*, le *Salve Regina*, ou autre semblable.

II. Outre la confession commune qui devra se dire au réfectoire le matin, de la manière et aux jours qu'il est dit ci-dessus, on ne négligera pas la confession particulière des fautes commises par une religieuse isolée, contre l'observance, comme si elle a manqué au silence, ou si elle n'a pas été assidue à se rendre au chœur aux heures de l'office divin, ou si elle a manqué tout-à-fait d'y assister sans juste cause, ou enfin si elle a commis toute autre faute notable pour laquelle la règle impose une pénitence.

III. La manière dont se fera la déclaration de la faute particulière est celle-ci : Quand au matin les autres religieuses seront déjà assises, la religieuse en défaut s'agenouillera devant l'abbesse, confessera sa faute et recevra une pénitence discrète, puis elle ira s'asseoir avec les autres à sa place.

IV. Et parce que notre Seigneur, en juge équitable, ne laissera sans punition dans l'autre vie aucune faute dont on n'aurait pas fait pénitence, pour cela il sera bien que chaque religieuse, au moins une fois le mois, à genoux devant l'abbesse au réfectoire, se déclare coupable de tous les manquements commis contre la règle et les statuts de la communauté, sans cependant les prendre en particulier, mais en général, à l'exception de ceux auxquels elle reconnaîtra être le plus sujette; et cette accusation faite, elle en recevra la pénitence. Il faut faire attention que cette confession de chaque mois ne doit pas être faite par les religieuses ensemble et dans un



même jour fixe, mais que chacune la fera à son tour, le le jour qu'elle jugera le plus opportun.

---

## CHAPITRE VI.

### De la clôture.

I. Qu'il soit pourvu à ce qu'avant la porte extérieure du monastère, l'entrée intérieure soit bien fermée et munie de deux portes que les religieuses ne devront jamais passer, puisque les portes extérieures sont ordinairement ouvertes, ou qu'elles s'ouvrent à chaque instant. De cette manière, les religieuses ne voient point de ce lieu-là, et ne peuvent pas être vues.

II. Quo la portière soit une sœur discrète et d'âge mûr, et qu'on lui donne une compagne également âgée. Qu'elle tienne la clef de la porte dans le jour, et écoute tout ce qui se dit; hors de grande nécessité, elle n'ouvrira point la porte avant qu'il fasse plein jour, et que le soleil ne soit levé : le soir elle la fermera à l'*Ave Maria* (1), et remettra la clef à la mère.

III. Quand il faudra introduire au monastère le médecin, le confesseur, le chirurgien ou telle autre personne nécessaire, qu'elle ne le fasse point sans en avoir la permission des supérieurs *in scriptis*, et au moment où ces personnes devront entrer, on sonnera un coup de cloche, pour que les religieuses se retirent, et qu'il ne reste que celles qui sont désignées pour accompagner ces hommes pendant tout le temps qu'ils resteront dans le monastère.

IV. D'après les règles établies par la sacrée congrégation, il est défendu d'admettre dans l'intérieur du monastère les porteurs, soit du vin pour l'usage de la maison.

---

(1) C'est-à-dire l'heure de l'*Angelus*: pour préciser cette heure, voyez la table ci-après.

soit de l'eau, des bains pour les malades, que de jour seulement.

V. Il est ordonné encore que personne n'entrera au monastère pour préparer la farine, et si quelqu'un est introduit pour d'autres causes nécessaires ou urgentes, il ne sera pas employé à de pareils services.

VI. Il est ordonné encore de bannir du monastère tous les petits chiens.

VII. De plus, les portières et celles qui accompagnent les hommes dans l'intérieur doivent avoir quarante ans au moins. Celles qui accompagnent ne doivent pas quitter un instant les confesseurs, médecins, chirurgiens et autres admis dans l'intérieur du cloître par nécessité.

VIII. Pour ce qui est du parloir, il est réglé que nulle ne pourra s'entretenir à la grille avec d'autres que ses parents, au premier ou second degré, savoir, pères, frères, oncles, neveux du même sang, ou cousins germains.

IX. La règle prescrit encore que quand une religieuse ou une séculière sera appelée à la grille (hors que ce soit le confesseur), elle doit être assistée de quelques compagnes ou au moins d'une, âgée et pieuse, que désignera la mère.

X. De plus, aucune sœur ne pourra parler seule à seule avec personne qu'en la présence d'une autre sœur écou-teuse; cela s'entend de parler de l'intérieur avec des hommes.

XI. A l'heure du repas, ni l'abbesse ni aucune autre sœur ne pourra rester à la grille sans grande nécessité et sans la permission de la mère.

XII. Il est porté encore aux règlements de la sacrée Congrégation, que dans tout monastère il n'y aura qu'une grille en fer, ou au plus deux.

XIII. Il est réglé que les ouvertures pratiquées pour que les sœurs reçoivent la sainte communion, auront une demi-palme de hauteur et une palme entière de largeur, et que ces ouvertures seront fermées de deux petites portes, ayant chacune leur serrure et clef, l'une à l'intérieur, et l'autre en dehors.

XIV. Pour les parloirs, il est aussi ordonné que le parloir intérieur sera fermé à clef, et qu'aucune religieuse n'y entrera, sans avoir été appelée, et sans avoir la permission de la supérieure. Là se tiendront toujours pré-

sentes les sœurs écouteuses désignées, lesquelles devront entendre tout ce qui se dira, excepté si on avait à traiter des affaires importantes qui exigeraient le secret; car alors il pourrait être donné une permission particulière aux parents les plus rapprochés du côté du père, sans y en admettre d'autres.

XV. Les parloirs extérieurs n'auront point de portes qui se puissent fermer, et celles-ci demeureront constamment ouvertes.

XVI. Il est interdit à toute religieuse de traiter d'une affaire quelconque, négoce, droits, procès, avec aucun avocat, procureur, agent ou autre, excepté ceux qui sont choisis pour conduire les affaires et les causes du monastère, et avec l'agrément de la procureuse du couvent.

XVII. La règle veut que toutes les fenêtres et ouvertures qui se trouveraient aux murs de la clôture, et par lesquelles les religieuses pourraient voir ou être vues, soient entièrement fermées, n'accordant que les fenêtres en petit nombre nécessaire pour donner du jour, et disposées de façon à ce qu'on ne puisse ni voir ni être vu.

XVIII. Dans quelque monastère que ce soit, il est de règle qu'il soit établi une infirmerie commune, et là où elle manque, les supérieurs de l'ordre doivent veiller à ce qu'on l'établisse le plus promptement possible, employant pour cela les peines et censures qu'ils jugeront convenables. Dans cette infirmerie, sont reçues sous la sainte obéissance, toutes les religieuses converses ou professes, et les novices qui ont besoin des secours du médecin. Le médecin n'en visitera aucune deux fois, et la supérieure ne permettra point qu'il réitère sa visite; il n'ordonnera pas non plus de médicament hors de l'infirmerie, sous peine d'excommunication. Les confesseurs désignés des religieuses ne pourront non plus en confesser aucune hors de l'infirmerie, sous peine de suspense *ipso facto* de la confession de cette religieuse ou de toute autre personne.

XIX. Si cependant certains monastères, soit par l'exiguïté du local ou par la pauvreté, ne pouvaient promptement établir l'infirmerie, l'ordinaire ou le supérieur visitera le monastère, il désignera l'emplacement, et fixera une époque où de toute façon la chose devra être exécutée. Et quant à la dépense, le même ordinaire verra à

y pourvoir par le moyen des aumônes ou tous les autres qu'il avisera les meilleurs. Quand ce sera fait, l'avis en sera transmis aussitôt à la congrégation.

## CHAPITRE VII.

### Des repas.

I. La règle ordonne qu'au signal donné pour le repas, toutes les sœurs soient diligentes pour se trouver ensemble à la bénédiction de la table. Il n'est permis à aucune, pendant ce temps, de vaquer dans le monastère, mais toutes doivent se réunir au réfectoire, excepté celles qui en seraient empêchées pour l'utilité commune de la maison avec la permission de la mère.

II. Il ne sera permis à aucune religieuse, comme on l'a dit plus haut, de manger hors du réfectoire, à moins d'une absolue nécessité, et sans l'agrément de la mère; et si quelqu'une l'a fait, elle en sera sévèrement châtiée par l'abbesse, suivant la gravité de la faute.

III. Dans l'hiver on sonnera pour le réfectoire à seize heures (1). Depuis Pâques jusqu'à la fête de la Croix, en mai, ce sera à 15 heures, et depuis la fête de la Croix en mai jusqu'à celle de septembre, à treize heures, en y ajoutant, suivant qu'il sera jugé convenable, une demi-heure. De la Croix de septembre, enfin, et pendant tout l'automne à quinze heures, ajoutant cependant ou diminuant de toutes les heures ainsi fixées un léger espace de temps selon ce que dictera la prudence, d'après la lon-

(1) En Italie, on compte successivement 24 heures au jour, sans les diviser par 12 comme nous. La 24<sup>e</sup> finit avec le jour; c'est le moment de l'AVE MARIA ou l'ANGELUS, et la 1<sup>re</sup> commence avec la nuit.

Voici pour l'intelligence du texte une table qui indique, pour chaque mois de l'année, le rapport du midi avec les 24 heures

gueur ou la brièveté des jours. Aux jours de jeûne, il ne sera observé aucune de ces fixations d'heure; mais le signal se donnera toujours une heure avant midi. Le signal donné, il sera accordé un quart d'heure, afin de réunir toutes les sœurs au réfectoire avec l'abbesse, ou celle qui doit la remplacer, en cas d'empêchement; ce quart d'heure écoulé, on fera la confession des religieuses, suivant le mode indiqué ci-dessus, au chap. V.

IV. Cela fait, un signal sera donné avec la clochette, et la table étant bénie, chacune s'assoira à sa place. Pendant qu'on donnera la nourriture au corps, l'âme d'autre part sera nourrie par la lecture de quelque livre spirituel (et ce sera le plus souvent l'histoire de la vie d'un saint), pour laquelle une religieuse sera désignée chaque semaine. Il sera également désigné deux religieuses et une

italiennes, et de l'*Ave Maria* ou 24<sup>e</sup> heure italienne avec les nôtres.

QUANTIÈME		MIDI.	24 HEURES OU AVE MARIA.	QUANTIÈME		MIDI.	24 HEURES OU AVE MARIA.
du	MOIS.			du	MOIS.		
JANVIER	1	19 h.	5 h.	JUILLET	13	16 1/4	7 h. 3/4
	13	18 3/4	5 1/4		AOÛT	1	16 1/2
FÉVRIER	1	18 1/2	5 1/2	16		16 3/4	7 1/4
	16	18 1/4	5 3/4	26		17	7
	24	18	6	SEPTEMB.	6	17 1/4	6 3/4
MARS	6	17 3/4	6 1/4		17	17 1/2	6 1/2
	16	17 1/2	6 1/2		28	17 3/4	6 1/4
AVRIL	27	17 1/4	6 3/4	OCTOBRE	11	18	6
	11	17	7		21	18 1/4	5 3/4
MAI	21	16 3/4	7 1/4	NOVEMBR.	1	18 1/2	5 1/2
	1	16 1/2	7 1/2		16	18 3/4	5 1/4
JUIN	16	16 1/4	7 3/4	DÉCEMBR.	1	19	5
	1	16	8				

*Note du traducteur B.*

converse pour distribuer les mets sur la table, et elles seront aussi changées toutes les semaines.

V. Quand tout le monde aura terminé son repas, l'abbesse donnera le signal, et on se lèvera pour rendre grâces. Et alors celles qui sont de service devront être présentes, afin que celles de leurs compagnes qui auraient été empêchées de venir à la première table puissent se trouver à la seconde : à celle-ci devra indispensablement assister la sœur vicaire, tant pour imposer les pénitences aux sœurs qui feront la confession que pour faire observer inviolablement le silence ; et, pour ne pas faire manquer la lecture spirituelle, laquelle ne sera que d'un chapitre, il sera désigné une autre religieuse toutes les semaines, pour faire cette lecture à la seconde table.

VI. Les religieuses qui n'auront pas d'occupations iront alors au lieu de la récréation, où se réuniront plus tard celles de la seconde table, quand ce repas sera fini, si elles n'ont pas autre chose à faire. Là, on s'entretiendra de conversations pieuses, ou au moins de sujets indifférents, jusqu'à ce que le délai d'une heure soit écoulé, après lequel le signal sera donné, afin que toutes (ceci s'entend, pendant l'hiver) se rendent au laboratoire, où elles resteront jusqu'à vêpres. Mais de la Croix de mai à celle de septembre (temps pendant lequel doit s'observer le silence, comme il a été dit ci-dessus, au chapitre IV), ladite récréation durera jusqu'à quinze heures, et puis on donnera le signal du silence afin que les religieuses se retirent dans leurs cellules, où elles resteront jusqu'à la dix-septième heure, employant ce temps de silence ou à se reposer, ou à quelque exercice qui leur plaira, et qui ne puisse préjudicier à leur salut. Cependant elles n'agiraient pas bien, parlant rigoureusement, si jamais elles n'employaient ces heures de silence en méditations, lectures spirituelles ou autre exercice de mortification ; elles pourront y consacrer au moins quelque temps. Dès que la dix-septième heure sonnera, le signal de nonne sera donné, après cette petite heure, elles iront au laboratoire et s'y tiendront jusqu'à vêpres.

VII. Touchant le repas du soir, depuis mai jusqu'à la fin de septembre, il se fera à la vingt-deuxième heure et demie, et depuis octobre jusqu'à la fin d'avril, à une heure de la nuit, étant toujours accordé un quart d'heure

afin que toutes celles qui le peuvent faire se rendent au réfectoire, comme il se pratique le matin. Au repas du soir on ne fera point de confession ; mais, le quart d'heure achevé, on bénira la table et s'asseyant on soupera, faisant également le soir la lecture spirituelle. Les grâces rendues, celles qui n'auront pas été de la première table seront prêtes pour se placer à la seconde, où on fera aussi une lecture d'un quart d'heure. Après le souper, celles qui seront libres des affaires du couvent iront avec l'abbesse se récréer un peu, jusqu'au signal du silence.

VIII. Avant et après le dîner et le souper chacune dira le *Pater noster* avec *Deo gratias*, et si on y manque, on dira trois *Pater* pour chaque fois omise.

---

## CHAPITRE VIII.

Du noviciat et de la pension.

I. Le quartier des novices devra être séparé des dortoirs et autres lieux assignés aux professes, et là les novices devront demeurer de jour et de nuit avec leur maîtresse : il ne sera point permis aux professes de s'y introduire ni de parler avec une novice sans la permission expresse de l'abbesse. Cependant les novices devront se rendre avec les autres au réfectoire, ainsi qu'au chœur, pour faire l'oraison mentale et réciter l'office. Elles pourront néanmoins être quelquefois dispensées d'aller à matines, soit à cause de la rigueur du temps ou de leur âge trop tendre.

II. Les novices seront gouvernées avec le plus grand soin par une maîtresse d'âge mûr et discrète, et suivant les avis du confesseur. C'est à elle seule qu'appartiendra la direction des novices, et nulle autre religieuse, soit tante, sœur, ou parente quelconque, ne pourra s'y immiscer, comme il a été très-sagement ordonné par les statuts de la sacrée congrégation. La maîtresse seule s'occupera donc de les instruire sur l'oraison mentale, la récitation de l'office, et touchant l'observance de toutes les

règles et coutumes de la communauté; et partout elle seule pourra leur commander et non d'autre, excepté l'abbesse, les reprendre de leurs fautes, et leur infliger la pénitence quand elles auront failli. Dans le cas où la maîtresse se trouverait malade, on lui substituera une autre religieuse, également âgée et prudente, avec l'approbation du confesseur.

II. Le local des pensionnaires sera séparé également de celui des professes et du noviciat, et les pensionnaires devront y rester de jour et de nuit. Elles y seront occupées avec leur maîtresse à des exercices de piété ou à des travaux manuels. Il est également défendu aux professes et aux novices d'aller dans ce lieu, sans la permission de l'abbesse.

IV. Les susdites pensionnaires, par un usage consacré, viennent au chœur, au réfectoire, et prennent part aux actes communs des religieuses.

V. On doit être bien averti qu'on ne peut recevoir dans une communauté les religieuses, ou professes, ou novices des autres convents, fussent-elles du même ordre; bien entendu que les novices dont on parle ici sont celles qui auraient déjà *pris l'habit* dans un autre monastère.

## CHAPITRE IX.

Des autres observances établies dans le couvent.

I. Les religieuses ne pourront concourir à l'élection de l'abbesse que lorsqu'elles auront été trois ans professes.

II. On prendra autant de sœurs converses qu'il en faudra pour le service de la communauté, mais il est interdit à toute religieuse d'avoir personne à son service particulier.

III. Bien que les religieuses soient tenues d'observer inviolablement les prescriptions précédentes, il est déclaré cependant que ces prescriptions ne les obligent pas jusqu'au péché, pas même véniel, mais que c'est



seulement un devoir, de satisfaire à la pénitence imposée.

IV. il est recommandé uniquement à la mère abbesse de mettre toute sa sollicitude à faire observer par toutes les sœurs les règles et les autres statuts, de veiller à ce que les transgressions n'augmentent pas en nombre ou en gravité. Dès qu'elle en a connaissance, elle doit user de tous les moyens pour les extirper par la douceur quand elle suffira, par la rigueur quand elle sera nécessaire; parce que si on n'en agit pas ainsi, l'observance tombe peu à peu en désuétude, et au lieu des saints usages s'introduisent les abus, lesquels une fois introduits il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de les détruire.

V. Dans les anciens statuts, il était réglé au numéro 57. et à présent il est de nouveau confirmé ici que la mère n'a point le pouvoir de décider aucune chose d'importance sans les avis des sœurs ou ceux des pères spirituels.

VI. Pour empêcher l'oisiveté, sentine de tous les désordres, et pour suivre la doctrine des saints, il avait été d'abord ordonné, quand la vie commune était exactement observée, que chaque jour il devait se faire quelque travail pour l'utilité commune du monastère. A présent que dans les monastères on a abandonné la vie commune, les sœurs s'occupent pour leur utilité particulière. Que nulle ainsi ne soit exempte d'un tel exercice, à moins qu'elle ne soit malade ou trop vieille, selon la discrétion de la mère.

VII. Toutes les présentes prescriptions et les suivantes devront être lues à table, une fois le mois.

---

---

## DEUXIÈME PARTIE.

---

### DES DEVOIRS PARTICULIERS DES SOEURS

A L'ÉGARD DE LEURS VOEUX DE RELIGION ET DES AUTRES  
STATUTS ET OBSERVANCES DU MONASTÈRE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

De la pauvreté.

I. Chaque religieuse pourra se fournir en particulier de tout ce qu'il lui faut en habits et en linge, bien que l'habit seulement et la chaussure soient donnés par la communauté. Dans ce cas, l'habit et le linge et autres objets que la religieuse gardera dans sa cellule seront inventoriés, et la note en restera entre les mains de l'abbesse. L'argent possédé en particulier sera déposé, et pour cela il sera désigné par l'abbesse, avec le conseil du père spirituel, trois sœurs chargées de ce dépôt. L'habit des choristes sera de serge de Bergame de couleur noire, avec la patience de même étoffe, le voile de toile de chanvre. Le voile noir de soie sera donné à chacune au moment de sa profession. L'habit des converses sera aussi de laine, mais de couleur grise, et le voile de toile de chanvre.

II. Il n'est permis à aucune religieuse ou fille séculière de la communauté de rien donner hors du monastère, pas même à ses parents, et même des choses qu'elle possède en particulier, ni de rien recevoir sans l'agrément de la

mère, et pareillement elles ne peuvent leur écrire ni leur envoyer ni en recevoir une lettre sans en donner communication à l'abbesse, laquelle doit lire les lettres avant qu'elles soient envoyées, ou qu'elles soient reçues par la religieuse, et la même chose s'observera pour la supérieure, avec le conseil de celle qui sera élue pour sa compagnie.

III. De plus, il est interdit aux religieuses, soit professes, soit novices, de pouvoir demander ou même recevoir des séculières qui vivent dans l'intérieur du couvent, aucune chose, pour minime qu'elle soit, afin de ne pas perdre le mérite de la sainte pauvreté. Néanmoins, aujourd'hui on a coutume de se permettre de donner et de recevoir des bagatelles entre les religieuses, et en général cette licence se prend à tous les commencements de mois.

IV. Les sœurs très-avancées en âge seront pourvues de tout par la mère, selon la charité, leurs nécessités, et les facultés de la maison.

V. Il est expressément défendu que les sœurs qui sont à l'infirmerie reçoivent aucune chose de la table commune, ni qu'il soit rien donné de l'infirmerie à celles qui mangent en commun, et on veillera à ce qu'il ne puisse ainsi être rien donné ni reçu, parce que l'abbesse doit pourvoir à tous les besoins de chaque religieuse, et que lorsque quelqu'une manque de quelque chose (à quoi l'abbesse sera attentive ou celle qu'elle en aura chargée), elle doit la demander à l'abbesse ou à la sœur chargée de ce soin.

VI. Il est défendu également aux sœurs infirmières, ou chargées de la dépense, et à celles que la mère chargera de pourvoir aux besoins des sœurs, de dépenser à leur gré le bien de la communauté, ou pour satisfaire à un usage introduit, mais elles devront l'employer uniquement selon le besoin de chacune en particulier; et pour cela il est réglé que lesdites sœurs chargées de cet office informeront souvent la supérieure de ce qui paraîtra être nécessaire aux sœurs, afin qu'il soit pourvu à tout, et que chaque chose soit exécutée suivant l'avis de l'abbesse.

VII. Il faut savoir ensuite que dans les règlements de la sacrée congrégation il est statué pour toutes les reli

gieuses, de quelqu'ordre que ce soit, que les professes qui font testament ou qui disposent des valeurs qui leur sont assignées pour leur propre usage, meurent propriétaires. Et par là elles encourent la censure et les peines imposées par les saints canons, par les règles, par les constitutions des ordres et par tous les autres statuts des monastères, qui les imposent, et les publient contre les propriétaires. C'est pour cela que les contrats et actes dans lesquels les religieuses achètent de leur monastère des rentes annuelles, leur vie durant, ou dans lesquels elles stipulent qu'après leur mort un autre leur succédera, toutes ces conventions sont nulles de fait, et par conséquent, à leur mort, tout ce qu'elles avaient s'incorpore au bien du monastère, au bénéfice duquel les rentes sont censées éteintes.

VIII. Il est aussi défendu aux sœurs chargées de la dépense de payer aucune chose nécessaire aux offices, d'autres deniers que de ceux de la communauté; pour cela elles ne peuvent pas, non plus que celles qui ont soin de l'église, demander à personne autre qu'à la mère tout ce qui est ainsi nécessaire pour la communauté ou pour les sœurs en particulier.

## CHAPITRE II.

### De la chasteté.

I. Aucune ne se permettra d'entrer dans la cellule d'une autre sans y être autorisée par l'abbesse.

II. Dans les statuts de la sacrée congrégation il est expressément commandé que chaque religieuse et chaque converse ait sa cellule séparée, et qu'elles ne soient jamais plus d'une dans chaque cellule, mais que chacune dorme séparément dans sa couchette.

III. Il est de plus réglé qu'on ne pourra recevoir dans un monastère aucune religieuse, ou converse, si toutes n'ont pas leur cellule particulière, qui soit séparée par une cloison, ou de pierre, ou de bois, ou de toile dans le

dortoir commun ; et si actuellement quelques cellules ne sont pas occupées, qu'elles soient conservées pour la religieuse ou la converse qu'on aura à recevoir.

IV. On interdira entièrement les amitiés particulières et les affections hors du devoir pour l'une plutôt que pour l'autre, parce que de telles amitiés peuvent devenir la source de nombreuses discordes et de mille autres maux. Malheur au monastère dans lequel est toléré un pareil désordre ! C'est pourquoi les supérieures doivent mettre tous leurs soins à l'extirper.

V. Il ne sera permis à personne d'aller de nuit dans le jardin ou dans le cloître, après une heure de la nuit, ni pour pratiquer la discipline, ni pour autre affaire, sans absolue nécessité, et sans la permission de la mère, qui ne l'accordera pas facilement ; et quand elle l'accordera, les sœurs iront trois ensemble, pour gage de leur réserve.

VI. Il est interdit rigoureusement de garder au monastère de petits chiens ; ce qui est déjà noté dans la première partie.

## CHAPITRE III.

### De l'obéissance.

I. Il a été déjà dit plus haut que les règles n'obligent pas sous peine de péché, mais seulement elles obligent à remplir la pénitence imposée ; néanmoins, il est commandé que toutes les prescriptions soient inviolablement observées ; d'où il suit que celles qui sciemment et volontairement les transgresseront pourront difficilement être excusées de faute au moins vénielle. Aussi est-il ordonné que les présentes règles soient lues à table une fois le mois.

II. La mère est aussi bien obligée de suivre les prescriptions de la règle que toutes les autres qui lui sont soumises.

III. On rappellera ici de nouveau que dans les anti-

ques institutions il avait été réglé, au numéro 37, et que, par le présent, il est confirmé que la mère ne peut décider d'aucune chose d'importance sans le conseil des sœurs ou des pères spirituels.

---

## CHAPITRE IV.

De la charité fraternelle.

I. Aucune religieuse ne devra se permettre de dire des paroles injurieuses ou déplaisantes à une autre, comme sont les brocards, ou les sobriquets. Celle qui aura manqué en cela devra en demander pardon à l'offensée, secrètement ou en public, selon que l'offense faite aura été secrète ou publique, et puis elle recevra sur-le-champ la pénitence proportionnée, infligée par la mère.

II. La sœur qui aura reproché à une autre la pénitence qui lui aurait été imposée, ou la faute grave où elle serait tombée, avouera sa faute, et en recevra la pénitence publique ou secrète, suivant que le reproche aura été fait secrètement ou publiquement.

III. Si une religieuse se plaint de la mère au confesseur, celle-ci ne devra pas la reprendre, ni l'en inquiéter, autrement elle en sera sévèrement corrigée par le père confesseur, étant chose convenable que la sœur tourmentée puisse avoir recours au père spirituel pour toutes les choses qui lui arrivent.

IV. Aucune ne doit empêcher ni reprendre une autre dans l'office qu'elle remplit, ni venir s'en mêler sans permission. Si elle le fait, elle en sera corrigée par la mère.

V. C'est à la mère seule qu'il appartient de reprendre les sœurs. Et elle-même est exhortée à se montrer bénigne dans ses reproches et ses châtimens ; qu'elle ne mette jamais de colère dans ses réprimandes ou ses punitions, mais qu'elle les fasse avec douceur et calme, afin que les délinquantes reçoivent avec patience et hu-

mité la correction et la pénitence. Que celle à qui il sera imposée une pénitence par la mère, la reçoive donc sans contester, sans se défendre ni se plaindre; autrement, qu'elle en soit reprise par la mère dans la confession commune, et punie de nouveau s'il le faut.

VI. Que la mère prenne bien garde à ne reprendre aucune sœur en présence des séculières, à moins que la faute n'ait été commise en leur présence; autrement, elle en sera corrigée par le confesseur.

VII. On doit user d'une sainte charité envers toutes les sœurs, mais principalement avec les malades, tant en les servant qu'en subvenant à leurs nécessités et leur procurant les médecins et les médicaments et toutes autres choses, suivant les facultés de la maison; et si en cela la mère se montrait notablement négligente, qu'elle en soit sévèrement reprise par le père confesseur. Et pour cela, la règle ordonne que l'abbesse visitera les malades, et leur fera fournir des biens communs tout ce qui leur sera nécessaire. On note ici que, dans ce monastère, d'après une antique coutume, les malades sont assistées non-seulement par les converses, mais par les choristes, ce qui est une chose digne de louange.

VIII. Il est enjoint ensuite aux sœurs malades, quand elles ne se trouvent pas pourvues selon leur désir, de s'exercer en cela à la patience, se ressouvenant de l'état de misère qu'a souffert Jésus-Christ par amour pour nous; et, pour cela, il est défendu à toutes professes et novices de demander ou recevoir aucune chose, pour minime qu'elle soit, même pour cause de maladie, des personnes étrangères au monastère, sans la permission de la mère.

IX. Il est ordonné, afin de faire pratiquer la charité envers les sœurs choristes défantes, que lorsqu'une d'elles mourra, toutes les autres seront tenues de dire pour son âme cinquante psaumes par jour, pendant huit jours, et tout le psautier pendant cette année, et les converses pendant ces mêmes huit jours, quinze dizaines du rosaire. Pour une sœur converse morte, chaque choriste sera tenue, pendant trois jours, de réciter l'office des morts, mais d'un seul nocturne, correspondant à chacun de ces trois jours; et les converses, cinq dizaines de rosaire pendant huit jours: et les unes et les autres

feront en outre la communion, à l'intention de toute sœur défunte, soit choriste, soit converse.

## CHAPITRE V.

On donne ici en finissant quelques statuts anciens de la Sacrée-Congregation des réguliers pour le bon règlement des religieuses.

I. Dans les confessionnaux, seront cloués des plaques en fer, munies de très-petits trous, au travers desquels les religieuses ne puissent voir personne ni en être vues.

II. Avant la porte du monastère, l'entrée doit être bien close et gardée par deux portes, et là les religieuses ne pourront jamais entrer pendant que les portes extérieures seront ouvertes, ou au moment où elles vont s'ouvrir, afin que de là elles ne puissent voir ni être vues.

III. Qu'il ne s'écrive pas de lettres sans la permission de l'abbesse; qu'on en envoie ou n'en reçoive aucune qu'elle n'ait été auparavant lue par la préfète.

IV. L'abbesse assignera une juste rétribution au confesseur, qui sera payé avec les deniers de la communauté, mais il est tout à fait interdit de faire aucun cadeau, si minime qu'il soit, entre le confesseur et les religieuses, sous peine au confesseur d'une perpétuelle suspension, *ipso facto*, de la confession, non-seulement de ces religieuses, mais de toute autre personne.

V. Il n'est point permis aux religieuses d'employer le chant modulé; mais seulement le plain-chant, et pour cela tous les instruments de musique seront sévèrement banis du monastère, excepté les orgues qui sont admises dans l'église publique.

VII. Aucune personne séculière ne sera admise au chœur pour la célébration du saint office, excepté seulement les prêtres et les clercs, députés par l'ordinaire pour célébrer les messes dans les solennités du monas-



tère, ou pour donner la bénédiction ou autres ministères que ne peuvent remplir ces religieuses.

VII. Aucune religieuse ou converse, ou autre personne étrangère au monastère, ne doit se permettre de faire célébrer dans l'église de la communauté d'autres messes que celles qui doivent être célébrées par les chapelains, payés sur les fonds communs du monastère. Néanmoins on a coutume aujourd'hui de permettre aux religieuses de faire dire des messes à leur dévotion particulière, par d'autres prêtres que les chapelains.

VIII. Et comme dans certains monastères il doit se célébrer des messes instituées par les testateurs, et qui ne peuvent être dites, soit par le manque de chapelains, soit à cause de la pauvreté des monastères ou pour d'autres causes, il est commandé aux supérieurs d'y pourvoir selon le concile de Trente, ou par tout autre moyen meilleur, et d'en faire le rapport au saint-siège.

IX. De toute manière, selon le concile de Trente, il est envoyé un confesseur extraordinaire, auquel toute religieuse est tenue d'aller, bien qu'elle ne veuille pas se confesser à lui.

X. On ne doit permettre aucune servante particulière, mais seulement celles qui servent la communauté.

XI. On ne peut recevoir des converses au-dessus du tiers des religieuses, ou si non, au plus, deux par cinq religieuses.

XII. Les visiteurs détermineront le nombre des religieuses et des converses, d'après les revenus du monastère et les aumônes qui y seront reçues, assignant pour les monastères de Naples, 50 ducats par an pour une religieuse, et 40 pour une converse (1).

XIII. Dans les monastères où tous les biens ne sont pas en commun, on permet de recevoir quelques secours par les mains de l'abbesse dans les cas de nécessité. Mais le surplus s'emploie aux besoins communs du monastère; et les supérieurs doivent en demander compte à l'abbesse ou aux dépositaires, et si elles n'y satisfont pas, elles sont punies sévèrement.

(1) Le ducat de Naples vaut 4 fr. 46 c. et demi. Ainsi 50 valent 223 fr. 10 c., et 40 valent 178 fr. 48 c.

XIV. Nulle ne sera reçue religieuse qu'elle n'ait d'abord apporté une somme en deniers comptants pour sa dot, lesquels servent à acheter, avec le consentement de la communauté, une rente annuelle au nom de la jeune fille, au profit de laquelle elle sera employée pour cause d'aliments jusqu'au jour de sa profession, et de ce jour appartiendra au monastère par droit de succession.

FIN DU TOME SECOND.

# TABLE

## DES CHAPITRES, PARAGRAPHS ET OPUSCULES

### CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
CHAPITRE XVI. — Du silence, de la solitude et de la présence de Dieu.	1
§ I <sup>er</sup> . Du silence.	<i>Ibid.</i>
§ II. De l'amour de la solitude et de la fuite de l'oisiveté.	12
§ III. De la présence de Dieu.	22
CHAPITRE XVII. — De la lecture spirituelle.	34
CHAPITRE XVIII. — De la fréquentation de la confession et de la communion.	41
§ I <sup>er</sup> . De la confession.	<i>Ibid.</i>
§ II. Des scrupules.	55
§ III. De la communion spirituelle et des visites au saint Sacrement.	67
De la communion spirituelle.	80
Des visites au saint Sacrement.	82
CHAPITRE XIX. — De la pureté d'intention.	87
CHAPITRE XX. — De la prière.	95
CHAPITRE XXI. — De la dévotion à Marie.	106
CHAPITRE XXII. — De l'amour envers Jésus-Christ.	120
§ I <sup>er</sup> . De l'obligation pour une religieuse d'aimer Jésus-Christ.	<i>Ibid.</i>
§ II. Des moyens et des actes d'amour d'une religieuse envers Jésus-Christ.	130
CHAPITRE XXIII. — Avertissements à l'abbesse.	144
— — — à la vicairie.	149
— — — à la maîtresse des novices.	150
— — — à la procureurice.	151
— — — à la sacristie.	<i>Ibid.</i>
— — — à la touzière et à la portière.	152
— — — à l'infirmerie.	153
— — — aux conseillères.	155
— — — aux converses.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE XXIV. — Règlement de vie pour une religieuse qui veut devenir sainte.	157
I. Le matin en se levant.	<i>Ibid.</i>
II. De l'oraison mentale.	<i>Ibid.</i>

	Pages.
III. De l'office divin.	158
IV. De la Messe.	162
V. Du réfectoire.	164
VI. De la récréation.	<i>Ibid.</i>
VII. De l'examen de conscience et autres conseils.	167
VIII. De la nécessité de la fuite de la mélancolie, et conseil aux religieuses qui se sont faites religieuses malgré elles.	169
<hr/>	
<b>AVIS SUR LA VOCATION RELIGIEUSE.</b>	175
§ I <sup>er</sup> . Combien il importe de suivre la vocation à la vie religieuse.	<i>Ibid.</i>
§ II. Moyens de conserver sa vocation.	181
<b>CONSIDÉRATIONS POUR CEUX QUI SONT APPELÉS A L'ÉTAT RELIGIEUX.</b>	204
I. Combien le salut éternel de notre âme est assuré dans la vie religieuse.	<i>Ibid.</i>
II. Mort heureuse des religieux.	207
III. Compte que devra rendre à Jésus-Christ, au jour du jugement, celui qui n'aura pas obéi à sa vocation.	210
IV. Tourment que souffrira dans l'enfer celui qui se damnera pour avoir perdu sa vocation.	212
V. De la gloire immense dont les religieux jouiront dans le ciel.	214
VI. De la paix dont Dieu fait jouir les bons religieux.	217
VII. Du mal que cause aux religieux la tiédeur.	220
VIII. Combien est chère à Dieu une âme qui se donne toute à lui.	223
IX. Combien, pour devenir saint, il est nécessaire d'en avoir un ardent désir.	225
X. De l'amour que nous devons à Jésus-Christ, en retour de l'amour qu'il a montré pour nous.	228
XI. Du grand bonheur des religieux d'habiter avec Jésus dans le sacrement de l'autel.	231
XII. La vie des religieux est de toutes la plus semblable à celle de Jésus-Christ.	233
XIII. Du zèle que doivent avoir les religieux pour le salut des âmes.	236
XIV. Combien sont nécessaires à un religieux les vertus de douceur et d'humilité.	238
XV. De la confiance que les religieux doivent avoir dans la protection de Marie.	241
Oraison tirée de saint Thomas d'Aquin.	243
<b>ENCOURAGEMENT AUX NOVICES POUR PERSÉVÉRER DANS LEUR VOCATION.</b>	245
Moyens pour conserver sa vocation.	258
Offrande et prière que doit renouveler souvent le novice, pour obtenir de persévérer dans la vocation.	261

Avis principaux rappelés à un novice pour se conserver en état de ferveur.	261
--	-----

## INDICATION DES DIVERS OPUSCULES.

I. Exhortation aux communautés religieuses, pour la pratique fréquente de l'oraison devant le très-saint Sacrement.	264
II. Résumé des vertus auxquelles doit s'exercer une religieuse qui veut se faire sainte.	267
III. Maximes spirituelles que doit suivre une religieuse.	272
IV. Elans d'amour vers Jésus-Christ.	275
V. Pressantes exhortations à une religieuse pour s'avancer dans l'amour de Jésus-Christ, son divin Epoux.	278
VI. Avis adressés aux religieuses du saint Rédempteur, demeurant dans les monastères de la ville de Sainte-Agathe et de la Scala.	286
VII. Avertissements à une jeune demoiselle qui est en doute sur l'état qu'elle doit choisir.	295
VIII. Discours familier à une jeune fille qui prend l'habit de religieuse.	301
RÈGLES POUR LE VÉNÉRABLE MONASTÈRE DE SAINTE-MARIE, <i>Regina cœli</i> , dans la cité d'Ariola, sous l'institution de Sainte-Elisabeth, du tiers-ordre de Saint-François.	309
Introduction.	311

*Première partie.*

Des devoirs à remplir en commun par les sœurs, pour les exercices et réglemens de la communauté.	317
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — De l'office divin.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE II. — De l'oraison mentale et de la communion.	318
CHAPITRE III. — Des mortifications extérieures.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE IV. — Du silence.	320
CHAPITRE V. — De ce qui concerne les fautes.	321
CHAPITRE VI. — De la clôture.	323
CHAPITRE VII. — De la table et du souper.	326
CHAPITRE VIII. — Des novices et des pensionnaires.	329
CHAPITRE IX. — Des autres observances établies dans le couvent.	330

*Deuxième partie.*

Des devoirs particuliers des sœurs à l'égard de leurs vœux de religion, et des autres statuts et observances du monastère.	332
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — De la pauvreté.	<i>Ibid.</i>
CHAPITRE II. — De la chasteté.	334
CHAPITRE III. — De l'obéissance.	335
CHAPITRE IV. — De la charité fraternelle.	336
CHAPITRE V. — De quelques réglemens de la sacrée congrégation des Réguliers, etc.	338

---

---

# TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LA RELIGIEUSE SANCTIFIÉE.

---

## A.

- Abbesse.* Obligations de l'abbesse, chap. XXIII. Voyez Avis.
- Abstinence.* Abstinence de viande, de vin, chap. VIII, § II, n. 7. Autres abstinences de bouche, n. 16.
- Actes chrétiens.* Chap. XXIV, VII, n. 3.
- Amitié.* Amitié avec les gens du monde, chap. X, § II, de 1 à 5; avec les religieux et les ecclésiastiques, n. 6, 7. Signes d'affections impures, n. 8; amitiés particulières avec les sœurs, n. 9 et suivants. L'affection à l'égard des bêtes a quelque chose d'animal, n. 12. Obligation de l'abbesse d'empêcher les amitiés, chap. XXIII, n. 2, jusqu'à la fin.
- Amour.* Quand l'amour-propre devient-il pernicieux, chap. VII, n. 2 et 4. L'amour divin rend les souffrances douces, chap. II, n. 15. Obligation d'aimer Jésus-Christ. *Ibid.* Désir, n. 2. Détachement, n. 3, jusqu'à 6. Méditer sur la passion, n. 7 et 8. Actes d'amour, n. 9 et suivants. L'amour rend les croix douces, chap. II, n. 15, et chap. III, n. 8.
- Amour de la retraite.* Chap. I, n. 11.
- Ancienne.* Les religieuses anciennes doivent donner bon exemple, chap. VII, § IV, n. 8 et 9.
- Argent.* Argent superflu, chap. IX, § II, n. 6. Dépenses superflues, n. 7 et 8.
- Aridité.* Voyez Désolation.
- Attachement.* Tout attachement met obstacle à la perfection, chap. III, n. 4, et chap. VII, n. 11. Attachement au péché véniel, chap. VI, n. 1 et suivants.
- Attention à l'office divin.* Chap. XXIV, au nombre III, n. 6 et 7.
- Aumône.* Chap. XII, § III, n. 1.
- Avis à l'Abbesse.* Chap. XXIII. Sur les abus, les charges, les amitiés. 2. Qu'elle donne l'exemple. 3. Qu'elle gouverne seule. 4. Qu'elle soit humble, affable, en imposant des charges, en faisant des corrections, etc. 5. Sur les permissions. 6. Sur le soin qu'elle doit avoir du spirituel et du temporel des sœurs, qu'elles aient sur-

tout des confesseurs extraordinaires et qu'elles entendent la messe dévotement. 7. Sur la musique et le chant des religieuses. 8. Sur les converses dernier numéro. Avis à la sœur vicaire, à la mère des novices, à la sœur économe, à la sacristine, à la tourière et à la portière, à l'infirmière, aux consultrices, aux converses, au même chap. XXIII, après les avis à l'abbesse.

## B.

*Bienfaits.* De l'état religieux, chap. II. Voyez Religieuse. Bienfait de la mortification extérieure du corps, chap. VIII, n. 6, 7 et 8. Bienfaits des tentations, chap. XXIII, n. 2, 3, 4.

## C.

*Carnaval.* Des divertissements des religieuses au temps de carnaval, chap. XXIV, n. 6 et *ibid.*, 3, 4.

*Chant.* Quel est le chant qui convient aux religieuses, chap. XXIII. Voyez les avertissements à l'abbesse, n. 8.

*Charges du monastère.* Il faut les accepter sans répliquer, chap. VII, § III, n. 5, 6, 10, 11. On peut exposer les difficultés, n. 2. Comment doit se comporter l'abbesse lorsqu'elle donne une charge à une sœur, chap. XXIII, au n. 5.

*Charité.* Charité envers Dieu. Voyez amour. Charité envers le prochain, chap. XII, § I, n. 1 à 6. Charité dans les jugements, n. 7. S'attrister, quand le prochain souffre, n. 8. Se réjouir quand il est heureux, n. 9. Charité dans les paroles. *Ibid.*, § 2. Ne pas murmurer, n. 12, 13. Ne pas faire la rapporteuse, n. 4. Ne piquer personne, ne pas se disputer, répondre avec douceur, n. 5 à 8. Ne pas se mettre en colère, n. 9. Si la sœur nous demande pardon, n. 11. Si vous l'avez offensé, n. 12. Charité dans les œuvres. *Ibid.*, § III. Faire l'aumône, n. 1. Secourir dans les peines, n. 2. Zèle pour les âmes, n. 3, 4. Zèle pour les pécheurs, n. 5, pour les âmes du purgatoire, n. 6, pour les sœurs, n. 7. Charité envers les malades, n. 8. Envers celles d'un caractère opposé, n. 9 et suivants.

*Charles de Lorraine (le père).* Chap. II, n. 17.

*Chasteté.* Moyens de la conserver, ch. I, n. 14 et suivants, et chap. XIII, § III, n. 5, 6. Saints tentés contre la chasteté, chap. VIII, § I<sup>er</sup>, n. 4. Gourmandise tend des pièges à la chasteté, chap. VIII, § II, n. 5.

- Les viandes et le vin font naître des tentations sensuelles. *Ibid.*, n. 7.
- Ciel.** Voyez Paradis.
- Cilice.** Comment on doit en user, chap. VIII, § 3, n. 2.
- Colère.** La colère n'est pas une bonne chose, chap. XII, § 11, n. 9.
- Compliment.** Voyez Parloir.
- Communion.** De la fréquentation de la communion, chap. XVIII, § 111. Décret d'Innocent XI sur la communion fréquente. *Ibid.*, n. 7. De la préparation, n. 8 et 9. De l'action de grâce, n. 10. Excuses de celui qui ne communique que rarement, n. 11 et suivants. De la communion spirituelle, n. 20, 21, 22. On ne laisse pas de communier pour un péché véniel, quand on ne peut pas se confesser commodément, chap. XVIII, § 2, n. 13.
- Confesseur.** Des confesseurs extraordinaires, chap. XVIII. Voyez les Avis à l'Abbesse, n. 7. Le confesseur tient la place de Dieu, chap. XVIII, § 11, n. 8 et suivants.
- Confession.** De la confession fréquente, chap. XVIII, § 1, n. 1, 2, 3. De l'examen, n. 4. De la contrition, n. 5, 6. Du bon propos et de la fuite des occasions, n. 7, 8. Des péchés cachés, n. 9 à 12. Des péchés douteux, n. 13. Des péchés dont on doute si on les a confessés, n. 14, 15. Discours inutiles pendant la confession, n. 16. Du directeur spirituel, n. 17, 18, 19. C'est en cela que consiste le confesseur, n. 20. Des scrupules, chap. XVIII, § 11. Quand il n'est pas commode de se confesser pour quelques péchés véniels, il ne faut pas pour cela s'abstenir de la sainte communion. *Ibid.*, n. 13.
- Consultrices.** Avis aux consultrices, chap. XXIII.
- Converses.** Avis aux converses, chap. XXIII. Surveillance de l'abbesse à l'égard des converses, voyez au même chapitre. Avis à l'abbesse, dernier numéro.
- Correction.** Voyez réprimande.
- Courtisans de l'empereur devenus religieux,** chap. IV, n. 8.
- Croix.** Signe de la croix dans les tentations, chap. XIII, § 111, n. 7. Voyez patience.

## D.

- Danger.** Danger d'une religieuse imparfaite, chap. V.
- Défiance.** Se défier de soi, chap. XI, § 1, n. 5, et chap. XIII, § 111, n. 8. Ne pas avoir de la défiance après le péché, chap. XI, § 11, n. 13.
- Dépenses.** Dépenses superflues, chap. IX, § 11, n. 7, 8.
- Désir de la perfection.** Chap. IV. Désir des paresseux, *Ibid.*, n. 9.



- Désolation.** Patience dans les désolations , chap. XIII , § II , n. 10, 11, 12 , et chap. XIV , § II , n. 5, 6. Pendant le temps de désolation on n'abandonne pas l'oraison , chap. XV , § II , n. 13.
- Détachement de sa propre volonté.** Chap. VII , § I. Détachement des parents , chap. X , § I. Ne pas se mêler de leurs affaires temporelles. *Ibid.*, n. 7, 8. Détachement des gens du monde, chap. X , § II , n. 1 à 8. Détachement des religieuses , n. 9 et suivants. Se détacher de de tout pour plaire à J.-C. , chap. XXII , § II , n. 3 à 6.
- Dévotion à Marie**, chap. XXI , n. 12 et suivants.
- Dieu dispose de toute chose pour notre bien** , chap. XIV , § I , n. 5.
- Directeur.** Patience quand on perd le directeur , chap. XIII , § II , n. 7. Il faut lui faire part de nos tentations. *Ibid.*, § III , n. 9. L'unique remède pour les scrupuleux, c'est l'obéissance au directeur, chap. XVIII , § II , n. 5 et suivants. Le confesseur tient la place de Dieu, n. 8 et suivants.
- Discipline ou flagellation.** Comment on doit en user, chap. VIII , § III , n. 3.
- Discretion pendant le jeûne.** Chap. VIII , § II , n. 15.
- Douleur nécessaire à la confession.** Chap. XVIII , § I , n. 5 et 6.
- Domitille.** (Sainte), chap. I , n. 4.
- Doute.** Des péchés douteux, chap. XVIII , § I , n. 13. Des péchés que l'on n'est pas certain d'avoir confessés , n. 14 et 15.

## E.

- Econome.** Avis à la sœur économe, chap. XXIII.
- Ennemis.** Amour des ennemis , chap. XII , § III , n. 9 et suivants.
- Envie.** Combien l'on doit repousser l'envie , chap. XII , § I , n. 9.
- Epoux, Epouse.** La religieuse est l'épouse de Jésus-Christ, chap. I , n. 2, 3, 4. Vierges saintes qui refusèrent des époux sur la terre, n. 4. Jésus est un époux jaloux , n. 15. L'époux veut tout le cœur de l'épouse, chap. III , n. 2, 3.
- Ermite damné pour son orgueil.** Chap. XI , § I , n. 2.
- Esprit des religieuses.** Ce qu'il emporte avec lui, chap. II , n. 13.
- Examen pour la confession.** Chap. XVIII , § I , n. 4. Examen de conscience général et particulier, chap. XXIV , n. 7.
- Excuses de ceux qui n'observent pas la règle.** Voyez règle. Excuses de ceux qui ne fréquentent pas la communion , chap. XVIII , § III , n. 11, jusqu'à la fin.
- Exemple.** Donner bon exemple , et faire voir le bien que l'on

taut, chap. IV, n. 14. Les anciennes doivent donner le bon exemple, chap. VII, § iv, n. 8, 9. La modestie est nécessaire pour donner exemple aux autres, chap. VIII, § i, n. 7, 8. Bon exemple que donne celui qui les méprise, chap. XI, § iv, n. 10. De l'exemple que doit donner l'abbesse, chap. XXIII. Voyez les avis à l'abbesse, n. 3.

*Euphémie.* (Sainte) se coupe les lèvres, etc., chap. I, n. 15.

## F.

*Fatigues.* Aider aux seurs pendant les fatigues, chap. XII, § iii, n. 2. Le travail et les fatigues sont nécessaires aux religieuses, chap. XVI, § ii, n. 14, 15, 16. Fatigues indiscrettes, n. 17.

*Fêtes.* Dépenses superflues dans les fêtes, chap. IX, § ii, n. 7, 8.

*Flagellation.* Voyez discipline.

*Force.* Religieuse entrée en religion par force; que doit-elle faire, chap. XXIV, n. 7. *Ibid.*, n. 3 et suivants.

## G.

*Georgie.* Vierge accompagnée par les anges, chap. I, n. 2.

*Gloire.* Voyez vaine gloire.

*Gourmandise.* Mortification de la gourmandise, chap. VIII, § ii. Le vice de la gourmandise est un excitant contre la chasteté, n. 5.

## H.

*Habits.* Modestie dans les habits, chap. VIII, § i, n. 9. Pauvreté dans les habits, chap. VIII, § ii, n. 3, 4. Humilité dans la manière de s'habiller, chap. XI, § iii, n. 11.

*Honneurs.* Voyez vaine gloire.

*Humilité et humble.* Bienfaits de l'humilité, chap. XI, § i. Paix des humbles, n. 4, 5. Humilité de l'intellect, § ii. Ne pas avoir de la confiance en soi. *Ibid.*, n. 5. Ne pas avoir de la défiance après le péché, n. 6. Ne pas s'enorgueillir lorsqu'on voit d'autres personnes tomber, n. 7. Se croire la plus pécheresse de toutes, n. 8, 9, 10. Humilité de volonté, chap. XI, § iii. Souffrir les réprimandes, n. 1. Ne pas se louer, n. 3, et § ii, n. 3, 4. Ne pas aimer qu'on vous loue, § iii, n. 4, 5. Ne pas rechercher les honneurs ni la gloire de ce monde,

n. 6 et suivants. Humilité en supportant les mépris , chap. XI, § iv. Ne pas se mettre en colère , ne pas se défendre lorsqu'on vous réprimande , n. 1 à 4. Accepter les humiliations avec tranquillité , n. 5 à 9. L'humilité édifie , n. 10. Les âmes parfaites sont persécutées , n. 11 , 12. Accepter les humiliations avec joie , n. 13 et suivants. S'humilier pour surmonter les tentations , chap. XIII, § III, n. 8.

*Hyacinthe Marescotti.* Chap. IV, n. 11, et chap. XXIV, au n. 8, et *ibid.*, n. 6.

## I.

*Indulgence plénière.* Dans la profession , chap. II , n. 22. Indulgence lorsqu'on fait les actes du chrétien , chap. XXIV, au § iv, n. 3.

*Infirmière.* Avis à l'infirmière , chap. XXIII.

*Intention.* De la pureté de l'intention , chap. XIX.

## J.

*Jésus.* Époux jaloux , chap. I, n. 5. Jésus s'est donné tout entier à nous , chap. III, n. 6. Vie mortifiée de Jésus , chap. VII , n. 9. Pauvreté de Jésus , chap. IX, § 1 , n. 5, 6.

*Jeuine.* Jeunes indiscrets , chap. VIII, § II, n. 13.

## L.

*Lecture spirituelle.* Chap. XVII.

*Louer.* Ne pas se louer , chap. XI, § 1 , n. 3, 4, et § III, n. 3. Ne pas supporter qu'on vous loue. *Ibid.*, n. 4, 5.

## M.

*Malades, Maladies.* Ne pas tenir compte des légères infirmités , chap. VII, § III, n. 13. Souffrir les défauts pendant les infirmités , chap. IX, § II, n. 10. Charité à l'égard des malades , chap. XII, § III, n. 8. Patience dans les maladies , chap. XIII, § II, n. 1 à 4. Se résigner dans les maladies , chap. XIV, § II, n. 2, 3.

*Marie.* De la dévotion à Marie , chap. XXI. De la puissance de Marie. *Ibid.*, n. 2, 3, 4. De la compassion de Marie , n. 5 à 11. Pratiques de dévotion , n. 12 et suivants.

*Mariés.* Obstacles qui s'opposent à leur sainteté , chap. I ,

- n. 6. Danger des personnes mariées, n. 7. Ils sont malheureux pendant la vie, n. 8.
- Mélancolie.* Les religieuses doivent éviter la mélancolie, chap. XXIV, n. 8.
- Mépris.* Humilité quand on est méprisé, chap. XI, § IV, n. 1 et suivants. Supporter les mépris avec tranquillité, n. 3 à 10; et avec joie, n. 11, 12. Patience dans les mépris, chap. XIII, § II, n. 8 et 9.
- Mère des novices.* Avis à la mère des novices, chap. XXIV, n. 8.
- Mériter.* Quand est-ce qu'une religieuse mérite, chap. II, n. 4, et n. 24, 25.
- Messe.* De l'assistance à la messe, chap. XXIV, au n. 4. On doit refuser les prêtres qui ne disent pas la messe dévotement, chap. XXIII. Voyez avis à l'abbesse, n. 7.
- Meubles.* Pauvreté dans les meubles, chap. IX, § II, n. 5.
- Modestie.* La modestie est nécessaire pour l'exemple, chap. VIII, § I, n. 7, 8. De la modestie en général et surtout dans les habits, n. 9. Dans la démarche, dans les repas, n. 10. Dans le parler, n. 11. Dans le rire, n. 12.
- Monde.* Occasion de pécher que l'on trouve dans le monde, chap. II, n. 6.
- Mort heureuse des religieuses.* Chap. I, n. 19, 20, 21.
- Mortification.* De la mortification intérieure, chap. VII. Actes de mortification intérieure. *Ibid.*, n. 3. Vie mortifiée de Jésus, n. 9. Règles pour pratiquer la mortification et surtout pour vaincre notre passion dominante, n. 11, 12. Il faut résister dès le commencement, n. 13. Il faut changer d'objet, n. 14. De la mortification extérieure des sens, chap. VIII. Il faut s'abstenir des plaisirs licites, n. 4. Bienfaits de la mortification corporelle, n. 6, 7, 8. Mortification des yeux. *Ibid.*, § I, n. 1 et suivants. Elle est nécessaire pour l'exemple, n. 7, 8. Mortification du goût. *Ibid.*, § II. La gourmandise excite à pécher contre la chasteté. *Ibid.*, n. 5. Assistance sur les qualités de la nourriture, n. 7. De la viande, du vin. *Ibid.* Des assaisonnements, n. 8. Manière de se tenir à table, n. 13. Il ne faut pas manger avec avidité, n. 14. Il ne faut pas faire des jeûnes indiscrets, n. 15. Autres sortes d'abstinences, n. 16. Mortification de l'ouïe, de l'odorat, du tact. *Ibid.*, § III. Des cilices, n. 2. De la discipline, n. 3. Des veilles, n. 4, 5. La mortification extérieure est la sauvegarde de la chasteté, chap. I, n. 14.
- Moyens pour conserver la chasteté.* Chap. I, n. 14. La mortification et la décence. *Ibid.* L'amour de la retraite, n. 15. Eviter les occasions, n. 16. Moyens d'arriver bientôt à la perfection, chap. III, n. 12. Moyens pour sortir de la tiédeur, chap. VI, n. 10 et suivants.

Moyens pour aimer Jésus-Christ, chap. XXII, § II.  
Voyez chant.

*Musique.*

## N.

*Neuvaine à Marie.* Chap. XII, n. 13.

## O.

*Obéissance.* De la vertu d'obéissance, chap. VII, § II. La perfection d'une religieuse consiste dans l'obéissance, n. 5, 6. Obéissance à ses supérieurs, chap. VII, § III. Les supérieurs tiennent la place de Dieu, n. 2, 3, 4. Obéissance en acceptant les charges, n. 5, 6, 10, 11. On peut faire des observations, n. 12. Le soin que l'on prend de sa santé doit être modéré, n. 13. Si la supérieure est sévère, chap. VII, § V, n. 8. Obéissance à la règle, chap. VII, § I. Degrés d'obéissance, chap. VII, § 5. Premier degré : Obéir avec promptitude, n. 1, 2. Deuxième degré : Avec exactitude, n. 3, 4. Troisième degré : Avec joie, n. 5, 6, 7. Quatrième degré : Avec simplicité, en soumettant son jugement, n. 9 et suivants. L'obéissance donne de la pureté à nos œuvres, chap. II, n. 3. L'obéissance au directeur est l'unique remède des scrupuleux, chap. XVIII, § II, n. 5 et suivants.

*Obligation des religieux de tendre à la perfection.* Chap. III, n. 5, et chap. V, n. 10. Obligation d'aimer Jésus-Christ, chap. XXII, § I. Obligation de l'abbesse. *Ibid.*

*Occasion.* Combien l'on doit fuir les occasions, chap. VI, n. 12. La religieuse est éloignée des occasions dangereuses du monde, chap. II, n. 6. De la résolution de fuir les occasions, chap. XVIII, § I, n. 7, 8.

*Office.* De l'office divin, chap. XXIV, dans le n. 3. Des distractions pendant l'office. *Ibid.*, n. 2 à 6. Attention requise pour bien réciter l'office, n. 6, 7. Privilège des religieux qui récitent l'office divin, n. 8.

*Oisiveté.* On doit la fuir, chap. XVI, § II, n. 13 et suivants.

*Oraison.* L'oraison mentale est nécessaire aux religieuses, chap. XV, § I. Pratique de l'oraison mentale. *Ibid.*, § II. Il est bon de penser à ses péchés dans l'oraison, chap. XIII, § II, n. 13.

*Ouïe.* Mertification de l'ouïe, chap. VIII, § III, n. 1.

## P.

*Paix des religieux.* Chap. II, n. 11 et suivants. Le père Charles de Lorraine, le bienheureux Séraphin d'Ascoli, moines de

- saint Bernard , n. 17. Paix des obéissants , chap. VII, § 1, n. 6. Paix des humbles , chap. XI, § 1, n. 4, 5. Paix que l'on goûte en suivant la volonté de Dieu , chap. XIV, § 1, n. 6, 7, et § 11, n. 8 et suivants.
- Paradis.* Gloire des religieux , chap. II, n. 23, 24.
- Pardon.* Voyez charité.
- Parents.* Détachements des parents , chap. X, § 1. Il ne faut pas se mêler de leurs affaires temporelles. *Ibid.*, n. 7, 8.
- Paresseux.* Désirs des paresseux , chap. IV, n. 9. Voyez tiédeur.
- Parler.* Modestie dans le parler , chap. VIII, § 1, n. 11, 12. Charité dans la conversation , chap. XII, § 11. Voyez charité envers le prochain. Examiner ce que l'on dit , chap. XVI, § 1, n. 12. Parler de Dieu , n. 13.
- Parloir.* Combien on doit le fuir , chap. X, § 1, n. 4, et § 11, n. 1 et suivants, et chap. XVI, § 1, n. 10, 11. De quelle manière on doit se tenir au parloir , chap. X, § 11, n. 4, 5.
- Passion.* De la passion dominante , chap. VII, n. 11, 12. Il faut résister dès le commencement , n. 13. Méditer la passion de Jésus-Christ , chap. XXII, § 11, n. 7, 8.
- Patience.* De la patience en général , chap. XIII, § 1, n. 1 et suivants. C'est avec la patience qu'on va au ciel , n. 6 et suivants. Souffrir pour l'amour de Jésus-Christ , n. 10 et suiv. Saints qui aimaient à souffrir , n. 13 et suivants. L'amour rend les souffrances douces , chap. II, n. 15. Patience dans les infirmités , chap. XII, § 11, n. 1 à 4. Patience dans la pauvreté , n. 5 ; dans la perte des créatures , n. 6 ; dans la perte du directeur , n. 7. Patience dans les mépris et les persécutions , n. 8 et 9. Patience dans les peines d'esprit , n. 10, 11, 12. Il est bon de penser à ses tribulations , n. 13. Patience dans les tentations , chap. XIII, § 11. Voyez Tentation.
- Pauvreté et pauvre.* De la perfection de la pauvreté , chap. IX, § 1. Qu'importe avec lui le vœu de pauvreté , n. 4 et suivants. Récompense des pauvres d'esprit , n. 7, 8. Quelle doit être la pauvreté d'esprit , n. 9 à 12. De la vie commune et des rentes , n. 14, 15, 16. Degrés de la pauvreté parfaite , chap. IX, § 11. Premier degré. Ne regarder aucune chose comme vous appartenant , n. 1, 2. Deuxième degré : Rien de superflu , n. 2, 3. Dans les habits , n. 3, 4. Dans les meubles , n. 5. Argent , n. 6. Pauvreté dans les dépenses , n. 7, 8. Troisième degré : Ne pas se plaindre lorsqu'on manque du nécessaire , n. 9, 10, 11. Surtout pendant les maladies , n. 10. Quatrième degré : Choisir les choses les plus pauvres , n. 11, 12. Patience dans la pauvreté , chap. XIII, § 11, n. 5.

- Péché* Des péchés véniels commis sans délibération, chap. V, n. 2, et chap. VI, n. 8. Des péchés délibérés, chap. V, n. 3. Si c'est vivement..., chap. VI, n. 9. Des péchés véniels d'habitude, chap. V, n. 4 et suivants. Des péchés véniels auxquels on a de l'attachement, chap. VI, n. 1 et suivants. Péché mortel d'une religieuse..., n. 4. Moyens pour sortir de la tiédeur, n. 10 et suivants. Des péchés cachés en confession, chap. XVIII, § 1, n. 9 à 12. Des péchés douteux, n. 13. Des péchés que l'on n'est pas sûr d'avoir confessé, n. 14, 15. Dans la profession les péchés sont remis, chap. II, n. 22.
- Pécheur.* Prier pour les pécheurs, chap. XII, § III, n. 5.
- Pénitence des anciens moines.* Chap. VIII, n. 11.
- Perfection.* Désir de la perfection, chap. IV. Celui qui n'avance pas recule, n. 2. Pratique des moyens de perfection, n. 10 à 14. Peu à peu on y arrive, n. 13. La perfection se trouve principalement dans les religieux, chap. II, n. 10, 25. Pour atteindre à la perfection, il faut faire beaucoup d'efforts, chap. III, n. 8 à 11. Perfection de la pauvreté, chap. IX, § 1, n. 4. Celui qui avance dans la perfection doit être persécuté, chap. XI, § IV, n. 12.
- Persécution, persécuté.* Les bons sont toujours persécutés, chap. XI, § IV, n. 11, 12. Patience dans les persécutions, chap. XIII, § II, n. 8, 9. Se résigner dans les persécutions, chap. XIV, § 1, n. 8.
- Perte des créatures.* Chap. XIII, § II, n. 6. Perte du directeur, n. 7.
- Portière.* Avis à la portière, chap. XXIII.
- Pratique de l'oraison mentale.* Chap. XV, § II. Pratique de la présence de Dieu, chap. XVI, § III, n. 8 et suivants. Pratique pour rectifier l'intention, chap. XIX, n. 4 et suivants. Pratique de dévotion à Marie, chap. XXI, n. 13 et suivants.
- Préparation à la communion.* Chap. XVIII, § III, n. 8 et 9.
- Présence de Dieu.* Chap. XVI, § III. Pratique de la présence de Dieu, n. 8 et suivants.
- Prier et Prière.* De la prière, chap. XX. Nécessité de la prière, n. 2, 3, 4. Efficacité de la prière, n. 5. Condition de la prière, n. 6 et suivants. On doit prier tous les jours, n. 13. Jusqu'à la fin. Prier pour les pécheurs, chap. XII, § II, n. 5. Prier pour les âmes du purgatoire, n. 6. Pour ses ennemis, n. 12.
- Privilèges des religieux, par rapport à l'office divin.* Chap. XXIV, n. 3, et *ibid.*, n. 8.
- Prix des vierges.* Chap. I. Voyez Vierge.
- Profession.* Dans la profession on obtient la rémission de tous ses péchés, chap. II, n. 22.
- Propos.* La résolution que l'on doit prendre en se confes-

- sant, c'est de fuir les occasions, chap. XVIII, § I, n. 7, 8.
- Propriété à l'égard de la pauvreté.* Chap. IX, § I, n. 14, et § II, n. 1.
- Purgatoire.* Il faut prier pour les âmes du purgatoire, chap. XII, § III, n. 6.
- Pureté.* Voyez Chasteté et Intention.

## R.

- Rapporteuses.* Combien elles sont à craindre, chap. XII, § II, n. 4.
- Récréation.* Comment l'on doit se comporter en récréation, chap. XXIV, n. 6. Des récréations en temps de carnaval, *ibid.*, n. 3.
- Réfectoire.* Comment on doit se tenir au réfectoire, chap. XVIII, § III, n. 10.
- Règle.* Obéissance à la règle, chap. VII, § IV. Première excuse : Ce sont de petites choses, n. 4, 5, 6. Deuxième excuse : La règle n'oblige pas sous peine de péché, n. 7 (Voyez en outre, chap. IV, n. 5). Troisième excuse : Nous sommes anciennes, chap. VII, § IV, n. 8, 9. Quatrième excuse : Nous ne voulons pas fatiguer la supérieure à lui demander tant de permissions, n. 10, 11. Règles de mortification intérieure, chap. VII, n. 11. Règles pour surmonter ses passions dominantes, n. 11, 12. Résister dès le principe, n. 13. Changer d'objet, n. 14.
- Règlement de Vie d'une religieuse.* Chap. XXIV. Du lever, *ibid.*, n. 1. De l'empoisonnement mental, n. 2. De l'assistance à la messe, n. 4. Du réfectoire, n. 5. De l'examen de conscience et des actes chrétiens, n. 7. De la mélancolie, n. 8. Si une religieuse est entrée en religion par force. Voyez *Ibid.*, n. 3 et suivants.
- Religieuse.* La religieuse doit être toute à Dieu, chap. I, n. 17 à 20, et chap. III. La religieuse glorifie Dieu dans tout ce qu'elle fait, chap. II, n. 1, 3. Ce qu'elle mérite, n. 4. Elle est éloignée des dangers du monde, n. 6. Elle est secourue par ses compagnes, n. 9. Autre secours, n. 10. Elle jouit de la paix, n. 11 à 17. Bienfaits de l'esprit d'une religieuse, n. 18. La religion est une marque de prédestination, n. 21. Le plus souvent la perfection se trouve chez les religieux, n. 25. Les anciennes doivent donner bon exemple, chap. VII, § IV, n. 8 et 9. Quand une religieuse est entrée en religion par force, chap. XXIV, au n. 8, et *ibid.*, n. 3 et suivants. Privilèges des religieux, qui récitent l'office divin, chap. XXIV, n. 3 et 8.
- Remerciements après la communion.* Chap. XVIII, § III, n. 10.
- Rentes.* Celles qui sont licites, chap. IX, § I, n. 14, 15, 16.
- Réprimande.* Celui qui est un humble aime les réprimandes,



chap. XI, § III, n. 1. Il ne faut pas se mettre en colère dans les réprimandes ni se défendre, chap. XI, § IV, n. 1 à 4. Des réprimandes de l'abbesse, n. 5.

*Résignation à la volonté de Dieu.* Chap. XIV, § I. Tranquillité des âmes résignées, n. 6, 7, et § I, n. 8 et suivants. Être résigné dans les persécutions, § I, n. 8 ; dans les maladies, § II, n. 2, 3 ; dans les défauts naturels, n. 4 ; dans les peines d'esprit, n. 5, 6 ; dans l'adversité, n. 7.

*Résolution.* Pour devenir sainte, il faut prendre la résolution de surmonter tout pour Dieu, chap. XXII, n. 15, et chap. VI, n. 11.

*Rosaire de Marie.* Chap. XXI, n. 12, et *ibid.*, n. 11.

## S.

*Sacristine.* Avis à la sacristine, chap. XXIII.

*Santé.* On doit prendre soin de sa santé avec modération. chap. VII, § III, n. 13.

*Scrupule et scrupuleux.* Avis et remèdes pour les religieuses scrupuleuses, chap. XVIII, § II. Faux scrupules, n. 2. L'unique remède pour les scrupuleux, c'est d'obéir au confesseur, n. 5 à 10. Scrupules sur les confessions passées, n. 11, 12, 13. Scrupules sur ce que l'on fait actuellement, n. 14 à 17.

*Signe.* Signes d'affection impure, chap. X, § II, n. 8. Signes d'une âme scrupuleuse, chap. XVIII, § II, n. 3.

*Silence.* De la vertu du silence, chap. XVI, § I.

*Singularités pernicieuses.* Chap. VII, § III, n. 13. Singularités louables, chap. IV, n. 14.

*Solitude.* De l'amour de la solitude, chap. XVI, § II. Solitude du cœur, n. 10, 11, 12.

*Supérieure.* Obligation de la supérieure, chap. XXIII. Si la supérieure est sévère, chap. VII, § V, n. 8. Voyez Abbessé.

## T.

*Tentation.* Patience dans les tentations, chap. XIII, § III. Elles rendent les âmes plus humbles. *Ibid.*, n. 2. Elles font acquérir plus de mérite, n. 3, 4. Moyens pour surmonter les tentations. I. La prière, n. 5, 6. Le signe de la croix, n. 7. II. S'humilier, se désier de soi-même, n. 8. III. Être sincère avec son directeur, n. 9. IV. Fuir les occasions, n. 10. Il y a des tentations que l'on surmonte en les méprisant, n. 11. Tentations qui se présentent sous le manteau du bien, n. 12.

*Tiédeur.* Désavantages de la tiédeur, chap. VI, n. 5, 6, 7.

	Moyens pour sortir de la tiédeur, n. 10 et suivants.
<i>Tourière.</i>	Avis à la tourière, chap. XXIII
<i>Travail.</i>	Voyez l'fatigue.
<i>Tribulation.</i>	Voyez Patience.

## V.

<i>Vaine gloire.</i>	Il y a de la vaine gloire à se louer, chap. XI, § 11, n. 3, 4. Si quelqu'un tombe, il ne faut pas en tirer vaine gloire, n. 7. Il ne faut pas aimer à s'entendre louer, § III, n. 4, 5. Il ne faut pas rechercher la gloire du monde, n. 6 et suivants.
<i>Veilles.</i>	Comment on doit en user, chap. VIII, § III, n. 4, 5.
<i>Vie.</i>	De la vie commune, chap. IX, § 1, n. 14, 15.
<i>Vicaire.</i>	Avis à la sœur vicaire, chap. XXIII.
<i>Vierge.</i>	Paix des vierges, chap. I. Elles sont comme des anges. <i>Ibid.</i> , n. 1. Elles sont les épouses de Jésus-Christ, n. 2. Elles appartiennent toutes à Dieu, n. 5 à 11. Gloire des vierges dans le ciel, n. 12. Vierges folles et prudentes, n. 13. La vierge sainte doit mourir au monde, n. 18, 19, 20. Vierges qui se sont mutilées, afin que le monde les repoussât, n. 15. ..
<i>Virginité.</i>	Moyens de la conserver, chap. I, n. 14. ..
<i>Vin.</i>	Abstinence des excès de vin, chap. VIII, § 11, n. 7.
<i>Visite.</i>	Des visites au saint Sacrement, chap. XVIII, § 11, n. 22 et suivants.
<i>Volonté.</i>	La volonté enlève le mérite, chap. II, n. 4. Nous devons la contredire, chap. VIII, n. 4. Abandon de sa propre volonté, chap. VII, § 1. Notre propre volonté est celle qui nous inquite, <i>ibid.</i> , n. 6 et suivants. Comment doit être l'obéissance de volonté, chap. VII, § 7, n. 5 à 8. De la volonté de Dieu. Voyez Résignation.

## Y.

<i>Yeux.</i>	La modestie des yeux est nécessaire en elle-même, chap. VIII, § 1, n. 6 à 7. Et pour l'exemple des autres, n. 7, 8.
--------------	---

## Z.

<i>Zèle pour le bien du prochain.</i>	Chap. XII, § III, n. 3, 4. Zèle pour la conversion des pécheurs, n. 5. Zèle pour les âmes du purgatoire, n. 6. Zèle pour l'utilité de nos compagnes, n. 7.
---------------------------------------	--